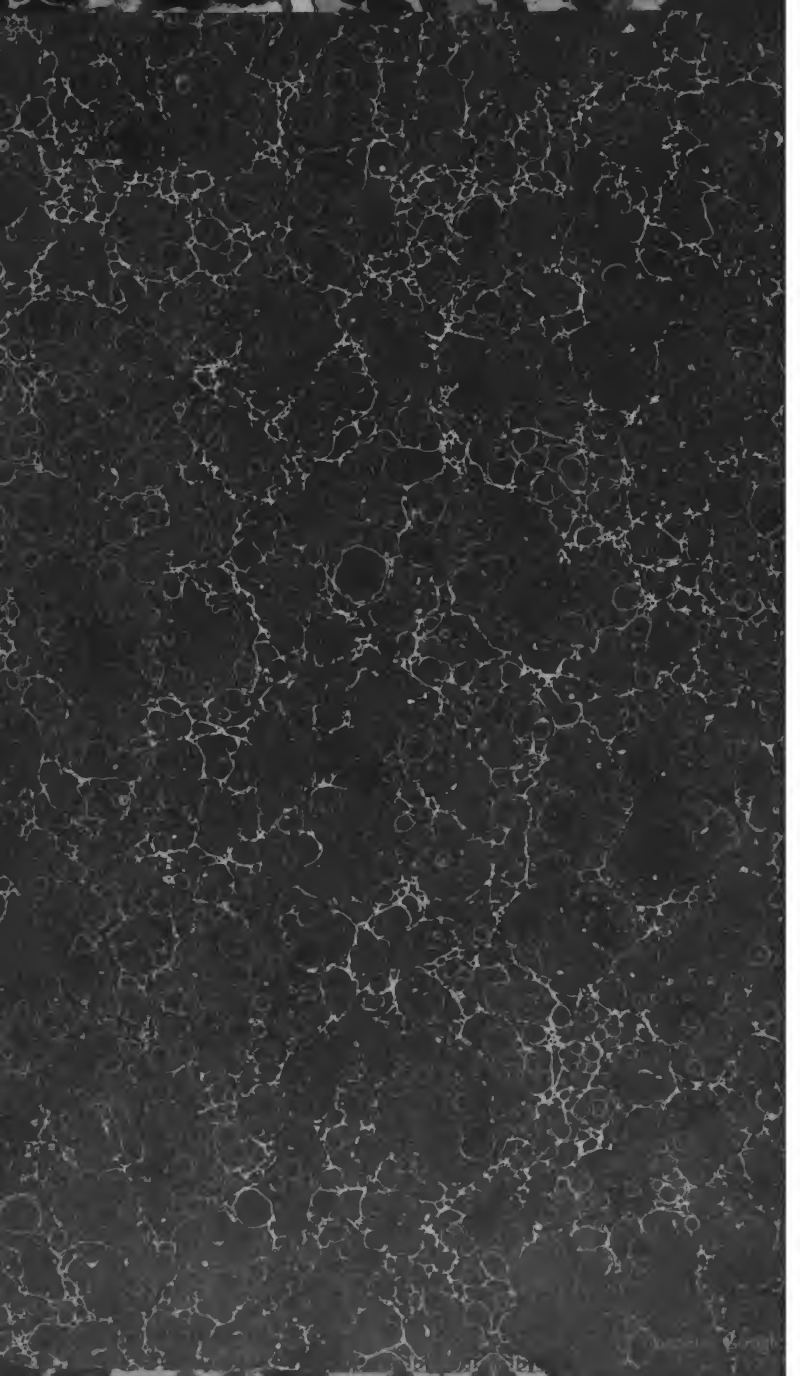
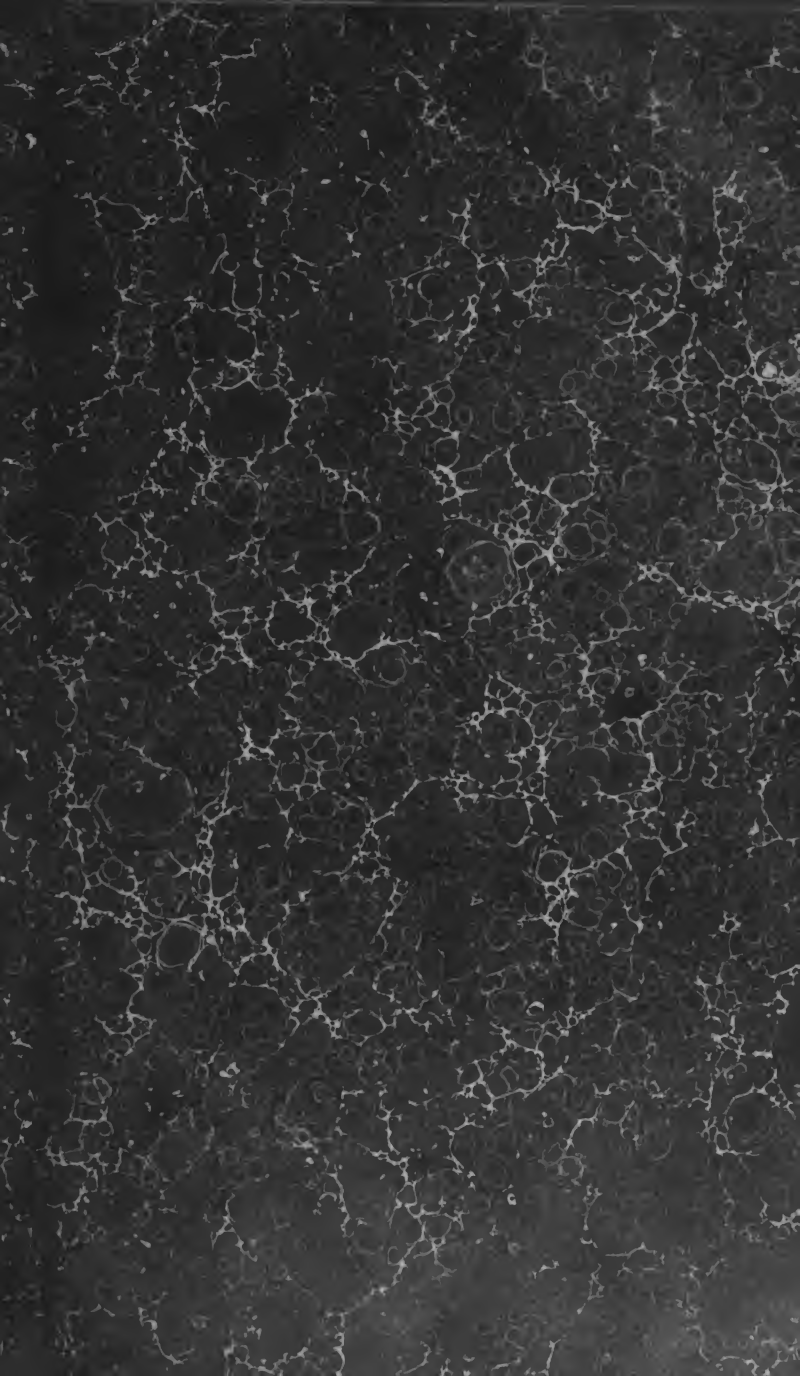


Mémoires sur la guerre de la Vendée en 1815 ...

Simon Canuel





Cong. de N. Dame

Av. de la .T. Hor.

CET OUVRAGE SE TROUVE AUSSI AU DÉPÔT DE MA LIBRAIRIE,

Palais-Royal, galeries de bois, nos 265 et 266.

On trouve chez le même Libraire :

HISTOIRE de la campagne de Russie, pendant l'année 1812, contenant des détails puisés dans des sources officielles, ou provenant de récits français interceptés jusqu'à ce jour et inconnus, par sir Robert Ker Porter; le tout enrichi de plans de mouvemens des deux armées pendant leur marche en avant et leur retraite. Traduit de l'anglais sur la 4e édition, par M. ***; accompagné de notes explicatives et critiques tirées des différens ouvrages qui ont paru en France sur cette campagne célèbre, 1 gros vol. in-8o (*sous presse*), 7 fr. 50 c.

TABLEAU de la campagne de Moscou en 1812, ouvrage dans lequel on s'est attaché à retracer les évènemens désastreux qui ont rendu cette campagne à jamais mémorable; par M. Bourgeois, chirurgien-major du régiment du Dauphin-Cuirassiers, chevalier de la Légion d'honneur, *témoin oculaire*, 1 vol. in 8o, 3 fr.

RELATION circonstanciée de la dernière campagne de Buonaparte, terminée par la bataille de Mont-Saint-Jean, dite de Waterloo ou de la Belle-Alliance, 4e édition, revue, corrigée, augmentée, et ornée de deux plans, dont l'un présente l'ensemble des opérations de la campagne, et l'autre les dispositions particulières de la bataille de Mont-St.-Jean; à laquelle on a joint les diverses relations qui ont paru en Angleterre, un grand nombre de pièces contenant des détails anecdotiques aussi curieux que peu connus, avec deux nouveaux plans de la campagne, et une vue *panoramique* du champ de bataille. *Par un témoin oculaire*; 1 vol. in-8o, 5 fr.

BATAILLES de Leipsick, depuis le 14 jusqu'au 19 octobre 1813, ou récit des évènemens mémorables qui ont eu lieu dans cette ville et aux environs, pendant ces cinq journées; le tout originairement écrit en allemand par un témoin oculaire; traduit de l'anglais de M. Frédéric Shoberl, sur la 8e édition, et accompagné de notes; 1 vol. in-8o, 2 f. 50 c.

ETAT actuel de la Turquie, ou Description de la constitution politique, civile et religieuse du gouvernement et des lois de l'Empire ottoman, auquel on a ajouté l'état géographique, civil et politique des principautés de la Moldavie et de la Valachie, d'après les observations faites pendant une résidence de quinze ans, tant à Constantinople que dans les provinces de l'Empire turc. Par Thomas Thornton; 2 v. in-8o, 12 f.

RELATION des évènemens qui se sont passés en France depuis le débarquement de Napoléon Buonaparte au 1er mars 1815, jusqu'au traité du 20 novembre; suivi d'observations sur l'état présent de la France et sur l'opinion publique; par miss Maria Helena Williams; traduit de l'angl., et accompagné d'un grand nombre de notes très-curieuses sur cette déplorable époque, par M. Breton de la Martinière; 1 vol. in-8o, 5 fr.

DERNIÈRE campagne de l'armée franco-italienne, sous les ordres d'Eugène-Beauharnais, en 1813 et 1814, suivie de Mémoires secrets sur la révolution de Milan, du 20 avril 1814, et les deux conjurations du 25 avril 1815; la campagne des Autrichiens contre Murat; sa mort tragique, et la situation politique actuelle des divers Etats d'Italie. Par le chevalier Saint-J*****, *témoin oculaire;* précédée d'une Notice historique sur Eugène-Beauharnais, 3 f.

VIE publique et privée de Joachim Murat, composée d'après des matériaux authentiques, la plupart inconnus, et contenant des particularités inédites sur ses premières années; 1 vol. in-8o, 2 fr.



Gravé par Van den Berghe.

LE MARQUIS

DE LA ROCHEJAQUELEIN,

Né le 30 Novembre 1777.

Tué le 4 Juin 1815.

Déposé &.

MÉMOIRES

SUR LA

GUERRE DE LA VENDÉE

EN 1815,

PAR M[r] S. CANUEL,

LIEUTENANT-GÉNÉRAL DES ARMÉES DU ROI.

ACCOMPAGNÉS DE LA CARTE DU THÉATRE DE CETTE GUERRE, ET DU PORTRAIT DU MARQUIS DE LA ROCHEJAQUELEIN.

> Il n'y a que les ennemis publics qui séparent l'intérêt du Prince de l'intérêt de l'Etat.
>
> BOSSUET, *Politique tirée de l'Ecriture.*



PARIS,

J. G. DENTU, IMPRIMEUR-LIBRAIRE,

rue des Petits-Augustins, n° 5 (ancien hôtel de Persan).

1817.

LETTRE

DE

M. AUGUSTE DE LA ROCHEJAQUELEIN,

A M. LE LIEUTENANT-GÉNÉRAL CANUEL.

Mon cher général,

J'ai lu avec le plus vif intérêt votre manuscrit sur la campagne de la Vendée en 1815, et je l'ai lu avec d'autant plus d'attention, que je le comparais à ce que vient de publier M. le comte d'Autichamp, sur les mêmes évènemens.

Il était digne de vous, mon cher général, de présenter dans son véritable jour, une guerre d'où a pu dépendre le sort de la France. Acteur comme vous dans cette circonstance, je trouve les faits que vous rapportez avec les mêmes couleurs que celles qui m'avaient frappé, au moment où ils se passaient sous nos yeux.

Témoin à Beaupréau de ce qui s'est passé avant le départ de Mgr. le duc de Bourbon, j'ai retrouvé,

très-bien décrite dans votre ouvrage, la funeste influence qui fit tant de mal à cette époque.

Après le 15 mai, l'élan sublime des Vendéens ne servit de rien contre la garnison de Chollet, qui s'échappa de la Vendée, pour revenir plus tard lui porter le coup mortel; ensuite la désobéissance aux ordres d'un général en chef reconnu; l'entrevue de Tiffauges le 29, et la correspondance avec les envoyés de Buonaparte, qui ont amené l'arrêté de Falleron le 31 de ce même mois, furent bien les véritables causes des malheurs de la Vendée. En vain chercherait-on à les atténuer; la vérité, plus forte que tous les raisonnemens, l'emportera toujours. Et qui mieux que vous pouvait nous la montrer toute entière!

Je regrette qu'en parlant de la Tessonalle et de la délibération qui eut lieu le 24 juin, on n'ait pas publié les pièces justificatives; les signatures, parmi lesquelles était la mienne, auraient jeté un grand jour sur ce qui se passa alors, et sur l'adhésion de M. d'Autichamp, le 28 du même mois.

Jamais je ne concevrai comment, pour se justifier, on a pu compromettre le dévoûment et la bravoure des Vendéens.

Agréez, mon cher général, la nouvelle assurance de tout mon attachement.

Signé Auguste Rochejaquelein.

Versailles, ce 12 novembre 1817.

AVANT-PROPOS.

L'objet de ces Mémoires est de faire connaître la campagne des Vendéens en 1815, et d'exposer la suite des évènemens qui ont empêché les départemens de l'Ouest de contribuer d'une manière plus active qu'ils ne l'ont fait à la seconde restauration.

Je crois devoir parler dans cet avant-propos des motifs qui m'ont déterminé, dans la position où nous sommes, à publier la vérité : ils sont puissans ces motifs ; leur source vient de la conscience, de l'honneur et du désir de servir le Roi et la France.

Tout le monde sait qu'à l'époque de l'arrivée de Buonaparte à Paris, Mgr. le duc de Bourbon se trouvait dans la Vendée, qu'il a quittée subitement pour passer à l'étranger. Mais quelles furent les

causes de ce départ? C'est ce qui est ignoré du plus grand nombre. Quelques-uns l'ont attribué au refus qu'auraient fait les habitans de l'Ouest de prendre les armes : c'est un bruit que l'usurpateur lui-même a cherché à accréditer dans les journaux du temps. On a dit que le souvenir des malheurs que la première guerre avait attirés sur leur pays, avait arrêté les Vendéens, et qu'ils n'avaient pas voulu s'exposer à recevoir une seconde fois une si terrible leçon. D'autres ont donné à entendre que Mgr. le duc de Bourbon, redoutant une guerre dont les chances lui paraissaient extrêmement incertaines, avait de son propre mouvement abandonné le projet de faire lever les Vendéens, et ordonné qu'on se soumît.

Ces absurdités ont été propagées avec la plus grande adresse par ceux qui y étaient intéressés, et elles furent recueillies par beaucoup de ceux qui cherchaient la

vérité sans pouvoir la trouver. Et comment en aurait-il été autrement? Les ennemis seuls avaient parlé!

Les braves Vendéens m'ont admis dans leurs rangs, et m'ont honoré de leur confiance; je saurai la mériter jusqu'au bout de ma carrière. Pour leur honneur et pour le mien, pour celui de la cause sacrée qu'ils défendaient, j'appelle l'attention du lecteur sur les causes des évènemens qui ont eu lieu dans leur noble pays. Moi, général français, je prétends que ce serait me rendre coupable envers mon Roi et mon pays que de ne pas publier ce dont j'ai été témoin. J'ai vu le dévoûment d'une foule de Français offrant leurs bras aux chefs qui les appelaient aux armes de la part du Roi; et j'ai vu les subtilités et les moyens employés pour enchaîner leur courage. Il est plus important qu'on le croit peut-être aujourd'hui, de les faire connaître ces moyens: ils

sont du domaine de l'histoire; ils appartiennent aussi à tous les hommes d'Etat qui sauront en saisir les résultats, et les comparer.

Le lecteur sera peut-être étonné de voir certains noms figurer ici d'une manière peu digne de la réputation qu'ils avaient. Ma tâche, sous ce rapport, ne pouvait être plus pénible; mais j'ai dû être vrai. Pour ne blesser personne, il eût fallu se taire, et laisser ainsi peser sur la Vendée le soupçon injurieux qu'elle n'avait pas fait son devoir. Ce silence, je l'avoue, eût sauvé la gloire de quelques hommes; mais fallait-il leur sacrifier celle du petit-fils du Grand-Condé? Fallait-il leur immoler l'honneur de la France, en ne démentant pas solennellement ce que Buonaparte et ses adhérens ont dit et répété tant de fois, que la famille des Bourbons était repoussée par la voix presque unanime des Français? Fallait-il dire que

les Vendéens, pénétrés de reconnaissance pour les bienfaits de l'usurpateur, s'étaient ralliés à sa cause, et avaient abandonné celle du Roi? Fallait-il enfin laisser croire à l'Europe que, sans son intervention, le Roi de France était dans l'impuissance de sauver la monarchie par le secours de ses sujets fidèles, et perpétuer ainsi une erreur qui a fait si longtemps le triomphe des ennemis de la légitimité, et qui, en dernière analyse, a rendu la France tributaire?

Ces Mémoires n'étant consacrés qu'à la rive gauche de la Loire, je n'ai pu parler de ce qui s'est passé sur la rive droite. Les braves royalistes de l'une et l'autre rive ont eu le même zèle, le même dévoûment, et ils ont éprouvé les mêmes effets, des moyens employés pour paralyser leurs efforts.

Il me reste à réclamer l'indulgence du public pour le style de ces Mémoires. Peut-être me blâ-

mera-t-on d'avoir coupé la narration par des réflexions longues et fréquentes. Je souscris d'avance au jugement du lecteur ; mais je le prie d'observer que, parmi les faits que je raconte, il en est dont les conséquences ne s'aperçoivent pas au premier coup-d'œil, et que d'autres ont besoin d'être éclaircis et discutés avec d'autant plus de soin, qu'on a cherché davantage à en dénaturer les causes ou à en dissimuler les résultats.

INTRODUCTION.

Vingt-quatre ans se sont écoulés depuis l'époque où la Vendée, pour la première fois, courut aux armes pour défendre la religion de ses pères et le trône de ses Rois. Plusieurs écrivains ont essayé de tracer le tableau de cette première guerre. Jusqu'en 1814, le public n'a connu que ce qu'en avaient dit MM. Alphonse de Beauchamp, de Bournizeau et le général Thureau. Leurs narrations sont plus ou moins exactes; mais elles sont loin de présenter la Vendée sous ses véritables traits. Un seul ouvrage, les *Mémoires de madame la marquise de la Rochejaquelein*, est digne de fixer l'attention. Les faits y sont énoncés avec simplicité, et surtout avec une vérité scrupuleuse. Elle expose de la manière la plus judicieuse les causes qui ont amené cette guerre; elle démontre qu'elle a été commencée sans but déterminé, continuée sans plan, et que rien n'a été prémédité ni prévu. Raconte-t-elle les faits; elle les place toujours dans leur ordre. Elle dit sans passion ce qui est, et rien ne lui échappe. En lisant ses intéressans

Mémoires, ceux qui ont été acteurs dans cette sanglante tragédie, se trouvent, en quelque sorte, transportés sur la scène; ils voient la place qu'occupait chaque parti, et s'y reconnaissent eux-mêmes. Parle-t-elle des chefs vendéens, elle peint le caractère de chacun avec les couleurs et les traits qui lui conviennent; elle ne dissimule rien, fait ressortir les qualités et les défauts avec la même impartialité. Enfin, elle donne une connaissance exacte de l'organisation de l'armée.

Cependant quoique Mme de la Rochejaquelein ait présenté d'une manière bien claire et bien précise la circonscription du pays occupé par l'armée vendéenne, je vois que presque tout le monde confond les *Vendéens* avec les *Bretons*, les *Manceaux*, etc., c'est-à-dire l'insurrection de la rive droite de la Loire avec celle de la rive gauche de ce fleuve.

Ce sont deux insurrections différentes formées par des armées qui, jusqu'à présent, n'ont eu d'autres rapports entre elles que ceux d'une même opinion, et dont les opérations n'ont jamais été liées, quoique de part et d'autre on agît dans le même but, et que l'on se battît pour la même cause.

Pour mettre le lecteur à portée de suivre les

faits consignés dans les Mémoires que j'écris, et pour que sa pensée ne s'égare point en cherchant les corps d'armée dans des pays où ils n'étaient pas, je vais dire ce que c'est que les *insurrections* sur les deux rives de la Loire, et faire connaître de quoi elles se composent, en m'étendant dans la Bretagne et le Maine : je commencerai par celle de la rive droite.

INSURRECTION DE LA RIVE DROITE DE LA LOIRE.

L'insurrection de la rive droite de la Loire comprend :

1° La portion du département de Maine-et-Loire située de ce côté du fleuve, excepté l'arrondissement de Saumur ;

2° La portion du département de la Loire-Inférieure sur la même rive, jusqu'à la rivière de Vilaine ;

3° Le département de la Mayenne ;

4° Enfin le département de la Sarthe.

Tous ces pays formaient, en 1815, une armée composée de trois corps : elle était commandée, en chef, par M. le maréchal-de-camp chevalier d'Andigné.

Un de ces corps, qu'on pourrait avec raison appeler *l'avant-garde de toutes les armées de l'Ouest,* puisqu'il était le plus près de Paris, agissait dans le département de la Sarthe sous les ordres de M. le maréchal-de-camp comte d'Ambrugeac.

Le second corps, formé par M. le comte de Coislin, dans le département de la Loire-Inférieure, agissait entre la Loire et la Vilaine.

Le troisième corps enfin, que commandait en personne M. d'Andigné, manœuvrait dans les départemens de Maine-et-Loire et de la Mayenne (1).

Une autre armée, plus formidable encore que celle-ci, levée par les soins de M. le maréchal-de-camp comte de Sol-de-Grisolle, s'était organisée dans le département du Morbihan. Elle s'étendait sur les départemens du Finistère, des Côtes-du-Nord et d'Ile-et-Vilaine. Elle était séparée de celle que commandait M. d'Andigné, par la rivière de la Vilaine, et cependant pou-

---

(1) Cette armée, par sa position, et dans un bon système de guerre, pouvait être un puissant auxiliaire de la Vendée. Si elle s'était emparée des principaux points sur la rive droite de la Loire, notamment d'Angers, elle aurait facilité les communications des Vendéens avec elle, et leur aurait ouvert le passage de ce fleuve.

vait se lier à celle-ci par les points de la Roche-Bernard et de Redon.

Tous les pays occupés par ces armées sont ce qu'on appelait autrefois le pays des *Chouans*. Cette dénomination de *Chouans*, que les royalistes de ces contrées ont conservée long-temps, si l'on s'en rapporte aux contes qui ont été faits à ce sujet, n'a pas une origine bien noble. Voici ce qu'on a débité :

Lorsqu'en 1793 les Vendéens furent forcés de passer la Loire, et de se porter sur la Bretagne, trois frères nommés *Chouans*, qui avaient organisé une troupe de voleurs, se présentèrent aux Vendéens quand ceux-ci étaient dans les environs de Vitré ou de Fougères, et leur demandèrent la permission de servir dans leurs rangs. Les royalistes, ne voulant pas s'associer des brigands, refusèrent leurs services et les renvoyèrent.

Ces derniers se retirèrent, et continuèrent leurs brigandages sous le nom de leurs chefs. Ils attaquaient les courriers et les diligences aux cris de *vive le Roi!* et couvraient leurs vols de ce nom sacré. Ainsi la dénomination de *Chouans*, donnée aux royalistes de ces contrées, leur viendrait du nom de ces trois frères.

Voici une autre version beaucoup plus vrai-

semblable. Après la défaite des Vendéens, au Mans et à Savenay, les officiers de l'armée royale qui avaient eu le bonheur d'échapper aux désastres de ces deux malheureuses journées, se répandirent dans la Bretagne et y organisèrent quelques bandes, qui, peu nombreuses d'abord, se bornèrent à des expéditions nocturnes sur les grandes routes, et de là encore cette dénomination de *Chouans*, par allusion à l'oiseau de nuit *chat-huant*.

Quoi qu'il en soit, ces bandes, si faibles en 1794, s'étant fortifiées d'un grand nombre de royalistes en 1795, firent des entreprises plus hardies, et se mesurèrent avec avantage contre des troupes aguerries; enfin, elles prirent une telle consistance, que le gouvernement de la république en conçut de vives inquiétudes, et ne dédaigna pas de traiter avec leurs chefs à cette même époque.

En 1798 et 1799, les Chouans se levèrent de nouveau; et leurs troupes, organisées alors avec plus de régularité, envahirent la Normandie, le Maine et toute la Bretagne. Des partis de cette armée s'avancèrent audacieusement à vingt lieues de Paris. La loi des otages, sous le directoire, leur fournit une multitude innombrable d'auxiliaires sur tous les points de la France; et c'en

était fait, dès-lors, de la république, si Buonaparte, qui la renversa plus tard à son profit, ne se fût pas emparé des rênes du gouvernement, et n'eût fait un nouveau traité avec eux.

Depuis ce traité, il n'y avait plus eu de mouvemens hostiles dans le pays des Chouans. Les évènemens du mois de mars 1815 les réveillèrent. De nouveaux chefs, réunis aux anciens, rattachèrent les membres épars des corps militaires qui avaient existé dans ces contrées, et en formèrent les deux armées qui, dans ces derniers temps, ont été commandées par MM. d'Andigné et de Sol-de-Grisolle.

Dans le pays occupé par M. d'Andigné, l'insurrection n'est pas générale.

Mais dans le Morbihan, tous prennent parti, à l'exception des villes.

Dans l'une et l'autre de ces armées, les troupes restent constamment sous les drapeaux; les soldats ne rentrent pas chez eux, comme cela se fait dans la Vendée. L'insurrection n'étant pas générale, le recrutement se fait, chez les *Chouans*, par enrôlemens volontaires, et les corps se composent d'hommes pris isolément dans chaque paroisse ou commune.

Autrefois, c'est-à-dire en 1794 et en 1795, ces armées n'étaient organisées qu'en compa-

gnies, et n'occupaient qu'un arrondissement déterminé. Elles s'embusquaient près des routes, attaquaient les détachemens des troupes républicaines, ainsi que les convois, et, dans presque toutes les entreprises de ce genre, obtenaient des succès complets. Dans les premiers temps, les capitaines étaient comme indépendans, et n'exécutaient les ordres des officiers supérieurs et généraux, qu'autant qu'ils les trouvaient convenables : cela ressemblait plutôt à une espèce de brigandage qu'à une guerre faite dans des vues politiques et nobles. Par la suite, ces compagnies, devenues plus nombreuses, se divisèrent en petites colonnes mobiles plus ou moins fortes, selon l'exigence des cas; elles se portaient sur différens points et se montraient par-tout. Si des forces ennemies cherchaient à pénétrer ou à s'établir dans le pays, toutes les compagnies se réunissaient pour s'opposer à l'envahissement. Cette manière de faire était bonne pour se défendre long-temps dans les mêmes localités; mais elle était insuffisante pour s'étendre et faire des conquêtes.

En 1815, tout fut changé; des corps nombreux, distribués en divisions, légions et bataillons, furent réunis pour faire une guerre offensive, et lui donner un caractère qu'elle

n'avait pas dans les temps dont je viens de parler.

Plusieurs batailles, à cette dernière époque, ont été données par l'armée du Morbihan, et les succès obtenus par ces valeureux Bretons, ont prouvé qu'ils sont aussi braves en ligne qu'en embuscade. Cependant, en général, la guerre d'embuscade est celle dans laquelle les *Chouans* excellent. Ils semblent se multiplier, et se trouvent par-tout. Ils marchent avec une rapidité incroyable; la célérité de leurs mouvemens les porte à l'improviste sur l'ennemi, ou les dérobe dans un clin-d'œil à ses poursuites.

DE LA VENDÉE.

La Vendée se compose de quatre fractions de départemens sur la rive gauche de la Loire :

1° De celle du département de Maine-et-Loire;

2° De la Loire-Inférieure de ce côté du fleuve;

3° De la Vendée;

4° Enfin des Deux-Sèvres.

Elle est limitée, au nord, par la Loire, de-

puis son embouchure jusqu'à Saumur; à l'est, par la rivière du Thoué jusqu'à Thouars; au sud, par la route qui conduit de Thouars à Parthenay, Fontenay-le-Comte, et de là aux Sables-d'Olonne; à l'ouest, par l'Océan, depuis les Sables jusqu'à l'embouchure de la Loire. Ce pays se divise en Plaine, Bocage et Marais.

Les habitans de la Plaine, c'est-à-dire ceux de l'arrondissement de Saumur, sur la rive gauche de la Loire jusqu'à Vihiers inclusivement; ceux de l'arrondissement de Thouars, sur la rive gauche du Thoué jusqu'à Argenton-le-Château, et toutes les communes limitrophes comprises en-dedans de la ligne de Thouars aux Sables-d'Olonne, n'entrent point dans l'insurrection, et sont en opposition avec les Vendéens. Ceux-ci les appellent les *bigots*.

Quand l'insurrection éclate dans la Vendée, les habitans de la Plaine prennent les armes, montent la garde, et établissent des postes sur toute la ligne, ainsi que sur tous les points par lesquels on peut, de l'extérieur, communiquer avec le pays insurgé. Alors plus de sûreté pour les voyageurs; tout ce qui approche de ces contrées est scrupuleusement visité et fouillé. En butte aux soupçons des *bigots*, on court sans cesse les risques d'en être maltraité; heu-

reux quand on se tire de leurs mains la vie sauve!

Au reste, les *bigots* ne sont pas redoutables pour les Vendéens; ils sont lâches, timides, et ne montrent de courage que contre des gens paisibles et sans armes. Quelques coups de fusil suffisent pour dissoudre une armée de *bigots;* deux cents Vendéens en battraient mille. La démoralisation est complète dans ce pays.

L'habitant du Bocage est franc, loyal, hospitalier; ses mœurs sont douces; sous une enveloppe grossière, il cache une belle ame. Il a naturellement l'idée du juste et de l'injuste, non seulement en ce sens, qu'il connaît ce qui est bien ou mal, dans l'acception simple de ces mots, mais en ce qu'élevant sa pensée à des considérations d'un ordre supérieur, s'il s'aperçoit que ce que, dans nos convenances sociales, nous appelons *bien*, est mal et contraire à la stricte justice; alors le mettant dans la balance de l'équité et concentrant toutes ses idées sur le principe moral qui guide son jugement, il le pèse au poids du bon sens naturel que Dieu lui a donné, et dit, sans hésiter : cela est mal; il se roidit contre, et suit invariablement la ligne que lui trace sa conscience, sans s'inquiéter si les lois de la société l'approuvent ou non.

Les révolutionnaires, ces hommes qui ont secoué tous les préjugés, renversé toutes les institutions morales, attaqué la première de toutes, la religion, ont accusé les Vendéens d'être des fanatiques religieux. Leur courage dans les combats, leur mépris pour la mort, ont été attribués à cette cause. Pendant la guerre de 1793, on disait que les Vendéens ne se battaient avec tant d'intrépidité que parce qu'ils étaient persuadés qu'ils ressusciteraient au bout de trois jours. Il fallait bien attribuer à une cause extraordinaire l'excessive bravoure de ce peuple guerrier, et couvrir, par la calomnie, la honte d'être battu par des hommes armés de bâtons.

Le Vendéen est pieux ; il n'est ni superstitieux ni fanatique ; il est brave par tempéramment et fidèle par sentiment. Dominé par ses vieilles habitudes d'homme probe et vertueux, il a une haine bien prononcée contre tout ce qui porte le caractère d'injustice ; il n'aime pas les innovations. Il est extrêmement attaché à ceux qui furent autrefois ses *seigneurs ;* la cause de cet attachement vient de ce que la noblesse du Poitou, vivant continuellement dans ses terres, a des relations journalières avec les paysans. Sans morgue, sans hauteur, le gentilhomme est au milieu d'eux comme un bon père, et les

traite comme ses enfans. De là cette douce familiarité à laquelle le respect dû au rang assigne des bornes que l'inférieur n'est jamais tenté de franchir.

Le Vendéen aime la danse avec passion. Les nobles et les riches bourgeois du pays, chacun dans sa maison ou dans son château, réunit, le dimanche, toute la jeunesse des environs, et lui fournit les moyens de se livrer à un exercice qui a tant de charmes pour elle; celui qui fait les frais de la fête en partage les plaisirs avec sa famille. Une confiance sans bornes existe dans leurs rapports mutuels.

C'est là, c'est dans cette Vendée, honneur de la France, que l'antique foi de nos pères et toutes les vertus morales se sont réfugiées pendant l'horrible tempête qui les a fait disparaître des autres parties de ce beau royaume. Elles s'y sont conservées pures, au milieu des flammes sacriléges qui ont dévoré ce malheureux pays; elles ont coûté un fleuve de sang versé pour les défendre.

Avant de parler de la manière dont se fait une insurrection dans la Vendée, nous allons faire connaître l'organisation militaire de ce pays, c'est-à-dire la circonscription du terrain occupé par l'armée vendéenne, qui se compose de quatre corps.

Le premier, aux ordres de M. le lieutenant-général comte d'Autichamp, comprend toute la partie du département de Maine-et-Loire sur la rive gauche de la Loire, excepté l'arrondissement de Saumur.

Le deuxième corps, commandé par M. de Sapinaud, comprend la portion du département de la Vendée située à l'est de ce département, limitée à l'ouest par la route de la Rochelle à Montaigu; au nord, par celle de Montaigu à Tiffauges et Mortagne; à l'est, par la Sèvre-Nantaise; au sud et sud-est, par la ligne de Sainte-Hermine à la Châtaigneraye.

Le troisième, qui était sous les ordres de M. le maréchal-de-camp comte de Suzannet, comprend toute la portion du département de la Loire-Inférieure sur la rive gauche de ce fleuve, et l'autre portion du département de la Vendée limitée, au nord, par le département de la Loire-Inférieure; à l'est, par le corps d'armée de Sapinaud; au sud, par la route des Sables-d'Olonne jusqu'à la petite rivière du Lay, en remontant jusqu'à Sainte-Hermine; à l'ouest, par l'Océan.

Le quatrième corps, commandé par M. Auguste de la Rochejaquelein, comprend l'arrondissement de Bressuire dans le département des Deux-Sèvres.

Ces quatre corps réunis peuvent mettre sous les armes, savoir :

Le 1er, dix-huit mille hommes, ci. .	18,000
Le 2e, huit mille, ci.	8,000
Le 3e, vingt-cinq mille, ci. . . .	25,000
Le 4e, cinq mille, ci.	5,000
TOTAL.	56,000

Dans des cas pressans, et si l'on avait des armes, on pourrait augmenter cette armée de trente mille hommes.

Chaque corps d'armée est formé de plusieurs divisions, commandées par des officiers qu'on appelle *divisionnaires*, et qui sont nommés par le commandant du corps d'armée dont ils font partie. Ces divisionnaires ont sous eux un major de division ou *sous-divisionnaire.*

Les divisions se composent de vingt ou trente paroisses, plus ou moins, en raison des localités. Chaque paroisse, à laquelle on peut donner le nom de *compagnie*, est commandée, selon sa population, par un ou deux capitaines choisis par les paysans. C'est toujours le plus intelligent et le plus brave qui obtient la préférence. Il est rare de voir de mauvais choix.

Les capitaines ont sous leurs ordres un lieutenant ou capitaine en second, et des sous-officiers en nombre indéfini; comme ils ne touchent point de solde, on ne craint pas de multiplier ceux qui sont en grade.

Le capitaine de paroisse est celui de tous les officiers de l'armée, sans exception, qui a le plus d'influence; s'il ne voulait pas marcher, il est presque certain que sa paroisse imiterait son refus. Dans le combat, si le capitaine se retire, sa compagnie le suit, et ce funeste exemple gagne de proche en proche toute l'armée. Alors chacun s'enfuit et rentre chez soi.

Si, de ce que nous venons de dire du capitaine de paroisse, et de la confiance qu'il inspire à ses subordonnés, l'on concluait, d'une manière absolue, que lui seul a de l'autorité, et que celle des généraux n'est rien, ou n'est qu'un accessoire presque nul, on se tromperait grandement. Le capitaine ne peut rien par lui-même sur la masse des choses; il n'a de pouvoirs que sur les individus pris isolément, et seulement lorsqu'ils sont appelés; car il ne dépend pas de lui de faire ou de ne pas faire une insurrection : il tenterait en vain un mouvement, si l'ordre ne venait pas de plus haut que lui; de même qu'il ne l'empêcherait pas si l'ordre était donné.

Ainsi, le capitaine ne tire sa force que de la confiance qu'ont les soldats dans tel ou tel chef. Si, par exemple, M. de la Rochejaquelein fait un appel aux armes dans la contrée sur laquelle s'étend son influence, les capitaines de paroisse lui servent d'échos, et répètent ce cri, qui est entendu de tout le monde; mais avant tout on se demande : Qui est-ce qui nous appelle? et pour qui nous appelle-t-on? C'est M. de la Rochejaquelein; c'est pour le Roi. Cela suffit; tout est debout. Alors seulement, le capitaine devient un homme important.

La puissance des généraux, dans ce pays, est une puissance morale sur laquelle s'appuie celle des chefs inférieurs, qui ne serait rien sans elle.

Le chef de division se tient au centre des paroisses de son commandement; il a toujours près de lui un petit corps de volontaires, qui sont la garde de son quartier : il a aussi des cavaliers qui ne le quittent pas; ils servent à la correspondance.

Le lieu qu'occupe le quartier-général varie selon les circonstances.

Le nombre des personnes dont il se compose n'est pas fixé. D'ordinaire les étrangers qui viennent dans le pays pour participer à la guerre,

en font partie ; et, s'ils ont du talent, sont employés comme officiers d'état-major.

On ne prend les armes qu'au moment où l'on doit faire une expédition. Est-elle finie, l'armée se dissout, et chacun se retire.

L'insurrection est générale : on doit cependant observer que les villes y prennent peu de part.

Le *Bocage* comprend la presque totalité du pays insurgé, si l'on entend par ce nom le pays couvert ; mais il n'y a qu'une très-petite portion du département de la Vendée qui soit connu sous le nom de *Bocage* proprement dit.

Les chemins qui coupent toute l'étendue de la Vendée militaire sont extrêmement difficiles à tenir. L'hiver ils sont impraticables. Les champs sont clos de haies et de fossés : ils sont, pour la plupart, couverts de genêts ; c'est une immense forêt de broussailles. Tout est obstacle ; et il est impossible à une armée régulière de se déployer sur un parreil terrain.

Les marais de Soulans, Challans, Beauvoir, Notre-Dame-de-Mont, Saint-Jean-de-Mont, etc., forment une seule étendue de pays, limitée au nord par la route du Quay à Beauvoir ; au nord-est, par celle de Beauvoir à Challans ; à l'est, par celle de Challans à Soulans ; et au sud-est,

par celle de Soulans à Rié, Sainte-Hilaire-de-Rié et Sainte-Croix-de-Vic. Cette dernière ligne est couverte, parallèlement au sud, par la petite rivière de Vic.

Le *Marais* peut mettre quinze ou dix-huit cents hommes sous les armes. Ce pays n'est praticable que pour ceux qui l'habitent. Il est coupé par des fossés ou canaux de dix-huit, vingt, et jusqu'à vingt-quatre pieds de large, qui entourent des champs de blés et de fèves, ou des pâturages. Ces fossés sont toujours pleins d'eau.

On pénètre dans ce pays par des chemins assez étroits, qui, l'hiver, ne sont pas viables. Les grains, les fourrages et autres récoltes, se transportent sur des petits bateaux qu'on appelle *niolles*. Pour passer d'un champ dans un autre, les *Maréchains* (c'est ainsi qu'on nomme les habitans du Marais) se servent d'un grand bâton connu sous le nom de *ningle;* à l'aide de cet instrument, ils sautent les canaux les plus larges.

Dès que l'ennemi se présente pour pénétrer dans le pays, on sonne la *corne*, gros coquillage de mer, dont le son se fait entendre de très-loin. A ce signal, chaque Maréchain sort de sa chaumière, armé de sa ningle et de son fusil. Dans un instant, vous les voyez arriver de toutes

parts ; ils se portent vers l'ennemi, qui tente de franchir la chaussée, l'assaillent, et font pleuvoir sur lui une grêle de balles.

Les Maréchains sont excellens tireurs ; il est rare qu'à deux cents pas ils ne tuent ou ne blessent (1).

Le soldat vendéen, soit du Bocage, soit du Marais, est brave jusqu'à la témérité ; il a la vigueur du lion ; mais, par un contraste assez bizarre, il devient quelquefois timide. Il est inquiet et soupçonneux ; il craint toujours d'être trahi. Son courage s'élève ou s'abat selon la contenance de ses chefs. S'il croit apercevoir quelques traces d'inquiétudes sur leur figure, le découragement se communique dans toute l'armée avec la rapidité de l'étincelle électrique ; alors la marche se ralentit, les groupes se forment, et l'on délibère si l'on ira plus loin. Si, dans une pareille circonstance, l'ennemi se présentait, l'armée, quelque nombreuse qu'elle fût, prendrait la fuite.

Lorsque vous vous apercevez de cette hésitation, parcourez la colonne, chantez, riez, bu-

(1) J'ai vu, au combat de Sainte-Croix-de-Vic, un Maréchain tuer un soldat à plus de trois cents pas ; il en avait déjà tué deux à la même distance.

vez dans la *gourde* du soldat ; présentez-lui du tabac ; faites-lui des contes qui l'amusent. Parlez à celui-ci de ses exploits ; à celui-là de sa bravoure ; à cet autre de sa famille ; caressez surtout le chef de la paroisse : avec ces moyens, employés adroitement et sans affectation, dans un instant tout est changé ; d'une armée d'hommes irrésolus que vous aviez tout-à-l'heure, vous en faites une armée de héros.

Si vous voulez conduire une armée vendéenne à plusieurs journées de marche de son pays, et la retenir sous les armes le temps nécessaire pour mener à fin l'opération que vous projetez, mettez les soldats dans votre confidence ; montrez-leur le but que vous vous proposez d'atteindre, et l'utilité de l'expédition ; sur-tout ne les trompez pas : autrement vous perdriez leur confiance sans retour. Ne laissez jamais entrevoir d'incertitude, vous pouvez être assuré que personne ne vous quittera.

Une confidence de cette espèce, qu'il serait dangereux de faire à toute autre armée, est sans danger dans celle-ci. Ne craignez pas que votre secret soit dévoilé. Un Vendéen pris par l'ennemi, et interrogé sur les mouvemens de l'armée, restera muet ; la menace des tourmens, l'appareil même de la mort n'ébranleront pas sa

fidélité; il recevra le coup mortel, et emportera dans le ciel le secret qui lui a été confié, laissant à ses compagnons d'armes le soin de le venger.

Quand, dans la Vendée militaire, que nous venons de faire connaître, on veut faire une insurrection, les généraux parcourent le pays et s'abouchent avec les hommes influens de chaque canton; ceux-ci parlent aux capitaines de paroisse; ces derniers se transportent chez les fermiers et chez les métayers, les préviennent, et, de proche en proche, on se dit *qu'il faut dérouiller les fusils*. Ces mots suffisent; on sait ce que cela veut dire. On se prépare dans le silence et dans le secret. Quelques jours avant l'insurrection générale, on débute par quelques petites hostilités, qu'engagent des jeunes gens attroupés sur tous les points, par bandes de quinze à vingt hommes, sous les ordres de l'un d'eux, qu'ils ont choisi pour chef. Cela s'appelle *chouanner*. Ces Chouans se portent la nuit ou le jour, mais plus souvent la nuit, chez les gens suspects; ils les désarment et s'emparent de la poudre, ainsi que des autres munitions qu'ils trouvent chez eux. Ils préludent par de petites actions contre la gendarmerie, qu'ils ont en horreur. Alors, tous ceux du parti contraire

commencent à emballer leurs meubles, et les font transporter hors la frontière : eux-mêmes quittent le pays. Ces déplacemens de meubles et d'effets, ces émigrations se font sous les yeux des Vendéens, qui n'y mettent aucun obstacle, quoiqu'ils sachent que quelques-uns de ceux qui s'enfuient ainsi prendront les armes contre eux, ou serviront de guides à l'ennemi pour l'introduire dans le pays. Le nombre de ces émigrans peut s'élever, dans toute la Vendée militaire, à douze ou quinze cents hommes.

Le moment de l'insurrection générale approchant, on fixe le jour et l'heure. Les divisionnaires se rendent à leur poste ; l'ordre est donné par-tout ; le tocsin sonne dans toutes les paroisses ; chacun prend ses armes ; les compagnies se réunissent sous les ordres des capitaines, qui les conduisent au rendez-vous assigné par le divisionnaire : celui-ci à son tour conduit sa division au rendez-vous général du corps d'armée. Douze heures suffisent pour toute cette opération (1).

---

(1) Si, le 15 de mai 1815, un voyageur, parti de Saumur pour se rendre à la Rochelle, eût pu franchir la distance qui sépare ces deux villes dans quatre heures de temps, en traversant toute la Vendée militaire ; si, arrivé à la Rochelle à midi, on l'eût interrogé sur la situation du pays

verte, on court en toute hâte en prévenir les chefs. Des hommes à cheval précèdent toujours la colonne d'une lieue; s'ils aperçoivent l'ennemi, un ou deux se détachent pour en venir donner avis. Aux cris de voilà les *bleus* (1), le commandant en chef et tous les officiers parcourent la colonne, et font ce seul commandement : *En avant les gas, voilà les bleus*. C'est alors que, livrés à leur propre intelligence, les chefs de paroisses, à la tête de leurs compagnies, se répandent à droite et à gauche, et à la faveur des haies et des broussailles qui couvrent leurs mouvemens, tombent à l'improviste sur l'ennemi et l'entourent de toutes parts. L'attaque est brusque et vive. Une grêle de balles pleut sur lui; il est atteint sans voir celui qui l'a frappé; souvent il est étourdi de cette impétuosité, et ne sait de quel côté se diriger. S'il est engagé dans le Bocage, ne pouvant prendre de position ni se déployer, il sera inévitablement vaincu. Comme ses masses offrent beaucoup de prises, elles sont assaillies par un essaim de tirailleurs qui lui font éprouver d'autant plus de pertes, que le soldat vendéen ne tire jamais sans ajuster.

(1) C'est ainsi que le Vendéen appelle les soldats de ligne.

Dans une pareille situation, si l'ennemi détache des tirailleurs, il peut être certain d'avance qu'il ne les reverra plus. Ce sont autant de victimes envoyées à la mort. Le paysan vendéen ne craint point le tirailleur de la ligne; il le laisse approcher à trente ou quarante pas; persuadé que son adversaire n'ajuste pas, il essuie son feu; c'est alors que la vie du malheureux tirailleur est compromise; le Vendéen vise, le tue, et s'empare de ses armes et de ses cartouches. On croira peut-être que le fusil dont il vient de faire la conquête l'embarrasse? non; il y a toujours dans les troupes vendéennes un grand nombre d'hommes armés de bâtons qui se mêlent aux tirailleurs pour aller chercher des armes. J'ai vu de ces bâtonniers intrépides désarmer et faire prisonniers des grenadiers.

Une armée vendéenne n'a jamais de réserve. Tous attaquent simultanément. C'est un grand vice sans doute que celui-là; mais d'après l'organisation qui a existé jusqu'ici, il est impossible qu'il en soit autrement. Chacun agissant pour ainsi dire d'après lui-même, ne connaît d'autre guide dans l'action que sa bravoure et sa volonté : il est très-difficile aux chefs de diriger cette troupe en présence de l'ennemi.

Si l'ennemi se retire devant une pareille ar-

mée, celle-ci le poursuit avec opiniâtreté; on ne peut alors la retenir ni même la modérer. Son impétuosité devient souvent funeste au succès de l'entreprise; car si l'ennemi trouve enfin une belle position, et qu'il y tienne ferme, le Vendéen s'arrête, son ardeur se ralentit, et quelquefois il prend la fuite à son tour. Mais cette retraite, qu'il appelle la *déroute* (et c'en est une véritable), n'a jamais de suites fâcheuses. Dans un clin-d'œil, il n'y a plus d'armée; chaque soldat se retire et retourne chez soi, par le chemin le plus court, à travers les champs. Ces hommes sont extrêmement robustes et d'une agilité surprenante; ils franchissent les haies comme des chevreuils, et mettent, en peu de minutes, un grand espace entr'eux et l'ennemi. Malheur à celui-ci, si, fier de sa victoire, il persiste à continuer sa marche, et à pénétrer dans le pays; il pourra, à la vérité, le faire impunément pendant deux jours, mais il est presque certain que, le troisième jour, il aura un nouveau combat à essuyer; et comme il perd toujours beaucoup de monde, il faut qu'à la fin il succombe.

La place de bataille des officiers qui servent dans les armées vendéennes, est à la première ligne des tirailleurs, souvent même en avant de ceux-ci. Cette manière de faire n'est pas sans

danger pour les chefs. Toujours à cheval, ils sont plus en vue de l'ennemi, et lui servent de point de mire. Aussi perd-on beaucoup d'officiers. Une méprise peut les exposer à être tués par leurs propres soldats. Ce malheur cependant n'arrive que très-rarement.

Les armées vendéennes se gardent fort mal, ou, pour mieux dire, ne se gardent pas. Ce sont les officiers qui veillent à la sûreté de tous. Il y a autant de danger pour eux à se laisser surprendre, qu'à se laisser attaquer. . . . .

Vainqueur ou vaincu, le soldat vendéen retourne chez lui; il n'est guère possible de le tenir long-temps sous les drapeaux.

On pourrait inférer, de ce que je viens de dire, qu'une pareille armée n'est bonne qu'à guerroyer dans son pays; et qu'on ne saurait s'en promettre de grands succès, si l'on essayait de la conduire au-delà de ses frontières. Il en serait ainsi, il est vrai, si l'on ne changeait pas l'organisation de la Vendée. Mais rien ne serait plus facile que de disposer des armées vendéennes pour des expéditions hors de leur territoire, et de les tenir autant de temps qu'on le voudrait sous les drapeaux. Pour cela, il faudrait, avant d'entrer en campagne, avoir soin de pourvoir d'avance aux besoins éventuels du

soldat, tant en vivres qu'en munitions de guerre, et en fonds pour la solde. Il faudrait encore donner à cette armée une organisation nouvelle, appropriée au caractère de ceux qui la composent; organisation désirée par tous, et d'autant plus nécessaire, qu'elle mettrait fin à l'espèce d'anarchie militaire qui existe tant qu'on fait la guerre dans le pays.

Tous les élémens du bien sont épars sur la surface de la Vendée; il ne s'agit que de les réunir, et l'on en obtiendra les résultats les plus satisfaisans. Si le gouvernement connaissait bien les avantages que la monarchie légitime pourrait retirer de l'armée royale de la Vendée, réunie et combinée avec celles du Maine et de la Bretagne, il ne balancerait pas un moment à porter ses soins de ce côté; il en ferait un boulevard et une barrière contre lesquels les révolutions et les révolutionnaires à venir iraient désormais se briser.

Mais ne serait-il pas dangereux de laisser des armes entre les mains de ces guerriers de l'ouest? C'est une question que des esprits inquiets ont faite mille fois depuis la restauration, et à laquelle il n'est pas hors de propos de répondre. Que croit-on donc avoir à redouter? — Que ces armes ne soient un jour tournées contre le gouvernement? — Concevoir une pareille crainte,

c'est méconnaître le plus fidèle, le plus généreux des peuples. Qu'on se rassure : vingt-cinq ans du dévoûment le plus héroïque, des torrens de sang versés pour la cause royale, sont des garanties suffisantes contre les terreurs que l'on voudrait faire naître. La Vendée n'a jamais combattu, elle ne combattra jamais que pour son Roi. Tant qu'il sera là, il n'y aura pas de motifs assez puissans pour la soulever. Soumise et respectueuse sous le gouvernement légitime, elle a repris sa charrue; elle laisse rouiller ses fusils; elle les oublie; et n'y songerait qu'autant que de nouveaux malheurs viendraient les lui rappeler. Envers un peuple qui, à toutes les époques de notre sanglante révolution, a constamment marché dans la ligne de l'honneur, qui a fait tant et de si longs efforts, dont la population a été moissonnée par le fer, les habitations dévorées par les flammes; qui, au jour du rétablissement de l'auguste famille des Bourbons, comme aux autres époques de ses triomphes, n'a jamais pensé à se venger sur les auteurs de ses désastres; envers un tel peuple, dis-je, la défiance est un outrage; et, dans l'impuissance où l'État se trouve de récompenser tant de dévoûment et de sacrifices, la confiance du moins doit être le prix de sa fidélité.

MÉMOIRES

SUR LA

GUERRE DE LA VENDÉE

EN 1815.

Après vingt-cinq ans de révolutions et d'agitations politiques, la France goûtait enfin les douceurs de la paix; toutes les sources de sa prospérité commençaient à se rouvrir sous le gouvernement paternel de son Roi légitime, et le bonheur présent s'accroissait encore de celui que promettait l'avenir.

Tandis que nous nous reposions dans les consolantes pensées qu'une si heureuse situation faisait naître, des factieux travaillaient en secret et préparaient l'horrible catastrophe qui devait détruire jusqu'à nos espérances, et nous replonger dans un abîme de malheurs et de désastres. Tous les élémens du mal se réunissaient pour former

et grossir l'orage qui bientôt allait fondre sur nous.

Le 1[er] mars 1815, Buonaparte débarque sur les côtes de Provence, et, de ce point éloigné, menace la capitale. A cette nouvelle imprévue, le cri d'alarme se fait partout entendre. On ordonne à la hâte des mesures mal concertées; on croit à leur efficacité; on se repose sur la foi des administrateurs civils et sur l'honneur de l'armée; mais les administrateurs paralysent tout, et l'armée se range sous les drapeaux de l'usurpateur. En un mot, les uns et les autres trahissent le Roi qui les a comblés de faveurs et de bienfaits; et ce malheureux prince, entouré de traîtres ou d'amis sans expérience, est obligé d'abandonner le palais de ses aïeux pour aller chercher un nouvel asile sur une terre étrangère.

Au premier avis de l'arrivée de Buonaparte, Mgr. le duc de Bourbon, envoyé dans l'ouest, se rendit à Angers, où M. le comte d'Autichamp commandait une subdivision de la 22[e] division militaire. Plusieurs généraux vinrent y prendre les ordres de Son

Altesse. Le général Travot était du nombre; tous protestèrent de leur dévoûment.

Le prince fit connaître sa mission aux départemens dont le commandement lui était confié. Il envoya par-tout des ordres qui allèrent s'accumuler vainement dans les bureaux des états-majors et des préfets, avec ceux qu'on expédiait de Paris. Presque tous ces ordres, partant de ces deux points différens, se contrariaient; et, pour surcroît de malheur, leur exécution était soumise aux discussions lentes des conseils-généraux rassemblés aux chefs-lieux des départemens, auxquels on avait conféré d'immenses pouvoirs.

L'incertitude régnait dans tous les esprits; toutes les têtes étaient en mouvement, mais les bras n'agissaient pas; et tandis qu'on perdait le temps en vaines délibérations, l'usurpateur profitait de tous les momens, et marchait à grands pas sur Paris. Il y arriva le 20 mars, sans avoir rencontré d'obstacles.

Cette terrible nouvelle porta l'effroi et le découragement dans les ames : on crut

tout perdu. La terreur du nom de Buonaparte parcourut, avec une incroyable rapidité, tous les rayons du cercle dont Paris est le centre. Par-tout où les soldats du tyran se présentaient, on ne songeait qu'à se soumettre. La défense étant considérée comme dangereuse, ou du moins comme inutile, ceux mêmes qui, la veille, étaient disposés à résister, abandonnaient cette pensée; et, pour ne pas s'exposer à de terribles représailles, chacun se résignait à la servitude.

Cependant, toute la France n'était pas soumise; les seuls départemens que l'armée avait envahis, et ceux qui, à raison du voisinage, se trouvaient sous son influence, avaient reconnu l'usurpateur, ou, pour mieux dire, l'avaient laissé proclamer sans opposition par la lie du peuple. Ce n'était que l'œuvre de la populace soutenue par une soldatesque effrénée qui, comme ceux qu'elle appuyait, ne cherchait qu'une occasion pour piller les maisons des riches et des royalistes.

Mais les départemens du midi, sous les

ordres de Monseigneur le duc d'Angoulême, la ville de Bordeaux, sous ceux de MADAME, résistaient encore, et il ne fallait rien moins que la trahison de Gilly et autres pour arrêter un mouvement contre lequel l'infatigable et monstrueuse activité des généraux Grouchy et Clausel serait venue se briser. Loin d'obtenir des succès qu'ils ne durent qu'à la trahison, ces deux monstres eussent été infailliblement punis de leur déloyauté. Aux moyens de résistance qu'offrait le midi, ajoutez ceux que présentaient la Vendée, la Bretagne, le Maine, la Normandie et l'Anjou; embrassez d'un seul regard ce vaste tableau, et vous verrez une masse imposante d'opinions et de forces qu'il suffisait de mettre en mouvement pour écraser l'armée de Buonaparte et le renverser du trône sans l'intervention d'aucun secours étranger. Ce grand projet fut au moment d'être exécuté par deux princes français, dont l'un était lieutenant-général du Roi dans le midi, et l'autre dans l'ouest; mais, par une fatalité inconcevable, il avorta presqu'aussitôt qu'il fut conçu.

Cependant, le mal s'accroissait chaque jour; et déjà dans l'ouest il s'étendait de proche en proche jusqu'à Angers. M. le lieutenant-général d'Autichamp, craignant sans doute alors que la liberté ou la vie même du prince ne fût compromise dans cette ville, le pria de passer sur la rive gauche de la Loire et de se rendre à Beaupréau, dans la Vendée militaire. Son Altesse suivit ce conseil; mais elle ne quitta Angers qu'après avoir donné ses instructions à ce général.

Heureux de posséder un prince du sang de leurs Rois, les Vendéens, toujours fidèles, toujours dévoués, n'attendaient que ses ordres pour voler aux combats, et commencer la lutte qui devait sauver la France. Si, ailleurs, quelques esprits timides désespéraient de son salut, là on n'en doutait pas. Tous les bras, toutes les pensées, toutes les volontés se réunissaient pour y concourir. Tous les pays situés sur la rive droite de la Basse-Loire, au moindre signal de la rive gauche, étaient prêts à se lever pour prendre part à l'action.

La Vendée étant le principal foyer de l'insurrection royale, l'étincelle qui devait en partir aurait embrasé ces vastes contrées; l'incendie se serait communiqué aux départemens circonvoisins, et bientôt il eût gagné la capitale. Ce que je dis ici n'est point un rêve de l'imagination; c'est une vérité démontrée par l'expérience du passé. En effet, qui ne se rappelle la longue résistance des Vendéens? Qui n'a pas encore présente à l'esprit l'immense insurrection des Bretons, des Manceaux, des Angevins et des Normands? Qui ne sait que ces braves ont mis plus d'une fois la république à deux doigts de sa perte? qu'ils ont longtemps lutté contre l'opinion et les forces du parti tout-puissant qui dominait la France, et anéanti des armées innombrables sans cesse renouvelées? Or, je le demande, oserait-on penser que les Vendéens en 1815 ne fussent pas mûs par les mêmes sentimens de fidélité et d'enthousiasme? Ce serait une erreur aussi grave qu'injurieuse. La vertu et la valeur sont héréditaires chez ces peuples; avec ces qualités, les hommes

d'aujourd'hui auraient fait plus encore que leurs devanciers, parce que la situation politique et morale de la France, dans ces derniers temps, offrait incontestablement beaucoup plus d'avantages qu'à l'époque des premières insurrections.

Il n'est pas douteux que les royalistes n'eussent eu la gloire de réussir et de remettre le Roi sur son trône, si l'on n'eût paralysé leur action. La Vendée était l'espoir de tous les Français fidèles au Roi. C'était le port dans lequel tous les vœux allaient se réfugier pendant cette horrible tempête. On savait que M. d'Autichamp était dans ces contrées : personne ne doutait de sa foi ni de la confiance dont il jouissait parmi les Vendéens; chacun disait que ce général serait de la plus grande utilité au prince, lieutenant-général du Roi. Déjà les officiers vendéens qui se trouvaient dans la capitale ou sur d'autres points de la France, en partaient en poste pour prendre part à la guerre, et se rendaient auprès du duc de Bourbon. Les uns le joignirent à Angers, les autres à Beaupréau; tous fini-

rent par se réunir à lui dans cette dernière ville : M. d'Autichamp resta à Angers.

M. Auguste de la Rochejaquelein, qui avait quitté le Roi à Saint-Denis, après y avoir pris les ordres de Mgr. le duc de Berry, s'était aussi rendu auprès du duc de Bourbon. Entouré de la plupart des chefs et des officiers supérieurs de l'armée vendéenne, et instruit par leurs observations et leurs rapports, le prince reconnut avec eux que, pour agir avant que les buonapartistes eussent pu songer à se défendre, il n'y avait pas un moment à perdre; et, d'un concert unanime, l'insurrection fut résolue : elle devait éclater le 25 mars; les esprits étaient dans les meilleures dispositions.

Les préparatifs qui se faisaient sur la rive gauche de la Loire ne pouvaient avoir de succès sans la coopération de M. d'Autichamp, qui, étant à Angers commandant de la rive droite, était, par sa position, l'anneau principal de la chaîne qui devait lier l'insurrection de la Vendée avec celle de la Bretagne. M. le colonel de la Potterie (commandant aujourd'hui le 4e régiment

de la garde royale), chef d'un bataillon de quinze cents volontaires royaux à Angers, proposa diverses mesures à M. d'Autichamp, qui se montra irrésolu, incertain, et n'en adopta aucune. Les ordres de l'usurpateur, qui venaient de pénétrer jusqu'à lui, lui ôtaient le commandement; il le remit sans résistance au colonel de gendarmerie Noirault, qui s'empara aussitôt de plusieurs milliers de cartouches que le gouverneur de la Flèche avait dirigées sur Angers. Ces cartouches étaient destinées aux Vendéens, et l'on avait négligé de les leur envoyer.

La soumission de M. d'Autichamp changea totalement la face des choses. Le bataillon de M. de la Potterie avait été licencié, et Angers, dénué de troupes royalistes, resta à la discrétion de Noirault et de tous les révolutionnaires du pays.

La contagion se répandit bientôt sur tout le cours de la Loire inférieure, depuis Saumur jusqu'à Nantes; ainsi les communications de la Vendée avec la Bretagne, qu'il était si important de conserver, furent totalement coupées.

Cependant Noirault, maître de la rive droite de la Loire, était inquiet sur les mouvemens de la rive gauche. Il craignait, avec raison, l'insurrection de ces contrées, et sentait que, si elle avait lieu, il lui serait impossible de se maintenir. Il résolut donc, à tout prix, de prévenir ce mouvement. Pour cela, il se servit de M. d'Autichamp, qui accepta uue mission auprès du duc de Bourbon. Ce général, s'embarquant sur la Loire le 23 mars, parcourut les campagnes de la rive gauche situées dans son commandement militaire vendéen; après quoi il se rendit à Beaupréau. Le prince fut très-étonné de le voir, mais bien plus surpris encore du rôle qu'il venait remplir. Il n'était question en effet que de remettre une lettre de Noirault, qui engageait le prince à quitter la Vendée (1), et de favoriser, par cette démarche, une mesure dont le but était d'expulser de la terre natale un membre de la famille de nos rois..... Et

(1) *Voyez* Pièces justificatives, n° I.

c'était M. d'Autichamp qui se présentait chargé d'une telle proposition!.... (1).

La lettre de Noirault et la conduite de M. d'Autichamp ont été publiées dans le *Moniteur* du temps : il est à regretter, pour l'intérêt de la vérité et pour la gloire de M. d'Autichamp, qu'il n'ait pas essayé de détruire les assertions publiées dans toute l'Europe.

Le prince quitta la Vendée, ainsi que les officiers de sa suite qui avaient reçu des passe-ports de Noirault. M. Auguste de la Rochejaquelein, et les autres chefs vendéens qui n'avaient pas quitté Mgr. le duc de Bourbon, étaient désespérés. Mais le mal était fait; il fallut subir la loi de la nécessité.

Il est à regretter que Mgr. le duc de Bourbon n'ait pu se jeter dans la Rochelle en quittant la Vendée. Le lieutenant-général Rivaud de la Rafinière, qui y commandait, était dans les meilleures dispositions; mais les évènemens qui se succédaient avec tant

(1) *Voyez* Pièces justificatives, n° II.

de rapidité, ont pu seuls faire renoncer à un projet d'une utilité si évidente. Le moniteur du 1er avril a annoncé que le drapeau tricolore flottait sur les murs de cette ville le 24 mars (1).

Il est constant que si on avait pu différer d'en ouvrir les portes à l'usurpateur, le prince se serait jeté dans cette place, qui dès-lors devenant le point d'appui de la Vendée, aurait décidé, malgré les opposans, l'insurrection de ces contrées. Buonaparte en avait une telle crainte, il attachait une si grande importance à l'occupation de ce point, que la première question qu'il fit à l'officier d'état-major dépêché pour lui annoncer la reddition de cette place, et qui n'avait pas encore eu le temps de lui porter une seule parole, fut celle-ci :

« Eh bien ! la Rochelle me refuse donc « ses portes ? »

Une victoire ne lui aurait pas fait plus de plaisir que la réponse négative de cet officier.

---

(1) *Voyez* Pièces justificatives, n° III.

Il est très-certain que si l'insurrection de la Vendée eût eu lieu, comme on devait s'y attendre, la Bretagne se serait mise en mouvement; ces pays se seraient liés avec le midi; et les départemens intermédiaires n'auraient pas manqué de prendre part au soulèvement général.

N'étant pas employé en 1814, j'étais chez moi, dans le département de la Vienne, lorsqu'à la première nouvelle du débarquement de Buonaparte, je me rendis à Poitiers pour me concerter avec les royalistes, qui m'honoraient de leur confiance. Leur zèle ardent attendait des ordres, et se soutenait malgré les efforts employés pour le paralyser. Les choses en étaient là, lorsqu'arriva, de la part du duc de Bourbon, l'ordre de former un bataillon de volontaires royaux, et de le diriger sur Blois. On se mettait en devoir d'obéir, quand tout à coup on apprit que Buonaparte était à Paris. Alors les administrateurs civils et militaires, qui le reconnurent, et qui avaient été si froids, si lents, lorsqu'il s'agissait de la cause du Souverain légitime, montrèrent une activité prodi-

gieuse pour faire prévaloir celle de l'usurpateur. En un instant, tous les coins des rues furent tapissés de proclamations énergiques qui contrastaient d'une manière hideuse avec celles qui les avaient précédées.

J'étais resté à Poitiers tant que j'avais cru pouvoir y être utile. Désespéré de tout ce qui se passait, je me rendis à Londun, résolu de me mettre à la tête des jeunes gens, et d'y former un parti pour seconder la Vendée si elle se levait, comme je n'en doutais pas. Je reçus, le 25 mars, des ordres particuliers de Mgr. le duc de Bourbon, qui me prescrivaient de me diriger le plutôt possible sur Chatelleraut, et de m'en emparer(1). Je me disposais à réunir mes amis et à marcher à leur tête, lorsque le fatal contre-ordre qui ruinait toutes nos espérances arriva. Alors, plus de Vendée, plus d'insurrection; tout se soumit, et l'étendart de la révolte remplaça par-tout celui de la légitimité.

Après le départ du prince, les chefs

(1) *Voyez* Pièces justificatives, n° IV.

vendéens se séparèrent en attendant un moment plus favorable. M. d'Autichamp, de son côté, se retira à sa terre de la Roche-Faton, où il resta sans reparaître dans la Vendée, jusqu'au mois de mai qu'il y revint. Tous les amis du Roi, qui jusqu'alors avaient compté sur la fermeté de ce général, firent éclater leur mécontentement, et blâmèrent hautement la conduite qu'il avait tenue. Le bruit en vint à ses oreilles. Il crut devoir se justifier, et allégua qu'il avait recu l'ordre, de la part du Roi, de ne pas faire lever les Vendéens. Mais comme cet ordre ne fut point rendu public, les murmures continuèrent. L'on se disait qu'en admettant que cet ordre du Roi existât réellement, il était antérieur au pouvoir illimité confié par le Roi à Mgr. le duc de Bourbon; que ce prince avait ordonné l'insurrection; que M. d'Autichamp ne pouvait donc arguer de l'ordre contraire antérieurement donné, et qui était évidemment annulé par les nouveaux pouvoirs confiés par le Roi à un prince de son sang : on se demandait aussi si, en quittant Paris, Sa Ma-

jesté avait autorisé M. d'Autichamp à remettre son commandement à Noirault; et, sous quelque point de vue qu'on envisageât les choses, les murmures augmentaient, loin de diminuer.

Lorsqu'on reporte sa pensée vers cette malheureuse époque, et que l'on rapproche les immenses moyens de résistance qu'offraient aux royalistes les provinces du Midi, la Vendée, l'Anjou, le Maine, la Bretagne, etc., etc.; quand on songe qu'en en faisant usage, la France pouvait se passer des secours de l'étranger pour rétablir le Roi sur son trône, un sentiment pénible s'empare de l'ame. Il est impossible de jeter un coup-d'œil sur le vaste tableau des ressources que pouvaient fournir tous ces pays, sans déplorer l'aveuglement funeste qui n'a pas permis d'en profiter. Nous avons déjà fait entrevoir au lecteur une partie de ce tableau : mettons-le tout entier sous ses yeux, et laissons-lui le soin de juger lui-même si la résistance dont je parle était possible, et si elle n'offrait aucune chance de succès.

Lorsque Buonaparte entra à Paris, tous les regards se tournèrent vers la Vendée : on comptait sur un mouvement dans ce pays. M. le maréchal Gouvion-Saint-Cyr, qui tenait encore à Orléans avec quelques troupes, et qui ne doutait pas que ce mouvement ne dût avoir lieu, envoya à Angers un de ses aides de camp, dans l'espérance qu'il y trouverait Mgr. le duc de Bourbon. Cet officier était chargé de prendre les ordres du prince, de lui demander un bataillon de Vendéens, et de l'assurer qu'avec ce renfort, M. le maréchal tiendrait le plus long-temps possible sur le point où il était; que si la Vendée s'ébranlait et s'emparait de la Basse-Loire, depuis Saumur jusqu'à Nantes, il s'approcherait des Vendéens, et les appuyerait en liant ses mouvemens avec ceux de M. le lieutenant-général Dupont, gouverneur de la 22e division militaire.....

Malheureusement Mgr. le duc de Bourbon avait quitté Angers, et se trouvait à Beaupréau. L'aide de camp fit faire les plus grandes instances auprès de M. d'Autichamp, pour obtenir de lui les moyens de

se rendre auprès de Son Altesse. Le général s'y opposa, et ne permit pas que cet officier s'acquittât de sa mission. Ainsi fût perdue une des plus belles occasions de sauver la France et son Roi. Le système que s'était fait M. d'Autichamp perdait tout; l'obstination avec laquelle il y persévérait dans des circonstances aussi impérieuses, est d'autant plus inconcevable, que personne mieux que lui ne connaissait les forces qui pouvaient être mises en mouvement. L'insurrection de la Vendée livrait au moins cinquante mille hommes à la disposition du prince. Celle du département de Maine et Loire, sur la rive droite de la Loire, réunie à celle de la Loire-Inférieure, sur la même rive, et à celle des départemens de la Mayenne et de la Sarthe, lui présentait une force d'environ vingt mille hommes. Les départemens du Morbihan, d'Ille-et-Vilaine et des côtes du nord, lui auraient fourni plus de vingt-cinq mille hommes. Madame, duchesse d'Angoulême, tenait à Bordeaux, tandis que son illustre époux levait une armée dans le midi; la popula-

nales de Nantes, d'Angers, de Saumur et des autres villes pouvaient armer des bras qui auraient su en faire un meilleur usage que n'en eussent fait ceux à qui ils étaient confiés. Les cartouches venues de la Flèche pouvaient être utilement employées dans le premier moment. La poudrière du Ripôt aurait ensuite abondamment fourni aux besoins de la Vendée, de la Mayenne et de la Sarthe. D'autres ressources se présentaient dans le département du Morbihan. L'insurrection de ces contrées se serait alimentée dans les places de ce département, et principalement dans celle de l'Orient. Il était facile de s'emparer de tous les points d'appui sur les côtes de la Saintonge, du Poitou et de la Bretagne. Quelques troupes disséminées sur ces différens points, n'auraient opposé qu'une faible digue à ce torrent. D'ailleurs la contagion ne les avait point encore gagnées. Tout porte à croire qu'elles auraient fait cause commune avec les royalistes, et seraient restées fidèles au Roi. Je pense même qu'à cette malheureuse époque, il n'a manqué qu'un point de ral-

liement à la majeure partie de l'armée, pour manifester son dévoûment à la cause royale. Malheureusement on n'a pas su profiter de la circonstance favorable. On n'a pas voulu voir que, dans une révolution, on perd tout quand on perd du temps Buonaparte a prouvé, dans celle du mois de mars 1815, qu'avec de l'audace et une poignée d'hommes, on peut bouleverser un Empire. Mais Buonaparte ne temporisait pas; il allait droit à son but, sans regarder derrière lui. Si à Angers on avait agi avec la même rapidité, à coup sûr la France était sauvée.

Cependant, M. Auguste de la Rochejaquelein, qui s'était retiré à Saint-Aubin-de-Baubigné, espérait encore que la faute énorme qu'on venait de faire pourrait se réparer, et disposait dans le silence les moyens d'éclater plus tard. Secondé par plusieurs officiers qui, comme lui, étaient restés dans la Vendée, il parcourait le pays dans tous les sens, et ne perdait aucune occasion de préparer les esprits. Ces démarches n'étaient pas sans danger pour lui;

la gendarmerie le surveillait sans cesse et observait ses moindres mouvemens ; mais il sut tromper l'activité de ses espions.

Mesdemoiselles Louise et Lucile de la Rochejaquelein secondaient très-utilement leur frère. Leur maison était le centre où tout venait aboutir; les royalistes du dehors entretenaient avec elles des correspondances suivies; d'un courage et d'une fermeté d'ame peu commune, elles ont toutes les vertus de leur sexe, sans en avoir la faiblesse. Indifférentes sur leurs dangers personnels, je les ai vues, pendant cette guerre, n'éprouver d'inquiétudes et d'angoisses que sur les périls auxquels nous étions tous exposés.

Lorsque tout fut une seconde fois préparé, l'insurrection fut de nouveau résolue. M. d'Autichamp ne voulut pas être étranger à l'entreprise. Il se rendit dans les environs de Beaupréau, vers les premiers jours de mai. Au moment de son départ pour la Vendée, il m'écrivit pour me demander une entrevue (1). Sa lettre me parvint à Belle-

(1) *Voyez* Pièces justificatives, n° V.

ville, près de Thouars. Comme il ne m'assignait point le lieu du rendez-vous, pour m'en assurer, j'envoyai de suite M. Bernier, un de mes amis de confiance, à la Roche-Faton. M. Bernier revint le lendemain, accompagné d'un garde de M. d'Autichamp, qui allait rejoindre son maître, sans savoir au juste où il était. M. de la Garde le père prit alors le parti de suivre cet homme, afin de pouvoir me rapporter une réponse positive; et j'attendis son retour à la Flocellière, dans la Vendée. Il vint en effet m'y trouver avec M. de Maurivet, et m'annonça que MM. d'Autichamp, de Suzannet, de Sapinaud et Auguste de la Rochejaquelein devaient se rassembler, le 14 mai, dans la maison d'un curé qu'il m'indiqua, et que l'on y désirait ma présence. Je me disposais à m'y rendre le 13 au soir, lorsque je reçus une lettre de M. de la Rochejaquelein, par laquelle il m'invitait à aller le rejoindre à Saint-Aubin-de-Beaubigné, en me prévenant que la réunion projetée pour le 14 venait d'avoir lieu, et qu'il m'en donnerait de vive voix les détails.

Je me transportai sur le champ à Saint-Aubin; j'y appris que la conférence s'était tenue à la Chapelle-Basse-Mer, et que M. de Sapinaud n'y avait point assisté. On y avait agité la question de savoir quel jour se ferait la prise d'armes; M. Auguste avait émis l'avis d'attendre l'arrivée des alliés sur les frontières : M. d'Autichamp ne s'était pas d'abord prononcé; mais sur les représentations de M. de Suzannet, on avait fini par reconnaître qu'il fallait profiter des bonnes dispositions des Vendéens, dont le zèle pouvait se refroidir, et l'insurrection générale avait été fixée au 15 mai. Quand à ce qui concerne l'exécution, après avoir déterminé la circonscription du pays où commanderaient les différens chefs, on avait arrêté que chaque corps de l'armée travaillerait, dans les premiers jours, à chasser les troupes ennemies cantonnées dans le pays qu'il occupait. Cela fait, on devait se réunir pour nommer un général en chef, afin de donner plus d'ensemble aux opérations et lier tous les mouvemens.

Je ne sais par quels motifs la portion de

territoire dévolue à M. Auguste de la Roche-jaquelein fut extrêmement restreinte. Cette partie était à découvert sur toute la ligne de la rivière du Thoué, dont les buonapartistes occupaient les principaux points au nord-est, à l'est et au sud. Les pays compris entre cette rivière et la ligne de l'insurrection, sur une étendue de plus de vingt lieues de long et trois lieues de large, dans les endroits les plus étroits, étaient contre nous, et le voisinage de la plaine, appelée autrement *le pays des bigots*, ajoutait encore au danger de cette position. D'après cet état de choses, soit que les généraux fussent assez heureux pour n'avoir jamais à faire qu'une guerre offensive, soit que les circonstances les réduisissent à la défensive, il me semble que le corps d'armée de M. de la Rochejaquelein devait être fort.

Dans le premier cas, il fallait franchir la Loire, et, pour arriver à ce but, après avoir chassé le peu d'ennemis qui occupaient l'intérieur du pays, il devenait indispensable de s'emparer de Saumur, clé

On peut objecter que ces raisonnemens sont réfutés par les faits de la campagne de 1815, puisque c'est par Nantes que l'armée du général Lamarque a pénétré dans la Vendée. Je prie le lecteur de suspendre son jugement, jusqu'à ce qu'il soit arrivé aux premiers mouvemens du corps d'armée de MM. de Sapinaud et de Suzannet, dont l'un n'a pas attaqué et pris Bourbon-Vendée, et l'autre les Sables, lorsqu'ils pouvaient le faire. Il sentira que, par la fausseté des premières opérations, et d'après les évènemens qui les suivirent, l'armée royale se trouva dans une situation impossible à prévoir au moment où la guerre a commencé. Les militaires apprécieront d'autant mieux mes raisons, qu'elles sont basées sur une connaissance parfaite des localités.

Pour les combattre, on ne peut s'appuyer que sur un fait accidentel occasionné par la faute la plus grave que des généraux puissent faire. Qu'on lise les Mémoires de Mme de la Rochejaquelein, on verra qu'en 1793, lorsque l'armée républicaine forma le projet d'attaquer sérieusement la Vendée,

elle dirigea ses mouvemens sur les points que je viens d'indiquer. Sa plus forte colonne se porta sur Bressuire, de-là sur Châtillon, et enfin toute l'armée se réunit à Chollet. La bataille qu'elle gagna le 17 octobre, contre l'armée royale, décida du sort de la Vendée. Les débris de cette armée, forcés de passer la Loire et de marcher sur la Bretagne, furent totalement détruits, après avoir lutté glorieusement contre des troupes aguerries qui ne leur laissaient aucun relâche (1).

A part la disposition qui a donné lieu aux observations que l'on vient de lire, tout avait été réglé dans la conférence de la Chapelle, de manière à promettre les plus heureux succès. A la vérité on allait commencer une lutte qui pouvait être longue et périlleuse, sans avoir complètement pourvu d'avance aux moyens physiques de la soutenir. Néanmoins, si la Vendée manquait d'une partie des choses nécessaires

---

(1) *Voyez* les Mémoires de Mme de la Rochejaquelein.

pour faire la guerre, elle était forte du courage et du dévoûment sans exemple de ses soldats : elle était plus forte encore de l'espoir qu'elle avait de voir incessamment débarquer M. le marquis de la Rochejaquelein sur les côtes du Poitou, amenant avec lui d'Angleterre des armes et des munitions de guerre. En effet, cet officier s'était rendu de Gand à Londres, afin d'y négocier des secours pour l'insurrection. Sa négociation avait eu tout le succès que l'on pouvait en attendre.

Le 15 mai arriva. A l'issue de la messe, le tocsin sonna dans toutes les paroisses. Tout le monde courut aux armes et se trouva au rendez-vous général de chaque corps d'armée.

La journée du 16 fut employée, par les troupes de M. de la Rochejaquelein, à divers mouvemens, qui tous produisirent le résultat qu'on s'en était promis : le plus important fut le désarmement de la garde nationale de Bressuire, qui procura cent cinquante fusils. On devait marcher le 17 sur Thouars pour désarmer également la garde

nationale de cette ville, en chasser les gendarmes qui s'y trouvaient, et pour attirer, s'il était possible, à l'armée, les royalistes du Haut-Poitou.

J'avais, en partant pour la Vendée, laissé mon frère et M. Renou à Loudun, et M. Bernier, percepteur, à Monts. Les deux premiers étaient chargés de réunir tous les royalistes de ce pays au moment où nous paraîtrions à Thouars. Les jeunes gens de Loudun étaient prévenus, et s'étaient pourvus d'armes et de cartouches.

M. Bernier avait la commission d'acheter de la poudre; il s'en était acquitté avec beaucoup d'intelligence, au risque de sa liberté, et peut-être de sa vie, s'il eût été découvert.

Si le mouvement sur Thouars eût eu lieu à cette époque, le département de la Vienne nous aurait fourni plus de cent cinquante hommes de cavalerie. Mais on fut informé que M. le marquis de la Rochejaquelein était débarqué, et qu'il nous apportait des fusils et des munitions de guerre, et cette nouvelle fit ajourner tous les projets, pour

se porter d'abord au-devant du convoi qui devait être en route.

Il avait été convenu que M. d'Autichamp agirait simultanément avec nous ; cependant on n'avait point de ses nouvelles. Les paroisses qui nous avoisinaient et qui faisaient partie de son armée, voyant qu'il ne remuait pas, vinrent s'offrir en foule pour combattre dans nos rangs ; mais afin d'éviter tout prétexte de division, nous les refusâmes, en les assurant que leur général ne tarderait pas à les appeler. Les paroisses de Maulevrier, d'Yzernay, de Cerqueux, et plusieurs autres, ne voulurent décidément pas servir sous les ordres de ce chef ; quoiqu'elles lui appartinssent, elles se joignirent au quatrième corps.

Il y avait à Chollet dix-huit cents hommes de troupes ennemies qu'il importait beaucoup de chasser de ce poste. C'était naturellement au premier corps de l'armée, celui d'Anjou, commandé par M. d'Autichamp, qu'appartenait le soin de cette exécution. La coopération de ce corps devenait d'autant plus utile, que nous ne

pouvions nous diriger vers le convoi annoncé sans nous compromettre, tant que nous aurions à craindre la garnison. Nous avions trois journées de marche pour arriver à notre but, et en un seul jour, l'ennemi pouvait se porter sur nos derrières, nous couper les communications, et nous inquiéter à notre retour.

Dans cet état de choses, deux partis se présentaient; le premier, d'attendre la levée de boucliers de l'armée d'Anjou; le second, d'aller sur le champ attaquer Chollet. Comme il n'y avait pas de temps à perdre, nous nous arrêtâmes à ce dernier parti, espérant qu'à notre approche M. d'Autichamp se mettrait en mouvement, et nous aiderait à chasser l'ennemi.

Notre corps d'armée rassemblé aux Aubiers, était fort de deux mille deux cent quarante hommes, dont un tiers au moins n'avait pour armes que des bâtons; le reste avait des fusils de chasse et de munition, tant bons que mauvais; à l'exception de trois cents vieux Vendéens qui avaient fait l'ancienne guerre, et qui s'étaient pourvus

d'avance, à leurs frais, d'environ trente à quarante cartouches chacun, le reste de l'armée n'avait pour toutes munitions que trois cartouches par homme.

A ces deux mille deux cent quarante hommes, devait se joindre une petite colonne commandée par M. de Langrenière. Cet officier avait reçu l'ordre de marcher, et de faire la jonction avec nous à Maulevrier.

Le 17 mai, avant que notre troupe se mît en mouvement, M. le curé des Aubiers chanta une messe solennelle, fit la bénédiction des drapeaux, et prononça un discours plein de chaleur et d'onction. Il parla à nos bons paysans de leur ancienne gloire, les conjura, au nom de Dieu et du Roi, de ne déposer les armes que quand les ennemis de l'autel et du trône seraient anéantis.

« Vous serez victorieux, s'écriait-il dans « un saint enthousiasme; vous êtes armés « pour la plus belle des causes; vous êtes « les soldats de Jésus-Christ et du Roi; les « phalanges impies que vous allez com- « battre se dissiperont devant vous comme « la poussière dispersée par les vents, etc. »

Ce discours, prononcé avec le ton de l'inspiration, électrisa toutes les ames; chacun alors offrit à Dieu et au Roi le sacrifice de sa vie. Cette cérémonie religieuse fut terminée par une absolution générale que donna le vénérable pasteur.

L'armée partit à onze heures du matin, et prit la route de Maulevrier, pour se porter de là sur Chollet, que nous comptions attaquer le soir à quatre heures. Nos soldats étaient pleins d'ardeur et brûlaient du désir d'en venir aux mains. L'occasion s'en présenta bientôt. Nous étions à peine à un petit quart de lieue de Maulevrier, qu'un coureur vint nous prévenir que l'ennemi entrait dans cette ville. C'était le 26e régiment d'infanterie de ligne, commandé par le colonel Prévôt de Nantes, qui était parti le matin de Chollet pour se rendre à Châtillon; il était fort d'environ douze cents hommes. Nous fûmes un instant incertains si cette colonne s'arrêterait ou non à Maulevrier. Nous ignorions si elle avait connaissance de notre mouvement, et si le sien n'était pas dirigé contre nous. Je me portai

en avant, et l'ayant observée d'un moulin qui dominait la ville, je m'aperçus qu'elle filait sur la route de Châtillon par le village des Echaubroignes. A la direction que cette colonne prenait, je jugeai qu'elle n'avait pas été avertie de notre rassemblement, et qu'elle ne nous savait pas aussi près d'elle; autrement elle fût venue droit à nous.

Nous fîmes de suite nos dispositions; M. Auguste de la Rochejaquelein ordonna à M. Nicolas, garde-du-corps du Roi, qui, fort jeune encore, avait fait la première guerre de la Vendée, de prendre cent cinquante hommes, de marcher en toute hâte sur les Echaubroignes, et d'attaquer l'ennemi aussitôt qu'il aurait pu l'atteindre; M. Nicolas le rencontra en effet, l'attaqua brusquement, et dès la première décharge, lui tua dix-huit hommes; le reste de l'armée royale se porta sur les flancs et sur les derrières; l'affaire devint générale; on se battait avec acharnement et au pas de course. L'ennemi, qui ne pouvait se déployer, se couvrait de ses compagnies d'élite qu'il avait mises en tirailleurs; peu de

ces malheureux échappèrent, presque tous furent tués ou blessés; vingt-deux tombèrent entre nos mains. Nous poussions vivement les vaincus sur Châtillon, persuadés que la colonne de notre armée qui avait pris cette direction, y serait arrivée, et engagerait l'action en tête. Le renfort de cette colonne nous était d'autant plus nécessaire, que nos munitions commençaient à s'épuiser, tandis que nos adversaires avaient au moins soixante cartouches chacun. Dès qu'ils s'aperçurent que notre feu se ralentissait, ils en devinèrent facilement la cause : leur confiance se ranima; ils prirent une position avantageuse à très-peu de distance de Châtillon, et nous opposèrent une résistance qu'il nous fut impossible de vaincre. Nous n'avions plus un seul coup à tirer, en sorte que, malgré nos succès, la colonne de M. de Langrenière n'arrivant pas, il fallut songer à la retraite.

M. de la Rochejaquelein conduisit nos braves paysans à Saint-Aubin de Baubigné, à trois-quarts de lieue de Châtillon. Pour moi, je restai avec la plupart des officiers

et quelques cavaliers, afin d'observer les ennemis; ils entrèrent d'abord dans la ville, mais ils n'osèrent pas y rester, dans la crainte d'être surpris, et furent prendre position sur une hauteur voisine.

J'espérais toujours qu'ils auraient un nouveau combat à essuyer. Mais, chose inconcevable, M. de Langrenière, qui était aux portes de Châtillon avec sa colonne pendant que nous étions aux prises, et qui devait avoir entendu la fusillade, s'était retiré sans combattre. Je l'ai vainement questionné depuis, ainsi que M. de Beauvolliers, qui était avec lui, sur le motif de cette retraite; la seule réponse qu'ils m'aient alléguée, c'est qu'ils n'avaient pas eu la moindre connaissance de ce qui s'était passé.

Si M. de Langrenière eût suivi l'ordre qu'il avait reçu, il aurait continué sa marche, et en prenant part à l'action, il l'aurait rendue décisive; son inaction sauva le 26e régiment d'une perte assurée.

Ce début, malgré le défaut d'accord qui en avait atténué les résultats, nous fit concevoir les plus belles espérances pour les

opérations futures. Nous étions, il est vrai, plus nombreux que l'ennemi; mais, dans la réalité, nos forces étaient extrêmement inégales; car il ne faut pas oublier que nous n'avions que très-peu de cartouches, et beaucoup moins de fusils que lui, et cependant nous l'avions battu.

Nos paysans venaient de prouver qu'ils étaient encore ces intrépides guerriers de 1793; il est impossible de montrer plus de détermination et de courage; leur valeur fut au-dessus de tout éloge. M. Nicolas, qui avait été chargé de l'attaque, se conduisit avec une bravoure et une intelligence remarquables. M. de Lessert, chef de division de Bressuire, combattait à pied à la tête de la brave paroisse de Courlay; deux voltigeurs marchent à lui; il les attend, essuie leur feu à trente pas; il est manqué, et les tue. Le fils du brave Cathelineau, premier généralissime de la Vendée, qui débutait dans la carrière, combattait également à pied; il marchait à côté des paysans, qu'il encourageait par son sang-froid et par son exemple; un voltigeur tire sur lui, le man-

que, et paie de sa vie sa maladresse. Les jeunes de la Garde de Belleville, qui voyaient le feu pour la première fois, ne se distinguèrent pas moins par la bravoure brillante qu'ils montrèrent dans cette affaire. MM. Duperat et Alard, dont Mme de la Rochejaquelein fait un si grand éloge, soutinrent la réputation qu'ils s'étaient autrefois acquise. M. Gandit David, ancien officier vendéen, peut être mis en parallèle avec ceux que je viens de nommer. MM. de Bois Laurent, Aujorand, Mazin de Boui, qui arrivaient depuis peu d'Angleterre pour annoncer le retour de M. le marquis de la Rochejaquelein, et beaucoup d'autres jeunes gens dont les noms ne me sont pas présens, se conduisirent à merveille. Les frères de Launay, de Maulevrier, MM. le Magnan et de Lagarde le père, méritent d'occuper une place honorable dans ce récit, et je me plais à rendre publiquement hommage à leur bravoure et à leur dévoûment.

A la tête de ces royalistes distingués, se faisait remarquer M. Auguste de la Rochejaquelein; je ne lui connais point d'égal

dans l'armée pour la valeur; c'est un second Bayard, un vrai chevalier sans peur et sans reproche.

Je ne dois pas omettre de parler ici d'un jeune paysan âgé de dix-sept ans; il était armé d'un bâton, et suivait les tirailleurs, parmi lesquels il s'était mêlé dans l'intention de se procurer un fusil. Il aperçoit un grenadier qui filait le long d'une haie : ce jeune homme court du côté opposé, calcule son temps de manière à arriver au bout de la haie aussitôt que son ennemi. En effet, ils se trouvent tous les deux face à face; le Vendéen lève son bâton, et menace son adversaire de l'assommer s'il ne met bas son fusil; le grenadier, tout stupéfait, remet son arme et se rend prisonnier. Je regrette beaucoup de n'avoir pu découvrir le nom de cet intrépide jeune homme; je me serais fait un devoir de le consigner ici.

Que le lecteur me pardonne cette digression; pouvais-je me dispenser de lui signaler des hommes qui ont tant de droits à l'estime des gens de bien? Je reviens à mon sujet.

On a vu plus haut que j'étais resté en présence de l'ennemi pour observer ses mouvemens. A la nuit tombante, je rejoignis M. de la Rochejaquelein à Saint-Aubin de Baubigné. Nous n'avions plus rien à craindre des buonapartistes. La leçon qu'ils venaient de recevoir nous donnait la certitude qu'ils ne resteraient pas dans le pays, et que s'ils apprenaient notre éloignement, ils n'en profiteraient que pour se retirer. Sans cartouches, il ne nous était pas possible de gêner leur retraite ni de renouveler une attaque. L'essentiel pour nous était d'avoir de nouvelles munitions; M. de la Rochejaquelein, qui ne perdait pas de vue cet important objet, congédia une partie de son monde, et fit choix de quatre à cinq cents hommes pour aller chercher le convoi qui arrivait d'Angleterre. Nous nous mîmes en route dans la nuit du 17 au 18, et allâmes coucher au Bonpère. L'ennemi nous vit passer sous son bivouac sans bouger, et bientôt après, comme nous l'avions prévu, il se retira à Chollet, où la vue du grand nombre de

blessés qu'il traînait à sa suite, porta le découragement dans la garnison.

Le jour même de notre départ, M. d'Autichamp avait rassemblé son armée à Jalais, à deux lieues de Chollet; il avait réuni environ quinze mille hommes qui brûlaient du désir d'en venir aux mains. C'étaient encore ces terribles Angevins qui, dans la première guerre, s'étaient fait remarquer par la plus rare valeur; qui, lorsqu'on les menait au combat, ne comptaient jamais le nombre de leurs ennemis. Ils demandaient à toute force à marcher sur Chollet. M. d'Autichamp, par une raison que je ne puis deviner, s'y refusa. Il ne voulut pas même attaquer les postes de Chemillé et de Beaupréau, qui n'étaient occupés que par trois ou quatre cents hommes. Cependant c'était, ce me semble, le cas d'agir; car l'ennemi étant divisé sur plusieurs points, rien n'eût été plus facile que de le battre en détail, si on l'eût attaqué sur le champ. Il était encore temps de le faire les 18, 19 et 20; quoiqu'à cette dernière époque il eût réuni ses forces, on avait assez de monde

pour lui opposer dix hommes contre un, et occuper tous les points de retraite. Pas un soldat n'eût échappé, et l'on eût ainsi détruit une troupe qui, plus tard, pouvait nous faire beaucoup de mal. L'occasion était d'autant plus belle, et la victoire d'autant plus certaine, que la terreur et le découragement étaient dans la garnison de Chollet (1). Le combat des Echaubroignes avait répandu un tel effroi, que les officiers du 15e régiment disaient hautement qu'il était bien fâcheux pour eux d'être obligés de faire une pareille guerre; que de simples paysans allaient leur enlever une gloire acquise par vingt années de combats et de victoires; que, quand ils seraient trente mille, ils seraient battus.

Il s'en fallait bien que le nombre des troupes buonapartistes s'élevât si haut. A peine dans toute la Vendée militaire y avait-il quatre mille hommes, et encore, comme je l'ai dit, étaient-ils dispersés sur différens

(1) Voir, Pièces justificatives, n° VI, deux lettres des colonels des 15e et 26e régimens de ligne, interceptées par M. le général d'Autichamp.

points éloignés les uns des autres ; dès le principe, les royalistes pouvaient écraser partiellement cette faible armée. Il était donc important pour nous de ne pas la laisser se réunir, et de la tenir éloignée de la côte où devaient s'opérer les débarquemens successifs des secours fournis par les Anglais ; car il fallait s'attendre que les généraux ennemis auraient sans cesse l'œil sur ce point, et que tous leurs efforts tendraient aussi à ne pas nous en laisser approcher. Ils connaissaient notre pénurie, et sentaient que nous ne pouvions entreprendre rien de sérieux sans la ressource d'un débarquement; tandis, au contraire, que cette importante opération nous aurait mis dans une position tout à fait brillante.

Ce fut dans ces circonstances que M. d'Autichamp, sans doute afin d'épargner le sang de ses soldats, prit le parti de s'éloigner et de marcher vers Montaigu, pour y aller chercher des munitions qui n'y étaient pas. Cette manœuvre était fausse. Les ennemis en profitèrent et opérèrent leur retraite sur Saumur sans être inquiétés ; ils partirent,

dans la nuit du 21 mai, si précipitamment, qu'ils oublièrent de relever un poste, qui aurait sans doute été fait prisonnier, si celui qui le commandait n'avait pas pris le parti de l'abandonner et de se retirer sans en avoir reçu l'ordre.

Aussitôt que M. d'Autichamp fut instruit de l'évacuation de Chollet, il revint sur ses pas et y entra le 24 mai. La conquête de cette ville fut jugée comme très-avantageuse par quelques officiers qui ont plus de zèle que d'instruction. On s'applaudit beaucoup de l'avoir faite sans avoir tiré un seul coup de fusil, sans avoir versé une goutte de sang, et l'on regarda comme un chef-d'œuvre de l'art militaire la manœuvre qui avait amené ce brillant résultat. Quelques jours avant, comme je l'ai dit, on aurait pu l'obtenir d'une manière plus glorieuse pour l'armée royale, et sur-tout beaucoup plus utile pour la cause. Pour s'en convaincre, il suffit de considérer quelles eussent été les suites d'une attaque subite et de vive-force. M. d'Autichamp avait, comme nous l'avons vu, quinze mille hommes pleins d'ardeur

et de courage, et qui demandaient à grands cris le combat. Avec de tels soldats, la garnison eût été immanquablement détruite ou faite prisonnière : alors Travot, qui était à Bourbon-Vendée, se serait trouvé isolé au milieu de l'insurrection, sans espoir d'obtenir de long-temps des secours ; il eût été forcé de mettre bas les armes ou de se retirer. Ce succès eût enflammé le courage des Vendéens : dans peu de jours, des bords de la mer aux rives de la Loire, il n'eût pas existé un seul ennemi, et les royalistes, maîtres de tous leurs mouvemens, auraient pu se porter par-tout, et recevoir sans obstacles et sans coup-férir, les secours attendus de l'Angleterre. Il eût été facile à M. d'Autichamp d'étendre plus loin ses succès et d'entrer dans Saumur, qui, dénué de garnison, se serait soumis sans résistance. L'occupation de ce dernier point eût enhardi les royalistes, qui ne s'étaient point encore montrés; ils seraient accourus de toutes parts pour se ranger sous nos drapeaux, s'associer aux triomphes de la Vendée, et partager la gloire de replacer le Roi sur son trône.

La prise de Saumur entraînait de toute nécessité celle d'Angers et celle de Nantes; car alors M. Dandigné, qui était avec une armée assez forte dans les environs de cette seconde ville, liant ses mouvemens avec ceux de M. d'Autichamp, s'en serait emparé, et Nantes, réduit pour toute défense à sept ou huit cents hommes qu'avait le général Travot, aurait subi le même sort.

D'un autre côté, le corps d'armée commandé par M. Auguste de la Rochejaquelein se serait facilement ouvert un passage par Thouars; il aurait occupé la ligne du Thoué, depuis Saumur jusqu'à Parthenay; et, maître de Montreuil, Thouars et Parthenay, il aurait poussé des partis sur les départemens des Deux-Sèvres et de la Vienne. Les royalistes nombreux de ces départemens auraient pris les armes, l'insurrection se serait fortifiée de milliers de bras qui n'attendaient que l'occasion et des ordres pour agir, et bientôt elle se serait étendue sur tout le cours de la Vienne, ainsi que dans la Touraine. M. de Sapinaud, avec son corps, aurait maintenu la ligne de Fontenay

à Luçon, tandis que celui de M. de Suzannet aurait opéré le débarquement et se serait emparé de Nantes, secondé, au besoin, par M. le comte de Coislin, qui commandait un fort parti dans le département de la Loire-Inférieure, sur la rive droite de ce fleuve. Ainsi, en dernier résultat, une bataille livrée et gagnée à Chollet, aurait produit l'immense avantage de nous rendre maîtres du cours de la Loire-Inférieure, et de rattacher l'insurrection de la rive gauche à celle de la rive droite.

Pendant les divers mouvemens des corps de MM. de la Rochejaquelein et d'Autichamp, M. de Sapinaud, qui avait opéré ses rassemblemens le jour indiqué, détacha une partie de ses troupes, sous le commandement de M. Eugène Dulandreau, pour enlever quelques gendarmes stationnés à Loye. Ils furent pris, désarmés, et ensuite envoyés aux Herbiers, où on leur donna la ville pour prison.

Après cette expédition, M. de Sapinaud, avec son armée, qui se montait à huit mille hommes ou environ, se porta sur la lande

de la Ferrière, près de Bourbon-Vendée, dans l'intention de s'emparer de cette ville, située au centre du Bocage; elle n'était gardée que par trois cents hommes. On l'eût facilement emportée; car la garnison, accablée par le nombre, n'eût opposé qu'une faible résistance, et eût sans contredit été faite prisonnière de guerre. Il était très-essentiel pour les royalistes d'occuper ce poste. Je ne sais quelles raisons changèrent la détermination du général; il se borna à quelques marches sans but et sans plan fixe, qui ne pouvaient avoir d'autre résultat que de fatiguer inutilement ses soldats, et de faire penser à l'ennemi que l'armée royale n'était pas décidée à combattre, puisque huit mille hommes n'osaient en attaquer trois cents. Enfin, il fit sa jonction avec M. de Suzannet.

Cependant M. le marquis Louis de la Rochejaquelein, qui était parti d'Angleterre le 1er mai, pour se rendre dans la Vendée, avait paru le huitième jour après son départ sur les côtes du Poitou, et faisait des signaux pour annoncer sa présence.

Comme il avait eu soin d'informer de sa prochaine arrivée M. de Suzannet, qui commandait dans le pays, il s'attendait à trouver le rivage entièrement libre pour le débarquement. Malheureusement on avait négligé les précautions qu'indiquaient les premières règles du bon sens. La côte était encore gardée par les employés des douanes, en sorte qu'il était impossible de répondre aux signaux.

La flotte anglaise, commandée par le capitaine Kitoë, était composée de la frégate l'*Astrée*, deux bricks et une corvette; elle resta deux jours devant l'Ile-Dieu. M. le marquis de la Rochejaquelein envoya un parlementaire pour sommer, au nom du Roi, le commandant de l'île d'arborer le drapeau blanc. On répondit qu'on n'arborerait aucun étendard sans l'ordre du gouvernement existant.

M. de la Rochejaquelein jugeant inutile d'attaquer cette île, dont la possession ne pouvait lui servir pour ses opérations sur le continent, fit lever l'ancre, et s'approcha de la côte. Dans la nuit du 11 au 12 mai,

on tenta de débarquer près des Sables; un pilote français au service de l'Angleterre, qu'on avait envoyé avec une chaloupe pour reconnaître un point de débarquement, revint, et assura que le temps était trop gros pour aborder; que d'ailleurs le seul endroit convenable était sous les batteries mêmes de la place; mais qu'on ne pourrait, sans une grande imprudence, s'exposer à mettre à terre sur ce point.

Ces raisons furent goûtées, et sa flotte longea le plus près possible les côtes de la Vendée. M. le marquis de la Rochejaquelein, qui n'avait aucunes nouvelles, impatient de savoir ce qui se passait, se détermina enfin à faire débarquer, entre Saint-Jean-de-Mont et Sainte-Croix-de-Vic, M. Danoville et Jacquet, son domestique, qui connaissait le pays et devait lui servir de guide. M. Danoville et le domestique furent pris et conduits en prison; MM. Fourcauld et Saint-André, débarqués depuis sur un autre point, eurent le bonheur d'échapper et de pénétrer dans le pays; l'un d'eux se rendit auprès de M. de

Suzannet, pour le prévenir de la présence de la flotte et des secours qu'elle apportait.

Aussitôt que MM. de Lezardière aîné, de Menars, de Vaugiraud et de Bessé, surent que le marquis de la Rochejaquelein était en vue de la côte, ils se rendirent dans le Marais, et préparèrent tout pour soulever les habitans. Le dimanche, 14 mai, ils formèrent un rassemblement dans une ferme appelée l'*Ilot;* le même soir, à dix heures, ils entrèrent à Saint-Jean-de-Mont, désarmèrent quarante-six employés des douanes et quatre gendarmes. Le lendemain, d'après les ordres de M. Robert, chef de la division du Marais, M. de Lezardière alla avec quatre cents hommes s'emparer de Notre-Dame-de-Mont; il y trouva vingt-cinq hommes, et fit prisonniers dix vétérans avec l'officier qui les commandait; quatre se noyèrent en voulant passer un canal pour se sauver; le reste, au moyen d'une chaloupe, put arriver à Noirmoutiers. M. de Lezardière marcha ensuite sur Beauvoir, qu'il occupa; et le soir il rentra dans le Marais. Il fut parfaitement secondé par

M. Bouleau de Noirmoutiers, jeune homme d'une bravoure et d'une intelligence peu communes, et qui depuis s'est signalé dans les divers combats où il s'est trouvé.

Pendant cette expédition, M. Robert, qui était resté à Saint-Jean-de-Mont, ayant réuni trois cents habitans du Marais, se porta sur Sainte-Croix-de-Vic, dont il s'empara sans obstacle. Le lendemain, il prit une chaloupe sur laquelle il arbora le drapeau blanc, et se fit conduire vers l'escadre anglaise, à trois heures du matin. Le 15 de mai, il monta à bord de la frégate qui portait l'espoir de la Vendée. M. le marquis de la Rochejaquelein apprit avec transport que tout le pays avait dû se mettre en mouvement ce même jour; il serra dans ses bras celui qui lui donnait une si heureuse nouvelle; et à deux heures après-midi, il débarqua avec les compagnons d'armes qu'il amenait d'Angleterre; ils étaient au nombre de vingt-huit, savoir : dix-huit Français, six Suisses et quatre domestiques.

A peine avait-on mis à terre les armes

et les munitions nécessaires pour armer une partie des soldats de M. Robert, que deux ou trois cents ennemis se présentèrent et attaquèrent les Vendéens, dans l'intention de s'emparer de Sainte-Croix-de-Vic, et d'empêcher le débarquement; ils furent vigoureusement repoussés au-delà de la petite rivière de Vic; de là ils se refugièrent dans Saint-Giles, où ils fusillèrent quelque temps par les fenêtres, et ils prirent enfin le parti de se retirer sur les Sables.

Les officiers qui s'étaient attachés à la fortune de M. de la Rochejaquelein, se conduisirent en cette affaire avec une bravoure remarquable. M. Descrivieux fut blessé d'une balle qui lui frappa la cheville du pied; M. Payot, un des Suisses, fut également blessé, ainsi que cinq paysans du Marais. L'ennemi eut plusieurs hommes tués ou blessés; sa retraite laissa la faculté de reprendre le débarquement qui, protégé par les habitans du Marais, continua jusqu'à ce qu'il n'y eût plus rien à bord des vaisseaux anglais. Cette première expédition consistait en deux mille fusils, quel-

ques mousquetons, environ un million de cartouches, de la poudre, des balles, du plomb en masse et des pierres à feu.

M. de Suzannet, prévenu, comme je l'ai déjà dit, du débarquement de son cousin, M. le marquis de la Rochejaquelein, se dirigea sur le marais de Soulans à la tête de quatre mille hommes, et le rejoignit le 17; tout était presque terminé. On distribua des fusils et des cartouches à ses soldats; le reste du convoi fut ensuite dirigé sur Palluau, et de là dans l'intérieur, pour être reparti entre les quatre corps d'armée.

Une expédition beaucoup plus considérable était à Portsmouth, prête à mettre à la voile, et n'attendait que des ordres. M. de la Rochejaquelein expédia un aviso pour prévenir de mettre en mer sur le champ.

M. Desabaye, un des chefs de division du corps d'armée de M. Suzannet, l'un des plus recommandables par sa bravoure et son intelligence, fut chargé de conduire le convoi dans le Bocage. La nouvelle du

débarquement occasionna un grand mouvement, et donna de vives inquiétudes aux buonapartistes, à Nantes, à Bourbon-Vendée. Ils ne doutèrent plus que la guerre ne devînt générale; ils craignirent sur-tout qu'il n'arrivât des renforts en troupes étrangères, et résolurent de tout tenter pour s'emparer des munitions, et séparer les Vendéens de la côte.

Le général Travot, qui, à cette époque, commandait en chef dans le pays, instruit par ses espions de la direction qu'avait prise le convoi, ne perdit pas un seul instant, marcha en hâte à sa rencontre, et attaqua M. Desabaye, qui le couvrait, près du bourg de l'Aiguillon. Le chef vendéen, avec moins de forces que l'ennemi, fit bonne contenance, et n'opéra sa retraite qu'après avoir sauvé son convoi. Quelques barils de poudre seulement tombèrent entre les mains de Travot, qui se vanta d'avoir intercepté un grand nombre de chariots. M. Desabaye lui tua beaucoup de monde; de son côté, il n'eut que quelques hommes tués et quelques blessés, entr'autres, parmi

ces derniers, MM. Demarans et de Puytesson, tous deux anciens émigrés.

Cette petite affaire fit beaucoup d'honneur à M. Desabaye; sa fermeté sauva des munitions d'autant plus précieuses, que l'armée vendéenne, comme je l'ai dit, en manquait absolument.

Le marquis de la Rochejaquelein se félicita beaucoup de retrouver dans la Vendée M. de Suzannet, son cousin-germain. Celui-ci lui donna tous les détails qui lui manquaient sur la situation actuelle du pays, et lui fit connaître les plans qui avaient été concertés dans le conseil de guerre tenu à la Chapelle-Basse-Mer.

Le marquis lui dit que l'on n'avait reçu à Gand aucune nouvelle de la Vendée; qu'ignorant totalement ce qui s'y passait, et ne sachant pas même si son frère y était, il avait prié le Roi de l'envoyer commander dans le pays, et de l'autoriser en même temps à traiter avec le ministère britannique, afin d'en obtenir tout ce qui serait nécessaire pour mettre les provinces de l'Ouest dans le cas de jouer un rôle à ja-

mais honorable, en unissant leurs efforts à ceux des puissances de l'Europe contre l'usurpateur.

« Je ne soupçonnais pas, ajouta M. de « la Rochejaquelein, que vous fussiez or- « ganisés ; je venais pour cela ; mais puis- « que c'est une chose déjà faite, je me « contenterai du titre que l'on voudra bien « me donner, trop heureux de pouvoir « combattre et mourir pour le Roi ; le seul « but que j'avais sera rempli, si nos ef- « forts contribuent à le replacer sur le « trône, etc. »

Déjà le marquis avait donné la preuve du sentiment qu'il manifestait en cette occasion, car son premier soin en débarquant, avait été d'adresser aux Vendéens une proclamation, dans laquelle il ne prenait d'autre titre que celui de maréchal-de-camp (1).

A la suite de cette conversation, MM. de Suzannet et le marquis arrêtèrent qu'on agirait sans perdre de temps, afin d'ôter à

---

(1) *Voyez* Pièces justificatives, n° VII.

l'ennemi tout moyen de gêner le prochain débarquement.

Cependant il était indispensable de nommer un général en chef, pour mettre de l'unité dans les opérations, et coordonner tous les mouvemens que nécessiteraient les nouveaux secours que l'on espérait. Une explication qui fut très-franche du côté du marquis, et qui paraissait l'être également de la part de M. de Suzannet, eut lieu sur la question de savoir à qui serait déféré le commandement. M. de Suzannet balança d'autant moins à reconnaître pour chef M. de la Rochejaquelein, que celui-ci avait directement négocié les secours fournis par l'Angleterre, et qu'il était le seul de tous les officiers vendéens qui fût accrédité auprès de ce gouvernement.

Cet article convenu, il ne s'agissait plus que de fixer le point sur lequel on se dirigerait d'abord. La question n'était pas difficile à résoudre. Bourbon-Vendée et les Sables-d'Olonne devaient attirer toute l'attention des royalistes; aussi le général de la Rochejaquelein, qui en connaissait l'im-

portance, proposa de marcher de suite sur la dernière de ces places, qui était dégarnie de troupes, ou qui du moins ne pouvait avoir qu'une faible garnison. Il était d'autant plus facile de s'en emparer, que l'on y avait des intelligences. De là on se serait porté sur Bourbon; le succès sur ces deux points n'était pas douteux, et devait avoir pour le moment, comme pour l'avenir, la plus heureuse influence sur les opérations de l'armée royale. En effet, Bourbon-Vendée et les Sables entre nos mains, ôtaient à l'ennemi les seuls points d'appui qu'il eût dans l'intérieur. Il était aussi avantageux pour nous de l'en chasser, qu'important pour lui de n'en pas sortir; car de là il pouvait se porter sur toute la côte, et conserver libres les grandes routes qui conduisent à la Rochelle, aux Sables et à Nantes. Il tenait tellement à ces positions, que depuis il fortifia Bourbon-Vendée, c'est-à-dire qu'il mit cette ville à l'abri d'un coup de main, en la barricadant sur toutes les avenues, et en crénelant les maisons et les murs qui sont sur son pourtour. Quant

à la ville des Sables, elle est entourée d'une assez mauvaise fortification en terre, mais capable d'arrêter une armée qui n'a que des fusils.

Privés de ces deux places, les buonapartistes ne pouvaient pas se maintenir dans le pays; les habitans des communes qui les avoisinent n'étant plus contenus par la présence des troupes, se seraient levés, et auraient augmenté les forces royales. Dès-lors l'ennemi, qui était sur la Loire, n'avait d'autres points de réunion et d'appui que Nantes, Angers ou Saumur : ses coups, dans cet état de choses, ne pouvaient plus partir que d'un de ces trois points qui se trouvent sur une ligne de trente lieues extrêmement facile à surveiller. Dans le cas où il aurait essayé une invasion combinée des trois points à la fois, ses tentatives auraient certainement échouées; peut-être même eût-il été puni de sa témérité par une défaite complète.

Ces considérations rendaient indispensable l'occupation de Bourbon-Vendée et des Sables. Néanmoins, M. de Suzannet ne

fut pas de cet avis. Il proposa, au contraire, d'attaquer l'île de Noirmoutiers, et prétendit qu'on y trouverait beaucoup de poudre et d'autres munitions. Mais ce général n'avait ni calculé les obstacles ni réfléchi sur les suites d'une telle entreprise, si elle échouait. Il n'était pas possible de la terminer en moins de cinq jours, et nous n'avions pas de momens à perdre. Encore fallait-il saisir l'instant de la marée basse pour pénétrer dans l'île, ainsi que pour en sortir. Pendant qu'on aurait fait les préparatifs nécessaires, qu'on aurait chargé sur des voitures les munitions sur lesquelles on comptait, qu'on les aurait transportées sur la côte, l'ennemi eût eu le temps de réunir ses forces, de s'emparer du passage qui conduit à l'île, et alors l'armée royale, bloquée, se fût trouvée dans l'impossiblité de revenir sur le continent sans livrer à découvert un combat, dont l'issue devait paraître au moins extrêmement douteuse. Une défaite était presqu'inévitable. Une partie de nos troupes courait les risques d'être faite prisonnière;

et quels que fussent les avantages dont on se flattait, ils ne pouvaient être mis en comparaison avec les dangers d'une chance si funeste.

Ces raisons étaient plus que suffisantes pour faire rejeter un si absurde projet. Un simple coup-d'œil jeté sur la carte, démontrera aux hommes du métier qu'il était absolument en opposition avec les premiers élémens de l'art de la guerre; et qu'on ne pouvait songer à cette opération que quand le pays serait parfaitement libre.

M. de la Rochejaquelein s'y opposa de tout son pouvoir; mais vaincu par l'opiniâtreté de son cousin, il fut enfin obligé, malgré lui, d'y consentir. Il fut arrêté que M. de Suzannet se mettrait de suite en route pour Chalans, que le marquis l'y rejoindrait le lendemain avec une partie des habitans du Marais, et que l'on partirait de là pour se porter sur le point qu'on était convenu d'attaquer. M. de la Rochejaquelein, à la tête de trois cents hommes, se trouva au rendez-vous; mais quelle fut sa surprise de ne pas y rencontrer M. de

Suzannet, qui devait y être le 18 mai! Ce dernier n'avait même pas eu la précaution d'écrire au marquis pour lui indiquer sa marche, et lui faire connaître les raisons qui l'avaient empêché de suivre le plan adopté : cette négligence mettait M. de la Rochejaquelein dans le plus grand embarras : sa position devenait d'autant plus difficile, que trois cents préposés de la douane se trouvaient réunis à Machecoul, et que de nouveaux renforts étant sortis de Nantes, il avait à craindre à tout moment d'être attaqué par des forces supérieures; cependant il ne voulut pas abandonner Chalans, espérant toujours que M. de Suzannet viendrait l'y rejoindre. Sa petite troupe passa la nuit du 18 sur le *qui-vive*, et attendit vainement toute la journée du 19. Enfin, ne recevant aucune nouvelle de son cousin, il fit prendre des renseignemens sur sa marche, et apprit indirectement qu'il était rentré dans le Bocage, et s'était porté sur Palluau. Alors pensant qu'il avait eu de nouveaux motifs pour en agir ainsi et renoncer à l'attaque de Noir-

moutiers, il quitta Chalans le 19 au soir, et alla coucher à Saint-Christophe-du-Ligneron. Le lendemain 20, il renvoya dans le Marais les hommes qu'il avait avec lui, après leur avoir recommandé de bien garder ce pays, et de ne laisser aucun détachement ennemi s'établir sur la côte. Il se rendit de là à Palluau, où il trouva la division de M. Charette. MM. de Sapinaud et de Suzannet s'y réunirent avec leurs troupes. Le dernier s'expliqua avec le marquis sur les motifs qui l'avaient déterminé à ne pas aller à Chalans. Il lui dit qu'ayant appris que Travot s'était porté sur Apremont, il avait cru devoir changer de projet; que de nouvelles réflexions l'avaient convaincu de l'importance de Bourbon-Vendée, et qu'il voulait s'en emparer avant que Travot y fût rentré.

Quelque grave que fût la faute de marcher sur Noirmoutiers, M. de Suzannet, qui avait reconnu son cousin comme général en chef, n'aurait pas dû, sans son autorisation, former un nouveau plan, et abandonner l'ancien. Rien n'est plus fu-

neste que cette vacillation dans les idées ; il en résulte une perte de temps considérable, et l'ensemble est toujours rompu quand chacun faisant à sa tête, ne reconnaît de suprématie que pour la forme. Du reste, le changement de résolution de la part de M. de Suzannet était trop conforme à l'intérêt de l'armée et aux premières vues du marquis, pour que celui-ci songeât à lui adresser des reproches. Il profita seulement de l'occasion pour lui faire sentir que tous les succès de la guerre étaient attachés à l'unité et à l'ensemble des mouvemens, et qu'on ne pouvait se promettre de réussir, si l'on ne se hâtait de concentrer le pouvoir entre les mains d'un seul. Il répéta devant M. de Sapinaud ce qu'il avait déjà dit en particulier à M. de Suzannet, sur la nécessité de reconnaître un chef unique pour toute la Vendée ; et qu'il était prêt à donner son suffrage à celui qui serait choisi ; que, content de servir son Roi, il serait le premier à donner l'exemple de l'obéissance.

Sur ces représentations de M. de la Ro-

chejaquelein, MM. de Suzannet, de Sapinaud et quelques autres officiers présens tinrent conseil, et lui décernèrent, sans balancer et à l'unanimité, le commandement provisoire de l'armée; et en effet, il fut proclamé de suite par les deux corps d'armée de Sapinaud et de Suzannet. Il n'y avait point de doute que son frère Auguste ne le reconnût; en sorte qu'il ne restait plus à obtenir que l'assentiment de M. d'Autichamp. Le général lui écrivit, et le prévint de ce qui s'était passé, et des motifs qui l'avaient conduit dans la Vendée: il lui protestait que quelques droits qu'il eût au commandement, il en ferait bien volontiers le sacrifice, s'il le fallait, à l'établissement de l'ordre et au maintien de la bonne harmonie entre les officiers vendéens.

Rien sans doute n'était plus franc et plus loyal que la lettre de M. de la Rochejaquelein. Cependant quelques amis de M. d'Autichamp en ont tiré la conséquence que son droit de général en chef n'était pas bien positif. Mais pour en juger ainsi, il ne fallait connaître ni les choses

qui se sont passées dans la Vendée, ni les personnages qui ont figuré sur ce théâtre.

Quand M. de la Rochejaquelein demanda au Roi à venir dans ce pays, il ne s'attendait pas à y trouver M. d'Autichamp; il avait lieu de croire que ce général s'était condamné lui-même à n'y plus reparaître, d'après ce que tous les journaux français avaient publié de son voyage à Beaupréau, et de sa soumission aux ordres de Buonaparte. Cependant, malgré tout ce qui s'est passé, il se trouvait à la tête des Angevins; c'en était assez pour que M. de la Rochejaquelin, qui n'était que maréchal-de-camp, crût qu'il était inconvenant à lui de commander au préjudice de M. d'Autichamp, lieutenant-général, et ancien chef.

Sa démarche dans la circonstance n'affaiblissait pas son droit au commandement; elle n'était inspirée que par un excès de délicatesse, je dirai même de désintéressement, puisqu'étant nommé et reconnu par tous les autres chefs, il pouvait fort bien se passer du suffrage de M. d'Autichamp. On peut objecter, il est vrai, que

le commandement revenait de droit à ce dernier, à raison de la supériorité de son grade; mais on ne peut admettre même le principe d'où découle cette conséquence : en l'admettant, il faudrait convenir que mon droit était au moins égal à celui de M. d'Autichamp, puisque j'avais sur lui plus de vingt ans d'ancienneté de grade.

On ne sait peut-être pas que, dans la Vendée, ce n'est ni par les titres ni par les grades qu'on parvient au commandement, mais seulement par la bravoure et par le degré de confiance que l'on inspire.

Le fait est que le commandement de l'armée avait été conféré à M. de la Rochejaquelein, et que sa démarche, loin d'affaiblir son droit, le fortifiait au contraire par la délicate attention qu'il avait pour M. d'Autichamp, qui commandait les braves Angevins.

L'attaque de Noirmoutiers abandonnée, on se mit en devoir de marcher sur Bourbon-Vendée. L'armée s'ébranla, et se porta sur Aizenay, où elle arriva dans la soirée du 20 mai.

Le général Travot, qui ne perdait pas son temps, avait réuni à Bourbon-Vendée et aux Sables le peu de forces dont il pouvait disposer : il s'avançait vers la côte pour prendre connaissance de ce qui s'y passait, et dirigeait son mouvement sur l'Aiguillon. C'est là qu'il eut avec M. Desabay l'affaire dont j'ai déjà rendu compte. Il continua sa marche sans être inquiété, et se porta sur le Pas-Oubton. Son projet était de se rendre de là à Saint-Gilles ou à Sainte-Croix-de-Vic, pour s'opposer au débarquement. Mais informé que les royalistes n'étaient plus sur la côte, et que le convoi des premiers objets débarqués, qui venaient d'être sauvés par M. Desabay, était dans le Bocage, voyant d'ailleurs l'impossibilité de l'atteindre, il prit à droite, et marcha sur Apremont; là, seulement, il apprit que l'armée royale était partie de Palluau pour Aizenay. Ce mouvement des Vendéens lui donna des craintes pour Bourbon, et lui fit conjecturer que leur but était de s'en emparer. Comme il connaissait l'importance de ce point, il

résolut de le conserver à tout prix, et se décida à aller droit à l'ennemi; mais sentant que ses forces étaient de beaucoup inférieures, il calcula sa marche de manière à n'arriver que la nuit, pour surprendre les Vendéens, qui ne prennent jamais la précaution de se garder.

Cependant les chefs royalistes, qui jusqu'alors avaient ignoré les mouvemens de Travot, furent informés qu'il venait à eux, et qu'il n'était pas éloigné. Cet avis leur fut donné une heure avant le coucher du soleil. Ils firent prendre les armes, et envoyèrent des reconnaissances sur tous les points. Ceux qui furent chargés de cette mission s'en acquittèrent si mal, qu'ils rentrèrent au quartier-général, en assurant que l'avis reçu était faux, et qu'il n'y avait point d'ennemis en campagne. On les crut; l'armée rentra dans Aizenay, où elle s'endormit dans une parfaite sécurité; on ne prit même pas la précaution d'établir de grandes gardes.

Travot arriva enfin entre onze heures et minuit. Ayant divisé sa troupe en deux

corps, il en dirigea un sur les flancs du village par des jardins, et conduisit lui-même celui qui devait attaquer de front. Quelques paysans qui étaient à l'entrée d'Aizenay, voyant qu'on venait à eux, crièrent *qui vive?* — *Vive le Roi!* répondit l'ennemi, dans l'intention de donner le change. Il y réussit, et continua de s'avancer en silence. Cette ruse ne fut découverte que lorsque le feu commença; l'ennemi était déjà dans le village, et égorgeait les paysans avec d'autant plus de facilité, qu'ayant été surpris, ces malheureux n'opposaient point de résistance. On essaya de faire des dispositions pour le chasser; les chefs et les soldats se précipitaient, et s'entassaient dans la rue. Le désordre était tel, que les Vendéens tiraient les uns sur les autres, croyant ajuster les buonapartistes.

M. de Suzannet, qui avait eu le temps de prendre une position, mais que cette surprise avait sans doute frappé de terreur, ne fit aucun mouvement, et se retira sans combattre, quoiqu'il en eût reçu l'ordre. Tout était en confusion; les officiers roya-

listes firent des efforts inouis pour se tirer de ce mauvais pas, et rappeler dans leurs rangs la fortune qui les trahissait. L'armée se débanda, et huit mille hommes furent battus par environ huit cent.

L'ennemi perdit plusieurs des siens, mais la perte des royalistes fut plus considérable; ils eurent entr'autres à regretter M. de Beauregard, beau-frère de M. de la Rochejaquelein, et père de six enfans. Le brave neveu de M. de Charette, ancien général de ces contrées, fut mortellement blessé.

Plusieurs officiers vendéens se distinguèrent dans cette malheureuse affaire. M. Dulandreau, commandant une division du corps d'armée de M. de Sapinaud, se sauva en se frayant un passage à coups de sabre. M. le marquis de la Rochejaquelein ne se retira que quand il n'y eut plus d'espoir de rétablir le combat. M. de Saint-André, jeune homme plein de mérite, qui était débarqué d'Angleterre, après avoir été pris par l'ennemi, fut blessé par des soldats furieux qui voulaient le tuer. Travot vint à son secours, lui sauva la vie, et l'envoya

à la Rochelle, où il fut retenu prisonnier jusqu'au mois de juillet.

Les six Suisses qui avaient accompagné M. de la Rochejaquelein, montrèrent une rare valeur; deux furent blessés, M. Raye et M. Walter; ce dernier sur-tout le fut grièvement au bras gauche. Il reçut plusieurs coups de baïonnette, et n'échappa que par miracle à la faveur de la nuit; il se traîna comme il put, et aussi loin que ses forces épuisées, par suite de ses blessures, le lui permirent, et se cacha dans un petit bois, pour y attendre le jour. Vingt fois, dans cette nuit désastreuse, il faillit être découvert par les patrouilles multipliées de l'ennemi; plusieurs passèrent à ses côtés sans l'apercevoir; il était à tout instant entre la vie et la mort. Qu'on se fasse une idée de l'embarras et des anxiétés de ce malheureux, qui, étranger dans le pays, manquait de tout, et ne savait de quel côté diriger ses pas. Cependant il fallait quitter ce bois auquel il devait son salut, ou se résoudre à y périr de faim et de misère; mais il risquait de tomber dans un

parti ennemi, et ce n'était pas le seul mal qu'il eût à craindre. Il était presque aussi dangereux pour lui de rencontrer des paysans qui pouvaient le prendre pour un buonapartiste. Il passa la nuit au milieu de ces angoisses. A la pointe du jour, un Vendéen réfugié dans le même bois qui lui servait d'asile, l'ayant aperçu, lui tira un coup de fusil, dont heureusement il ne fut pas atteint. Le paysan prit la fuite. Enfin, pressé par la faim et par la douleur que lui occasionnaient ses blessures, il se détermina à sortir de sa retraite; il marcha à l'aventure et long-temps sans cependant s'éloigner beaucoup du point de départ. Des paysans le rencontrèrent, et le suspectant de n'être pas des leurs, ils se disposaient déjà à lui faire un mauvais parti, quand il fut reconnu par M. de Charette, qui était blessé comme lui, et que ces paysans conduisaient à une ferme. Bientôt ils arrivèrent ensemble dans une cabane; ils s'y établirent, et après avoir pris quelques alimens, pansèrent réciproquement leurs blessures. Au bout de quelques jours, ayant un peu réparé leurs

forces, ils songèrent à se quitter. M. Walter se rendit au château de M. de Beauregard, où on lui prodigua tous les soins qu'exigeait sa position. Il se rapprocha ensuite de la côte, et à la première occasion, il s'embarqua, et alla se rétablir entièrement en Angleterre. Quant à M. de Charette, il se fit conduire chez lui; mais il ne fut pas aussi heureux que son compagnon d'infortune. Le 31 mai, il mourut de ses blessures.

Ainsi Charette termina sa carrière à l'âge de vingt-sept ans; il vécut beaucoup trop peu pour son Roi et son pays, mais assez pour l'honneur. Il était neveu et filleul du célèbre général Charette; son père avait fait la première guerre de la Vendée. Quoiqu'il fût alors fort jeune, il se rappelait d'avoir assisté à un combat avec eux.

A l'époque désastreuse où le tyran appela l'élite de la jeunesse française sous ses drapeaux, pour former des régimens de gardes d'honneur, M. de Charette fut désigné pour en faire partie, et conduit de force à Tours. Malgré sa grande répugnance à servir le tigre qui désolait sa patrie, il se

résigna, et forma le projet de tuer Buonaparte, si on l'envoyait à l'armée.

M. de la Rochejaquelein passa à Tours pendant qu'il y était; Charette sut son arrivée; et quoiqu'il n'en fût pas connu, il alla le voir, se jeta dans ses bras, et lui dit, fondant en larmes : « Monsieur, je suis « Charette, vous êtes la Rochejaquelein; « quand on porte ces deux noms, on doit « être amis. Nos parens ont glorieusement « combattu pour la cause du Roi; ils sont « morts, nous les vengerons. — Oui, mon « ami! nous les vengerons, s'écria la Ro- « chejaquelein, ou nous mourrons comme « eux! La puissance de Buonaparte s'é- « coule; bientôt les Vendéens reprendront « les armes; je me mettrai à leur tête, vous « combattrez à mes côtés; et la Vendée, « plus heureuse cette fois que la première, « aura la gloire de remettre le Roi sur son « trône. »

Il est constant en effet que, dès ce temps là, M. de la Rochejaquelein avait projeté de faire insurger son pays, et de porter les derniers coups à Buonaparte; il fit part de

son dessein à Charette, qui, de son côté, lui confia qu'il était résolu de tuer ce monstre. « Profitez, lui dit Charette, du désordre « qu'occasionnera sa mort, pour prendre « les armes; j'irai vous joindre, si je le « puis. » Après ces confidences réciproques, ils se séparèrent amis et contents l'un de l'autre.

Charette partit quelques jours après pour Mayence. Ne dissimulant pas assez sa haine contre le tyran, il devint suspect, fut arrêté, conduit à Paris, et détenu à Sainte-Pélagie, jusqu'à l'époque de la première restauration.

Présenté au Roi, ainsi que son frère, âgé de dix-neuf ans, Sa Majesté les reçut avec bonté, et leur dit : « Que désirez-vous que je fasse pour vous? — Sire, accordez-nous l'honneur de servir dans votre maison. — De tout mon cœur, répondit ce bon Prince. » Ils se firent enregistrer simples gardes-du-corps dans la compagnie Ecossaise, et retournèrent passer trois mois chez leur mère.

Lorsque, pour le malheur de la France et celui de l'humanité, Buonaparte ren-

tra, Charette, en apprenant la prise de Lyon, dit avec l'accent de la douleur : « On va se battre dans la Vendée, et Cha-« rette n'y est pas! » Sa compagnie était sous les armes à Versailles; il obtint quatre heures de liberté, dont il profita pour aller chez M. le duc d'Havré, lui demander la permission de se rendre dans la Vendée. M. le duc hésitait en témoignant son regret de voir s'éloigner un garde-du-corps aussi brave. Un ami de Charette, qui était présent, fit remarquer au duc que le nom seul de Charette valait une armée dans son pays. Il obtint la permission de partir, et sollicita la même faveur pour son frère; M. le duc balança encore. « Mais si je suis tué ou « blessé, lui représenta Charette, qui me « remplacera si ce n'est mon frère? Ici nous « n'avons que nos bras et nos cœurs à offrir « au Roi; dans nos Bocages, nous en au-« rons des milliers; laissez-nous partir. » M. le duc d'Havré céda à un si noble dévoûment, et leur demanda, avant de se séparer d'eux, s'ils ne voulaient pas des grades et de l'argent. « Mon nom, mon

cœur et mon bras suffisent, » répliqua Charette; et aussitôt ils partirent sans rien accepter.

Lorsque M. de la Rochejaquelein débarqua dans la Vendée, Charette fut un des premiers qui allèrent au-devant de lui; dès qu'il l'aperçut, il se jeta dans ses bras, en lui donnant les tendres noms de père et d'ami, et força le marquis de monter sur son cheval.

Quand il fut atteint du coup mortel à Aizenay, on voulut le faire retirer. « Non, « non, dit-il, tant qu'une goutte de sang « coulera dans mes veines, et que mes pay- « sans auront de la poudre à tirer, je com- « manderai le feu. » Il était par terre, tenant un mouchoir sur sa plaie. Il encourageait les soldats, et leur criait sans cesse : « Vengez-moi! et jurez d'obéir à M. de la « Rochejaquelein! » Affaibli par la perte du sang qui coulait de sa blessure, il perdit connaissance. On profita de ce moment pour l'enlever, et l'emporter loin de ce champ de bataille, où il s'obstinait à vouloir rester. Les soins qu'on lui prodigua

donnèrent quelque espérance, mais malheureusement sa blessure était mortelle ; il expira quelques jours après.

Charette emporta les regrets de tous les soldats et de tous les officiers royalistes. Il n'est pas un Vendéen qui n'ait regardé sa mort comme une calamité. Il leur rappelait, par sa bravoure, leur ancien général, son oncle. Après lui, son frère a continué de se battre à la tête des Chouans. On me reprochera peut-être une aussi longue digression ; mais pouvais-je me dispenser de faire connaître le neveu et le digne émule du célèbre Charette ? pouvais-je passer près de la tombe d'un si brave jeune homme, sans lui payer le tribut que l'on doit à la vertu et au courage, et laisser dans l'oubli des traits qui ont tant de droits au souvenir de l'histoire ?

Je reprends la suite des évènemens.

Le général Travot, à qui l'affaire d'Aizenay assurait la possession de Bourbon-Vendée, rentra dans cette place, emmenant avec lui quelques prisonniers. Il leur rendit ensuite la liberté, en les chargeant de

répandre dans le pays plusieurs exemplaires d'une proclamation aux paysans, dans laquelle il parlait du succès qu'il avait obtenu, comme d'une victoire décisive qui ne leur laissait aucunes ressources, et leur promettait protection s'ils s'engageaient à se soumettre et à livrer leurs chefs. Il espérait par-là porter le découragement parmi eux ou les diviser. Mais les braves Vendéens rejetèrent ses promesses avec mépris; tous restèrent fidèles au Roi.

De Bourbon-Vendée, Travot se rendit à Nantes, où il conduisit quelques barils de cartouches tombés entre ses mains à la suite de l'affaire de l'Aiguillon.

Pendant que ces divers évènemens se passaient sur ce point, M. Auguste de la Rochejaquelein marchait en toute hâte vers Saint-Denis-de-Chevasse, où, d'après des renseignemens qu'il avait reçus en route, il espérait trouver la portion du convoi qui lui était destinée. Il y arriva le 19 mai au soir. Les munitions étaient à une demi-lieue de là, au village de la Copechainière; elles y avaient été conduites par M. Frottier

de Bagneux, chef de division du corps d'armée que commandait M. de Sapinaud. Nous nous y rendîmes de suite, et y trouvâmes douze charrettes chargées de plusieurs barils de cartouches, de poudre, balles et pierres à fusil; tout fut transporté à Saint-Denis, où nous restâmes la journée du 20, afin de laisser reposer nos soldats fatigués de la marche extrêmement pénible qu'ils avaient faite la veille.

Dans la soirée, M. Auguste reçut de M. de Suzannet une lettre par laquelle ce dernier lui marquait que son corps d'armée et celui de M. de Sapinaud étaient réunis à Aizenay. Il l'engageait à se joindre à eux, pour marcher le lendemain sur Bourbon-Vendée. M. Auguste aurait peut-être cédé à cette invitation, si je ne lui eusse représenté que nous avions trop peu de monde, et que quatre cents hommes de plus réunis à une armée qui en comptait environ huit mille, n'étaient pas d'un très-grand poids dans la balance; que l'armée de Suzannet et de Sapinaud était assez forte pour obtenir un plein succès; que si, contre toute

apparence, cette armée était battue, en partageant sa défaite, nous serions obligés d'abandonner notre convoi; qu'il tomberait entre les mains de l'ennemi, et qu'ainsi nous serions privés de munitions d'autant plus précieuses, que nous n'en avions pas d'autres. Ces observations furent appréciées par M. Auguste de la Rochejaquelein, et l'évènement les justifia.

Le 21, à la pointe du jour, nous nous mîmes en route avec notre convoi, en nous dirigeant par Saint-Fulgent, Saint-Paul-en-Parais et la Flocellière. Nous traînions à notre suite les prisonniers que nous avions faits à l'affaire des Echaubroignes; nous avions différé de les relâcher, dans la crainte qu'ils n'allassent rendre compte à l'ennemi de nos opérations et de la direction que nous avions prise. Arrivés à Saint-Fulgent, il n'y avait plus de danger à les renvoyer. Pendant que l'armée se reposait, je pris les noms et les signalemens de ces prisonniers; et après leur avoir fait prêter serment de ne plus servir, je leur délivrai des saufs-conduits, en leur indiquant la route de

Fontenay, avec ordre de ne pas s'en écarter, sous peine d'être fusillés ; ils le promirent, et nous quittèrent après nous avoir remerciés de nos bons procédés envers eux. Un nommé Labonne, caporal-fourrier au 26e régiment, resta avec nous. Il s'est conduit avec beaucoup de valeur tant que la guerre a duré.

Après deux heures de repos, nous nous remîmes en marche et allâmes coucher à la Flocellière, d'où nous repartîmes le 22 pour nous rendre à Cerisay. Ce ne fut que là que nous apprîmes que M. d'Autichamp était enfin entré à Chollet. M. Auguste de la Rochejaquelein congédia ses paysans, en leur recommandant de se tenir prêts au premier appel, et ne conserva auprès de lui que les habitans du village, qui furent chargés de la garde du convoi.

Nous n'étions pas sans inquiétudes sur les résultats de l'affaire d'Aizenay; nous craignions sur-tout que M. Louis de la Rochejaquelein n'eût été tué, lorsqu'on nous apporta l'heureuse nouvelle qu'il venait d'arriver au château du Puy-d'Yon. Nous

nous rendîmes aussitôt auprès de lui. Sa présence causa une joie universelle : il était adoré dans le pays. Pendant tout le temps qu'il avait demeuré dans la Vendée, avant le premier retour du Roi, chaque jour avait été marqué par quelques-uns de ses bienfaits. Un paysan était-il surpris par quelque malheur imprévu, il était assuré de trouver auprès de lui des secours proportionnés à sa position et à ses besoins. Un fermier éprouvait-il des pertes dans ses récoltes, par l'intempérie des saisons ou autrement, il s'adressait à M. le marquis, qui lui donnait des grains pour vivre et pour ensemencer ses terres. Sa bonté, son affabilité et la délicatesse de ses manières lui avaient attiré tous les cœurs. On l'aimait pour ses qualités bien plus encore que pour la fortune dont il faisait un si bel usage. Chaque habitant le regardait comme un père. Entouré par ces bons paysans avides de le voir, il aurait voulu se multiplier pour répondre plus particulièrement aux tendres sentimens que tous lui témoignaient. Les larmes de la joie roulaient dans leurs yeux;

chacun voulait l'embrasser; ils se pressaient de toutes parts, et ceux qui ne pouvaient arriver jusqu'à lui, se trouvaient heureux ou d'un de ses regards ou d'un mot qu'il leur adressait. C'est ainsi qu'en pratiquant toutes les vertus sous leurs yeux, il avait su s'en faire généralement aimer. « Tout à « Dieu, au Roi et à l'honneur; celui-là ne « trahira pas, s'écriaient tous les officiers « dans leur enthousiasme; digne émule de « son frère Henri, il ne pourra que nous « conduire à la victoire. »

Après les premières effusions de l'amitié, M. de la Rochejaquelein nous raconta tout ce qui s'était passé depuis son débarquement; il nous donna les détails les plus circonstanciés sur l'échauffourée d'Aizenay, dont il venait de se retirer miraculeusement. Il nous dit que MM. de Suzannet et de Sapinaud l'avaient reconnu comme général en chef des armées vendéennes; qu'il était convenu entr'eux et lui qu'on ferait un second mouvement sur la côte pour recevoir vingt-cinq mille fusils, quatre à cinq mille mousquetons, des pistolets, des sabres,

quinze pièces de campagne, plusieurs millions de cartouches, et enfin toutes sortes d'équipemens militaires qui étaient à bord d'une flotte anglaise qui était en vue. Ces heureuses nouvelles nous remplirent de joie. Nos espérances se ranimèrent avec d'autant plus de fondement, que la présence du marquis avait enflammé tous les cœurs; nous ne doutions pas que le bruit de son arrivée, répandu à l'extérieur, n'allât frapper de terreur les ennemis du Souverain légitime, donner de la confiance aux royalistes timides, et attacher plus fortement à notre cause des hommes qui, la croyant sans appui, l'eussent peut-être abandonnée.

Le marquis de la Rochejaquelein, qui connaissait le vice de l'ancienne organisation de l'armée vendéenne, sentait qu'en la laissant subsister, on serait toujours réduit à ne faire qu'une guerre défensive qui ne pouvait conduire à aucun grand résultat. Il résolut donc de lui en donner une conforme au but qu'il se proposait, de se porter en avant et de franchir la Loire pour

se joindre aux insurgés de la rive droite de ce fleuve, ainsi qu'à ceux de la Bretagne. En conséquence, il m'invita à jeter les bases de cette organisation, et me pressa d'accepter auprès de lui les fonctions de major-général de l'armée.

J'avais jusqu'alors servi comme volontaire dans le corps de son frère, sans vouloir aucun grade. Les instances réitérées de l'amitié, les témoignages de confiance dont on m'honorait, l'espoir d'être utile, firent taire mes répugnances; je consentis à ce qu'on exigeait de moi.

Je me mis de suite en devoir de remplir la nouvelle tâche qui m'était imposée; je commençai par organiser l'état-major-général; je fus parfaitement secondé, dans ce travail, par M. Queyriau, de Bordeaux, qui fut nommé trésorier et payeur de l'armée.

Nous avions beaucoup d'officiers à l'état-major; mais aucun d'eux n'avait de poste fixe. J'assignai à chacun la place qu'il devait occuper.

M. de Beauvollier fut nommé intendant-

général; il avait déjà été chargé de cette importante fonction en 1793.

M. de Gourbillon fut nommé ordonnateur-général; et M. de Griffon, directeur de l'artillerie. On adjoignit à ce dernier M. Bouteau.

Le temps pressait; la flotte anglaise nous attendait; il fallait agir de suite. Je me bornai donc pour le moment à former l'état-major, et je remis, après l'expédition, l'organisation de l'armée.

M. le marquis de la Rochejaquelein, avant de marcher sur la côte, voulut faire connaître son arrivée aux généraux et officiers de Buonaparte. Il me pria, en conséquence, de faire une circulaire pour les inviter à abandonner la cause de l'usurpateur, et leur enjoindre, au nom du Roi, de se réunir à lui avec les troupes sous leurs ordres. Il en fut envoyé une à chacun des commandans des places de la Rochelle, Saumur, Nantes et Angers. D'autres furent adressées au général Dufraize, qui commandait à Niort, au général Travot, et au colonel de gendarmerie Bourgeois. On

ignore si toutes ces lettres sont parvenues; mais celle qui était pour le général Travot, fut portée à Bourbon-Vendée par M. Bossard, commandant la cavalerie du corps d'armée de M. de Sapinaud; cet officier voulut bien se charger de la périlleuse commission de la remettre lui-même. En arrivant à Bourbon, il fut reçu par le général Grosbon, qui lui dit que Travot était à Nantes. Bossard partit de suite pour cette ville, et remit la dépêche à son arrivée. Sa-
« vez-vous le contenu de cette lettre, lui dit
« le général après l'avoir lue? — Non, ré-
« pondit Bossard. — Tant mieux pour vous!
« autrement je vous ferais fusiller! Allez
« dire à la Rochejaquelein qu'il ne connaît
« pas Travot, et qu'il l'a mal jugé, s'il l'a
« cru capable de trahir l'empereur; qu'il
« se dispense à l'avenir de m'adresser de
« pareils messages, à moins qu'il ne veuille
« compromettre la vie de ceux qui en se-
« raient porteurs. »

Nous pensions bien que Travot ne quitterait pas son parti pour se réunir à nous; mais nous avions l'espoir de jeter de l'in-

décision dans son esprit, et de paralyser, au moins pour quelques jours, son infatigable activité. Nous nous attendions encore à voir arriver le colonel Bourgeois et le général Dufraize; l'un et l'autre étaient particulièrement connus de M. de la Rochejaquelein, auquel ils avaient des obligations. Tous les deux, à l'époque de la première restauration, lui avaient solennellement protesté que si jamais des circonstances que l'on était loin de prévoir venaient à se présenter, ils prouveraient au Roi qu'ils n'étaient pas indignes des faveurs dont ce bon Prince les avait comblés, d'après ses recommandations.

Après avoir fait toutes nos dispositions, nous partîmes avec notre convoi pour les Aubiers, où notre corps d'armée devait se réunir. Pendant que le rassemblement s'opérait, M. de la Rochejaquelein, que j'accompagnais, se rendit à Chollet, auprès de M. d'Autichamp, pour conférer avec lui. Nous l'y trouvâmes entouré d'une foule d'officiers très distingués qui composaient son état-major. Il nous fit un fort bon

accueil ; M. de la Rochejaquelein lui parla de ses négociations avec l'Angleterre, et des secours que cette puissance nous accordait; il lui fit sentir qu'il nous importait beaucoup de ne pas perdre un instant, et de marcher vers la côte, pour recevoir ces secours. M. d'Autichamp consentit à seconder l'opération, et fixa lui-même l'époque du mouvement général. Il fut réglé que tous les corps s'ébranleraient le 27 mai, qu'ils se réuniraient à Soulans le 29, et iraient de là prendre les positions qui devaient couvrir le débarquement. Il nous demanda des munitions de guerre. Nous partageâmes avec lui le convoi que nous avions déjà reçu. Il fut ensuite question de l'organisation future de l'armée, et des projets conçus à cet égard; il parut les approuver; promit de nouveau de se joindre à nous, et de coopérer de tous ses moyens aux succès de nos entreprises.

Il restait encore à discuter un point non moins important que les précédens, celui du commandement général de l'armée. « Vous savez, dit M. de la Rochejaquelein,

« que MM. de Suzannet, de Sapinaud et « mon frère me l'ont déféré; cependant, « je suis prêt à y renoncer, si vous le dé- « sirez; toute mon ambition est de servir « le Roi; mais n'importe en quelle qua- « lité. »

M. d'Autichamp répondit qu'il s'empressait de joindre son suffrage à celui des autres généraux; qu'il était tout simple de lui accorder le commandement, puisqu'il avait déjà négocié avec la cour de Londres; que le nouveau caractère dont il allait être revêtu, joint à celui de négociateur, ne pouvait que donner plus de poids à ses demandes et à ses démarches auprès de l'Angleterre.

Nous ne nous séparâmes pas sans dire un mot de l'entrée de M. d'Autichamp à Chollet; je me permis quelques observations sur ce qu'il n'avait pas attaqué la garnison, et m'expliquai très-ouvertement sur les suites que pouvait avoir cette faute. Quoique je fusse loin d'avoir l'intention de blesser personne, je crus reconnaître à la fin de mon discours que ma franchise avait

déplu. Peut-être avais-je mis dans la discussion trop de vivacité et de chaleur. Entraîné par le sujet qui m'occupait, je ne m'étais point aperçu que mes expressions pouvaient, par fois, être mal interprêtées. On parut choqué de quelques-unes ; la plupart crurent que je doutais de leur bravoure, parce que je répétais souvent : Pourquoi n'avez-vous pas combattu?

On se méprenait bien fort sur mes véritables sentimens. Je l'ai dit en toute occasion, et je le répète publiquement ici, jamais il n'est entré dans ma pensée d'élever le moindre doute sur le dévoûment et la valeur des officiers et des soldats de l'armée commandée par M. d'Autichamp : le simple soupçon à cet égard serait un outrage fait à la vérité; je me plais au contraire à rendre justice à cette brave armée; rien n'égale l'intrépidité de ceux qui la composent. On peut faire des fautes à la guerre, sans pour cela être lâche ou traître. L'inexpérience en a fait commettre dans la Vendée plus qu'ailleurs, parce que là on ne sait que combattre et mourir; la bravoure y tient

lieu de tout savoir; un chef courageux, homme de sang-froid et de résolution, à la tête d'une armée vendéenne, franchira tous les obstacles, et culbutera tout ce qui se présentera devant lui. Le Vendéen ne compte jamais ses ennemis; il ne calcule pas le danger : il s'y précipite quand son chef lui donne l'exemple; mais la moindre hésitation de la part de celui-ci est toujours funeste, et la campagne de 1815 en a fourni plus d'un exemple.

Après l'entrevue, M. d'Autichamp renvoya ses soldats, en leur assignant un rendez-vous à quelques jours de là, pour concourir à l'expédition relative au débarquement. De notre côté, nous retournâmes aux Aubiers. Le rassemblement avait eu lieu.

Le corps de M. Auguste de la Rochejaquelein se mit en mouvement le 26; il coucha aux Herbiers. Le 27 il fit sa jonction avec celui de M. de Sapinaud, et bivouaqua aux Essarts. Ces deux corps réunis pouvaient se monter à environ cinq ou six mille hommes. Des Essarts on se porta sur

le Poiré, où l'on bivouaqua, et de là à Soulans. Nous prîmes position entre Chalans et Soulans, et nous y passâmes la nuit. MM. de Suzannet et d'Autichamp devaient nous joindre le même jour; ils n'arrivèrent ni l'un ni l'autre. En attendant ces deux généraux, les deux corps d'armée qui étaient déjà réunis à Soulans y prirent un jour de repos, que les marches forcées qu'ils venaient de faire rendaient nécessaire. M. le marquis de la Rochejaquelein et moi nous nous portâmes avec quelques officiers vers la côte, et nous nous rendîmes, dans la matinée du 29, à Saint-Jean-de-Mont. Nous fîmes le signal aux Anglais, qui étaient à environ deux lieues de là. Ils s'approchèrent, et nous envoyèrent une embarcation. M. Robert y monta, se rendit auprès d'eux, et, quelques heures après, vint nous dire que sir Henry Hotam, qui commandait la flotte, était prêt à nous livrer tout ce qui était à bord. M. de la Rochejaquelein envoya encore M. de Carcouët, un de ses officiers, à bord de *l'Astrée*. Le capitaine Kitoë, qui commandait cette frégate, écrivit

lui-même au marquis, et sa lettre fut reçue le 31 mai (1).

Certains que les Anglais allaient nous fournir tout ce dont nous avions besoin, nous nous empressâmes de retourner à Soulans, pour y porter cette bonne nouvelle, et tout préparer. M. de Suzannet était arrivé pendant notre absence, avec environ quatre mille hommes, à la Motte-Foncrand. Il y avait beaucoup d'agitation à Soulans; on rassemblait les deux corps d'armée de MM. Auguste et de Sapinaud. Nous nous informâmes des motifs de cette réunion. M. de Suzannet venait de faire prévenir que l'ennemi occupait Chalans; et dans la crainte d'être attaqué, il demandait du secours. J'avoue que je ne partageai pas ses terreurs. La position de l'ennemi m'était connue; j'avais la certitude qu'il était encore à Nantes. Il était d'ailleurs impossible qu'il eût eu connaissance de notre opération assez tôt pour arriver sur nous avec autant de rapidité. Je fis tout pour empêcher le

(1) *Voyez* Pièces justificatives, n° VIII.

mouvement de ces deux corps. Il me paraissait non seulement inutile, mais propre à produire une extrême confusion, en agglomérant sur un même point un aussi grand nombre de troupes qui, pour l'ordinaire, marchent et combattent sans ordre. D'ailleurs, en cas d'attaque, nous étions assez près de M. de Suzannet pour pouvoir le secourir en moins de vingt minutes : cependant ce général pressant toujours cette jonction, pour ne pas lui déplaire on consentit à ce qu'elle s'opérât. Nous restâmes à Soulans, le général en chef et moi.

M. Duchaffault, qui commandait une division du corps d'armée de M. de Suzannet, arriva sur ces entrefaites. Il était envoyé par son chef, pour prier M. de la Rochejaquelein de se transporter sur le champ auprès de lui, afin de prendre connaissance de dépêches très-importantes qu'il venait de recevoir.

M. de la Rochejaquelein partit de suite. Je restai seul pour me reposer pendant quelques heures; ensuite j'allai le rejoindre au château de la Motte-Foucrand.

M. de la Rochejaquelein me présenta à M. de Suzannet, de qui je n'étais pas encore connu. Je lui demandai s'il avait des nouvelles de l'extérieur. Il me répondit que des lettres de Nantes lui annonçaient que dix mille hommes, sous les ordres du général Lamarque, étaient en route de Paris pour se porter sur la Vendée; qu'ils devaient être arrivés à Nantes; qu'une avant-garde marchait déjà sur Chalans; que M. Dandigné, qui était sur la rive droite de la Loire, n'avait pu réunir que très-peu de paysans dépourvus d'armes et de munitions; qu'il ne fallait pas compter sur la coopération de ce général; que peut-être, dans ce moment, avait-il déjà renvoyé son monde, et renoncé à une entreprise qui ne présentait que des dangers, sans aucune chance de succès. Il ajouta que nous avions commencé trop tôt; qu'on aurait dû attendre l'ouverture des hostilités sur les frontières; qu'il nous était impossible de soutenir seuls une lutte si disproportionnée; que toutes les forces de Buonaparte allaient nous tomber sur les bras; qu'on ne pouvait engager une affaire

sans courir les risques de tout perdre ; que l'échauffourée d'Aizenay avait beaucoup refroidi les soldats ; et que, pour son compte, il était fâché de n'avoir pas attendu un moment plus favorable, etc. etc.

A l'instant où la conversation était le plus animée, M. de la Rochejaquelein m'appela, et me demanda en particulier quel en était le sujet. Je ne fis aucune difficulté de le lui dire, et de lui exprimer mon étonnement sur ce que je venais d'entendre.

« Soyez sans inquiétude, me répliqua « vivement M. de la Rochejaquelein ; de- « puis long-temps je connais Suzannet ; il « est mon parent et mon ami ; il est inca- « pable d'une lâcheté, et encore moins « d'une trahison : je réponds qu'il fera son « devoir en homme d'honneur. Je sais ce « qui cause son embarras. Il m'a commu- « niqué une lettre de Malartic, qui lui an- « nonce que lui, Malartic, Flavigny et « Victor Labéraudière sont arrivés dans son « château de la Chardière ; qu'ils sont envoyés « par le duc d'Otrante (Fouché), ministre « de la police générale de Buonaparte, pour

« prendre des arrangemens avec les chefs « Vendéens, afin d'arrêter le mouvement « insurrectionnel. Suzannet m'a tenu à peu « près les mêmes discours qu'à vous, et « paraissait d'abord pencher pour un ac- « commodement; mais je l'ai tellement dis- « suadé, que cette pensée est totalement « effacée de son esprit. Tranquillisez-vous; « tout ira bien. »

Ce discours où se peignait sa belle ame, me remplit d'admiration, sans me rassurer entièrement sur les irrésolutions fatales de M. de Suzannet. Je me rapprochai donc de ce général, pour sonder de nouveau les dispositions de son cœur, et démêler, s'il était possible, dans ses discours et sur sa physionomie, ce qui se passait en lui. Je le questionnai sur la mission de M. de Malartic. « Sa lettre vous en dira plus que moi, dit-il; la voilà : lisez. »

M. de Malartic lui faisait part de la commission dont il était chargé; il disait, entre autres choses, qu'on avait commencé trop tôt; que cette imprudence pouvait se réparer en accédant aux propositions de Fou-

ché; que le gouvernement était disposé à faire tous les sacrifices pour éviter la guerre civile; que les chefs vendéens resteraient maîtres des conditions; qu'ils seraient libres de se retirer où ils voudraient, ou de conserver leurs grades dans l'armée de Buonaparte; que des récompenses proportionnées aux services qu'ils allaient rendre les attendaient; que refuser tant d'avantages, c'était se perdre gratuitement; que des forces considérables marchaient contre nous; que nous serions écrasés avant que les puissances eussent fait un pas en faveur du Roi; qu'il paraissait même qu'on désespérait de la cause de Sa Majesté; qu'il était presque certain que les puissances ne se mêleraient pas de cette affaire, etc., etc.

Tel est à peu près le précis de cette fameuse lettre, qui n'offrait qu'un tissu plus ou moins spécieux d'objections avec une série d'observations, la plupart incohérentes et contradictoires.

En effet, on nous disait, d'un côté, que c'était servir le Roi que de déposer les armes et faire la paix; et l'on nous assurait,

d'un autre côté, que les puissances ne paraissaient pas disposées à défendre la cause de ce Prince. Comment accorder deux idées si opposées? Si les puissances abandonnaient le Roi, n'est-il pas évident que, dans le système de ces messieurs, Sa Majesté perdait le plus grand secours qu'elle pût avoir pour rentrer en France et remonter sur son trône? Si, d'autre part, les Vendéens, les Bretons, etc., demeuraient dans l'inaction, que restait-il donc à Sa Majesté, et quels bras devaient lui rouvrir les portes de son Royaume? Le petit nombre de Français qui l'avaient suivi à Gand auraient-ils pu seuls opérer ce prodige? Fouché ne l'a jamais cru; et nous supposons assez de bon sens aux négociateurs qu'il employait, pour penser qu'ils ne croyaient pas eux-mêmes une pareille absurdité.

Plus ce ministre et ses agens auraient multiplié les raisons pour établir que les puissances ne voulaient pas appuyer le Monarque légitime, plus il eût été démontré que les forces des habitans de l'ouest pouvaient seules le replacer sur le trône. Cette

vérité est au-dessus de toutes les chicanes de la mauvaise foi. La neutralité de l'étranger ne laissait à Louis XVIII d'autres ressources que ses amis de l'intérieur. Cependant, on voulait enchaîner les bras de ses fidèles serviteurs, et l'on prétendait que c'était servir la cause royale. Ceux qui combattaient à Waterloo, les nombreux bataillons de fédérés qui s'organisaient pour s'opposer aux Vendéens, essaieront peut-être un jour aussi de nous prouver qu'ils servaient les intérêts du Roi; que les Vendéens seuls étaient des traîtres et des factieux, ennemis de leur Prince et de leur pays; et il se trouvera des oreilles et des cœurs disposés à entendre et à recueillir de pareilles absurdités; car c'est le propre des révolutions de bouleverser les têtes et de faire déraisonner les esprits.

Je remis à M. de Suzannet la lettre qu'il venait de me confier; il me dit, en la reprenant : « La Rochejaquelein n'entend pas « raison, et rejette les offres qu'on nous fait; « ne pensez-vous pas qu'il serait avantageux « de les accepter? Nous n'avons point de

« munitions ; les paysans ne veulent pas
« obéir ; que voulez-vous que nous fassions,
« dénués de tout comme nous le sommes ?
« Demain, peut-être dans une heure, nous
« serons assaillis par des forces considé-
« rables. »

Je me hâtai de répondre à M. de Suzannet qu'il n'attendait pas sans doute de moi un conseil déshonorant ; que j'étais venu dans la Vendée pour servir la cause du Roi et non pour le trahir ; qu'un chef de parti qui avait tiré l'épée ne devait la quitter que quand elle se brisait dans ses mains ; qu'en prenant les armes, il avait dû calculer d'avance toutes les chances favorables ou contraires ; qu'au reste, notre situation n'était pas aussi alarmante qu'il se la figurait, et que je la voyais d'un autre œil que lui :
« Les Anglais sont sur la côte, ajoutai-je ;
« demain nous pouvons avoir tout ce qui
« nous manque. Je connais la position de
« l'ennemi ; il ne peut arriver à nous que le
« 2 juin au soir, au plus tôt ; nous combat-
« trons sans doute, mais nous serons dix
« contre un : les forces annoncées de Paris

« ne sont pas encore là; elles ne pourront « entrer en campagne de plus de huit jours; « ainsi, hâtons-nous de faire le débarque- « ment; une fois qu'il sera opéré, nous « n'attendrons pas qu'on vienne nous atta- « quer; nous prendrons l'offensive, et je « vous réponds qu'au bout de dix jours, « nous serons maîtres de la Basse-Loire. Je « vous conseille donc non seulement de « repousser les propositions des agens de « Buonaparte, mais même de les faire ar- « rêter et juger comme des espions. »

M. de Suzannet parut goûter ces avis, à l'exception du dernier. « Non, me répli- « qua-t-il, je ne ferai point arrêter ces mes- « sieurs; mais je vais leur écrire de quitter « le pays et de porter nos refus à Fouché. « Nous ne devons plus, ajouta-t-il, songer « qu'à combattre et à vaincre. »

Nous attendions avec impatience la pointe du jour pour nous mettre en mouvement. M. d'Autichamp était en retard; M. de Suzannet nous rassura sur les dispositions de ce général, en nous informant qu'il était avec six mille hommes à Vielle-

Vigne ; le général en chef et moi nous concertâmes le plan de l'opération que nous allions suivre, et que voici :

Nous avions choisi Sainte-Croix-de-Vic pour point de débarquement. L'ennemi n'avait alors en tout qu'environ deux mille hommes repartis entre les Sables, Bourbon-Vendée et Nantes, où était le plus grand nombre.

M. de Suzannet devait tenir à la Motte-Foucrand, et occuper les postes de Chalans et de la Garnache ; en outre, il avait ordre de faire lever les pays de Retz et de Machecoul, pour surveiller Nantes.

M. de Sapinaud était chargé d'occuper Apremont et Palluau.

M. d'Autichamp devait occuper Cœx, défendre les passages de la petite rivière de Jaunay, et tenir en même temps les postes de Baulieu-sur-la-Roche et d'Aizenay, tandis que les divisions Desabaye et Caillaud surveilleraient Bourbon-Vendée.

Enfin, une partie du corps de M. Auguste de la Rochejaquelein devait se porter

sur Sainte-Croix-de-Vic, pour faire le débarquement.

Les forces réunies des différens chefs s'élevaient à vingt-deux mille hommes, distribués de la manière suivante :

Armée royale.

	hommes.
M. de Suzannet.	4300
Pays de Retz-Machecoul et environs de Nantes.	3000
M. d'Autichamp.	6000
M. de Sapinaud.	3000
M. Auguste de la Rochejaquelein. . .	2500
Le Marais.	1200
Divisions Desabaye et Caillaud. . .	2000
TOTAL. . . .	22,000

On voit par cet aperçu que les Vendéens étaient en mesure de maîtriser les évènemens, et que rien ne pouvait s'opposer à leur entreprise. Cependant M. de Suzannet n'était pas sans inquiétudes sur le résultat. Les agitations de son esprit se lisaient sur sa figure; je l'observais avec beaucoup d'attention, et je devinais, à la contraction de ses traits, que des sentimens contraires se combattaient dans son ame. La nuit lui

causa de continuelles angoisses; il ne rêvait qu'ennemis; il craignait sans cesse d'être attaqué. Quelque chose qu'on pût lui dire sur l'éloignement des buonapartistes, il voulut nous persuader que leur avant-garde était à Chalans. M. de la Rochejaquelein y dépêcha quelqu'un; de mon côté, j'y envoyai le capitaine Sortant, un des plus braves et des plus intelligens officiers de l'armée; on revint nous dire qu'il n'y avait personne, et M. de Suzannet n'en fut pas plus tranquille.

Enfin le jour commença à paraître; le moment d'agir était venu. M. Auguste rassemblait ses troupes pour se rendre à Sainte-Croix-de-Vic, lorsque M. de Suzannet annonça qu'il ne resterait pas à la Motte-Foucrand; que son intention était qu'on allât au-devant de M. d'Autichamp, que l'on trouverait probablement à Saint-Christophe-du-Ligneron; que là on se concerterait tous ensemble; qu'enfin l'expédition était trop importante pour n'être pas discutée entre les généraux réunis.

M. le marquis de la Rochejaquelein re-

présenta qu'il n'y avait plus à discuter sur un projet déjà arrêté, et pour lequel tous les corps d'armée étaient en marche ; il lui détailla les dispositions qu'il avait réglées avec moi, et lui fit sentir qu'un mouvement rétrograde fatiguerait inutilement, ou même dégoûterait les soldats ; que les paysans n'aimaient pas les hésitations ; que c'était perdre un jour dont on pouvait tirer un immense avantage ; enfin, il le supplia de rester dans sa position, ajoutant que M. de Sapinaud était sur le point de partir pour prendre celle qui lui était assignée ; que quant à M. d'Autichamp, on allait lui envoyer le plan des dispositions générales, et l'engager à se rendre directement à Cœx.

M. de Suzannet revint encore sur les forces supérieures qu'on dirigeait de Paris contre nous. « Eh bien ! lui dit M. de la « Rochejaquelein, voulez-vous attendre « qu'elles soient entrées dans la Vendée « pour faire le débarquement ? Voulez- « vous attendre qu'elles soient maîtresses « de tous les points qui couvrent la côte ? « C'est précisément parce qu'on envoie ces

« forces pour nous combattre, qu'il faut « nous hâter de nous procurer les moyens « de les repousser et de les détruire. »

Quelque solide que fût ce raisonnement, M. de Suzannet ne se rendit pas, et persista dans ses idées. Pour éviter une division dont les suites eussent été funestes, il nous fallut céder à l'opiniâtreté de ce chef, et rétrograder vers St.-Christophe-du-Ligneron. Nous y arrivâmes à huit heures du matin ; M. d'Autichamp n'y était point encore. Nous l'attendîmes vainement jusqu'à midi. Déjà les paysans et les officiers inférieurs murmuraient. « Est-ce pour ne « rien faire que nous avons pris les armes ? « Pourquoi ne nous font-ils pas marcher « sur les bleus ? Ah ! l'on voit bien que le « général Charette est mort, etc. »

Il devenait plus urgent que jamais de prendre un parti. La discussion sur le débarquement recommença pour la troisième fois. M. de Suzannet résistait toujours. « Tu crois donc, dit-il à son cousin, que « les Anglais vont te donner des armes ? « Ne sais-tu pas que, dans tous les temps, ils

« nous ont trompés ; ils ne veulent nous « attirer sur la côte que pour nous perdre ; « au reste, j'ai la certitude que l'amiral « anglais veut se retirer, parce que la situa- « tion dans laquelle sont nos affaires ne lui « inspire pas de confiance (1). »

Les débats furent longs et animés. M. de la Rochejaquelein reproduisit avec une nouvelle force les raisons qu'il avait déjà exposées dans les entretiens précédens ; il y en joignit d'autres tirées des circonstances particulières où nous nous trouvions, et opposa aux imputations faites aux Anglais, le zèle du ministère à soutenir la cause royale, les procédés généreux dont il avait été l'objet, la loyauté avec laquelle le premier débarquement avait été exécuté, et les promesses solennelles qui garantissaient le second. M. de Suzannet parut enfin persuadé ; il consentit à seconder l'opération, à condition toutefois que M. de la Rochejaquelein lui donnerait un ordre écrit, afin,

(1) La fausseté de ces assertions est évidemment démontrée par la Pièce justificative n° VIII.

disait-il, de couvrir sa responsabilité. Le général en chef ne balança pas à lui donner cet ordre.

Pendant que toutes ces choses se passaient, on faisait circuler dans l'armée les bruits les plus absurdes. On disait, d'un côté, que M. de la Rochejaquelein et ses officiers ne voulaient s'approcher de la côte que pour s'embarquer et abandonner les paysans; d'un autre côté, que la flotte anglaise n'arriverait que dans huit jours, et qu'on serait obligé de rester dans le Marais en l'attendant. Ces bruits prenaient une telle consistance, que MM. Duchaffault et de Sapinaud les crurent. Le premier m'a dit que s'il avait refusé de suivre M. de la Rochejaquelein dans le Marais, c'est que M. de Suzannet lui avait persuadé que cette démarche était inconsidérée et sans but.

Les paysans se décourageaient de plus en plus; il ne fallut rien moins que la présence et les discours du général en chef pour les ranimer. Le calme se rétablit. M. de Suzannet promit d'exécuter l'ordre qu'il avait reçu, et s'engagea, en outre, à

envoyer à M. d'Autichamp celui qui le concernait. Alors nous nous mîmes en marche avec environ mille hommes du corps de M. Auguste de la Rochejaquelein, et nous allâmes coucher au Perrier, dans le Marais.

Le 30 mai, nous avions donné à M. Robert, chef de division du Marais, l'ordre de rassembler ses soldats pour marcher le lendemain sur Sainte-Croix-de-Vic. Un instant avant de partir du Perrier, nous fûmes témoins d'un évènement extrêmement fâcheux. Un receveur de l'enregistrement, nommé Terraudière, qui était venu rejoindre notre armée depuis plusieurs jours, s'imagina qu'on le prenait pour un espion; cette fausse idée fermentant dans sa tête, il donna des marques sensibles de folie, produites par la persuasion qu'on voulait le fusiller. Pénétré de cette pensée, dont aucun raisonnement n'était capable de le guérir, il vint trouver M. de la Rochejaquelein, et lui demanda son congé, en faisant des extravagances qui ne pouvaient sortir que d'un cerveau timbré. Après avoir vai-

nement cherché à le dissuader, il lui permit de se retirer; il était armé d'un fusil à deux coups; on voulut d'abord le lui ôter, dans la crainte de quelque accident : il semblait qu'on avait le pressentiment de la scène affreuse qui allait se passer. Cependant, comme il paraissait plus calme depuis qu'il avait reçu son congé, on lui laissa ses armes. A peine fut-il à la porte de la maison, qu'il entra en fureur; ses yeux égarés cherchaient une victime; il aperçoit M. Amable de Nieüil, de Poitiers. « Vous « êtes un brigand, lui dit-il; je suis inno- « cent. Pourquoi voulez-vous me faire mou- « rir? » M. de Nieüil s'approche de lui pour le calmer; hélas! cet infortuné marchait au-devant du coup qui allait le frapper! Le furieux arme son fusil, le coup part, et M. de Nieüil n'est plus! Témoin de cet horrible attentat, M. Delessert, chef de la division de Bressuire, veut se précipiter sur l'assassin; celui-ci l'ajuste, et c'en était fait de sa vie, s'il n'eût été assez preste pour détourner le fusil : il ne put éviter d'être blessé à la main d'un coup de baïonnette.

L'auteur de cette sanglante tragédie tenta de se sauver en se jetant dans un des canaux du Marais; on l'entoura de toutes parts; on l'atteignit, et il fut arrêté. Nous avions reçu, avant ce fatal évènement, plusieurs avis qui s'accordaient tous à nous prévenir que des émissaires de Travot, chèrement payés par lui, devaient s'introduire dans nos rangs pour assassiner les chefs vendéens. Jusqu'alors nous avions fait peu de cas de ces renseignemens, et nous n'avions pris aucune précaution pour nous garantir. Mais le meurtre qui venait d'avoir lieu réveilla nos soupçons, et nous accusâmes, peut-être à tort, ce jeune homme d'être un de ces émissaires secrets. Nous le fîmes lier, afin de nous assurer de lui, et nous remîmes à un autre moment à éclaircir nos doutes.

La mort de M. de Nieüil nous pénétra tous de la plus vive douleur; il était chéri de tout le monde. Quoique infirme et goutteux, il avait été un des premiers à prendre les armes. Sa débile santé semblait le rendre peu propre aux fatigues d'une guerre aussi active que celle que nous faisions,

et cependant il couchait au bivouac avec nous : son amour pour le Roi lui faisait supporter sans peine toutes les privations ; il était animé des sentimens les plus nobles et les plus religieux. Je ne le connaissais pas avant son arrivée dans la Vendée ; mais peu de jours avaient suffi pour me lier avec lui d'une étroite amitié. Je le recherchais sur-tout pour les bons conseils qu'il donnait ; sans avoir un esprit transcendant, ses aperçus étaient extrêmement justes. Je l'ai regretté bien sincèrement. Cet évènement fâcheux avait retardé notre départ : après avoir donné au curé du Perrier les ordres nécessaires pour les funérailles de ce digne compagnon d'armes, nous nous mîmes en marche pour Sainte-Croix-de-Vic : nous y arrivâmes le 1er juin, vers les deux heures de l'après-midi.

Aux signaux que nous fîmes, la flotte anglaise s'approcha de la côte, et mouilla dans la soirée, à un quart de lieu de la terre. Un canot monté par un officier anglais vint à nous. M. le marquis de la Rochejaquelein s'embarqua avec le respecta-

ble chevalier de Pommiers, son parent, et passa à bord du vaisseau *le Superbe*, de 74 canons, monté par sir Henry Hotam. Cet amiral le reçut avec beaucoup de distinction, et lui rendit les honneurs dus à son rang de général en chef de l'armée du Roi de France. Il le questionna sur la situation de nos affaires dans la Vendée; il témoigna qu'il y prenait le plus vif intérêt, et dit au marquis que son gouvernement lui avait donné l'ordre d'obtempérer à tout ce qu'il demanderait. Entre gens d'honneur, les liaisons sont bientôt formées; peu d'heures suffirent pour unir, par l'attachement le plus sincère, sir Hotam et le marquis. Ce dernier m'avait laissé à Sainte-Croix-de-Vic, et m'avait chargé de placer les troupes pour opérer et couvrir le débarquement. En conséquence de cet ordre, M. Auguste de la Rochejaquelein occupa Saint-Hilaire-de-Rié, il envoya trois cents hommes pour défendre le passage de la rivière de Vic, vis-à-vis le Fenouiller, et disposa ses forces de manière à couvrir tous les points par lesquels l'ennemi pou-

vait arriver. Trois cents habitans du Marais qui étaient venus nous rejoindre, étaient à Sainte-Croix-de-Vic. Nous en avions assez sur ce point pour opérer le débarquement sans confusion. Nous passâmes la nuit du 1er au 2 juin dans la sécurité la plus parfaite. Les Anglais nous envoyèrent quelques caisses d'armes et des barils de cartouches, qui furent distribuées dans un instant. Il fallait attendre que la marée fût plus haute pour recevoir le reste. A dix heures du matin, toutes les chaloupes de l'escadre étaient à la mer, et la grande opération commença. On chargeait à mesure sur des charrettes ce qui était mis à terre, et on le conduisait vers le Marais, pour de là être dirigé sur le Bocage. Les choses ne pouvaient aller mieux. A la vue de cet amás de richesses, car la poudre, les balles et les fusils valaient mieux pour nous que tous les trésors du monde, les cœurs s'ouvraient à la joie et aux plus grandes espérances, nos pensées s'élançaient jusqu'aux portes de Paris. Déjà nous nous voyions maîtres de la capitale, et le Roi sur son

trône nous disait : *Je suis content de vous.*

Nous étions alors loin de prévoir qu'une infâme défection allait réduire à l'illusion d'un vain songe ces idées de triomphe et de bonheur dont tout semblait nous présager et nous garantir la réalité. Nous étions loin de penser que, dans le moment même où nous travaillions avec tant de zèle et d'ardeur à l'importante opération qui devait amener ce résultat, nos compagnons d'armes signaient un arrêté qui nous condamnait à rester dans nos villages, et nous forcerait peut-être de suivre un jour la loi que voudrait nous imposer une poignée de brigands.

Dans le moment où j'étais le plus occupé du débarquement, on vint m'annoncer qu'un courrier porteur d'une lettre de M. de Suzannet arrivait en toute hâte, et demandait M. de la Rochejaquelein. Je me fais aussitôt remplacer par un officier, et je me rends au quartier-général. Le marquis n'y était pas. En son absence, le courrier me remet sa dépêche. — Où sont

ces Messieurs? lui dis-je. — Je crois qu'ils retournent chez eux. — J'ouvre le paquet en tremblant, et j'y vois la confirmation de ce que vient de me dire ce bon paysan. La lettre de M. de Suzannet, et l'arrêté qui y était joint, produisent sur moi l'effet de la tête de Méduse; je restai pétrifié: la foudre serait tombée à mes pieds, que ses éclats m'auraient moins effrayé que je ne le fus en lisant ce qui suit :

Falleron, 31 mai 1815.

« Je t'envoie l'arrêté pris, à notre grand « regret, par MM. de Sapinaud, d'Auti-« champ et moi. Les soldats se retirent « dans leurs foyers; c'est un torrent que « rien ne peut arrêter. Il nous faut quel-« ques jours pour faire de nouveaux ras-« semblemens; si des forces majeures ne s'y « opposent pas, nous irons à ton secours. Il « te faut quelques jours pour opérer le débar-« quement. On dit que Saint-Gilles est éva-« cué; que Travot réunit toutes ses forces; « celles de Nantes vont sûrement marcher « sur la côte; c'est là que tous les yeux sont

« portés. Le général de Sapinaud est avec « moi ; il a très-peu de monde ; tous s'en-« vont chez eux. Dulandrau et Saint-Hu-« bert sont allés pour en rassembler de « nouveaux. Si les trois mille hommes qui « sont à Nantes sortent par Machecoul et « Montaigu, ils nuiront bien à notre ras-« semblement. C'est le général Lamarque « qui commande ces troupes. Il fait un « bien mauvais temps pour ton expédition ; « cela va bien la retarder. Je vais laisser « des ordres aux divisions qui auront des « troupes disponibles, de les réunir, pour « que tu puisses en disposer. J'ai aussi écrit « à Labastière, à Palluau, à Légé, à M. De-« goulaine ; il n'a pu réunir sa division ce « soir même avec les secours de l'armée « d'Anjou. D'Autichamp a trouvé l'esprit « froid. Toutes les troupes qui arrivent doi-« vent successivement filer sur Nantes, « preuve qu'on veut s'opposer au débar-« quement ou à sa sortie. Que c'est une « triste chose, que des armées qu'il faut con-« sulter sur la moindre démarche ! Tout con-« firme qu'on met plusieurs corps de troupes

« avec notre costume, pour opérer quelques
« surprises. Les hostilités n'étaient point
« encore commencées, ce qui tourmente
« tout le monde. Je ne fermerai ma lettre
« que demain matin, afin de te mander ce
« que j'aurai appris de nouveau.

1er juin courant.

« Je viens d'assister à l'enterrement de
« ce malheureux Charette. Les soldats que
« j'avais avec moi, malgré tous mes ordres
« et mes sollicitations, sont en marche
« pour retourner. J'ignore ce qui m'en
« reste; mais ce dont je suis certain, c'est
« qu'il m'est impossible de les faire mar-
« cher sur le point qui te convient : il en
« est de même de ceux du général Sapi-
« naud, qui partent tous; il y a impossibi-
« lité de les rassembler pour le moment.
« Il faudrait autant prendre la lune avec les
« dents. Labastière, qui sera à Saint-Etienne-
« du-Bois avec la division, entretiendra
« des communications avec toi. Si, malgré
« le mauvais temps, on peut faire un dé-
« barquement, Sapinaud et moi réunirons

« ce que nous pourrons, et nous irons au-
« devant de toi; mais je n'y compte pas
« beaucoup; car si les troupes partent, je
« doute de réussir à faire mes rassemble-
« mens. J'ai voulu me porter aujourd'hui
« sur Machecoul; il a été absolument im-
« possible de les décider. Il est également
« impossible de faire des mouvemens com-
« binés avec de pareilles troupes. Mon
« mouvement sur Machecoul eût été très-
« avantageux pour le pays, pour lever des
« divisions, et aurait eu un bon effet pour
« faire une diversion pour toi. Mais com-
« ment faire quand on ne peut se faire
« obéir ?

« Est arrivé Victor Labéraudière et Ma-
« lartic; ils ont été chargés, comme tu
« l'as lu par leurs lettres, de faire con-
« naître que le gouvernement désirait, pour
« éviter une guerre civile, de traiter avec
« nous; qu'on évacuerait le pays; qu'on
« ne nous demanderait ni hommes ni ar-
« gent, etc. etc.

« Le général Laborde avait donné ordre
« de suspendre les hostilités. Il a été rem-

« placé par le général Lamarque, qui ne « veut point, je crois, de traité. Tous les « officiers sont désolés de ne pouvoir faire « marcher leurs soldats; ils auraient envie « d'accepter un accommodement qui assu- « rerait qu'il n'y aurait plus de troupes au « milieu d'eux. Sapinaud et moi avons dit « à ces messieurs que nous ne voulions « traiter qu'avec tout le monde; qu'il fal- « lait traiter ensemble ou périr ensemble. « Mais nous sommes dans une grande con- « fusion. J'ai voulu encore essayer ce mou- « vement de Machecoul, mais c'est impos- « sible; tout marche malgré moi. Adieu, « mon cher Louis; je voudrais être avec « toi : j'ai cru, par ma présence, contenir « les soldats, mais ils n'écoutent que l'en- « vie qu'ils ont de retourner chez eux. Ils « disent bien qu'ils reviendront. Adieu, « mon cher Louis; tout le monde est d'avis « de faire une suspension d'armes qui n'en- « gage à rien, et qui pourrait être utile par « la suite, pour s'organiser et marcher. »

Signé le comte DE SUZANNET.

L'arrêté de Falleron, joint à cette lettre, était ainsi conçu :

« MM. de Sapinaud, d'Autichamp et de « Suzannet s'étant réunis pour aviser aux « moyens de soutenir M. le marquis de la « Rochejaquelein dans la position qu'il a « prise dans le Marais, pour protéger le « débarquement, s'il s'effectue,

« Ont été unanimement d'avis qu'ils ne « pouvaient se porter sur le point indi- « qué, d'abord en raison des mouvemens « de troupes des *républicains*, qui ne per- « mettent pas de porter sur ce point des « soldats qui ne veulent pas marcher après « la fatigue qu'ils viennent d'éprouver. Les « rassemblemens de MM. de Sapinaud et « de Suzannet diminuant à vue d'œil, ils « ne peuvent pas faire de nouveaux rassem- « blemens ni se remettre en marche : la « division de Légé n'a pu être levée, ni celle « des Sables ; alors il faut aller lever des « hommes plus loin : ces rassemblemens « seront douteux, dès que les républicains « auront commencé leur mouvement, qui

« sera sur la côte. Des avis authentiques et « positifs font connaître l'arrivée de 2500 « à 3000 hommes de Nantes : il en est en- « core arrivé à Angers. Les pays déjà pa- « ralysés depuis l'échauffourée d'Aizenay, « vont l'être encore davantage par l'arrivée « connue de ces troupes.

« MM. de Sapinaud et de Suzannet ne « peuvent répondre, malgré leur désir de « coopérer à ce plan, de pouvoir porter « des troupes à la Motte-Foucrand; ils pré- « voient que cela est impossible.

« M. d'Autichamp étant très-éloigné, ne « peut garder ses hommes; il a par-tout été « sans vivres; il ne pouvait rester, sans com- « promettre le sort de son armée et de son « pays, dans la position de la Motte. Les « troupes vendéennes ne pouvant être con- « sidérées comme des troupes régulières, « on ne peut les tenir réunies plusieurs « jours de suite. Toutes ces considérations « déterminent MM. de Sapinaud, d'Auti- « champ et de Suzannet, à engager M. de « la Rochejaquelein à revenir dans son « pays, et de contribuer par sa présence à

« rallier tout à une défense du pays, qui « est absolument nécessaire dans la cir- « constance présente, et attendre que le « commencement des hostilités permette « de déployer toutes les forces de la Ven- « dée, ou qu'un corps de troupes ou un « prince de la maison de Bourbon vienne « rallier les Vendéens, qui sont tous dé- « voués au Roi, mais sont dans ce moment « paralysés par les circonstances.

« Arrêté à Falleron, pour être envoyé à « M. le marquis de la Rochejaquelein, afin « qu'il fasse les dispositions pour opérer la « retraite du Marais, et revenir dans son « pays, où sa présence serait utile pour les « intérêts du Roi et celui du pays. »

Signé DE SAPINAUD, le comte CHARLES D'AUTICHAMP et le comte DE SUZANNET.

31 mai 1815.

Les raisons consignées dans la lettre et dans l'arrêté qu'on vient de lire, sont de toute fausseté.

Il est constant qu'aucun officier des armées de MM. de Suzannet, d'Autichamp et de Sapinaud, n'a jamais manifesté le désir de se retirer. Le silence de l'arrêté sur ce point important en est la preuve; car pour peu qu'on eût pu donner d'apparence à un prétexte si plausible, on n'eût pas manqué d'en profiter; et ce qui rend cette preuve sans réplique, c'est le passage suivant de la lettre de M. de Suzannet que j'ai rapportée :

« Tous les officiers *sont désolés* de ne » pouvoir faire marcher les soldats. »

Il est vrai qu'en justifiant les chefs, ces paroles accusent ceux qu'ils avaient à conduire. On dit et l'on répète que *les paysans quittaient leurs drapeaux*, que *c'était un torrent que rien ne pouvait arrêter.* Pour réfuter ces assertions calomnieuses, je ne ferai pas remarquer que partout, mais principalement dans la Vendée, les dispositions des soldats se règlent en général sur celles des hommes qui les commandent, et qu'ainsi la fidélité des premiers est garantie par le dévoûment des

seconds. J'affirmerai, sans crainte d'être démenti, que lorsqu'il fut question de retraite, soldats et officiers, tous firent éclater hautement leur indignation; j'affirmerai qu'ils eurent une peine extrême à consentir à un mouvement rétrograde, dont ils ne pouvaient s'expliquer la cause, et qu'ils en furent d'autant plus déconcertés, qu'on s'était bien gardé de les mettre dans la confidence.

L'armée d'Anjou, sous les ordres de M. d'Autichamp, est une des plus braves de la Vendée. Sous les Cathelinau, les Bonchamp, les d'Elbée, les la Rochejaquelein, les Stofflet, elle remplit la France de la renommée de son courage et de ses exploits; et sous le successeur de ces guerriers, elle se serait changée en bandes de fuyards! A peine séparée de son pays, elle aurait manifesté l'impatience d'y retourner sans avoir rien fait! Il eût été impossible de la retenir! Elle aurait donné le honteux exemple de la lâcheté et de la désertion! Non, cela est faux, absolument faux. Elle ne se retira que parce que son chef le vou-

lut ; et ce qui le prouve, ce sont les murmures et les plaintes qui se firent entendre dès-lors, et dont le bruit retentit encore aujourd'hui. Ce qui le prouve, c'est la conduite de l'armée aux ordres de M. Auguste de la Rochejaquelein. Cette armée était beaucoup plus loin de son pays que les autres ; et cependant elle resta sous les armes tout le temps que son général en eut besoin. Elle fut constamment sur pied depuis le 27 mai jusqu'au 5 juin ; elle se battit pendant trois jours consécutifs, les 2, 3 et 4 juin, et l'on n'a pas ouï dire qu'un seul homme ait manqué dans les rangs.

On a senti qu'il importait de donner un motif à ce prétendu découragement, à ce refus de marcher, à cette désertion que l'on n'a pas craint d'imputer aux armées vendéennes, et l'on a allégué le manque de vivres, et les bruits fâcheux qui circulaient parmi les paysans.

Le manque de vivres ! s'il était vrai, il ne prouverait que la coupable imprévoyance des chefs, qui, avant de marcher à une expédition concertée avec eux, auraient né-

gligé de prendre les précautions nécessaires. Mais indépendamment des ressources particulières, n'y en avait-il pas de communes pour tous? L'intendant-général, M. de Beauvollier, s'était chargé d'en procurer à chaque corps. Il en avait offert notamment à M. de Suzannet pendant qu'il était à Soulans. En supposant des besoins, les corps qui devaient le moins s'en sentir n'étaient-ils pas ceux qui vivaient sur leur propre territoire, ou peu loin de là? et comment auraient-ils pu appréhender de grandes privations, tandis que l'armée de M. de la Rochejaquelein, à une plus grande distance de ses foyers, non seulement ne manqua de rien, mais offrit constamment de partager ses provisions si la nécessité l'exigeait? Relativement aux bruits qui couraient, dit-on, que M. de la Rochejaquelein allait se rembarquer; que les chefs des corps voulaient passer sur la flotte; qu'on traitait de la paix avec les puissances, etc., etc.; on conçoit que les ennemis de la cause royale aient pu chercher à les répandre pour semer les défiances, refroidir le zèle, affaiblir les

courages. Mais ces bruits n'avaient pas gagné la multitude, ils ne l'avaient pas séduite ; il n'était pas même possible qu'elle y eût cru, si elle eût vu ses chefs rivaliser d'ardeur, et répondre aux mensonges de la malveillance par une conduite pleine de dévoûment et de la plus franche loyauté. D'ailleurs, dans le cas où l'on eût eu réellement à redouter l'effet de ces moyens odieux employés par les émissaires du tyran, aurait-il donc été difficile de les déjouer et de faire connaître la vérité? Le dernier des soldats eût aisément compris qu'il était absurde de supposer que M. de la Rochejaquelein, débarqué peu de jours auparavant avec trente hommes seulement, songeât à se retirer au moment où il en avait quinze mille autour de lui; qu'il était absurde que des généraux, jusqu'alors fidèles à l'honneur, allassent tout à coup trahir leur pays et leur propre gloire par une fuite précipitée, en traînant après eux une armée de témoins qui ne pouvaient servir qu'à rendre cette fuite plus honteuse; qu'il était absurde de croire à la paix avec

les puissances, quand toutes les nouvelles de terre et de mer, les efforts inouis des révolutionnaires dans l'intérieur, et la marche de toutes les troupes vers les frontières, attestaient visiblement le concert de l'Europe contre l'usurpateur. Du reste, je l'avoue, ce dernier bruit, s'il avait eu quelque fondement, aurait pu être dangereux; mais alors même, pour des royalistes de cœur et d'affection, c'eût été la plus belle occasion d'électriser les ames, de réchauffer les cœurs en prenant une détermination énergique, en se montrant résolus à tout tenter pour reconquérir notre légitime Souverain; en un mot, à vaincre ou à s'ensevelir sous les ruines de notre malheureuse patrie. Par là on eût immortalisé la fidélité française, en même temps qu'on eût victorieusement repoussé d'autres bruits non moins calomnieux.

On parle des mouvemens des *républicains;* on dit que Travot réunissait toutes ses forces, que celles de Nantes allaient se porter sur la côte, que tous les yeux étaient fixés de ce côté là, et l'on conclut qu'il fal-

lait rentrer pour la défense du pays. Mais si l'on eût voulu raisonner juste, ne devait-on pas tirer une conséquence tout à fait contraire? Puisqu'on savait que l'ennemi réunissait ses forces vers Nantes, et qu'il viendrait de ce côté, le meilleur moyen, pour ne pas dire le seul, qu'eussent les généraux d'assurer la défense commune, n'était-il pas de lui résister et de garder les positions qui leur avaient été assignées? Ne fallait-il pas, pour la défense commune, des fusils, des canons, des munitions? On n'en avait pas suffisamment. La flotte anglaise en apportait; elle était sur la côte. Perdre une si belle occasion de s'en procurer, n'était-ce pas compromettre évidemment cette défense commune à laquelle on semblait prendre un si vif intérêt, et la rendre à jamais impossible? Encore si l'on eût eu une crainte fondée d'être écrasé par le nombre! Mais les hommes sur lesquels comptait Travot, n'étaient point arrivés, et ceux qui se trouvaient près de nous, étaient trop peu nombreux pour faire échouer nos projets; il était impossible qu'il cherchât à

pénétrer dans l'intérieur avant d'avoir reçu des renforts. En attendant, son unique but était de contrarier et de retarder le débarquement. C'était donc à hâter cette importante opération et à détruire sans délai ce que l'ennemi avait de forces, que devaient s'appliquer tous nos efforts. On ne l'a pas voulu; on sait ce qui en est résulté. Les troupes que l'on a laissé agir et se grossir, sont venues nous combattre à Saint-Gilles et aux Mattes.

Quant à la difficulté de faire des rassemblemens, si ce motif était aussi vrai qu'on le prétend, on ne devait pas parler de pourvoir à la défense commune; il fallait en désespérer. Car il est évident qu'alors, en laissant partir les paysans, on s'ôtait toute ressource pour l'avenir. « Les rassemble-« mens seront *douteux*, dit l'arrêté, dès « que les républicains auront commencé « leur mouvement, qui se fera sur la côte. » C'est-à-dire, en d'autres termes, qu'il est au moins *douteux* que bientôt l'on puisse défendre et sauver le pays. Pour échapper à ce *doute* affreux, quel moyen restait-il,

autre que celui de se servir des hommes qui se trouvaient réunis ?

Une lettre de M. de Suzannet à M. le comte Gabriel Duchaffault, peut encore servir à guider le lecteur dans le jugement qu'il doit porter sur toute cette affaire. M. de Suzannet venait de signer l'arrêté de Falleron ; et le 3 juin, c'est-à-dire trois jours après, il écrivait qu'il n'attendait pour *agir* que le retour de quelques personnes qu'il avait dépêchées sur la côte, et qu'il *avait plus de cinq mille hommes réunis*. Je vais le laisser parler.

« On nous fait tant de contes sur le dé-
« barquement, que, pour avoir une certitude
« bien positive, je viens d'envoyer trois of-
« ficiers chargés de voir par leurs propres
« yeux ce qui existe effectivement. Ils sont
« partis hier, et reviendront dans deux
« jours. D'après leur réponse, *nous agi-*
« *rons*. Si nous n'avions point été obligés
« à ce mouvement rétrograde par la dé-
« fense, et aussi par le défaut de subsis-
« tances, *plus de cinq mille hommes étaient*

« *réunis*, ayant pris des vivres pour trois « jours, et marchant pour prendre Travot « par derrière. »

Malgré les prétextes de la défense du pays et du défaut de subsistances qui sont répétés ici, ce que l'on vient de lire n'est point d'accord avec la lettre du 31 mai. On avoue qu'on avait cinq mille hommes. Ces cinq mille hommes étaient partis avec des vivres pour trois jours, et le débarquement n'en devait pas durer plus de cinq. Ils ne sortaient pas du territoire soumis au commandement de leur chef; celui-ci pouvait d'autant mieux pourvoir à leurs besoins ultérieurs, qu'il connaissait les lieux, qu'il avait une très-grande influence sur les habitans; de plus, on avait les ressources générales dont j'ai parlé. N'était-ce pas un devoir de nous seconder? Du moins en rétrogradant *pour la défense du pays*, pourquoi, avec cinq mille hommes, ne pas attaquer Travot entre Saint-Etienne de Corcoué et Légé? C'était une occasion unique d'anéantir ce dangereux ennemi. La suite

de cette lettre nous révélera encore d'autres inconséquences.

« Il faut bien aller au secours de la
« Rochejaquelein, sur-tout s'il y a un dé-
« barquement. Faites vos dispositions pour
« réunir bon nombre de bons soldats pour
« marcher. Si les bleus viennent à prendre
« la route de Montaigu, en revenant par
« Bourbon, prévenez-m'en tout de suite,
« ainsi que le Maignan; je ferai un fort ras-
« semblement sur la forêt de Taufou. La
« manière la plus prompte est le tocsin....
« J'ai lu les journaux de Paris, des 27 et 28
« mai; il y a un message du prince-régent
« au parlement, qui annonce qu'il a fait un
« traité de subsides avec l'Autriche, la Russie
« et la Prusse, auxquels il donne cinq mil-
« lions sterlings. Les ministres ont déclaré
« au parlement que ce subside devait être
« regardé comme une déclaration de guerre,
« et que les hostilités étaient commencées;
« que si elles ne l'étaient pas encore, cela
« tenait à la marche des armées. Ainsi il n'y
« a pas de doute sur la guerre. *Une affaire*

« *heureuse ici, nous serons maîtres de*
« *notre pays, et attendrons les évènemens,*
« *ou qu'un prince vienne nous diriger.*
« Les mêmes journaux annoncent que les
« armées françaises se concentrent, et que
« Bourmont est avec sa division à Fontoie,
« près Thionville; il y a donc apparence
« que les hostilités sont commencées. Alors
« nous serons bientôt sur nos pieds; en
« attendant, prenons garde de nous laisser
« surprendre. »

Ce 3 juin 1815.

« *P. S.* Malartic et la Béraudière sont
« partis; ils se bornent à demander qu'on
« fasse d'abord une suspension d'armes; et
« après on verra ce qu'il y aura à faire. »

Cette lettre présente un vaste champ aux réflexions; je ne m'en permettrai qu'une.

Une affaire heureuse, y est-il dit, *et nous serons maîtres de notre pays, et nous attendrons les évènemens, ou qu'un prince vienne nous diriger.* Inconséquence à jamais déplorable! On a senti que, pour

être maîtres du pays et attendre les évènemens, il ne fallait qu'*une affaire heureuse*. On en a eu l'occasion et on ne l'a pas saisie! Pourquoi, jusqu'à l'arrivée d'un prince, n'avoir pas obéi aux ordres de M. de la Rochejaquelein, après l'avoir reconnu comme général en chef? Pourquoi n'avoir pas secondé l'importante opération du débarquement? Pourquoi promettre à des compagnons d'armes de les soutenir, et les abandonner ensuite au moment où *une heureuse affaire* était si facile?

Je suis loin d'accuser qui que ce soit de trahison, mais il ne dépend pas de moi que ce qui s'est passé n'en ait le vernis. On a été faible en prêtant indiscrètement l'oreille à des insinuations perfides; on s'est laissé entraîner; on n'a pas vu que l'ennemi ne cherchait qu'à gagner du temps, et l'on s'est engagé dans un sentier qui menait droit au déshonneur. Au milieu de toutes les séductions et de toutes les terreurs, le nom et l'intérêt du Roi, adroitement employés, ont jeté de l'incertitude dans les esprits; les irrésolutions ont été fixées par le tableau

mensonger des forces que Buonaparte menaçait de diriger contre l'Ouest. On a cru le pays perdu et ruiné; on a eu la bonhomie d'ajouter foi aux discours des émissaires de Fouché, et l'on n'a pas songé qu'il ne pouvait découler que du poison de cette source impure. Les simples notions du bon sens ne devaient-elles pas mettre en garde contre les piéges tendus à la bonne foi et à la crédulité? Ne devait-on pas s'apercevoir que ces manœuvres n'avaient d'autre but que d'empêcher un débarquement qui, en rendant les Vendéens formidables, allait fermer pour jamais les voies à toute négociation? Ne devait-on pas penser que les chefs du gouvernement buonapartiste ne se seraient pas donné la peine d'entrer en pour-parler avec des gens qu'ils n'auraient pas craints? Ces chefs savaient qu'une fois armés, les Vendéens allaient porter des coups terribles; que, dans ce cas, il n'y avait pas d'espoir de les vaincre. Ils connaissaient leur valeur; ils voulaient enchaîner leurs bras, parce qu'ils les redoutaient. Ils ne doutaient sûrement pas de la bravoure

de celui auquel ils s'adressaient; mais ils connaissaient l'indécision de son caractère; et c'est précisément pour cela qu'ils l'avaient choisi. Pourquoi ne sont-ils pas allés directement à M. de la Rochejaquelein ? Pourquoi, puisqu'il était reconnu pour général en chef, les négociateurs, à leur arrivée, n'ont-ils pas été envoyés devant lui ? Car c'était avec lui que, dans l'ordre naturel, il convenait de traiter. On ne l'a pas fait, parce qu'on était certain d'avance que M. de la Rochejaquelein repousserait avec mépris des propositions qui tendaient à déshonorer la Vendée; parce qu'on était convaincu qu'il aimerait mieux mourir les armes à la main, que de vivre couvert de l'opprobre d'un traité qui mettait son pays sous la puissance de l'usurpateur (1).

(1) D'après les irrésolutions de M. de Suzannet, si M. de la Rochejaquelein eût fait connaître qu'au lieu d'aller franchement au débarquement, on voulait traiter avec les agens de Fouché et Buonaparte; il n'est pas douteux, d'après l'ascendant qu'il avait sur l'esprit et sur les cœurs des Vendéens, qu'à l'instant même tous les officiers et les soldats n'eus-

Prévoyant les conséquences qui pouvaient résulter de ce désastreux évènement, j'écrivis de suite au marquis de la Rochejaquelein, qui était encore à bord de la flotte anglaise, la lettre suivante :

« Mon cher général,

« Le grand œuvre d'iniquité est con-
« sommé. D'Autichamp, Suzannet et Sa-
« pinaud, qu'ils ont entraîné, se retirent
« et licencient leur monde. J'ai la lettre
« que vous écrit Suzannet, et l'arrêté de
« ces messieurs, qui y est joint. Je ne vous
« envoie point ces pièces, de peur qu'elles
« ne se perdent. Revenez; nous consulte-
« rons ensemble sur le parti que nous avons
« à prendre pour parer aux inconvéniens
« de cette infâme défection. Il faudra bien

---

sent abandonné M. de Suzannet pour le suivre. Mais M. de la Rochejaquelein était trop généreux pour prendre, sans une nécessité absolue, une résolution qui perdait son cousin, et il ne pouvait concevoir, malgré les hésitations de M. de Suzannet, qu'il finirait par l'abandonner.

« que nous fassions à nous seuls, ce à quoi
« tous auraient dû coopérer.

« Tout à vous d'amitié à la mort ou à la vie. »

Cannuel, *chef d'état-major.*

« Par réflexion, je vous transmets les
« papiers par M. de Gourbillon. »

Une heure après le départ de M. de Gourbillon, le général en chef arriva; il ne fut pas moins indigné que moi de la conduite de ces messieurs. Les réflexions qu'elle faisait naître étaient effrayantes; n'étant plus couverts, notre position devenait extrêmement fâcheuse. Nous prîmes néanmoins le parti de rester, et de continuer le débarquement. Nous y fûmes déterminés par des considérations de la plus haute importance. En effet, si nous nous fussions retirés, il aurait fallu mettre nos paysans dans la confidence de nos motifs. Alors se voyant abandonnés des autres corps d'armée, ils se seraient découragés; et, dans la suite, il n'eût pas été possible de

les ramener sur la côte ; d'un autre côté, il était essentiel pour nous d'inspirer de la confiance aux Anglais ; il importait de leur prouver que la Vendée était un puissant auxiliaire des armées alliées, et qu'elle était le contingent du Roi de France ; que si quelques traîtres l'avaient forcé de quitter son royaume, il lui restait encore dans ses Etats des amis fidèles, qui, les armes à la main, contribueraient à lui en rouvrir les portes. On ne leur avait point dissimulé que les forces de l'ennemi étaient infiniment disproportionnées à celles que nous avions rassemblées autour de nous pour nous soutenir. Nous ne pouvions donc raisonnablement renoncer à l'entreprise, et quitter la côte sans nous faire soupçonner de lâcheté, et tout perdre.

En conséquence de la détermination que nous avions prise de rester, le général en chef fit un ordre du jour, dans lequel il témoignait son indignation contre ceux qui s'étaient lâchement retirés au moment où il fallait protéger une opération d'où dépendait le succès de cette guerre ; il leur repro-

chait d'avoir eu la bassesse de prêter l'oreille à un accommodement avec le tyran dévastateur de la France et du monde, et d'avoir ainsi ajouté à l'infamie de la désobéissance, la plus noire de toutes les trahisons, etc., etc. Par cet ordre du jour, il prononçait leur destitution, et les remplaçait, savoir; M. d'Autichamp par le marquis de Durfort-Civrac, dont il ignorait la captivité; M. de Suzannet par M. Gabriel Duchaffault; et M. de Sapinaud par M. Dupérat (1).

Ces nouveaux chefs étaient chargés de suivre le mouvement indiqué, d'arriver, sans perdre de temps, sur les points qu'auraient dû occuper les généraux qu'ils remplaçaient; d'entretenir libres les routes de Nantes aux Sables et à Bourbon-Vendée, et celle de cette dernière ville à la Rochelle.

Des courriers furent expédiés sur tous les points, avec ordre de faire sonner le tocsin par-tout. La Vendée entière devait prendre les armes. M. le marquis de la

---

(1) *Voyez* Pièces justificatives, n° IX.

Rochejaquelein écrivit au ministre de la guerre, à Gand, pour l'informer de ce qui se passait; dans sa lettre, il faisait sentir à Son Excellence l'inconvénient de n'avoir pas quelques troupes régulières; il lui demandait d'obtenir du Roi qu'on envoyât dans la Vendée ce qu'il pouvait y avoir d'infanterie, les volontaires de l'école de droit, et sur-tout sa compagnie. Il disait, entre autres choses, que la Vendée, purgée de quelques traîtres, serait bientôt plus forte qu'en 1793, et qu'il espérait, avec les secours fournis par l'Angleterre, avoir sous huit jours cinquante mille hommes armés.

Il paraît que, de son côté, M. d'Autichamp écrivit à M. le duc de Feltre, sans doute pour lui faire l'apologie de sa conduite et donner des préventions sur celle de M. de la Rochejaquelein; car Son Excellence, dans sa réponse du 11 juin, qui ne nous parvint que le 17 juillet, disait au marquis :

« J'ai reçu des nouvelles du comte d'Au-
« tichamp; il s'occupe sérieusement, à ce

« qu'il paraît, de servir la cause du Roi dans « les contrées vendéennes. »

Le ministre ajoutait :

« Quoique satisfait de votre conduite et « des preuves de dévoûment que vous don« nez, le Roi ne peut approuver, M. le « marquis, que vous ayez pris, même pro« visoirement, le titre de général en chef, « parce que cela contribuerait plus à ré« veiller les anciennes jalousies qu'à les cal« mer. Le Roi a donné à ce sujet des ins« tructions à Mgr. le duc de Bourbon; il « veut qu'on les suive ponctuellement. »

Son Excellence avait raison de craindre les effets de la jalousie qu'inspirerait le titre de M. de la Rochejaquelein. Mais ce ministre, dont l'esprit est aussi juste qu'éclairé, n'aurait pu blâmer le marquis, s'il eût bien connu l'état des choses dans la Vendée. On comprendra facilement qu'à la guerre on n'obtient des succès qu'autant qu'il y a concentration de pouvoir et unité d'action. Il fallait donc de toute nécessité qu'un seul

homme commandât l'armée; et il fallait, dans celle-ci, que cet homme inspirât une grande confiance à tout le pays. J'en appelle aux Vendéens; en est-il un seul qui n'eût une confiance illimitée dans le brave la Rochejaquelein? Tous l'avaient demandé, tous l'avaient voulu pour chef. Pourquoi, quand il fut question d'en désigner un, ceux qui, depuis, ont voulu s'y opposer, ne s'expliquèrent-ils pas franchement à cet égard? M. de la Rochejaquelein n'aurait pas songé à le leur disputer; il savait trop bien, comme j'ai déjà eu l'occasion de le faire remarquer, à quels excès l'amour-propre blessé, et l'ambition arrêtée dans sa marche, peuvent porter les hommes. Les ouvertures qu'il avait faites à MM. de Suzannet, de Sapinaud et Auguste de la Rochejaquelein, le justifient pleinement. Il ne prit le titre de général en chef qu'après avoir été nommé et reconnu par eux en cette qualité. Dans l'entrevue de Chollet, il fut le premier à provoquer une explication de la part de M. d'Autichamp; et ce général, au lieu de faire valoir les droits qu'il pouvait avoir

comme supérieur en grade et ancien chef, confirma par son suffrage le choix des autres généraux. Il n'avait qu'un mot à dire, et tous se seraient empressés de lui déférer le commandement, d'autant plus volontiers que M. de la Rochejaquelein se montrait en toute occasion prêt à y renoncer.

On doit être étonné, d'après cela, que M. d'Autichamp se soit plaint d'une nomination à laquelle il avait adhéré lui-même sans la moindre réclamation. En quittant la France, Mgr. le duc de Bourbon l'avait-il institué son lieutenant dans la Vendée? lui avait-il du moins laissé des ordres et des instructions, comme on pouvait le penser, d'après la lettre de S. Exc. le ministre de la guerre? Je l'ignore; mais ce qui autorise à en douter, c'est que, dans le cas où ces instructions eussent existé, M. d'Autichamp les eût fait connaitre dans le temps; et alors il n'est pas un de nous qui ne se fût empressé de s'y soumettre et de les exécuter; il en aurait parlé depuis, et il ne l'a pas fait. On peut demander encore si M. de la Rochejaquelein avait des pouvoirs du

Roi pour commander dans la Vendée. Je n'en ai pas vu d'écrits; mais il me paraît au moins constant qu'il en avait reçu de verbaux; il me paraît que, quand il s'est rendu en Angleterre, il a dû être accrédité auprès du cabinet de cette puissance, pour en obtenir les secours qu'on lui a accordés. Et qui a pu lui donner le caractère de négociateur, si ce n'est le Roi ou ses ministres? Le gouvernement anglais n'aurait sans doute pas traité avec un aventurier, et ce gouvernement a traité avec M. de la Rochejaquelein. Répliquera-t-on qu'il est possible qu'il fût seulement autorisé à demander des secours aux Anglais, à les conduire dans la Vendée, et que là se bornait sa mission? Je veux bien le supposer; mais enfin, Sa Majesté ne lui avait pas sans doute défendu de prendre les armes pour soutenir sa cause; dans ce cas, entrant dans les rangs de l'armée, il se trouvait sur la même ligne que les autres chefs; par conséquent, il devait concourir avec eux au commandement suprême; et alors j'en reviens à ce que j'ai déjà dit plus d'une fois, et que je ne saurais

assez répéter, tous les généraux le nommèrent général en chef. En acceptant, il ne fit que céder à leurs vœux et à ceux de l'armée; il est donc souverainement injuste de l'accuser de s'être emparé du pouvoir.

Si Mgr. le duc de Bourbon eût pu rester dans la Vendée; si M. d'Autichamp, au lieu de contribuer à l'en éloigner, eût secondé les mesures prises par Son Altesse, toutes les jalousies et toutes les prétentions se seraient tues; les Vendéens, commandés par un prince, auraient sauvé la France, et M. de la Rochejaquelein vivrait encore.

M. Dupérat, l'un des officiers désignés pour remplacer les trois généraux qui s'étaient retirés, se rendit de suite dans le Bocage pour faire des rassemblemens et venir nous protéger. Le débarquement s'opérait avec beaucoup d'ordre et d'activité. On faisait filer à mesure les armes et les munitions sur le Marais, où M. Griffon, officier très-intelligent, chargé du détail de l'artillerie, les divisait sur plusieurs points, pour les mettre en sûreté. Nous étions ar-

rivés au 2 juin, sans avoir été inquiétés par l'ennemi; mais nous nous attendions de moment à autre à le voir paraître. En effet, sur les trois heures de l'après-midi environ, quatre cents hommes, sous le commandement du général Grosbon, se montrèrent dans la petite ville de Saint-Gilles, dont nous étions séparés par la rivière de Vic, qui est guéable, vis-à-vis les dunes, lorsque la mer est basse.

Nous avions sur ce point, c'est-à-dire à Sainte-Croix-de-Vic, trois cents hommes du Marais. L'ennemi commença à nous attaquer vivement du rivage opposé; mais bientôt, voyant la supériorité de notre feu, il se retrancha dans les maisons qui bordent le quai Saint-Gilles, et de là fit pleuvoir sur nous une grêle de balles. Nos paysans, quoiqu'à découvert, n'en tenaient pas moins ferme avec une constance admirable. Le combat fut animé toute la soirée, et se prolongea très-avant dans la nuit. On se battait au clair de la lune. Un peloton ennemi, placé dans le clocher de Saint-Gilles, faisait un feu continuel qui nous incommo-

dait un peu. M. de la Rochejaquelein ordonna de mettre un obusier en batterie, et de tirer sur ce clocher; le succès ne répondit pas à son attente; soit que les obus fussent mal chargés, soit maladresse de la part de ceux qui pointaient, la pièce ne produisit aucun effet. La nuit donna un peu de relâche aux deux partis. Nous nous attendions que le général Grosbon tenterait de passer la rivière sur les points où elle était guéable, et profiterait pour cela de la marée basse; en conséquence, nous nous préparâmes à le bien recevoir. M. Auguste nous envoya trois cents hommes de renfort; et nous passâmes le reste de la nuit dans la plus parfaite sécurité.

Le lendemain 3 juin, à la pointe du jour, la fusillade recommença, et néanmoins le général ennemi n'ayant encore fait aucune disposition pour passer la rivière, nous reprîmes le débarquement. Le capitaine Kitoë, qui commandait la frégate anglaise l'*Astrée*, accompagné d'un de ses officiers, vint à terre; il désirait connaître la position des buonapartistes, et voir la contenance que

faisaient nos gens. Nous le conduisîmes, M. de la Rochejaquelein et moi, sur le quai de Sainte-Croix-de-Vic, qui était occupé par nos troupes; nous y restâmes très-long-temps sous le feu de l'ennemi. Ce brave capitaine était d'un sang-froid admirable; il encourageait nos soldats; il semblait ne pas s'apercevoir qu'une grêle de balles pleuvait autour de lui; témoin de la maladresse de ceux qui servaient l'obusier, il le pointa plusieurs fois lui-même. Mais, dans un moment où nous faisions groupe, une balle vint frapper un paysan qui s'était mêlé avec nous pour écouter ce que nous disions, et lui traversa la cuisse; ce malheureux était précisément à côté du capitaine Kitoë. Je priai ce digne officier de se retirer et de ne pas s'exposer davantage. Quelques minutes après, il retourna à son bord, enchanté de la bravoure de nos soldats, et formant des vœux pour que le succès couronnât leurs efforts.

Cependant le général Grosbon ne faisait encore aucun mouvement pour empêcher le débarquement qui s'opérait sous ses yeux;

placé dans le clocher, il se bornait à examiner de là, avec une lunette de longue vue, tout ce qui se passait sur la côte. Un paysan qui le voyait de temps en temps regarder par une lucarne, le guetta pour lui tirer un coup de fusil; le moment fatal arriva; Grosbon montre sa tête, le paysan l'ajuste et le tue.

Le combat continuait d'un côté, et le débarquement de l'autre. L'obstination que mettait l'ennemi à soutenir la fusillade sans sortir de Saint-Gilles, nous éclaira sur son projet. Nous ne doutâmes pas que ce ne fût une ruse pour nous donner le change, et laisser le temps à des forces plus considérables de venir nous attaquer dans la mauvaise position que nous tenions. D'après cette persuasion, le général en chef disposa tout pour opérer sa retraite. Il fit cesser le débarquement, et ordonna que les voitures chargées se dirigeassent sur le Marais, sous l'inspection de MM. Cathelinau, Bouteau, Griffon et quelques autres officiers; ce qui fut exécuté avec le plus grand ordre.

On songea d'abord à se retirer sur Saint-

Hilaire-de-Rié; je m'y opposai, en représentant le danger de cette position. En effet, dans l'idée où nous étions que l'ennemi attendait des renforts, nous devions croire que ces renforts n'étaient pas éloignés, et que, pour venir à nous, ils avaient pris la route du Fenouiller, afin de passer la Vic au Poupton; ainsi ils auraient pu nous prendre sur la gauche, nous tourner et nous couper du Marais, tandis que ceux qui étaient à Saint-Gilles seraient venus nous attaquer par là, s'emparer de la route de Saint-Jean-de-Mont, et nous mettre dans l'impossibilité d'opérer notre retraite, en cas que nous eussions été battus. Au contraire, Saint-Jean-de-Mont, appuyé d'un côté à la mer, et de l'autre au Marais, avait de plus l'avantage d'avoir deux routes, celle du Marais, dont l'ennemi, quelque nombreux qu'il fût, ne pouvait s'emparer, et celle de Beauvoir, qui seule eût exigé de nous plus de précautions. D'ailleurs, notre projet n'était point d'abandonner la côte; nous voulions seulement éviter de nous compromettre contre des forces supérieures, et

nous tenir à portée de l'escadre anglaise, pour reprendre notre opération aussitôt que les secours que nous attendions nous-mêmes nous seraient arrivés.

Par toutes ces considérations, il fut arrêté que nous irions nous établir à Saint-Jean-de-Mont. La retraite commença vers les cinq heures. Pour en dérober la connaissance à l'ennemi, nous laissâmes M. Nicolas à Sainte-Croix-de-Vic, avec ordre de continuer le combat à la tête des habitans du Marais. Il se battit jusqu'à une heure assez avancée dans la nuit, et vint ensuite nous rejoindre. Ses paysans se retirèrent chez eux. L'obusier qui était en batterie sur le quai de Sainte-Croix-de-Vic, fut perdu par la négligence d'un officier de paroisse qui avait été chargé de le retirer, et qui n'en fit rien.

Cette affaire de Saint-Gilles, qui avait duré deux jours, nous coûta quelques blessés et deux ou trois morts, du nombre desquels se trouva le sieur Raye, Suisse, déjà blessé à l'affaire d'Aizenay.

Après la retraite de M. Nicolas, les buo-

napartistes passèrent la rivière et entrèrent à Sainte-Croix, où ils exercèrent des cruautés sur quelques hommes qui avaient eu l'imprudence de rester dans des maisons pour manger. Un de ces malheureux revint à nous, criblé de coups de baïonnette.

Ce que nous avions prévu des mouvemens des ennemis, ne manqua pas d'arriver. Le 4 juin, à cinq heures du matin, on vint nous prévenir qu'une de leurs colonnes se dirigeait de Rié sur le Perrier, par les Mathes; elle était de onze à douze cents hommes. Le général Estève, qui la commandait, ignorait la position qu'occupait l'armée royale, forte d'environ neuf cents hommes, sous le commandement de M. Auguste de la Rochejaquelein, et s'avançait sans précaution vers le Marais. Le général Travot était resté à Rié avec environ cent cinquante hommes.

Notre général en chef, jugeant très-bien la faute que faisait le général Estève, commanda à son frère Auguste de se porter sur ses derrières, et de lui couper la route des Mathes à Rié, son unique point de retraite.

Il envoya aussi ordre aux habitans du Marais de se lever, et de venir commencer l'attaque sur la tête de la colonne, tandis que les troupes de M. Auguste de la Rochejaquelein attaqueraient la queue. Ces dispositions étaient sages et bien ordonnées ; les coups de fusil des Marechains devaient nous servir de signal. Nous marchions avec une extrême lenteur pour leur donner le temps de se rassembler. Cependant le feu ne commençait point encore ; quand tout à coup nos soldats aperçoivent la colonne, se précipitent sur elle, l'assaillent avec la plus vigoureuse intrépidité, et engagent une fusillade terrible. Effrayée de tant d'audace, elle va se retrancher derrière des fossés ; nos paysans la suivent, et de position en position, la poussent jusqu'à la ferme des Mathes, sur le bord du Marais.

Il fallait nous passer sur le corps ou mettre bas les armes. Le général Estève fit des efforts inouis pour sortir d'une position si critique ; trois charges à la baïonnette de sa part furent victorieusement repoussées ; on se tirait à quinze pas ; enfin, une qua-

trième charge, entreprise en désespoir de cause, allait avoir le même résultat que les trois précédentes, quand un capitaine de paroisse, frappé de je ne sais quelle terreur subite, quitte son rang et prend la fuite; ses paysans le suivent, la frayeur gagne, et le reste de l'armée imite ce funeste exemple.

Cependant les officiers rétablirent promptement l'ordre; mais il fut impossible de ramener les paysans au combat. Quelques tirailleurs vendéens qui s'étaient portés sur les flancs de l'ennemi, faisaient encore feu sur lui, lorsque les habitans du Marais arrivant enfin, commencèrent leur attaque en tête de la colonne. Le général en chef, qui était sur la ligne de bataille, et qui la parcourait, élevant son chapeau sur la pointe de son sabre, s'efforçait de rappeler les Vendéens au combat. Il me rencontra en cet instant, et me pria de courir à eux, et de leur faire prendre une position. Nous étions à cent pas de l'ennemi, qui, nous voyant l'un et l'autre à cheval, faisait pleuvoir les balles sur nous. Moins frappé du danger auquel j'étais exposé que de celui

du général en chef, je le conjurai, au nom de l'amitié et de la Vendée, de se retirer et de me suivre. « Allez, mon cher général, « me répondit-il, allez, et je vous suis. » Je le quittai, hélas! pour ne plus le revoir.... Avant de s'éloigner de ce champ de bataille, voulant s'assurer de la position de l'ennemi et de la contenance qu'il allait faire devant les Marechains qui venaient de l'attaquer, il s'avança et se plaça sur un talus si près des buonapartistes, que ceux-ci le reconnurent aussitôt. Le lieutenant Lupin, qui commandait les gendarmes de Paris, dirigea leur feu uniquement sur lui. Un instant après, il reçut le coup mortel.

Ainsi périt, en combattant pour son Roi, l'ami, le père des Vendéens, le plus vertueux, le plus brave, et le moins ambitieux des hommes!

Cependant MM. Fortin et Bouteau, qui, après avoir mis les munitions à l'abri, s'étaient portés sur l'ennemi avec quelques Marechains, avaient recommencé l'attaque, et la poussaient très-vigoureusement. En vain le général Estève prit-il deux fois des

positions avantageuses ; deux fois chassé de ses retranchemens, cent cinquante Marechains le poursuivirent l'épée dans les reins jusqu'à Saint-Hilaire-de-Rié, et ne lui donnèrent pas le temps d'emmener avec lui deux charrettes chargées d'effets débarqués qu'on n'avait pu conduire dans le Marais. L'ennemi eut quatre cent quatre-vingts hommes tant tués que blessés ; quarante de ces derniers restèrent sur le champ de bataille. De notre côté, nous n'eûmes que neuf hommes tués, parmi lesquels était l'infortuné marquis de la Rochejaquelein. M. Auguste, son frère, fut blessé légèrement au jarret par une balle qui tua son cheval sous lui. M. de la Fenêtre, de Poitiers, eut la cuisse traversée d'une balle. Les blessés de l'un et de l'autre partis furent conduits au Perrier par les ordres de M. Griffon, qui leur prodigua les soins les plus généreux ; à défaut de chirurgien, il les pansa lui-même. Tous ces malheureux l'appelaient leur ami, leur père, en arrosant ses mains des larmes de la reconnaissance. Les paysans, empressés autour de

ces infortunés, secondèrent de tous leurs moyens le zèle de M. Griffon.

Un gendarme, grièvement blessé, demanda du pain à un Vendéen dont la maison avait été pillée par les buonapartistes. Celui-ci, oubliant le mal qu'on lui avait fait, tout entier à la pitié, court chez lui, et un instant après, lui apporte du lait et du pain. Tenez, dit-il, prenez cela, c'est tout ce que vos camarades m'ont laissé; vous êtes malheureux, je vous plains. Le lendemain, M. Griffon renvoya les blessés au général Estève, et se transporta sur le champ de bataille pour faire enterrer les morts; il aperçut le jeune Guigues sur un tas de cadavres; cet infortuné donnait encore quelques signes de vie; une balle lui avait traversé la tête. Il était tellement défiguré par les coups de sabre qu'il avait reçus, que, sans ses habits, on aurait eu de la peine à le reconnaître; son corps était percé de six coups de baïonnette. On l'emporta; mais tous les secours ne purent le ramener à la vie; il mourut dans les bras de M. Griffon.

Ce bon jeune homme n'avait que seize ans; il faisait sa réthorique au collége de Fontenay, en 1815. La nouvelle du débarquement de Buonaparte à Cannes le frappa tellement, qu'il voulait partir sur le champ pour tuer, disait-il, le monstre « qui venait « encore une fois ravager sa patrie. » Quelques observations de son père le détournèrent de ce projet. Néanmoins, il écrivit au Roi le 21 mars, en priant Sa Majesté d'accepter ses services. Quand il sut que l'usurpateur était rentré à Paris, son désespoir fut au comble; il retourna auprès de son père. « Hé bien! lui dit-il, le tigre est « entré à Paris. Notre pauvre France, notre « bon Roi et sa famille, tout va devenir sa « proie. Les hommes qui ont enfanté cette « horrible trahison, sont cent fois plus cou« pables que ceux de 1793; ceux-ci n'a« vaient pas l'expérience des malheurs de « la révolution; ceux-là en avaient vu « toutes les horreurs. Je ne veux pas vivre, « ajoutait-il, sous le règne de ce brigand. « Je veux suivre le Roi. » Quelque fortes que fussent cette fois les remontrances de

M. Guigues, son fils ne voulut rien entendre. Le 26 mars, il partit sans argent, à l'insu de sa famille, et se rendit à la Rochelle, dans l'intention de s'embarquer. N'ayant pas trouvé de vaisseau anglais, il fut obligé de revenir, et de rentrer dans son collége. Il en sortit peu après pour aller dans la Vendée, où il a terminé sa carrière en homme d'honneur.

Les Vendéens ignoraient encore le sort de leur général; et la retraite s'effectuait avec beaucoup d'ordre sur Beauvoir, quand tout à coup des bruits sinistres se répandent dans l'armée. M. de la Rochejaquelein est mort, se disait-on à l'oreille. Bientôt cette affreuse nouvelle passa de bouche en bouche, et porta la consternation dans les esprits; un bien petit nombre conservait quelqu'espoir. Je n'étais pas sans inquiétudes; cependant je faisais tous mes efforts pour calmer celles des autres; j'avais encore l'espérance que M. de la Rochejaquelein se serait réuni aux Marechains; et comme je ne doutais pas que l'ennemi n'eût été complètement battu, j'attendais un courrier

avec l'anxiété la plus vive. Je comptais les minutes, et personne ne venait; je pris le parti d'envoyer, le soir même de la bataille, M. Allard dans le Marais, en lui recommandant de mettre à l'abri tous les objets débarqués, et sur-tout de s'informer du marquis, et de nous donner des nouvelles le plus promptement possible.

Quelques instans après son départ, on vint nous apprendre que l'ennemi avait été repoussé par les Marechains. Nous passâmes la nuit à Beauvoir. J'aurais désiré que les paysans retournassent pour emporter au moins ce qui avait été débarqué; mais ils étaient tellement abattus par la défection qui venait d'avoir lieu, et si harassés de fatigue, qu'il fallut se résoudre à les reconduire dans le Bocage.

Le 5 juin, à la pointe du jour, j'invitai M. Auguste de la Rochejaquelein à emmener son monde pour prendre position en arrière, tandis que je retournerais sur le champ de bataille et dans le Marais, pour m'assurer par moi-même de ce qu'était devenu le général en chef; il s'y détermina,

et je partis accompagné de M. le chevalier de Pomiès, Queyriaux aîné, de M. Fourcauld, aide-de-camp du marquis, et de quelques autres officiers dont les noms ne me sont pas présens. Nous passâmes par Saint-Jean-de-Mont et les Mathes, et nous arrivâmes sur le point où j'avais quitté la veille M. de la Rochejaquelein. Nous questionnâmes tous les paysans; leurs renseignemens augmentaient nos angoisses sur la destinée du brave la Rochejaquelein, dont ils ne nous donnaient aucune nouvelle certaine : ils disaient avoir enterré tous les morts, et qu'ils ne croyaient pas que le marquis fût du nombre. L'un d'eux cependant nous raconta qu'un de ses camarades lui avait dit avoir enterré un grand bel homme, qu'il supposait être un officier des bleus, parce qu'il avait un gilet de laine sous une chemise très-fine, mais qu'il ne savait pas en quel endroit. Nous le priâmes d'aller chercher son camarade. Qu'on juge de notre angoisse en attendant cet homme; il arriva enfin, et nous conduisit sur la fosse. Pendant qu'on travaillait à l'ouvrir,

nous gardions le plus morne silence; à chaque pelletée de terre qu'on enlevait, le cœur nous battait; plus péniblement nos regards avides cherchaient le cadavre. Nous l'aperçûmes enfin. Hélas! c'était celui de notre ami.... Nous voulions fuir de ce lieu de désolation, et cependant nous y étions retenus comme par une main invisible. Nos yeux, fixés sur le visage inanimé de notre infortuné général, y cherchaient encore quelques signes de vie; nous eussions voulu douter qu'il fût mort. Nous étions plongés dans une sorte de stupeur, et comme anéantis. Un serrement profond retenait nos larmes.... Elles coulèrent enfin, et ce fut le dernier tribut que nous payâmes à la mémoire de notre brave et vertueux compagnon d'armes.

Nous nous éloignâmes, et nous portâmes la nouvelle fatale aux officiers qui se trouvaient au Perrier. Elle fit sur eux la même impression qu'elle avait produite sur nous. Je leur ordonnai d'aller faire exhumer le corps, et de le faire apporter pour lui rendre les derniers devoirs. M. Allard, à la

tête de vingt-cinq hommes, remplit cette religieuse mission. Chargé de ce triste, mais précieux dépôt, il revenait avec sa petite troupe, lorsqu'on lui annonça que l'ennemi approchait. Aussitôt il accéléra sa marche. Mais ce n'était qu'une fausse alerte; il arriva sans avoir été inquiété. La division du Marais, commandée par le brave Robert, était sous les armes, et reçut avec un saint respect la dépouille mortelle du général en chef; on s'occupa sur le champ de ses obsèques. La cérémonie se fit au milieu des sanglots de tous les officiers et des soldats. Le corps fut déposé dans le cimetière, au pied de la croix; et la tombe fut recouverte d'une pierre brute, qui fut inondée des larmes de l'amitié.

On ne savait rien encore à Saint-Aubin-de-Baubigné. L'arrêté de Falleron y avait produit, comme ailleurs, de l'indignation et de l'inquiétude; mais on était loin de prévoir l'horrible malheur que nous venions d'éprouver. La nouvelle de la retraite des corps qui devaient seconder le général en chef, n'y parvint que dans la nuit

du 4 au 5. Mlle Lucie de la Rochejaquelein, apprenant que son frère avait été abandonné, monta aussitôt à cheval, et parcourut en toute hâte les paroisses de son arrondissement. Elle disait aux bons paysans :

« Mes amis, ma famille ne vous a jamais « trompés; mon frère Henry est mort en « combattant pour vous; aujourd'hui que « Louis, qui vous a comblés de bienfaits, « est à votre tête, l'abandonnerez-vous au « moment du danger? »

Les paysans ne furent point sourds à cette voix; le nom seul de la Rochejaquelein éveilla leur courage; en peu d'instans deux mille hommes se présentèrent; de toutes parts ce cri se faisait entendre : « Allons le sauver! »

Lorsqu'ils furent rassemblés, Mlle Lucie fit lire devant eux la proclamation suivante :

« Mes amis, braves Vendéens, nous ve- « nons de recevoir des ordres de mon frère, « qui ordonne de réunir les paroisses pour « aller chercher les armes et les munitions

« envoyées à l'armée du Roi. Marchons « donc, braves Vendéens! Allons assurer « le retour de nos amis, de nos enfans et « de nos frères.

« Il est resté parmi vous, et il vous est « arrivé plusieurs officiers pour vous com- « mander; vous ne les connaissez pas tous, « mais mon frère les connaît. Je les con- « nais aussi; et pour vous le prouver, j'irai « avec vous, et nous montrerons au monde « entier que les Vendéens, avec la con- « fiance en Dieu, combattant pour leur re- « ligion et leur Roi, sont invincibles.

« Vous verrez que je suis de la famille « de ceux qui vous ont dit : Si j'avance, « suivez-moi; si je recule, tuez-moi; si je « meurs, vengez-moi! » *Vive le Roi!*

Signé Lucie de la Rochejaquelein.

Saint-Aubin-de-Beaubigné, 5 juin 1815.

Cette proclamation produisit l'effet qu'il était permis d'en attendre (1); elle électrisa

---

(1) M. Turpaut, frère de M. le maire actuel de Chollet, donna en cette circonstance des marques

tous les cœurs; l'armée se mit en route aux cris mille fois répétés de *vive le Roi!* Surmontant la faiblesse et la timidité naturelles à son sexe, Mlle Lucie marchait à la tête, et allait affronter des dangers auxquels les hommes les plus braves ne s'exposent qu'en frémissant. Elle pressait la marche; un sinistre pressentiment lui faisait craindre d'arriver trop tard. En entrant aux Herbiers, elle apprit que l'armée du marquis avait quitté le Marais. Cette nouvelle fit sur elle une impression terrible; elle entrevit tout son malheur. Cependant, un reste d'espérance la soutenait encore : « Courage, mes « amis! criait-elle aux soldats, avançons; « allons battre l'ennemi, courons sauver « mon frère! » Vain espoir! inutiles efforts

---

particulières de dévoûment et de zèle. Il fit répandre, et distribua lui-même avec une incroyable activité, la proclamation de Mlle Lucie de la Rochejaquelein, dans les communes environnantes, et se trouva au rassemblement des Herbiers. Dès le commencement de la campagne, ce brave Vendéen avait quitté Lyon, où il est établi, et avait accouru dans son département pour y servir la cause du Roi.

du dévoûment le plus noble et le plus héroïque! Quelques heures après, elle apprit que ce frère infortuné n'était plus !.... Abîmée dans une tristesse profonde, elle reprit douloureusement le chemin qu'elle avait parcouru la veille, et retourna à Saint-Aubin, escortée d'une partie de ses bons paysans, qui, en se retirant, exhalaient leurs regrets par des sanglots et des cris de malédiction.

Pressé de revoir M. Auguste de la Rochejaquelein, je n'avais pu assister à la pompe funèbre de son malheureux frère. Je m'étais mis sur le champ en route pour Saint-Christophe-de-Ligneron; je marchai une grande partie de la nuit du 5 au 6 par des chemins détournés. Vers une heure après minuit, nous aperçûmes des feux de bivouac; la nuit était ténébreuse; nous nous étions égarés, et nous ignorions si ces feux étaient ou non ceux de l'ennemi. Nous nous approchions avec beaucoup de précautions et dans le plus grand silence. Nous arrivâmes à une ferme, où nous ne trouvâmes que des femmes; elles nous dirent que nous

n'étions qu'à une demi-lieue de Saint-Christophe; qu'une armée de Vendéens s'y était rendue la veille, et que leurs maris y étaient; que, quant aux bivouacs, elles ne savaient pas si c'étaient des bleux ou des nôtres.

Le voisinage de l'armée royale nous rassura un peu; nous n'étions pas néanmoins sans craintes sur le bivouac, dont nous n'étions qu'à une distance d'environ six cents pas. Un cavalier vendéen de notre suite, nommé *Emoré*, voyant notre inquiétude, nous proposa d'aller lui-même s'assurer de la vérité. « Si c'est l'ennemi, nous dit-il, « je tirerai un coup de carabine, et de si « près, que je vous promets d'en tuer un. » Cet homme intrépide partit seul sans attendre notre réponse. Il revint un quart-d'heure après nous dire que c'était des nôtres; qu'ils étaient environ quinze cents, commandés par M. le comte Duchaffault.

Nous attendîmes le jour avec impatience; dès qu'il parut, nous nous rendîmes à Saint-Christophe-de-Ligneron, où je rencontrai MM. Auguste de la Rochejaquelein et Duchaffault. Notre silence et nos larmes leur

apprirent la perte irréparable que nous avions faite. Le bruit s'en répandit bientôt dans toute l'armée; la consternation fut générale; officiers et soldats s'écriaient tous : « La balle qui a frappé M. de la Rochejaquelein a tué la Vendée. Que ferons-nous maintenant avec les généraux qui l'ont abandonné? Pourquoi ne nous ont-ils pas menés au Marais? Nous voulions tous y aller. »

Belle réponse, je crois, aux allégations contenues dans la lettre de M. de Suzannet à M. de la Rochejaquelein!....

Le découragement se serait mis dans tous les esprits, si M. Auguste de la Rochejaquelein, toujours noble, toujours généreux, ne se fût empressé de les rassurer, en leur persuadant que ces messieurs n'étaient ni des lâches ni des traîtres, mais qu'ils s'étaient trompés. « Leurs intentions sont « bonnes, ajouta-t-il; ils sauront réparer « cette faute; quant à nous, ne songeons « plus qu'à venger la mort de notre gé- « néral. »

Tout se calma, et chacun promit de faire de son mieux. Les forces qu'avait avec lui

M. Duchaffault, n'étaient pas suffisantes pour retourner au Marais. Il devenait nécessaire de concerter un nouveau plan d'opération avec les autres chefs, et principalement avec M. de Suzannet, qui commandait toute cette partie de l'insurrection. Nous ne pouvions songer à mettre à exécution l'ordre du jour qui destituait ce général. Il parut plus sage de tout oublier. Dans la circonstance, ce parti convenait d'autant mieux, qu'il n'avait point voulu reconnaître les derniers ordres de M. de la Rochejaquelein, et que deux fois il s'en était expliqué par écrit. D'ailleurs, il avait paru depuis très-décidé à nous seconder.

« Il n'y a point à balancer, écrivait-il au « marquis, sous la date du 4 juin, c'est une « affaire décisive pour la Vendée; je con- « tribuerai de ma personne et de mes « moyens pour qu'elle soit heureuse. »

Il fallait profiter de cette bonne volonté et éviter de nouvelles divisions (1). Sans

(1) Si l'on compare cette lettre à celle du 31 mai, à laquelle était joint l'arrêté de Falleron, ne sera-

m'appesantir sur la conduite de M. de Suzannet, je ne puis m'empêcher de faire remarquer ici que depuis la mort de M. de la Rochejaquelein, ses dispositions ne furent plus les mêmes. Il avait fait un rassemblement, et n'était pas loin de nous. M. Duchaffault, que nous venions de rencontrer à Saint-Christophe-de-Ligneron, nous en avertit, et nous dit qu'il serait nécessaire que nous allassions au-devant de lui par la route de Légé, qu'il avait dû prendre. Nous nous déterminâmes à suivre cette direction, et nous le rencontrâmes effectivement entre Légé et Saint-Christophe. Il était à la tête de quatre mille hommes bien armés et bien disposés.

Nous lui parlâmes de la mort du général

---

t-on pas obligé de conclure que ce général n'était pas conséquent avec lui-même? En effet, comment concilier les jugemens contradictoires de M. de Suzannet sur une même opération dans aussi peu de temps? Le 31 mai, il l'a jugée imprudente et impossible; et le 4 juin, il va faire tous ses efforts pour la faire réussir, la regardant comme une affaire décisive!

en chef, qu'il savait déjà ; le bruit ne s'en était point encore répandu dans son armée; mais bientôt cette affligeante nouvelle se communiqua de bouche en bouche. La douleur ne fut pas moins vive que dans les autres corps ; l'indignation était à son comble ; officiers et soldats vomissaient un torrent d'imprécations contre leur général ; ils l'accusaient hautement d'être la cause de cette irréparable perte. On n'entendait que plaintes et murmures dans cette petite armée ; le mécontentement était général, et aurait pu avoir des suites fâcheuses, si M. Auguste de la Rochejaquelein, toujours empressé de sacrifier tout autre sentiment à l'intérêt public, ne fût encore parvenu à ramener le calme dans les esprits ; mais il lui fut impossible d'y faire renaître la confiance. Tous s'écrièrent qu'ils ne voulaient plus servir sous les ordres de M. de Suzannet, et proclamaient unanimement M. Auguste comme général en chef; M. Auguste refusa cet honneur, et leur déclara qu'il ne prendrait le commandement qu'autant qu'il y serait appelé par tous les corps de l'ar-

mée, et ne profita de son influence que pour les déterminer à obéir à M. de Suzannet. Celui-ci sentant toutes les difficultés de sa position, nous demanda ce qu'il devait faire; nous lui conseillâmes de marcher, sans perdre de temps, sur le Marais, et d'en retirer ce que nous avions débarqué. Nous l'assurâmes que, pendant qu'il s'occuperait de cette expédition, nous allions faire de nouveaux rassemblemens; que bientôt nous viendrions le soutenir, et prendre ce qui restait à bord de la flotte anglaise. Marchez donc, lui dîmes-nous; il ne vous reste que ce moyen de réparer la faute que vous avez commise.

Ses troupes et celles de M. le comte Duchaffault étaient arrêtées sur une lande à une demi-lieue de Légé; elles comptaient partir le jour même, et n'attendaient pour s'ébranler que l'ordre du départ.

M. de Suzannet prétexta qu'il était trop tard, et remit au lendemain. En conséquence, il fit rétrograder son corps d'armée sur Légé. Rendu là, il le licencia. Nous poursuivions notre route sur la Roche-Servière,

ne nous doutant pas de ce qui se passait, lorsque nous aperçûmes beaucoup de paysans qui venaient en désordre derrière nous. Nous nous arrêtâmes pour leur demander la cause de leur retraite. Ils nous dirent que M. de Suzannet les avait renvoyés. Ainsi ce général refusait encore une fois l'occasion de *contribuer de sa personne et de ses moyens au succès d'une affaire qu'il jugeait décisive pour la Vendée.*

Cependant M. de Suzannet nous rejoignit sur la route de la Roche-Servière; et, comme au 31 mai, il essaya de nous persuader que les paysans avaient refusé de le suivre. « D'ailleurs, ajouta-t-il, j'ai fait de « nouvelles réflexions : sans vivres, il est « impossible d'entreprendre une pareille « expédition; elle ne peut avoir de résultat « heureux, qu'autant que toutes les forces « réunies de la Vendée y concourront de « bonne foi. Il me paraît indispensable de « nous entendre avec d'Autichamp et Sapi- « naud; je vais leur écrire pour convenir « d'un rendez-vous; et dès que j'aurai leur « réponse, je vous en instruirai. »

M. Auguste de la Rochejaquelein, malgré tant de motifs qu'il avait de se plaindre, ne témoigna aucune espèce de mécontentement; et quoiqu'au fond il jugeât les raisons essentiellement mauvaises, il poussa la condescendance jusqu'à paraître les goûter. Son frère le marquis étant mort, tout motif de jalousie lui semblait devoir être éteint dans le cœur des généraux qui l'avaient si indignement abandonné; il espéra que leur coopération à la cause commune serait dès-lors plus loyale et plus active que jamais.

En arrivant à la Roche-Servière, mon premier soin fut de rédiger un rapport très-détaillé pour le ministre de la guerre. De son côté, M. Auguste écrivit une lettre au Roi. M. le chevalier de Pommiés, officier distingué par les plus nobles sentimens, et par la conduite la plus pure, fut chargé de porter à Gand et la lettre et le rapport; il ne put rejoindre le Roi qu'à Cambrai.

Nous couchâmes à la Roche-Servière, et le 7 juin, nous nous rendîmes à l'Ecorce, chez M. Lemaignan, l'un des chefs de di-

vision du corps d'armée de M. de Suzannet. C'est-là que nous devions attendre la réponse de ce dernier, afin de nous transporter au lieu qui serait indiqué pour la réunion de tous les généraux.

M. Duchaffault vint nous y rejoindre; il pria M. de la Rochejaquelein de le recevoir dans son corps d'armée, en lui protestant qu'il ne voulait plus servir avec M. de Suzannet, dont les tergiversations faisaient tant de mal et perdaient tout. Il nous raconta les évènemens qui avaient précédé et suivi l'arrêté de Falleron; il en a publié depuis les détails dans un petit récit intitulé *Relation des évènemens qui ont eu lieu dans la Vendée, depuis le 27 mai jusqu'au 20 juin*. Je vais le laisser parler lui-même, au sujet des bruits faux qui circulaient dans l'armée, lorsque les trois corps de Suzannet, Sapinaud et Auguste, étaient à Saint-Christophe avant d'aller au Marais. Il dit :

« M. Duchaffault fut lui-même un ins-
« tant trompé par ces bruits artificieuse-

ment propagés, pendant qu'il était à la
« découverte d'une prétendue attaque de
« l'ennemi. Cette alerte, reconnue fausse,
« et M. Duchaffault rentrant à Saint-Chris-
« tophe, trouva M. de la Rochejaquelein
« montant à cheval, qui lui dit : *Et toi,*
« *viens-tu avec nous?—Non, en vérité,*
« *je ne vais pas dans le Marais.*

« Le marquis de la Rochejaquelein part
« sans répondre; M. Duchaffault, étonné
« et peiné en même temps, entre dans la
« maison où étaient les généraux, s'informe
« de ce qui s'est passé, et apprend que le
« marquis de la Rochejaquelein assure que
« le débarquement est prêt, qu'il se rend
« à la côte, après avoir donné l'ordre à tous
« les généraux de le suivre.

« Il sort pour monter à cheval, et courir
« après M. de la Rochejaquelein. Il ren-
« contre M. Lemaignan, de Thouars, qui
« partait pour le rejoindre.—*Vous m'évi-*
« *terez,* lui dit-il, *d'aller jusqu'à lui, si*
« *vous ne promettez de lui dire que je*
« *suis fâché de la réponse que je lui ai*
« *faite. J'avais été trompé par l'assu-*

« *rance que l'on donnait que le débar-*
« *quement n'était pas prêt. Au reste, un*
« *homme de plus lui serait de peu d'im-*
« *portance. Mes deux divisions étant à*
« *l'armée de Suzannet, je lui serai plus*
« *utile en restant. Je vais faire tous mes*
« *efforts pour engager Suzannet à suivre*
« *son mouvement.*

« M. Lemaignan le promit, et l'exécuta
« fidèlement, ainsi que l'apprit depuis
« M. Duchaffault.

« MM. de la Rochejaquelein se mettant
« en marche pour la côte, M. Duchaffault
« retourna près de M. de Suzannet et lui
« fit toutes les représentations conformes à
« ce qu'il venait de faire dire à M de la
« Rochejaquelein.

« *Je n'abandonne point M. de la Ro-*
« *chejaquelein*, dit M. de Suzannet; *soyez*
« *tranquille. Je me retire seulement jus-*
« *qu'à Falleron, où M. d'Autichamp doit*
« *se rendre pour concerter avec moi.*

« Les corps de Suzannet et de Spinaud,
« forts au moins de six mille hommes, se
« retirèrent ensemble à Falleron, le même

« jour 31 mai, et y arrivèrent à six heures « du soir.

« Bientôt survient M. d'Autichamp avec « un aide-de-camp. Il avait laissé son bi- « vouac, fort de six mille hommes, près de « Légé.

« MM. d'Autichamp, Suzannet, Sapi- « naud, et trois ou quatre officiers du nom- « bre desquels était M. Duchaffault, se « réunirent chez le curé de Falleron.

« M. d'Autichamp débuta par demander « de quel droit M. de la Rochejaquelein se « prétendait général en chef, et s'il avait « exhibé ses pouvoirs du Roi (1)? Personne

---

(1) Ici M. Duchaffault se permet cette réflexion : « Pourquoi dans les premières entrevues de Chollet, « lorsque le plan d'expédition fut adopté par tous « les généraux, n'a-t-on pas franchement décidé la « question du commandement? Il me semble qu'à « Falleron le moment n'était pas bien choisi, après « le départ et les ordres de M. le marquis de la « Rochejaquelein. »

M. Duchaffault se trompe, la question du commandement avait été franchement décidée. M. d'Autichamp avait positivement adhéré, comme je l'ai

« n'ayant répondu affirmativement, il pro-
« posa de prendre un arrêté. A cette pro-
« position, M. Duchaffault se retira : les
« trois généraux restèrent seuls.

« Une demi-heure après sortit M. de Sapi-
« naud. M. Duchaffault qui, plein d'inquié-
« tude sur ce qui allait se passer d'après la
« proposition de M. d'Autichamp, était resté
« dans la cour du presbytère, demanda à
« M. de Sapinaud ce qui avait été fait.

« Sur l'embarras de M. de Sapinaud :
« Vous avez sans doute, lui dit-il, décidé et
« signé un arrêté par lequel on abandonne
« M. de la Rochejaquelein? C'est une in-
« famie !

« Que veux-tu, répondit-il devant plu-
« sieurs Vendéens, entr'autres MM. de
« la Maronnière et le capitaine Charbonnet,
« je crois bien qu'il y a de l'intrigue, mais
« je t'assure que je n'y suis pour rien. — Et
« moi, répliqua M. Duchaffault, je t'assure

---

dit, à la nomination de M. de la Rochejaquelein, et c'est par suite de cette adhésion qu'il exécuta le mouvement de son armée sur Vieille-Vigne.

« qu'il est possible que tu t'en tires, parce-« que l'on te connais, toi, pour un bon et « honnête homme......

« M. d'Autichamp retourne à huit heures « du même soir à son armée à Légé, et en « part de grand matin le lendemain 1er « juin, pour retourner dans son pays, où il « licencia son armée.

« M. de Sapinaud partit avec son corps « pour Touvois, où il passa la nuit.

« M. de Suzannet resta avec le sien à « Falleron, et le lendemain rejoignit à « Touvois M. de Sapinaud. M. Duchaffault « doit dire que, depuis le moment de la si-« gnature de ce fameux arrêté de Falleron, « M. de Suzannet parut visiblement rongé « de chagrin. Tous ses soldats et la grande « majorité des officiers murmuraient alors « hautement contre la retraite qui s'effec-« tuait. Le noble dévoûment du marquis « de la Rochejaquelein électrisait tous les « braves.

« A peine ces deux corps d'armée étaient-« ils réunis à Touvois, le 1er juin, qu'un « Vendéen prévint M. Duchaffault que

« M. de Suzannet était monté dans un gre-
« nier avec deux étrangers.

« M. Duchaffault invite M. de Sapinaud
« à monter avec lui pour savoir quels
« étaient ces personnages.

« C'étaient MM. de Malartic et la Bérau-
« dière, qui s'étaient abouchés avec M. d'Au-
« tichamp. On présumait que leur arrivée
« devait être prochaine, depuis qu'ils avaient
« échappé à la recherche de M. le cheva-
« lier Dulandreau, envoyé par le marquis
« de la Rochejaquelein au château de la
« Chardière, qui, comme on l'a dit, appar-
« tenait à M. de Suzannet. Ces messieurs
« firent devant MM. de Sapinaud et Du-
« chaffault, l'ouverture de leur mission paci-
« fique qu'ils tenaient de M. Fouché, et ils
« disaient qu'il était très à propos d'accéder
« à des propositions qui les tiraient de tout
« embarras.

« M. Duchaffault sortit presque de suite.
« MM. de la Béraudière et de Malartic res-
« tèrent près de M. de Suzannet toute la
« journée du 1er, et voici ce qui se passa
« dans cette journée:

« M. de Charrette, mort la veille des blessures qu'il avait reçues à Aizenay, fut « enterré avec les honneurs de la guerre, « à dix heures du matin.

« Pendant la cérémonie, on vint avertir « M. de Suzannet qu'une colonne ennemie « partie de Nantes, se dirigeait sur la Vendée; il parut n'en tenir aucun compte. « MM. Duchesne, de la Gaubertière et « plusieurs autres peuvent certifier ce fait.

« Après la cérémonie funèbre, les deux « corps se séparant, se mirent en marche « pour s'en retourner dans leur pays et y « être licenciés. Celui de M. de Sapinaud « prend la route de Légé; celui de M. de « Suzannet, dont l'avant-garde était commandée par M. Duchaffault, se dirige « par la forêt de Touvois sur Vieille-Vigne.

« A peine cette avant-garde avait-elle « débouché la forêt de Touvois, qu'un cavalier vendéen vint au galop avertir M. « Duchaffault qu'une colonne ennemie, « forte à peu près de quinze cents hommes, « avait fait halte à Saint-Étienne-de-Corcoué, qui n'est qu'à une demi-lieue de

« la forêt. Cette colonne venait de Nantes, « et se dirigeait sur Légé.

« M. Duchaffault, accoutumé aux fausses alertes, arrête l'avant-garde, et va lui-« même à la découverte avec M. de Carné « l'aîné, qui se trouvait auprès de lui. Le « rapport du Vendéen se trouvant juste, il « retourne à toute bride à sa troupe, et « envoie de suite M. de Marans, officier « distingué, à M. de Suzannet, qui, avec le « corps d'armée, était dans la forêt, à un « quart de lieue seulement.

« Il le fit prévenir qu'il avait reconnu une « colonne de quinze cents hommes qui était « arrêtée à Saint-Étienne-de-Corcoué, se « dirigeant sur Légé. Qu'il était bon d'en-« voyer de suite prévenir M. de Sapinaud « qui s'y dirigeait, de s'y arrêter et d'y pren-« dre position; tandis que M. de Suzannet « se porterait sur le flanc de l'ennemi, entre « Légé et l'avant-garde; que lui, Duchaf-« fault, se chargerait de laisser défiler l'en-« nemi sur la route, et de commencer l'atta-« que par la queue; que cette colonne, ainsi « attaquée de tous côtés par des forces su-

« périeures, serait bientôt forcée de se ren-
« dre (1). Mais M. de Suzannet avait à ses
« côtés MM. de Malartic et de la Béraudière.
« Il répondit à M. de Marans : Dites à Du-
« chaffault que je n'attaquerai pas, et qu'il
« faut prendre une autre route.

« M. de Marans répliqua : M. Duchaffault
« m'a chargé de vous dire que la Providence
« mettait cette colonne entre nos mains, et
« qu'il était facile de l'enlever. M. de Su-
« zannet détourna son cheval sans répon-
« dre, et fit prendre une autre route à son
« armée. M. de Marans, plein d'étonne-
« ment, rejoignit M. Duchaffault, à qui il
« rendit compte. Attaquons, lui dit-il, à
« l'instant, mon général.

« M. Duchaffault, espérant que la fusil-
« lade serait entendue, et cédant à l'élan
« courageux de l'avant-garde, forte seule-
« ment de quatre cents hommes, attaque

(1) « M. Duchaffault déclare que le général
« Travot, qui commandait cette colonne, lui a dit
« à Chollet, le 26 juin, qu'il ne s'était jamais trouvé
« dans une position plus critique. »

« en queue l'ennemi, qui s'était remis en « route; et le poursuivant jusqu'à Légé, « lui met cent hommes hors de combat, « dont dix-sept tués et quatre-vingts bles- « sés.

« Il ne se retira que lorsque le voyant « en possession de Légé (que M. de Sapi- « naud avait traversé sans s'arrêter, parce « qu'il n'avait pas été averti), il vit une « force trop supérieure se détacher de Légé « contre l'avant-garde.

« Quelques hommes de l'armée de Sapi- « naud restés en arrière dans la ville, se « rassemblant sous les ordres de MM. de « Chabot et Sauvageot, engagèrent aussi « une fusillade contre l'ennemi, qui s'en « était déjà rendu maître.

« M. Duchaffault se replia sur Vieille- « Vigne. Il aperçut M. de Suzannet pres- « que seul avec son état-major (qui, comme « on l'a dit, avait fait prendre une autre « route à son armée).

« Il permit aux siens de s'en retourner « aussi, et s'en alla à la Senardière, près « Montaigu. M. Duchaffault eut à se louer,

« dans cette journée, de M. le Maignan-de-
« l'Écorce, chef de division de Vieille-
« Vigne; de M. Dutressé, de M. Charbon-
« net, et de plusieurs autres officiers.

« L'ennemi, qui ne se croyait pas en sû-
« reté à Légé, continua sa route sur Bour-
« bon-Vendée. C'est la même colonne qui,
« le lendemain 2 juin, se porta sur Croix-
« de-Vic pour attaquer et écraser les la Ro-
« chejaquelein.

« Quelle différence, si cette colonne avait
« subi le sort que la destinée de la France
« semblait lui avoir préparé!

« N'est-il pas évident que le corps de
« la Rochejaquelein n'eût pas été écrasé?
« Que le débarquement très-considérable
« des munitions de toutes espèces d'armes
« et d'artillerie eût été opéré? N'est-il pas
« évident que la Vendée aurait été armée
« dans les vingt-quatre heures? Que les
« dix-huit mille hommes déjà réunis, aux-
« quels se seraient joints tous ceux qui cou-
« vraient les routes, pour arriver à leur divi-
« sion, auraient été exaltés par cette vic-
« toire, et à la vue des armes qu'on leur

« apportait? Enfin qui ne sait de quelle im-
« portance est une victoire au commence-
« ment d'une campagne, et qui pourrait se
« refuser à dire que tous les évènemens
« postérieurs ont dépendu de ces deux
« journées, le 31 mai et le 1er juin? »

Je connaissais les évènemens qu'on vient de lire, non seulement par les rapports que m'en avait fait M. Duchaffault lui-même, mais encore par une lettre de M. Nicolo-des-Abays, à M. de la Rochejaquelein; j'aurais pu par conséquent me passer de l'ouvrage dont j'ai pris un extrait; mais j'ai préféré mettre sous les yeux de mes lecteurs les propres paroles d'un brave officier auteur et témoin des faits qu'il raconte. Sa déposition, écrite par lui-même, ne peut que donner un nouveau poids à mon récit. J'ajouterai seulement quelques réflexions.

Lorsque la colonne de quinze cents hommes conduite par Travot s'arrêta à Saint-Étienne-de-Corcoué, M. de Suzannet, avec son corps d'armée fort de cinq mille hommes, n'était éloigné que d'un quart de lieue.

Les officiers ne demandaient qu'à se battre. Les avis donnés par M. Duchaffault étaient arrivés d'assez bonne heure pour qu'on eût le temps de prendre toutes les précautions propres à assurer un plein succès. Ainsi l'exécution du grand plan de *défense commune* ne pouvait commencer par une opération plus facile et plus glorieuse. Pourquoi donc ce refus d'attaquer, d'examiner même s'il convenait ou non d'engager une affaire? Pourquoi ces paroles à M. de Marans : « Dites à Duchaffault que je n'attaquerai pas, et qu'il faut prendre une autre « route. » Ces paroles, bien étranges et en présence de MM. de Malartic et de la Béraudière, agens de Fouché, paraissent être la conséquence et le complément de l'arrêté de Falleron, dont on doit se rappeler.

On comprend que la véritable *défense commune* n'était plus, selon ces messieurs, dans les armes et dans le sort des combats, mais dans les traités projetés et presque conclus dans le grenier d'une maison de Touvois.

C'est ainsi que s'explique encore la con-

duite que tint M. d'Autichamp, après avoir abandonné, comme on l'a vu, M. de la Rochejaquelein, pour se retirer sur son territoire, afin de le préserver, disait-il, de l'invasion ennemie. Trois mille cinq cents hommes partis d'Angers arrivent sur les bords du Layon, passent cette rivière et poussent leurs avant-postes jusqu'à Trementines. Le brave chef de division Cadi se porte à leur rencontre avec un petit nombre de paysans. On échange quelques coups de fusil. M. de Romans, officier plein de courage, est blessé. Tous, officiers et soldats, manifestent la plus vive impatience de voir s'engager une affaire générale. L'armée était au moins de quinze mille hommes; et sa valeur comme son nombre promettait une victoire infaillible. Fidèle au principe secret de la *défense commune*, M. d'Autichamp s'oppose à ce qu'on attaque, et laisse l'ennemi se retirer.

On a cherché à expliquer de plusieurs manières les effets produits par la mission de MM. de Malartic et de la Béraudière; l'on a prétendu constamment qu'on n'a voulu

traiter que de concert avec tous les généraux ; mais, par le récit des faits qu'on vient de voir, peut-on se dissimuler que le traité ne fût signé précédemment à l'arrêté de Falleron, ou que des préliminaires exigés pour conclure ce traité n'eussent déjà été exécutés ? Et voici la déclaration de M. Edouard de Sapinaud, aide-de-camp et frère du général de ce nom :

« A son retour de Falleron, le 1er juin « au soir, M. de Suzannet étant à l'Ecorce « avec son état-major, écrivit au ministre de « la police, auquel, d'après les propositions « apportées par Malartic, etc., il demandait, « soit une suspension d'armes, soit un « mode de pacification. Cette pièce fut por- « tée à M. d'Autichamp, par MM. de Ma- « lartic et de la Béraudière, et de là à Paris. »

Signé EDOUARD DE SAPINAUD,

Aide-de-camp.

Un texte si positif n'a pas besoin de commentaire. Je reprends la suite de mon récit.

J'étais, comme je l'ai dit, à l'Ecorce, chez M. le Maignand, avec M. Auguste de la Rochejaquelein et quelques officiers. Nous fûmes invités à nous y reposer quelques jours. Je profitai de cette circonstance pour commencer le travail d'une organisation militaire plus simple, et qui, au désordre qui existait alors, fît succéder la régularité, sans laquelle il n'y a point d'armée. Comme ce travail n'a qu'un rapport indirect à l'objet principal de ces Mémoires, je me bornerai à en indiquer sommairement les dispositions principales. Nous dressâmes d'abord le tableau et le contrôle de chaque paroisse. Les habitans furent ensuite divisés en trois classes.

Nous travaillâmes à cette organisation jusqu'au 9 juin. A cette époque, M. de Suzannet nous donna rendez-vous au château de*****, entre la Roche-Servière et Clisson. Nous nous empressâmes d'y aller. M. le général de Sapinaud nous y attendait.

L'entrevue fut d'abord froide. M. de Suzannet paraissait pénétré d'une douleur profonde. Il nous avoua presque ses torts.

« Je sais que je dois quitter l'armée, dit-il à « M. de la Rochejaquelein ; mais je ne le « ferai que quand j'aurai paru dans une af- « faire. » Il prononça ces mots d'un ton qui semblait annoncer qu'il éprouvait des remords de sa conduite antérieure, et qu'il était décidé à la réparer par une fin glorieuse. Ce fut en quelque sorte pour moi un pressentiment de sa mort.

La conversation s'engagea bientôt sur la nécessité de pourvoir au commandement général de l'armée. Les trois corps désiraient pour chef M. Auguste de la Rochejaquelein : ces messieurs confirmèrent le vœu des soldats par leurs suffrages. Mais M. Auguste déclara qu'il ne souscrirait à aucune disposition, qu'elle n'eût été concertée avec M. d'Autichamp. Ce général était à Montfaucon avec un corps de trois mille hommes. Nous nous mîmes en route pour aller l'y trouver ; et le 10 juin, de grand matin, nous arrivâmes auprès de lui.

On assembla ensuite un grand conseil de guerre, composé des quatre généraux ; savoir : MM. d'Autichamp, de Suzannet, de

Sapinaud et Auguste de la Rochejaquelein, ainsi que tous les officiers supérieurs et chefs de division de l'armée. Le principal objet de ce conseil était de nommer un général en chef et d'arrêter un plan d'opérations. On commença par où l'on aurait dû finir; c'est-à-dire par la discussion du plan d'opérations. Tous indistinctement furent admis à donner leur avis; on parla de tout ce qui s'était passé.

La question s'embarrassant au milieu des plaintes formées par les uns et des excuses et allégations présentées par les autres, un officier proposa de terminer cette discussion, en invitant les généraux à passer dans un appartement séparé, et à procéder entr'eux à la nomination d'un général en chef : ce parti fut adopté.

Ces messieurs, d'un consentement unanime, déférèrent le commandement à M. de Sapinaud. M. Auguste de la Rochejaquelein fut nommé major-général de l'armée, et moi aide-major-général. MM. Saint-Hubert et Dupérat furent désignés pour commander les corps que MM. de Sapinaud et de

la Rochejaquelein allaient quitter par suite de ces nouvelles dispositions.

Les esprits se calmèrent; on se promit réciproquement de tout oublier, et d'agir constamment de concert à l'avenir.

Tandis que nous perdions beaucoup de temps en allées et venues ou en discussions vaines, le général Lamarque avait reçu des renforts, et s'était rendu à Nantes avec ses nouvelles forces, qui, réunies à celles de Travot, formaient une armée d'environ dix mille hommes. Il était prêt à pénétrer dans la Vendée; mais avant d'agir, il voulut tenter la voix des négociations, et dépêcha auprès de nous un officier de fédérés, chargé d'une lettre pour chacun des généraux vendéens. Cet officier arriva à Montfaucon le 10 juin; la lettre qu'il remit était accompagnée d'un traité tout fait.

Le général Lamarque, en invitant ces messieurs à l'accepter, leur disait, entre autres choses: « Tout ce que vous avez demandé, tout ce que vous avez voulu a « été accordé. » Ces paroles causèrent à M. de la Rochejaquelein une surprise étran-

ge. Il ignorait, et jamais il n'eût soupçonné que des généraux vendéens fussent allés jusqu'à *demander* quelque chose aux agens de l'usurpateur. Il fit éclater hautement l'indignation et le mépris que lui inspiraient les propositions de l'ennemi, et les rejeta avec l'énergie d'un homme qui a la conscience pure.

L'étonnement de M. de Sapinaud ne fut pas moindre que celui de M. Auguste de la Rochejaquelein. Il manifesta les mêmes sentimens; et, pour rendre hommage à la vérité, je dois dire que ce général, qu'on avait indignement voulu compromettre par sa signature dans l'arrêté de Falleron, se fit remarquer, dans cette nouvelle circonstance, comme dans toutes les autres, par sa droiture et son dévoûment à la cause royale. Malheureusement il fut constamment trompé.

Il fallait enfin s'expliquer sur le contenu de la lettre de Lamarque, et sur ce qui l'avait provoquée. Il était clair qu'elle n'était que le résultat d'un accord antérieur entre quelques chefs vendéens, et les négocia-

teurs envoyés par le ministre. Le Mémoire au Roi, que Lamarque a publié depuis, l'a prouvé jusqu'à l'évidence (1). Cependant, chacun nia avoir jamais rien *voulu* ni *demandé*, et l'on déclara, au porteur des propositions, qu'on y répondrait les armes à la main.

Cette entrevue de Montfaucon, qui aurait pu être d'un très-grand avantage à la cause commune, n'eut d'autre résultat que la nomination du général en chef. La suite des opérations fera voir si cette nomination détruisit les prétentions, et ramena l'obéissance au centre commun.

Nous allions nous séparer de ces messieurs, lorsque nous fûmes instruits indirectement, que l'ennemi se disposait à faire un mouvement sur le Marais. Nous engageâmes alors M. de Suzannet, à retourner de suite dans son pays, et à y lever tout son monde, pour empêcher Lamarque de sortir de Nantes, et le séparer de Travot, qui se trouvait à Bourbon-Vendée, ou aux Sables d'Olonne.

---

(1) *Voyez* Pièces justificatives, n° X.

D'un autre côté, le général en chef pria M. d'Autichamp d'aller au Marais avec les forces qui étaient réunies à Montfaucon, l'assurant qu'il le ferait soutenir par le corps d'armée de Saint-Hubert. M. d'Autichamp répondit que ses hommes étaient sous les armes depuis plusieurs jours, qu'ils manquaient de vivres, et qu'ainsi ce qu'on lui demandait était impossible. « Hé bien ! « répliqua M. de Sapinaud, puisque vous « ne pouvez pas marcher, licenciez donc « vos gens ; il est inutile de les garder plus « long-temps sans rien faire ; mais tenez « vous prêt, afin qu'au premier ordre vous « puissiez faire un rassemblement plus nom- « breux ; et occupez-vous, en attendant, de « l'organisation de votre corps d'armée. »

D'après cette dernière recommandation, je remis à M. d'Autichamp les états qu'il devait faire remplir. J'en donnai également à M. de Suzannet ; mais ce fut encore matière à discussion. On incidenta sur la nouveauté de la chose, sur la difficulté de l'exécution, sur le temps qu'absorbait une pareille mesure, etc. On ne voulait pas que les

quatre grands corps d'armée ne fussent désignés que par des numéros. Chacun prétendait conserver au sien son ancienne dénomination, et former une armée à part. En un mot, en convenant que l'unité était indispensable, on méconnaissait les premières conséquences de ce principe, et l'on ne prenait pas même soin de déguiser l'envie de se soustraire à toute dépendance.

Enfin nous nous quittâmes. MM. de Suzannet et d'Autichamp restèrent à Montfaucon. Nous les y laissâmes avec l'envoyé du général Lamarque, et nous prîmes la route de la Gaubertière, pour nous rendre à Saint-Aubin-de-Baubigné.

En y arrivant, nous trouvâmes MM. de Marans et de Cheffontaines, aides-de-camp de Mgr. le duc de Bourbon, qui croyaient trouver Son Altesse encore dans la Vendée. Nous y trouvâmes également MM. de Rieux-Songy et d'Abnour, chef d'escadron, aide-de-camp du lieutenant-général Meunier. Ces deux derniers, partis de Paris sur l'avis qu'ils reçurent de Gand, du départ du marquis de la Rochejaquelein, n'avaient

pu pénétrer dans la Vendée que le 9 juin, après avoir couru les plus grands dangers.

Distingués l'un et l'autre par leur mérite, ils furent aussitôt employés, le premier en qualité de colonel en second du régiment des chasseurs à cheval qu'on organisait; le second comme adjudant-général aide-major-général du corps d'armée du général Danniaud Dupérat, et ils ne tardèrent pas à faire preuve de talens et de courage.

Peu après, M. de Tussac, capitaine-adjoint à l'état-major de la 12e division, vint aussi nous rejoindre. Afin de pouvoir s'échapper de Poitiers, il avait feint de vouloir servir dans l'armée employée contre nous, et était venu à bout de se faire délivrer une feuille de route pour Nantes, en passant par Thouars. Rendu dans cette dernière ville, il s'était adressé à M. l'abbé Jagault, qui lui avait facilité les moyens d'arriver jusqu'à M. de la Rochejaquelein; ce fut une excellente acquisition pour l'armée royale. Il fut fait adjudant-général.

Jusque-là je n'avais point eu de nou-

velles de ce qui se passait dans mon pays, et j'éprouvais les plus vives inquiétudes sur le sort de ma famille. Je sus par M. de Tussac que la gendarmerie faisait de continuelles visites dans mon domicile, et que l'on avait menacé ma femme et mon père de les arrêter, si je ne me présentais pas dans un délai fixé, menace qui fut exécutée peu après, à l'égard de ma femme, sur des ordres positifs donnés par le général Lamarque (1). J'appris encore que vers le milieu de mai, mon frère, MM. Renou, ancien chef de division des armées vendéennes, Bernier, percepteur des contributions à Monts, Letourneau, mon neveu, garde-du-corps de la compagnie de Grammont, Dépinai, Montaut, fils aîné, et Georges-du-Petit-Thouars, étaient partis de Loudun, emportant cent cinquante liv. de poudre, et avaient cherché à pénétrer dans la Vendée; qu'ils avaient été surpris dans la nuit du 17 au 18 mai, au pont de Haillon sur le Thoué, par un poste d'envi-

(1) *Voyez* Pièces justificatives, nº XI.

ron trente hommes, de la part desquels ils avaient eu à essuyer une fusillade très-vive; que par leur présence d'esprit et leur courage, ils étaient parvenus à sauver leurs munitions; mais qu'ils avaient été obligés de rétrograder, et de renvoyer l'exécution de leur projet au moment où ils seraient assez nombreux pour le tenter à force ouverte (1).

Nous avons vu qu'il n'y avait point de plan d'arrêté; cependant il fallait agir, et pour cela, nous avions besoin de munitions. M. de Sapinaud expédia aux généraux des ordres particuliers, qui leur furent remis le même jour 12 juin (2). Il enjoignit aux corps de MM. de Saint-Hubert, de Suzannet et d'Autichamp, de se porter sur tous les points qui entourent et couvrent le Marais, tandis que M. Dupérat, pour faire une diversion, s'avancerait sur Thouars.

---

(1) MM. Renou, Bernier et mon frère furent les seuls qui, par la suite, purent réussir à venir nous joindre.

(2) *Voyez* Pièces justificatives, n° XII.

Les généraux qui devaient agir en cette occasion étaient instantanément placés sous le commandement de M. d'Autichamp, comme supérieur en grade, et devaient l'instruire spécialement de tout ce qu'ils connaîtraient des mouvemens de l'ennemi. MM. de Suzannet et de Saint-Hubert firent aussitôt leurs rassemblemens, et se mirent en mesure de marcher; M. d'Autichamp éleva des difficultés, et se dispensa d'obéir.

Le temps pressait; le 13 juin, nous eûmes la certitude que Travot s'était porté avec deux mille hommes sur le Marais, et qu'il avait sommé les habitans de rendre les armes et les munitions qui y étaient déposées. Il accordait cinq jours, après lesquels il déclarait qu'il ferait couper les chaussées de la Craonière, qui retiennent les eaux de la mer, et inonderait le pays. Cette menace jeta l'effroi par-tout; Travot en profita pour envoyer quelques détachemens qui fouillèrent la paroisse du Perrier. Cette expédition se borna à l'enlèvement de quelques affûts de canons qu'on avait démontés. On ne rendit ni armes ni munitions. Mais la

situation du Marais devenait de plus en plus critique; il fallait lui porter de prompts secours, sous peine de tout perdre. En conséquence, un nouvel ordre fut donné le 13 aux généraux, et M. de Sapinaud eut l'attention d'en indiquer les motifs de manière à prévenir tous les prétextes dont on pourrait colorer un refus (1). Cependant nouvelles difficultés de la part de M. d'Autichamp. « L'époque qu'on lui fixait était « trop rapprochée; il ne pouvait pas arriver « à temps. Le général en chef ne se trouverait pas dans l'embarras, s'il ne l'avait « pas lui-même invité à licencier les trois « mille hommes rassemblés à Montfaucon. « D'ailleurs, en supposant que Travot n'eût « que deux mille hommes, quand bien « même il lui en viendrait autant de Nantes, « il était à présumer que les forces de M. de « Suzannet, jointes à celles de M. de Saint-« Hubert, devaient suffire pour les inquié-« ter et les empêcher de venir à leur but. « Et puis différens rapports lui annonçaient

---

(1) *Voyez* Pièces justificatives, n° XIII.

« que les troupes qui étaient retournées à « Nantes, remontaient la rive de la Loire « pour se porter sur Angers, etc. »

Enfin, la seule chose qu'il promettait, c'était de donner des ordres *pour tâcher de réunir au plus vite ce qu'il pourrait de monde*, et de se porter sur les derrières de M. de Suzannet et de M. de Saint-Hubert, afin d'appuyer leurs opérations (1).

C'est certainement la première fois qu'un officier s'est permis de commenter les ordres de son général en chef; et je ne sache pas que dans toute notre histoire militaire, il se trouve un autre exemple d'un renversement d'idées si inconcevable et si étrange.

Répondre qu'on va donner des ordres pour *tâcher* de réunir au plus vite *ce qu'on pourra*, c'est au moyen des expressions les plus vagues, éviter une réponse qui devrait être précise, et ne promettre qu'une obéissance incertaine et conditionnelle.

Dire qu'il est à *présumer* que les forces de MM. de Suzannet et de Saint-Hubert

---

(1) *Voyez* Pièces justificatives, n° XIV.

doivent suffire, c'est non seulement se placer au-dessus de celui qui commande, et réformer ses jugemens, mais encore s'autoriser fort mal à propos d'une simple *présomption* dans une affaire extrêmement grave, et annoncer en même temps d'une manière assez claire qu'on n'a pas envie de se réunir à ceux que l'on est appelé à seconder.

Ajouter que dans tel ou tel cas, on se portera sur les derrières, c'est faire entendre que si l'on ne peut s'empêcher de donner quelque signe de coopération, on veut éviter de prendre part à une action, ou du moins ne pas y paraître en première ligne.

Manifester la crainte d'une diversion, c'est dire : Je veux pouvoir à mon gré rester dans mon pays.

Enfin, faire dépendre ses mouvemens des circonstances, c'est déclarer qu'on ne fera que ce que l'on voudra, c'est se donner une latitude qui équivaut à l'indépendance.

Quant au licenciement des trois mille

hommes que M. d'Autichamp reprochait au général en chef, cette imputation était d'autant plus singulière, que c'était M. d'Autichamp lui-même qui avait provoqué le renvoi des paysans, parce qu'ils étaient, disait-il, fatigués, et qu'ils manquaient de vivres.

Ce n'est point ainsi qu'on agit à l'armée. Un chef eût-il commis une faute réelle, il faut être au-dessus de lui pour avoir le droit de la lui faire sentir. Du reste, on obéit sans commentaire ni réflexion. Le point essentiel à conserver était le Marais; ce soin était expressément confié à M. d'Autichamp. En supposant, comme il le prétendait, que les troupes à ses ordres n'eussent pas eu en effet le temps de s'y porter, il était de son devoir d'y aller lui-même, ne fût-ce que pour diriger l'opération et les mouvemens de corps de Saint-Hubert et Suzannet. Avec l'autorité dont l'ordre du 12 juin l'avait investi, il avait la plus belle occasion de se signaler, et de faire oublier ce que le passé pouvait avoir de pénible; il n'en profita point. On eût dit qu'il s'était

fait un système de borner tous ses mouvemens à des marches et à des contre-marches. Ce système eût été bon si M. d'Autichamp eût été seul au milieu d'un ennemi supérieur; mais il fallait marcher de concert avec tous les autres corps : il n'était pas maître de se tenir à son gré sur la défensive. M. Duchesne de Denan, officier d'un mérite distingué, qui lui avait porté l'ordre du 12, m'apprit à son retour que cet ordre ne s'exécutait que très-lentement. Il n'y avait pas un moment à perdre. MM. de Sapinaud et de la Rochejaquelein n'étaient pas là. Je pris le parti d'écrire moi-même à M. d'Autichamp.

« Monsieur le général,

« M. Duchesne vient de me dire que « vous pensiez ne pas pouvoir vous rendre « à Cœx, le jour indiqué par l'ordre du 12; « la marche de l'ennemi ayant changé les « dispositions, vous avez dû recevoir le « nouvel ordre du 13. Je vous conjure, au « nom de Dieu et du Roi, de vous porter

« au point indiqué par ce dernier ordre.
« En rassemblant les divisions qui en sont
« les plus proches, le mouvement est très-
« possible; il est nécessaire que vous y
« alliez de votre personne avec ces divi-
« sions, pour donner des ordres à tous les
« corps qui sont mis sous votre comman-
« dement. Laissez derrière vous des offi-
« ciers intelligens qui vous amèneront suc-
« cessivement les divisions qui se lèveront.
« Vous pouvez, dans cette circonstance,
« vous couvrir de gloire en sauvant le con-
« voi. L'action qui doit être le résultat des
« dispositions prises, débarrassera la Ven-
« dée, et la mettra dans une attitude for-
« midable. C'est à vous, M. le comte,
« qu'elle devra ses succès futurs, et vous
« en recueillerez le fruit.

« Je vous écris cette lettre en l'absence
« de M. de la Rochejaquelein. Je n'ai pas
« caractère pour vous donner des ordres,
« puisque je suis décidé à ne servir que
« comme volontaire; mais le bien du ser-
« vice du Roi me fait un devoir de vous
« supplier d'exécuter le mouvement pres-

Par la seconde lettre, M. d'Autichamp répondait à la mienne de la manière suivante :

« Je viens, monsieur le général, de re-
« cevoir votre lettre du 13. Toutes vos ré-
« flexions sur la position où nous nous
« trouvons, et l'exécution des ordres qui
« en sont la suite, sont trop justes et trop
« raisonnables pour que je ne les appuie
« pas dans tous les points; la plus grande
« difficulté est l'exécution ponctuelle, vu
« le court délai que nous avons pour faire
« nos rassemblemens, et les diriger sur les
« points indiqués, dont les distances sont
« grandes; mais enfin, je mets, ainsi que
« tous mes officiers, la plus grande action
« pour parvenir au but désiré, dont ils
« sentent, comme moi, l'importance pour
« l'intérêt du Roi, le seul objet qui les dé-
« termine, ainsi que moi, depuis long-
« temps à servir.

« Je suis fâché de n'avoir pas le temps
« d'ajouter ici quelques observations rela-
« tives au mouvement que vous projetez

« sur Thouars, Poitiers, et dont je touche
« un mot à M. de la Rochejaquelein.

« Je suis néanmoins bien aise, monsieur « le général, d'avoir cette occasion de vous « renouveler l'assurance de la considéra- « tion avec laquelle j'ai l'honneur d'être « votre très-humble serviteur, »

Le comte Charles d'Autichamp.

Le Mai, ce 14 juin, à sept heures du matin.

L'opposition qui se trouve entre ces deux lettres et celle de la veille, adressée au général en chef, est trop palpable pour qu'elle ait échappé au lecteur. Le 13, M. d'Autichamp disait à M. de Sapinaud : « S'il est vrai, comme vous me le mandez, « que le général Travot n'ait sur ce point « que deux mille hommes environ, quand « bien même il en viendrait autant de « Nantes se joindre à lui, il est à présumer « que *toutes les forces de M. de Suzan-* « *net, jointes à celles de l'armée com-* « *mandée par M. de Saint-Hubert*, doi- « vent suffire pour inquiéter quatre mille

« hommes, et les empêcher de venir à leur « but. »

Le 14, à sept heures du matin, M. d'Autichamp écrit à M. de la Rochejaquelein : « Je vous assure *que personne ne sent* « *plus que moi* l'importance de réunir le « plus promptement et le plus de monde « possible pour me porter sur l'ennemi, « *conjointement avec M. de Suzannet et* « *M. de Saint-Hubert.* Je fais depuis « avant-hier mes diligences pour cela. »

Le même jour, M. d'Autichamp m'écrivit : « Toutes vos réflexions sur la po- « sition où nous nous trouvons, et *l'exé-* « *cution des ordres qui en sont la suite,* « sont trop justes et trop raisonnables pour « que je ne les appuie pas dans tous les « points. »

Cette diversité de langage annonce nécessairement un homme qui a reconnu lui-même s'être trompé dans ses premiers jugemens.

M. d'Autichamp ne s'exprime d'une manière uniforme que sur un seul point, la difficulté d'arriver à temps. Mais il est fa-

cile de se convaincre que ce motif, quoique si souvent répété, est dénué de vérité, et ne peut soutenir l'examen.

Ce fut le 12 juin, au matin, que l'ennemi somma les habitans du Marais de se soumettre, et leur fixa un délai de cinq jours; ainsi le temps accordé expirait le 17 au matin. L'ordre de M. de Sapinaud portait que l'armée royale devait prendre position le 16 à quatre heures du soir. On ne demandait pas à M. d'Autichamp toutes les divisions du corps qu'il commandait, mais seulement celles qui étaient le plus près de l'ennemi. En deux jours de marche, elles pouvaient se trouver en présence. Or, ce général, comme nous l'avons dit, écrivait le 14 : « Je fais mes diligences depuis « avant-hier. » Cet avant-hier était le 12. Tout pouvait donc être réuni le 13 au soir, se mettre en route le 14, et arriver le 16, même quand il eût fallu marcher trois jours.

L'observation suivante donnera une juste idée de la prétendue impossibilité que je réfute. M. Auguste de la Rochejaquelein était à quatre jours de marche du Marais;

et néanmoins M. d'Autichamp le pressait de renoncer à l'expédition sur Thouars, et de se porter, de concert avec lui, vers le point indiqué. Assurément en faisant cette demande, il se trompait dans ses calculs. Mais pouvait-il trouver impossible pour lui l'exécution d'une mesure qu'il regardait comme possible à M. de la Rochejaquelein ?

Au reste, il tenait si fort à ce mouvement de la part de M. Auguste de la Rochejaquelein, qu'il dépêcha près de lui M. Martin, un de ses officiers, pour le presser de se rendre à ses désirs. Les instances de cet envoyé furent si vives, qu'elles entraînèrent MM. Hussau et de la Haye. Je combattis de toutes mes forces l'avis de ces messieurs, et leur représentai que ce qu'on exigeait de nous était réellement impossible ; mais encore, qu'en en supposant la possibilité, ce serait une faute.

Impossible, disais-je, parce que si M. d'Autichamp remplit ponctuellement les ordres qui lui ont été donnés, et dont l'exécution seule peut sauver le Marais,

l'affaire sera certainement terminée avant que nous ayons pu le rejoindre, et alors nous ne lui serons d'aucune utilité.

Une faute, parce que s'il entrait dans les projets de l'ennemi de faire une diversion sur notre point, il ne devait la tenter que par le pont de Cé, Saumur, Thouars ou Parthenay, et qu'alors le succès lui serait d'autant plus facile, que nous nous trouvions plus éloignés. Le corps aux ordres de M. Dupérat pouvait seul, au besoin, prévenir ce danger, en se réunissant pour cela à celles des divisions de M. d'Autichamp trop éloignées du Marais pour agir contre Travot.

Ce raisonnement me paraissait sans réplique. Cependant, comme on ne le goûtait pas, je représentai les divers avantages qu'avait notre mouvement sur Thouars. En montrant les Vendéens à l'extérieur, il démentait les bruits répandus par les buonapartistes, que tout était fini, que presque tous les chefs avaient été tués ou pris, que les paysans les avaient abandonnés et ne voulaient plus se battre. Il attirait à nous

les royalistes de Loudun et de Poitiers, qui n'attendaient que le moment où on leur ouvrirait un passage (1). Enfin, il nous faisait connaître si l'ennemi avait fait des dispositions de ce côté là, objet dont il importait d'autant plus de s'assurer, que, depuis le commencement de la guerre, nous n'en avions aucune nouvelle.

Le mouvement sur Loudun et Poitiers était subordonné aux forces que l'ennemi, venant à essuyer une diversion, porterait sur Saumur ou sur Parthenay. S'il n'eût eu que peu de monde à l'un ou à l'autre de ces points, nous aurions commencé par nous emparer de Saumur avant de nous diriger vers Loudun.

Je n'eus pas le bonheur de persuader ces messieurs; ils persistèrent avec une telle opiniâtreté, que M. de la Rochejaquelein se laissa gagner, et MM. de la Haye et Martin emportèrent une lettre de lui, par laquelle il annonçait à M. d'Autichamp qu'il irait le joindre.

Mais quand il fallut en venir à l'exécu-

(1) *Voyez* Pièces justificatives, n° XV.

tion et calculer les moyens, on vit ce que le désir trop aveugle de prévenir les plaintes de M. d'Autichamp n'avait pas permis d'apercevoir. Nous étions au 15 juin; il fallait faire les rassemblemens, et aucun ordre n'avait été donné jusqu'alors; quelque célérité que nous missions, le corps de M. Dupérat ne pouvait se rassembler que le 16, et partir le 17, c'est-à-dire le jour même où devait s'engager l'action à laquelle il était appelé à prendre part. Eloigné du Marais de quatre jours de marche pour le moins, M. de la Rochejaquelein reconnut qu'il ne pourrait y arriver que le 21. Se voyant avec regret dans l'impuissance absolue de tenir sa promesse, il revint définitivement au projet de se porter sur Thouars, avec l'intention néanmoins de se rendre en personne auprès de M. d'Autichamp, après la prise de cette ville, afin de s'expliquer avec lui. Pour lui prouver combien il avait à cœur de le seconder, il devait passer par Chollet, lever les divisions qui n'avaient pu partir d'abord, et les lui conduire.

Cependant MM. de Suzannet et Saint-Hubert, après avoir formé leurs rassemblemens, s'étaient ponctuellement conformés à l'ordre du 13. Ils avaient pris position, l'un à Saint-Etienne-de-Corcoué, et l'autre à Saint-Christophe-de-Ligneron, et ils attendaient là des ordres de M. d'Autichamp. Mais ce général, qui avait mis moins de promptitude à réunir ses gens, n'était point encore arrivé. Au lieu de se trouver à Machecoul, qu'il lui était enjoint d'occuper le 16, il ne vint qu'à Montaigu et à Clisson, d'où il se porta le 17 sur Vieille-Vigne, et envoya un détachement sur la route de Légé.

Ces lenteurs donnèrent à Travot le temps de concentrer ses forces, et firent craindre à M. de Saint-Hubert d'avoir seul à lutter contre l'ennemi. A chaque instant le danger croissait. Le général Lamarque était sorti de Nantes à la tête de six ou sept mille hommes, et s'avançait à grandes journées pour se joindre à Travot. Il devenait urgent de marcher contre ce dernier, et de le battre avant sa jonction. Cependant les

ordres n'arrivaient pas ; l'embarras de M. de Saint-Hubert était extrême. Pour se tirer de cette fâcheuse position, il se détermina à quitter Saint-Christophe, et chercha à se rapprocher de M. d'Autichamp. Enfin, il parvint à communiquer avec lui. Le général l'engagea à occuper aussitôt Saint-André-de-Treize-Voix, situé à une demi-lieue de Vieille-Vigne, et envoya en même temps sur la route de Légé quinze à dix-huit cents hommes, aux ordres de M. Dudoré. Cet officier, en poussant des partis de cavalerie sur différens points, apprit que non seulement l'ennemi occupait Palluau avec les bourgs voisins, mais que ses reconnaissances s'avançaient jusqu'à Légé. D'après ces renseignemens, M. d'Autichamp se rendit dans la nuit du 17 au 18 auprès de M. de Suzannet, et arrêta, de concert avec lui, que l'on quitterait Saint-Etienne pour occuper la Roche-Servière-sur-la-Boulogne. Mais au lieu d'aller prendre la position dont il était convenu, M. de Suzannet changea tout à coup de plan, et se porta sur Mormaison. Cette manœuvre imprudente lais-

sait la Roche-Servière à découvert, et la route de Légé entièrement libre. L'ennemi en profita pour marcher de Légé sur la Roche, et de là sur la Grolle, où il attaqua les troupes de M. Dudoré. L'attaque fut reçue avec fermeté. La fusillade était vive; elle durait depuis une demi-heure, lorsque la cavalerie du corps d'armée de M. de Suzannet, commandée par le brave Kersabiec, arriva avec plusieurs détachemens d'infanterie. L'avant-garde, ainsi soutenue, se porta en avant, repoussa l'ennemi, et lui tua beaucoup de monde, tandis que la cavalerie chargea à plusieurs reprises, et fit quelques prisonniers. Les Vendéens n'eurent que quelques hommes de tués ou blessés.

Travot, car c'était lui qui commandait ici, recula sur la Roche-Servière, et de là continua sa retraite. Mais, soit crainte de tomber dans quelque piége, soit lassitude, l'avant-garde victorieuse, au lieu de poursuivre ses succès, se débanda tout à coup, et se retira à son tour avec une extrême précipitation jusqu'à Vieille-Vigne, où une

division de bataille l'arrêta. Je ne saurais marquer précisément la cause de ce désordre. Dans son rapport au général en chef, M. d'Autichamp dit qu'il faut l'attribuer à l'excès de fatigue, à la pluie, au mauvais état des chemins, etc.

Au bruit de la fusillade, M. de Suzannet avait cru devoir quitter Mormaison avec le reste de ses gens. Quand il arriva, l'affaire était finie; il ne trouva personne.

Ce général fit en cette circonstance une faute grave. Il y avait assez de forces à la Grolle pour résister en cas d'attaque. S'il se fût dirigé de Mormaison sur la Roche-Servière, dont il était beaucoup plus près, il mettait l'armée de Travot entre deux feux, et rendait sa retraite impossible. Que MM. d'Autichamp et de Saint-Hubert se fussent portés simultanément vers le même point, l'ennemi était complètement défait; il n'échappait pas un seul homme.

Tant de fautes accumulées n'étaient pas d'un heureux présage. M. de Suzannet, de la Grolle, envoya demander des renforts à M. d'Autichamp, dans l'intention de tenter

une nouvelle affaire. Celui-ci s'y refusa, parce que ses gens n'avaient pas mangé depuis la veille au soir, que les voitures étaient sur les derrières, qu'il fallait leur laisser le temps de revenir, et enfin, parce que la partie de ses troupes qui avait combattu, avait épuisé ses cartouches.

Nouvelles instances, nouveau refus. M. de Suzannet, mécontent, prit sur lui de se porter à la Roche-Servière, où se rendit également M. de Saint-Hubert; et plus impatiens que jamais d'aller en avant, ces deux généraux firent une troisième tentative pour obtenir un ordre et quelques renforts. M. d'Autichamp persévéra dans son refus; il le leur envoya même par écrit, et le motiva sur le petit nombre de leurs troupes, qui s'élevaient à peine à trois mille cinq cents hommes. Du reste, il leur enjoignit de ne pas abandonner la Roche-Servière, et les rendit responsables des évènemens, en cas de désobéissance. Il avait raison; la position de la Roche-Servière, couverte par la petite rivière de la Boulogne, est très-belle. Mais puisqu'il

voulait se tenir sur la défensive derrière la rivière, il aurait dû se rapprocher et prendre lui-même des positions pour empêcher le passage; car il fallait s'attendre d'un moment à l'autre à voir paraître l'ennemi; et cependant il n'en fit rien.

MM. de Suzannet et de Saint-Hubert, emportés par leur zèle et sans avoir égard à l'injonction qu'ils avaient reçue, se déterminèrent à un mouvement, et allèrent prendre poste, le premier au bois du Coin, près de Saint-Etienne-de-Corcoué, le second dans la forêt de la Roche-Servière. Ils y passèrent la nuit du 19 au 20. Le lendemain matin, avant la pointe du jour, ayant appris que l'ennemi se portait sur la Roche, ils s'ébranlèrent pour aller à sa rencontre; et privés de renseignement précis sur la direction qu'il suivait, ils marchèrent au hasard, abandonnant, en quelque sorte, tout à la fortune.

A peine le corps de Saint-Hubert avait-il fait une demi-lieue, qu'en débouchant de la forêt, il aperçut l'ennemi, fort de six mille hommes d'infanterie et de deux escadrons

de cavalerie, rangé en bataille sur la lande du Gros-Collet. M. de Suzannet, qui tenait la droite, était encore éloigné; M. de Saint-Hubert l'envoya prévenir de hâter sa marche; et, avec les chasseurs à pied, il commença l'attaque. Elle fut très-vive. Ces braves gens se battirent pendant une demi-heure avec le plus grand courage. Ils s'avancèrent si près de l'ennemi, qu'on se tirait à quinze pas.

Cependant M. de Suzannet, dont la marche était ralentie par la pluie et les mauvais chemins, n'arrivait pas encore. A peine débouchait-il, que les chasseurs de Saint-Hubert, qui avaient épuisé toutes leurs cartouches, lâchèrent pied, et entraînèrent le reste dans leur fuite. Malgré ce désordre, M. de Suzannet engagea l'action : c'était un coup de désespoir. Les paysans combattirent avec intrépidité, et leurs efforts semblaient promettre de ramener la fortune, quand leur malheureux général, dépassant les premiers rangs, se précipita au-devant de la mort. En vain quelques personnes l'avertirent du danger, et l'en-

gagèrent à se retirer. Absorbé par ses réflexions, il enfonça son chapeau sur sa tête, et s'avança vers l'ennemi, jusqu'à ce qu'une balle vint lui porter un coup mortel.

Ainsi périt ce général, dont les incertitudes furent si nuisibles à la cause du Roi. Avant la fatale arrivée des négociateurs de Buonaparte, il s'était montré décidé à pousser la guerre avec vigueur. Une erreur funeste, qui est du domaine de l'histoire, fit son malheur. Mais sa famille, ses amis diront, ainsi que nous : *Il mourut au champ d'honneur, et l'erreur fut oubliée.*

La mort de M. de Suzannet fut le signal de la retraite de l'armée royale. Cette armée se retira en désordre sur la Roche-Servière, où elle espérait que M. d'Autichamp se serait porté pour la soutenir. Mais ce général n'avait fait aucun mouvement, et était resté avec six mille hommes à Vieille-Vigne. On alla en toute hâte l'avertir de la situation des choses, et le prier instamment de marcher au secours des corps qui venaient d'être repoussés. Lent à se décider, et plus lent encore à agir, il

voulut auparavant rassembler son conseil. Mais l'ennemi avançait toujours, et la fusillade, en approchant, faisait pressentir à chaque minute qu'il allait paraître. Les divisions royales attendaient les ordres, et n'en recevaient aucun. Le brave chef de division, M. de la Brétèche, prit le parti de se jeter dans la Roche-Servière à la tête des siens, et défendit avec intrépidité le pont de la Boulogne. Trop faible pour s'y maintenir sans être soutenu, il se vit bientôt dans la nécessité de penser à la retraite. Il allait en donner le signal, lorsqu'un incident inattendu ranima les courages, et prolongea sa résistance. Un porte-drapeau, effrayé du feu de l'ennemi, avait quitté son poste, et fuyait emportant son étendard. A cette vue, M. de Beauvau, officier d'une rare valeur, court à lui, lui arrache l'étendard des mains, et, malgré trois blessures dont il est successivement atteint, va le planter sur le pont. Les Vendéens, électrisés par l'étonnant courage de cet officier et par l'intrépidité de leur brave chef, M. de la Brétèche, ne songent plus à rétrograder,

et tiennent ferme. Le reste de l'armée, que M. d'Autichamp tenait dans l'inaction, veut prendre part à ce combat, et se précipite sans ordre dans le bourg de la Roche-Servière. Leur général est forcé de suivre ce mouvement, et se rapproche de l'ennemi; mais il était trop tard. Il n'arriva que pour être témoin du désastre qu'allaient éprouver ses soldats, si dignes d'ailleurs d'un meilleur sort. Le général Lamarque, qui s'était aperçu que les royalistes agissaient sans plan et sans concert, et que toute leur attention ne se portait que sur la défense du pont, avait renoncé à en tenter le passage de vive force, et se bornait à des attaques simulées sur ce point. Pendant ce temps-là, deux colonnes détachées, l'une à droite l'autre à gauche, passaient la Boulogne à deux gués, l'un au-dessus, l'autre au-dessous du pont, qu'on n'avait pas eu la précaution de faire garder. Bientôt ces troupes occupèrent les hauteurs de la Roche, et alors la position du pont ne fut plus tenable. La retraite même devenait difficile. Cependant elle s'opéra sous le feu

16

de l'ennemi. La brave division de M. Luillier la favorisa en arrêtant la marche des buonapartistes, et en ralliant les fuyards. Mais dès que l'armée royale se trouva hors d'atteinte, elle se débanda, et arriva pêle-mêle à Vieille-Vigne, et de là à Clisson, où elle se dispersa, sans qu'il fût possible de la retenir. J'ignore ce que devint M. d'Autichamp après la perte de la bataille; ce que je sais, c'est qu'il ne fit plus rien pour s'opposer à la marche du vainqueur, qui, à dater de cette fatale époque, traversa sans être inquiété tout le pays placé sous son commandement.

Si le lecteur a suivi avec quelqu'attention le récit des premiers faits, s'il a remarqué les hésitations et les lenteurs habituelles des chefs, l'oubli total des premières notions de l'art militaire, l'esprit d'indépendance de quelques-uns dans les cas où la discipline, comme l'intérêt commun, imposait plus rigoureusement le devoir d'obéir, le défaut d'ensemble, et quelquefois même la contrariété dans les mouvemens des différens corps, réduits à

agir sans ordre, sans autre règle que l'impulsion du courage ou les appréhensions de la faiblesse, il a dû prévoir long-temps d'avance le dénoûment déplorable que je viens d'exposer. L'ennemi a fait précisément ce que les royalistes pouvaient et devaient faire. Il a battu en détail les trois corps de l'armée vendéenne. Il était inévitablement perdu, si l'on n'eût pas fermé l'oreille aux conseils de la raison et de l'expérience; si, au lieu de se laisser gagner de vitesse, on eût su mettre à profit l'avantage du terrain, l'ardeur des troupes et la supériorité du nombre. Les Vendéens de 1793 se trouvèrent, à plus d'une époque, dans des circonstances bien autrement critiques. Cernés par des armées nombreuses et aguerries, ils surent les attaquer à propos, et échapper aux dangers par des victoires. Les Vendéens d'aujourd'hui n'ont pas dégénéré; ils ont le dévoûment, la bravoure de leurs devanciers; ils auraient triomphé comme eux, si leur chef, en cette occasion, eût voulut prendre pour modèles ceux qui, dans la guerre précédente, furent si glo-

rieusement leurs guides et leurs libérateurs.

M. d'Autichamp, dans un rapport très-long, rendit compte au général en chef du résultat de la bataille de la Roche-Servière. Il n'y parle point de ses pertes. Le général Lamarque les évalue à quinze cents hommes. Ce général exagère, c'est l'usage du vainqueur. La vérité est qu'il fit beaucoup de prisonniers, qu'il y eut environ six cents hommes tués ou blessés. Parmi ces derniers, un paysan de l'Anjou reçut un si furieux coup de baïonnette, que le soldat qui l'avait frappé, ne put la retirer. Le malheureux Vendéen eut la force de faire deux lieues avec cette arme dans le corps. Entendant venir des soldats de Lamarque, il se cacha derrière une haie, et les laissa défiler. Quand ils furent éloignés, il se leva pour continuer sa route; mais apercevant un soldat isolé, il courut sur lui, le tua, et emporta son arme. Il y a plus que du courage dans cette action, et je regrette beaucoup de ne pas savoir le nom de ce brave royaliste.

L'imprévoyance avec laquelle on avait négligé les gués de la Boulogne, était une faute trop grave, pour que M. d'Autichamp ne s'expliquât pas sur ce point. Il a cru se justifier, en disant que ce fut faute de monde. Il n'y a pas de doute qu'il ne fût facile de garder ces passages avec six cents hommes. Il n'en fallait pas davantage pour défendre le pont; et, comme nous l'avons vu, son armée était assez nombreuse. La position de la Roche-Servière est une des plus avantageuses que je connaisse; tout général qui l'occupera, et qui aura à s'y maintenir contre une attaque dirigée par le même point que celle du général Lamarque, s'y soutiendra long-temps contre des forces même triples.

M. d'Autichamp terminait son rapport en disant que la perte éprouvée par les Vendéens dans *une affaire qui n'avait pas un but d'utilité assez réel*, avait jeté un peu de découragement parmi eux.

Que les Vendéens aient été découragés, il n'est que trop aisé de le comprendre. Ce qui se conçoit beaucoup moins, c'est qu'un

homme de tête, en écrivant au général en chef que l'affaire dont il rend compte n'a pas un but d'utilité assez réel, ne se soit pas ressouvenu de m'avoir écrit à moi-même, qu'il trouvait les observations par lesquelles j'appuyais cette expédition *trop justes et trop raisonnables, pour ne pas les approuver dans tous les points.* Eh! quel but d'utilité pouvait donc être devenu plus réel à ses yeux que celui d'une opération qui prévenait l'inondation d'un vaste pays couvert de riches récoltes, qui empêchait l'ennemi de s'emparer des armes et des munitions déposées dans le Marais, qui rouvrait nos communications avec la côte, et nous mettait à portée de recevoir le reste du débarquement?

Pendant que ces choses se passaient dans le Bas-Poitou, MM. de la Rochejaquelein et Dupérat, qui avaient fait leurs rassemblemens aux Aubiers, marchaient sur Thouars, conformément à l'ordre du 13. Ces messieurs savaient par des rapports sûrs qu'il était arrivé dans cette ville deux chariots de cartouches; ils espéraient

pouvoir s'en emparer, ainsi que des caisses des divers receveurs qu'on n'avait pu prendre à Bressuire, et c'était pour eux un motif de plus d'agir avec rapidité et secret.

L'armée avait été partagée en deux colonnes; la première, qui était la plus forte, commandée par M. Dupérat, avait ordre d'arriver par le pont de Vrine sur le Thoué, pont fameux par la grande bataille qu'y gagnèrent les Vendéens en 1793. La deuxième colonne, dirigée par M. de Lessert, chef de la division de Bressuire, devait se présenter par la route de Thouars à Parthenay, afin de couper la retraite sur cette dernière ville. Je fus chargé d'écrire les ordres. Malheureusement je me trompai dans la rédaction de celui qui concernait M. de Lessert; de sorte que sa colonne prit la même direction que la première, et arriva par le même point. Ainsi la route qu'il fallait intercepter resta libre, et l'ennemi put communiquer avec Parthenay.

La cavalerie vendéenne, qui précédait notre armée, traversa si rapidement les

villages du Ligron et de Vrine, que les habitans n'eurent ni le temps ni la possibilité de venir jeter l'alarme à Thouars. On l'eût pris sans coup-férir, si l'infanterie eût été à proximité. Par malheur elle était encore à une lieue de distance, lorsque M. Dumas Champvalier, jeune garde-du-corps, à la tête de quelques-uns de nos cavaliers, entra dans la ville par la porte de Paris, qui n'était gardée que par un poste de quatre hommes de la garde nationale et un caporal. L'imprudence de ce jeune étourdi donne l'alerte; on ferma les portes; de suite il fut entouré par la canaille, qui lui aurait fait un mauvais parti, s'il n'eût eu la présence d'esprit de s'annoncer comme parlementaire. On le conduisit auprès du maire. Pendant qu'il parlait avec ce magistrat, le sous-préfet fit partir des courriers pour Saumur et Parthenay, et envoya en toute hâte aux campagnes voisines l'ordre de s'armer et d'accourir à la défense de la ville. Notre infanterie arriva enfin; la nuit était close; ce ne fut qu'alors que nous apprîmes qu'un de

nos officiers était dans Thouars, et que, pour se tirer d'embarras, il s'était dit envoyé par M. de la Rochejaquelein. Cette équipée nous contraria d'autant plus, que nous nous trouvions reduits à la nécessité d'attaquer de vive force une ville entourée de murailles, et que nous n'avions point de canons pour enfoncer les portes. Nous nous disposâmes à investir la place, et nous commençâmes le mouvement. Des coups de fusil tirés des murs, jetèrent un peu de confusion parmi les nôtres. Quelques-uns fuyaient vers le pont de Vrine pour repasser le Thoué, lorsque l'arrière-garde arriva, et rétablit l'ordre. Les Vendéens n'aiment pas les attaques de nuit. Dans les circonstances où nous nous trouvions, les hurlemens affreux de la populace effrénée, que le sous-préfet venait de soulever, le tocsin que sonnaient toutes les cloches de la ville, et que répétaient celles des paroisses environnantes, tout concourait à les refroidir ou à les effrayer. Cependant nous parvînmes à ranimer leur courage et à leur faire prendre des positions autour des murs. M. de Champ-

valier revint, et dit que M. le maire était disposé à capituler, mais que les fédérés de la garde nationale et les jacobins, au nombre de quatre à cinq cents hommes, avec une soixantaine de gendarmes, tant à pied qu'à cheval, s'y opposaient et voulaient se défendre. On renvoya M. de Champvalier près du maire, avec ordre de lui dire que si sous une demi-heure les portes n'étaient pas ouvertes, on attaquerait.

M. de la Rochejaquelein connaissait beaucoup de monde à Thouars. Entendant les vociférations de la canaille, il fut un moment sur le point d'entrer de vive force pour délivrer ses amis, qui se trouvaient en quelque sorte sous le couteau; mais la crainte de compromettre leur vie, le retint et le détermina à attendre l'issue des négociations. A la fin, M. Richou, maire de la ville, accompagné de deux commissaires, arriva près de nous pour capituler. La conférence fut longue; vingt fois elle faillit être rompue; pourtant après de vifs débats, on convint des articles suivans :

Art. 1er. La garde nationale et la gendarmerie de Thouars seront libres de se retirer sur Parthenay, avec armes et bagages.

2. Les autorités pourront également quitter la ville.

3. Les caisses publiques, les fonds de la ville seuls exceptés, resteront à la disposition de l'armée royale.

4. Protection sera accordée indistinctement à tous les habitans, quelles qu'aient été leurs opinions.

5. Il ne sera imposé aucune taxe de guerre.

6. Avant d'évacuer la ville, la garnison enverra deux commissaires pour passer dans les rangs de l'armée royale, pour en reconnaître la force.

7. La garnison évacuera la ville à la pointe du jour, et l'armée royale y entrera demi-heure après.

Je n'ai pas le texte original de ces divers articles; je les ai cités aussi exactement que ma mémoire a pu me les rappeler. A peine

étaient-ils signés, que le maire demanda la faculté de consulter son conseil avant d'en venir à l'exécution définitive. On lui représenta qu'il n'avait sans doute donné son adhésion et sa signature qu'en vertu d'une autorité de ce conseil; que sa demande n'était qu'un moyen de gagner du temps, et de détruire, au besoin, l'effet des conventions auxquelles il venait de souscrire. Il insista, et M. de la Rochejaquelein eut la condescendance de consentir à ce qu'il désirait.

Nous attendions le jour avec impatience; il parut enfin. Le délai fixé pour nous ouvrir les portes était écoulé, et nous n'avions encore vu personne. Nous renvoyâmes M. de Champvalier prévenir que nous étions las de tant de retards; que nous soupçonnions de la mauvaise foi, et que si dans dix minutes on ne nous répondait pas affirmativement, nous allions obtenir par la force ce que l'on refusait à nos bons procédés.

Cette menace eut son effet; le commandant de la garde nationale, le sieur Bonet,

entreposeur de tabac, et le capitaine de la gendarmerie, Bondi, vinrent passer dans nos rangs. Ils prolongèrent leur visite autant qu'ils purent, et convinrent enfin que nous avions plus de forces qu'il n'en fallait pour emporter la place, quelque résistance qu'on nous opposât.

Ils rentrèrent, mais les portes se fermèrent encore.

Ces lenteurs nous convainquirent qu'on avait appelé des renforts, et qu'on espérait de les voir arriver à temps pour empêcher l'exécution de la capitulation. Nous envoyâmes faire une dernière sommation; cette fois on obéit.

Les portes nous furent ouvertes à cinq heures du matin. Notre premier soin, en entrant, fut de faire exécuter strictement les articles de la capitulation, relatifs à la sûreté des citoyens. En même temps que des billets de logement furent distribués aux soldats, défense leur fut faite de maltraiter personne, et d'exiger autre chose que des vivres. Tous montrèrent une retenue et une modération dignes de la cause

qu'ils servaient. Leur conduite envers les habitans fut telle, qu'elle ne put fournir occasion à la plus légère plainte.

Cependant ces bons procédés ne furent payés que par la déloyauté. L'intendant-général s'étant présenté chez les divers receveurs, d'après l'art. 3 de la convention, chacun exhiba des arrêtés de compte, et assura que les fonds avaient été expédiés depuis quelques jours sur le chef-lieu. Le receveur de l'enregistrement, dans la caisse duquel on avait versé les fonds du receveur particulier, joignit le persifflage au refus, et affectant des regrets hypocrites : « En « vérité, monsieur, dit-il à l'intendant-« général, j'en suis fâché; car j'eusse mieux « aimé verser mes fonds entre les mains du « Roi que dans celles de l'empereur. » On fit des reproches de cette conduite au sous-préfet Mialhe. « Ce n'est pas ma faute, « répondit insolemment cet homme, et je « vois bien qu'on ne cherche qu'un prétexte « pour imposer la ville. » Le misérable! Personne ne connaissait mieux que lui la générosité et l'humanité des Vendéens. Une

armée dans d'autres principes que la nôtre, n'eût pas laissé impunie une mauvaise foi si insigne de la part des autorités.

La garde nationale n'agit pas avec moins de perfidie. Aux termes de la capitulation, elle devait se retirer sur Parthenay, en cas qu'elle quittât la ville. Au lieu de tenir cet engagement, elle se porta sur le village de Ligron, dans le dessein de s'opposer à la retraite de nos troupes.

Trompés par des faux rapports, car nous étions en pays ennemi, nous croyions qu'il n'y avait que sept à huit cents hommes à Parthenay; et tandis que les buonapartistes se réjouissaient dans l'espoir de nous voir bientôt égorgés, nous étions parmi eux dans la plus parfaite sécurité. Tout à coup nous apprenons que l'ennemi a réuni quatre mille hommes de bonnes troupes, qu'il doit se mettre en marche dans la matinée, et que les communes jacobines de la plaine se joignent à lui pour marcher contre nous. A onze heures arrivent deux des nôtres, qui nous annoncent que, attaqués par huit paysans près du pont de Vrine, ils en ont tué

deux à coups de fusil, et un troisième à la baïonnette; mais qu'ils ont été obligés de céder au nombre et de se replier. L'instant après, nous sommes avertis que le général Delage paraît sur les hauteurs de Saint-Jean.

Nous n'avions pas un moment à perdre; il eût été dangereux d'engager une affaire dans la ville; le parti le plus sûr était de repasser le Thoué. La générale battit, et l'on se mit en marche.

A peine la tête de la colonne avait-elle débouché, que M. de la Rochejaquelein, qui s'était porté en avant, revint sur ses pas, et nous apprit que l'ennemi était maître des hauteurs de Ligron et du pont de Vrine. Nous avions bien eu la précaution de laisser un détachement de quatre cents hommes; mais cette troupe, suivant la mauvaise habitude qu'ont les Vendéens de ne pas se garder, avait abandonné ce poste important; et le général Delage, avec la gendarmerie à cheval et quelques compagnies d'infanterie, guidé par la garde nationale de Thouars, s'en était emparé

sans obstacle. Déjà il tournait la ville, tandis que les paysans buonapartistes arrivaient de toutes parts, et s'étendaient sur les deux rives.

Notre situation était critique. Nous avions à lutter contre une armée presque triple de la nôtre, à travers laquelle il fallait nous frayer un passage l'épée à la main, ou périr. Le sang-froid et l'audace pouvaient seuls suppléer à l'avantage de la position et du nombre.

Dans cette extrémité, MM. de la Rochejaquelein et Dupérat, avec quelques autres officiers, se mettent à la tête de l'avant-garde, composée de chasseurs vendéens et des braves paroisses de Trémentines et de Courlay; ils se précipitent vers le pont, écartent tout ce qui leur résiste, et en un instant se trouvent en possession des hauteurs de Ligron, que l'ennemi abandonne pour fuir à travers les champs. Un gendarme et quelques gardes nationaux furent tués dans cette attaque; quelques-uns tombèrent entre nos mains. L'avant garde victorieuse poursuivit le détachement qu'elle

venait de battre, lui tua encore quelques hommes, et fit quelques prisonniers. La queue de notre colonne, attaquée par la cavalerie, ne fut point entamée; elle traversa la rivière, et se mit en bataille de l'autre côté, pour disputer le passage au général ennemi; mais celui-ci, étonné de tant de valeur, n'osa pas le tenter.

Six cavaliers vendéens étaient restés dans la ville pour défendre le passage du pont neuf. A l'approche de l'ennemi, ils mirent pied à terre, et firent sur lui un feu très-vif. Le commandant des dragons eut la cuisse traversée d'une balle : quelques-uns de ses cavaliers furent blessés; le reste s'arrêta devant ces six audacieux. Quand la ville fut totalement évacuée, ils se retirèrent en bon ordre. Le brave Lunel, dit Mayence, gendre du fameux Cathelineau, qu'ils avaient à leur tête, se distingua par des prodiges de valeur. Ses cinq camarades étaient déjà éloignés qu'il tenait encore. A la fin, accablé par le nombre, il tomba entre les mains des hussards, qui, pleins d'admiration pour son courage, ne permi-

rent pas qu'on lui fit le moindre mal, et le conduisirent devant le sous-préfet; mais, moins généreux que les soldats, cet homme, indigne du nom de magistrat, ne se contenta pas de l'insulter lui-même; il poussa la lâcheté jusqu'à le laisser à la merci des fédérés, qui l'outragèrent à l'envi, et lui arrachèrent les moustaches.

Les hussards de Chamborand et un escadron de cavalerie, après avoir traversé Thouars au galop, arrivaient dans la plaine qui conduit au pont de Vrine, lorsqu'ils virent venir à eux une colonne de paysans jacobins, dirigés par le trop fameux Bridier, commandant de la garde nationale d'Argenton-les-Eglises; ils prirent cette troupe pour un détachement de l'armée vendéenne, firent feu sur elle, et blessèrent à mort le chef et quelques-uns des brigands qui étaient autour de lui. La horde entière allait être victime de cette méprise, si elle ne se fût aussitôt dispersée, et n'eût cherché son salut dans la fuite.

Le général Delage avait cru que, d'après les dispositions qu'il avait prises, notre ar-

mée ne lui échapperait pas. Trompé dans son espérance, et persuadé que des paysans qui avaient pu forcer une position aussi forte que celle de Ligron, sauraient bien s'y maintenir, il ordonna la retraite, et rentra dans Thouars.

La bataille était finie, quand trois mille fédérés d'Anjou, à la tête desquels s'était mis le sieur Duchatel, ancien militaire, connu par le jacobinisme le plus exalté, arrivèrent à Brion. Au bruit de la fusillade, qui s'entendait d'assez loin, la moitié de sa troupe prit la fuite; lui-même, il n'osa s'avancer avec ce qui lui restait de monde; il fit sa retraite sans avoir vu les Vendéens, et rentra honteusement à Montreuil. Quelques heures avant, ce brave devait tout exterminer; on ne se rassemblait pas assez vite; il craignait d'arriver trop tard!

Ainsi se termina cette expédition des Vendéens, aussi glorieuse pour eux que honteuse pour les buonapartistes de Thouars. Les troupes réglées contre lesquelles nous avions eu à lutter, étaient plus considérables que les nôtres. Le nombre des fédé-

rés révolutionnaires était au moins triple. Ces misérables profitèrent de ce qu'ils se trouvaient réunis pour se porter aux plus violens excès. Ils eurent la barbarie d'égorger plusieurs individus qui n'avaient pas voulu se joindre à eux. Un jeune homme qui était sur le point de se marier, fut une de leurs premières victimes.

Je dois ici rendre justice à la conduite du général Delage. Si cet officier eut le malheur de faire la guerre aux sujets fidèles de son Roi, du moins, dans cette circonstance comme dans celles qui l'ont suivie, montra-t-il une loyauté et des sentimens d'humanité qui l'honorent. Il fut plein d'égards pour Mme le Maignan. Cette dame avait voulu suivre son mari dans la Vendée. Au combat du pont de Vrine, sous une grêle de balles, elle se trouvait séparée de lui. Obligée de se réfugier dans une maison du village, elle fut prise et emmenée à Thouars. Le général Delage, touché de sa situation, la rendit à sa belle-sœur, et la chargea de deux lettres, l'une pour M. le Maignan, l'autre pour M. Auguste

de la Rochejaquelein. Le lendemain, il mit en liberté une douzaine de prisonniers vendéens, parmi lesquels était le brave Lunel, et eut l'attention de les faire conduire au-delà du faubourg Saint-Jacques, afin de les soustraire à la fureur des jacobins. La rage de ces forcénés était telle, qu'elle avait éteint en eux tout sentiment de pitié. Qu'on s'en fasse une idée par ce trait : Quelques-uns des leurs, grièvement blessés, étaient restés dans les champs, en proie aux plus cruelles souffrances. Croyant que ces infortunés étaient Vendéens, ils les laissèrent mourir de faim.

Nous quittâmes les hauteurs de Ligron pour nous rendre aux Aubiers, et de là à Châtillon, afin d'y aviser aux moyens d'arrêter les forces supérieures du général Delage. Jusqu'à ce que nous eussions connaissance des opérations de notre armée dans le Bas-Poitou, nous ne pouvions nous éloigner sans exposer le pays au malheur d'une invasion; d'un autre côté, nous avions trop peu de munitions pour risquer une bataille. Cet état de dénûment nous força

de nous borner à la défensive, et des ordres furent donnés en conséquence. Ainsi donc, deux mille Vendéens aux ordres de M. de la Rochejaquelein, avaient fait une diversion qui attira sur Thouars quatre mille hommes de troupes et grand nombre de fédérés, ce qui les éloigna du champ de bataille où devait se décider le sort de la Vendée, confié à M. d'Autichamp, qui commandait les trois corps d'armée qui devaient combattre l'ennemi; mais nos espérances s'évanouirent bientôt. Des lettres adressées à M. de la Rochejaquelein vinrent nous apprendre la fatale issue de la bataille de la Roche-Servière et les désastres de l'armée royale. On annonçait que le général Lamarque, profitant de ses avantages, faisait de nouvelles propositions; on ajoutait que la situation des affaires ne permettait guère de les repousser; qu'il devenait nécessaire aux chefs de se réunir pour discuter cet important objet, et l'on indiquait pour rendez-vous le village de la Tessoualle.

Le jour même où nous reçûmes ces tristes

nouvelles, Mme le Maignan arriva à Châtillon. Elle remit à M. Auguste de la Rochejaquelein la lettre du général Delage, qui contenait des propositions semblables à celles du général Lamarque.

Notre position était extrêmement délicate. D'un côté, le général Lamarque s'avançait à grands pas sur Chollet; de l'autre, Delage, à la tête de quatre mille hommes, nous menaçait, et se disposait à envahir l'arrondissement de Bressuire. Un refus positif nous perdait. En peu de jours, nous eussions eu sur les bras toutes les troupes de l'ennemi réunies; et dans la supposition même où tout le monde aurait marché, nous ne pouvions à tant de forces opposer que cinq mille hommes.

Dans cet état de choses, quoique décidés à ne pas traiter, tous les officiers jugèrent unanimement qu'il fallait profiter des ouvertures faites par le général Delage, et faire une suspension d'armes pour gagner du temps.

Nous nous flattions que, dans l'entrevue de la Tessoualle, les généraux réunis adop-

teraient le plan de défense que venait d'arrêter le général en chef, par son ordre du 22 juin (1), ou que du moins on en concerterait un nouveau, dont l'exécution pût nous arracher à l'embarras de notre position. Nous avions encore l'espoir de prolonger assez les négociations pour nous préparer et faire parvenir nos ordres sur tous les points de la Vendée. Déterminé par ces considérations, M. de la Rochejaquelein envoya MM. le Maignan et Duchesne au général Delage, pour faire une suspension d'armes de trois jours; elle avait pour but d'avoir le temps nécessaire pour correspondre avec les autres généraux vendéens. Le général accorda cette suspension, usa des meilleurs procédés envers les envoyés de l'armée royale, et se conduisit avec autant de loyauté que de délicatesse.

M. de la Rochejaquelein, assuré que son pays ne serait pas attaqué, partit pour la Tessoualle le 24 juin, accompagné de quel-

---

(1) *Voyez* Pièces justificatives, n° XVI.

ques-uns de ses officiers, dont je faisais partie. Nous y trouvâmes MM. de Sapinaud et d'Autichamp, et nous nous réunîmes de suite, afin de délibérer sur les propositions du général Lamarque.

On se rappelle la mission des envoyés de Fouché, pour arrêter l'insurrection à sa naissance, et l'influence funeste qu'eut la présence de ces commissaires sur l'esprit des officiers qui consentirent à les écouter. On a vu qu'à Montfaucon le plan de pacification proposé par l'ennemi, fut unanimement rejeté, et que chacun prétendit n'avoir adhéré à aucune condition. Si les faits que j'ai racontés jusqu'ici n'avaient pas convaincu le lecteur que quelques généraux vendéens avaient dès-lors accepté ou même dicté le traité, ce qui me reste à dire en fournira une preuve malheureusement irrécusable.

Lamarque, pour obtenir par la force des armes ce qu'il n'avait pu gagner par la voie des négociations, était entré dans la Vendée. Vainqueur à la Roche-Servière, il avait cru le moment favorable à de nouvelles

démarches, et avait adressé en conséquence à M. de Sapinaud la lettre suivante :

Clisson, le 21 juin 1815.

« Monsieur,

« MM. de Malartic, Flavigny et de la « Béraudière doivent être dans ce moment « auprès de vous, porteurs des propositions « faites par le gouvernement.

« Ils m'ont assuré, monsieur, que malgré « la différence de nos opinions, vous con- « servez le cœur français ; et que vous n'é- « tiez pas insensible au malheur dont ce « pays est le théâtre. C'est du champ de « bataille de la Roche-Servière, où il n'a « été versé que du sang français, et c'est « au moment où il me serait facile de suivre « mes succès, que je vous propose de nou- « veau de donner la paix aux départemens « de l'Ouest.

« Militaire, je ne vous offrirai que des « conditions que l'honneur peut avouer, et « qui concilieront vos intérêts avec ceux « de la patrie.

« Il est possible, monsieur, qu'on vous

« trompe sur les évènemens...... Une dé-
« pêche télégraphique que m'a transmise le
« général Charpentier, et qui m'est parve-
« nue au moment même où nous nous bat-
« tions ensemble, m'annonce que l'empe-
« reur a passé la Sambre le 15, écrasé l'a-
« vant-garde prussienne; et que le 16, il a
« remporté une victoire complète sur les
« armées réunies de Blücher et de Wel-
« lington. Je vous garantis ces nouvelles
« sur ma foi de militaire.

« Je désire, monsieur, avoir une réponse
« prompte, et savoir quelle est votre façon
« de penser sur une proposition qui est la
« dernière de ce genre que je croie pouvoir
« me permettre.

« Je vous préviens qu'à la première in-
« tention de traiter que vous manifesterez,
« j'arrêterai la marche des colonnes, et nous
« réglerons le lieu des conférences. »

J'ai l'honneur, etc.

Le lieutenant-général commandant l'armée,

Signé MAX. LAMARQUE.

Cette lettre était pressante, il fallait y répondre. M. de Sapinaud ne voulant pas s'engager envers le général Lamarque sans le concours des autres généraux, la communiqua à MM. de la Rochejaquelein et d'Autichamp; on convint d'y faire la réponse qui suit :

« Nous venons de recevoir votre lettre
« du 21 courant. Nous voulons faire part
« de vos propositions à tous les généraux
« royalistes de la rive droite de la Loire,
« bien décidés à ne point séparer nos inté-
« rêts des leurs pendant le temps qui sera
« nécessaire pour recevoir leur réponse.
« Voyez, général, si vous jugez à propos
« de suspendre les hostilités. Nous atten-
« dons votre réponse, et votre conduite
« réglera la nôtre. »

Nous avons l'honneur d'être,

Signé de Sapinaud, général en chef,
le comte Charles d'Autichamp,
Auguste de la Rochejaquelein.

Cette réponse avait pour but de gagner

« Art. 1er. Amnistie pleine et entière et « sans réserve pour le passé.

« 2. Il sera libre à M. de la Rocheja-« quelein d'habiter la France, ou de passer « à l'étranger et de vendre ses propriétés.

« 3. Les décrets rendus contre M. d'An-« digné sont rapportés ; il lui est accordé « la même latitude qu'à M. de la Rocheja-« quelein.

« 4. MM. d'Autichamp, Suzannet, Sa-« pinaud, et tous les autres chefs, pourront « habiter telles communes qu'ils voudront, « dans toute l'étendue de l'empire, en don-« nant leur parole d'honneur d'y être tran-« quilles, et de n'employer leur influence « que pour le maintien de la paix.

« En traitant avec des Français qui, dans « leur erreur même, ont montré une loyauté « constante, toute défiance serait inju-« rieuse.

« 5. Tous les individus arrêtés par suite « de l'insurrection, seront mis sur le champ « en liberté, notamment M. de Boigny.

« 6. Il n'y aura aucune levée, aucun « appel aux anciens militaires, dans le cou-

« rant de cette année 1815; on ne pourra
« employer les habitans qu'à la garde de
« leurs propres départemens.

« 7. L'empereur s'engage à demander
« et à obtenir des chambres un dégrève-
« ment pour les impositions de 1815.

« 8. Les individus qui ont des talens et
« le désir de servir la patrie et l'empereur,
« seront admis aux places aux mêmes con-
« ditions que tous les Français.

« 9. L'empereur voulant reconnaître les
« services de ceux qui, dans cette circons-
« tance, contribuent à la pacification d'une
« contrée livrée à tous les malheurs de la
« guerre civile, a autorisé ses ministres de
« la guerre et de la police, à lui présenter
« un rapport sur les récompenses et les
« pensions à accorder.

« 10. Immédiatement après la pacifica-
« tion de la Vendée, il sera envoyé des
« officiers pour faire connaître dans toutes
« les communes et y proclamer les lois et
« les actes du gouvernement.

« 11. L'empereur s'en rapporte à la
« loyauté des signataires de la présente

« pacification pour la remise des armes et
« des munitions de guerre qui ont été dé-
« barquées sur nos côtes. »

Signé le duc D'OTRANTE.

Le prince D'ECKMULH, etc.

« Tous les articles ci-dessus sont com-
« muns à MM. les chefs de la rive droite. »

Le général commandant en chef,

Signé MAX. LAMARQUE.

Il est remarquable que ce traité divise les chefs vendéens en deux cathégories.

Il fut lu dans le conseil de la Tessoualle, ainsi que les pièces qui le concernent.

Nous étions trente-six officiers, parmi lesquels se trouvaient MM. de Marans et de Cheffontaines, tous les deux aides-de-camp de Mgr. le duc de Bourbon ; ni l'un ni l'autre ne voulurent prendre part à la discussion qui s'éleva sur cet objet.

La première question à résoudre fut celle-ci : Le général ennemi est-il en position de nous prescrire des conditions ?

M. de la Rochejaquelein, sans se faire illusion sur l'état des choses, dit que quelque fâcheuses qu'elles fussent, elles n'étaient cependant pas désespérées, au point qu'il n'y eût de salut pour nous que dans un traité déshonorant; que si les généraux voulaient se mettre en mesure de résister, comme il le ferait lui-même, il ne perdait pas l'espoir de se maintenir, du moins assez long-temps pour attendre les résultats des opérations des alliés sur les frontières; qu'en évitant des batailles et en se bornant à la guerre d'embuscade, on parviendrait d'autant plus promptement à détruire les forces ennemies, qu'elles ne pouvaient pas se renouveler; qu'à la vérité au moment où nous allions recueillir les plus grands avantages, des fautes capitales avaient arrêté tous nos succès; mais qu'il ne fallait pas aggraver nos maux par une soumission qui flétrirait la gloire des armées vendéennes. Il traça rapidement le tableau de nos ressources, et fit valoir sur-tout le nombre et le dévoûment des habitans. Il représenta avec chaleur que cette masse d'hommes, ne

fût-elle armée que de bâtons, suffisait pour anéantir les troupes de Lamarque. Enfin, il conclut à ce qu'on rejetât les propositions de ce général.

Plusieurs officiers, frappés des raisons qu'ils venaient d'entendre, appuyaient l'opinion de M. de la Rochejaquelein. D'autres, et en plus grand nombre, paraissaient plus ou moins incliner vers un accommodement. La discussion devint bruyante et tumultueuse. Les partisans de la paix pressaient, sollicitaient, tourmentaient M. de la Rochejaquelein, et faisaient des efforts inouis pour le conquérir. Les autres n'insistaient pas avec moins de force, l'invitant à tenir ferme. On se disait réciproquement des choses si dures, que le conseil fut vingt fois sur le point de se dissoudre sans rien arrêter. Pour se dérober à de si violens débats, M. de la Rochejaquelein sortit de la chambre du conseil. M. d'Autichamp, craignant sans doute qu'il ne partît avant qu'on eût pris une résolution, le suivit, et l'ayant tiré à l'écart, s'efforça de lui faire sentir que la déplorable situation des

choses nous réduisait à la nécessité d'accepter une pacification. « Vous savez, lui dit-il, que nous avons été complètement « battus à la Roche-Servière. Toutes nos « munitions sont épuisées ou perdues, et « nous n'avons pas de sitôt l'espoir d'un « nouveau débarquement. L'ennemi nous « serre de tous côtés avec des troupes considérables. De tous les points de la France « des gardes nationales marchent contre « nous : il est impossible de résister à tant « de forces réunies. D'ailleurs les victoires « de Buonaparte, annoncées par des bulletins qui circulent par-tout, mettent le « comble à nos désastres, et nous ôtent « tout moyen de les repousser. Que pouvons nous faire dans le triste état où nous « nous trouvons? »

Ces raisons ne convainquirent point M. de la Rochejaquelein; mais M. d'Autichamp l'engagea à rentrer dans le conseil, où régnait encore la plus grande agitation; alors, en présence de ces deux généraux, je m'exprimai en ces termes :

« D'après la manière dont les sentimens

« les plus opposés sont soutenus dans le « conseil, il me paraît inutile de prolonger « la discussion ; nous ne serions jamais « d'accord, et nous finirions par nous sé-« parer sans avoir rien décidé. Argumenter « davantage, ce serait vouloir encore em-« brouiller la question, et donner lieu peut-« être à des récriminations nouvelles ; je « pense que nous devons tout simplement « mettre la proposition aux voix. »

Tout le monde se rangea de cet avis ; je proposai alors ces deux questions :

Continuera-t-on la guerre ?
Acceptera-t-on la paix ?

et je demandai que chacun fût tenu de signer pour l'une ou l'autre. J'espérais que si cette manière de voter était admise, ceux qui secrètement voulaient la paix, n'osant pas manifester hautement leur désir, se rangeraient du côté des partisans de la guerre. On ne se laissa pas prendre à ce piége. Il fut décidé que l'on procéderait au scrutin secret.

Avant que l'on allât aux voix, je crus de-

voir faire remarquer qu'il importait de constater l'objet de la séance, et de dresser au moins le préambule ou procès verbal. On me chargea de le rédiger.

J'y exposai d'abord les motifs de notre réunion. Ensuite je faisais dire à l'assemblée que, sans rien préjuger sur l'issue de la délibération, tous les chefs présens renonçaient d'avance aux avantages qui leur étaient offerts par les articles 8 et 9 du traité.

Il fut convenu que tous les chefs signeraient le procès verbal. Chacun fut appelé à déposer son vote. Sur trente-quatre votans, vingt-deux furent pour la paix, et douze seulement pour la continuation de la guerre. Le général de Saint-Hubert, commandant le deuxième corps d'armée, qui était du conseil, et qui avait hautement manifesté son opinion contre la paix, n'a certainement pas voté pour elle. Les aides-de-camp de Mgr. le duc de Bourbon ne votèrent point.

Jusque là j'avais bien voulu discuter dans le conseil. L'idée que je m'étais faite de l'honneur Français, chez les Vendéens sur-

tout, l'amour du Roi, que j'avais vu si franc et si pur dans la très grande majorité des officiers avec lesquels j'étais appelé à délibérer, m'avaient fait espérer, même au dernier moment, que le résultat serait conforme à mon opinion. Lorsque je vis que la complaisance ou l'imminence du danger avait amené une conclusion si différente, je refusai de prendre part à ce qui devait suivre. Un autre se chargea de clore le procès-verbal.

M. d'Autichamp me témoigna quelque surprise, et prétendit qu'après avoir voté, je ne pouvais me dispenser de signer. Je lui répondis que je ne croyais pas que l'assemblée eût le droit d'exiger ma signature; que je l'aurais donnée volontiers, si les voix se fussent trouvées également partagées, parce qu'alors elle eût été de quelqu'importance, et qu'elle eût déterminé la continuation de la guerre; mais que, dans l'état des choses, elle ne pouvait servir ni à confirmer ni à annuler ce qui venait d'être fait; qu'on avait tort de m'objecter l'exemple de M. de la Rochejaquelein; qu'il fallait être aveu-

gle pour ne pas voir que ce général, abandonné par les partisans de la paix, faisait, en signant, le plus pénible comme le plus honorable de tous les sacrifices; qu'il se dévouait afin de ne pas laisser les gens qu'il commandait, exposés seuls et sans appui à la vengeance d'un ennemi furieux; qu'un tel acte serait toujours assez justifié par la noblesse de ses motifs; mais que ma position était absolument différente; que si d'autres officiers, avec des opinions semblables aux miennes, n'avaient pas fait difficulté de souscrire, je doutais qu'ils eussent aperçu toutes les conséquences de cette démarche; qu'à mes yeux c'était reconnaître Buonaparte et se soumettre à son autorité; que mon intention était de m'y soustraire par tous les moyens possibles, en me liguant avec quiconque voudrait servir le Roi contre lui; qu'enfin, en supposant quelque chose d'irrégulier dans mon refus, j'aimais mille fois mieux m'exposer à un blâme peu grave et passager, que d'attacher mon nom au traité, sans avoir des raisons qui pussent en effacer ou du moins en balancer la honte.

On ne me pressa pas davantage.

A peine le procès verbal était-il signé, qu'on se hâta d'inviter M. de Sapinaud à écrire au général Lamarque, pour l'informer que les généraux vendéens consentaient à traiter d'après les bases prescrites par le gouvernement. On sollicitait en même temps la suspension des hostilités, jusqu'à ce qu'on eût reçu des nouvelles de la rive droite; et l'on demandait des saufs-conduits nécessaires aux officiers qui devaient discuter les articles du traité. M. Duchaffault fut chargé de porter cette dépêche, et d'insister sur-tout sur la suspension d'armes.

Cependant, une grande quantité de soldats et de peuple réunie à la Tessoualle, attendait avec anxiété le résultat des délibérations du conseil. Quand ces braves gens apprirent que la majorité avait consenti à recevoir la paix, ils entrèrent en fureur, et se seraient portés *aux derniers excès*, si M. de la Rochejaquelein n'eût arrêté leur effervescence. Ils ne voulaient rien moins que tuer M. d'Autichamp. « Il ne s'est ja-« mais mis à notre tête, disaient-ils, que pour

« nous déshonorer par des traités ou des « défaites. » Ceux-ci rappelaient qu'en 1799, il avait laissé battre aux Aubiers, par six cents républicains, sept à huit mille hommes sous ses ordres. Ceux-là lui reprochaient le traité qu'il avait conclu, à la même époque, avec le premier consul. D'autres faisaient le triste parallèle de la gloire de l'armée sous le héros de l'Anjou, l'illustre Bonchamp, avec l'état auquel elle se trouvait réduite sous son successeur : on n'entendait que murmures, menaces et malédictions.

M. de la Rochejaquelein, malgré les justes motifs qu'il avait de se plaindre, fit les plus grands efforts pour arrêter les désordres auxquels le mécontentement général donnait lieu, et en prévenir les suites. Il chercha à calmer l'exaspération des paysans, pour soustraire M. d'Autichamp à leur fureur. Cependant, ses procédés généreux furent totalement méconnus ; et il ne tint pas à M. d'Autichamp que son libérateur ne parût complice du mal qu'il avait empêché. Au lieu de faire connaître le ser-

vice qu'il avait reçu, il permit à ses officiers d'adresser à M. de la Rochejaquelein la lettre suivante :

La Tremblay, le 25 juin 1815.

« Nous sommes trop étonnés et trop « affligés de tout ce qui s'est passé à la Tes« soualle, non seulement pendant tout le « temps de la réunion, mais sur-tout au « moment de notre départ, pour ne pas « vous l'exprimer.

« Comment se peut-il que des hommes « du même parti, armés et réunis par les « principes les plus nobles et les plus gé« néreux, aient pu non seulement ne pas « s'entendre, puisqu'il s'est agi de concilier « avec les intérêts de notre pays, ceux du « Roi et de l'honneur, mais encore établir « de la défiance sur la pureté de nos in« tentions !

« En venant à la Tessoualle, nous avions « lieu de croire que, nous y réunissant à « un détachement de royalistes ayant à « leur tête M. de la Rochejaquelein, nous « y trouverions non seulement les égards

« qui doivent exister entre toutes les per-
« sonnes qui se disent royalistes : or, nous
« le sommes, royalistes, et royalistes non
« équivoques. Il y a vingt-cinq ans que
« nous le prouvons par une conduite sans
« tache. Nous sommes tous assez heureux
« pour pouvoir l'avancer sans craindre un
« démenti. Vous aviez tous les titres pour
« développer, dans la séance, les questions
« qui y étaient soumises, et qui étaient
« toutes d'un intérêt majeur. Au lieu de
« cela, vous les avez éludées plusieurs fois;
« et, ce qu'il y a de plus fâcheux encore, c'est
« d'avoir laissé transpirer des dissertations
« qui ne devaient pas sortir de la salle du
« conseil, et d'en avoir donné connaissance
« à des gens du peuple qui ne sont pas faits
« pour les raisonner ni pour en sentir l'im-
« portance. C'est ce qui les a poussés à nous
« accabler d'invectives à l'heure de notre
« départ; à menacer notre chef de se por-
« ter à des voies de fait qui entraîneraient
« les plus grands malheurs, et porteraient
« une nouvelle amertume dans le cœur de
« notre bon Roi. Nous croyons donc, mon-

« sieur, devoir vous dire que vous devez
« à votre noblesse, à votre rang dans l'ar-
« mée, de chercher à détruire, non seule-
« ment dans le peuple qui vous entoure,
« mais encore parmi les personnes au-des-
« sus, la mauvaise impression que les pro-
« pos et la conduite de quelques individus
« de notre armée ont pu laisser. »

Nous avons l'honneur d'être, etc.

Signé BARON DE LA HAYE; DELAISTRE, *adjudant à l'état-major;* BARON DE RAMAN; DE LA CHEVALERIE, *chef de bataillon, 1er aide-de-camp;* DE MAURISSET; CHARBONNIER DE LA GUESSERIE, *aide-de-camp;* le marquis DE LA BRÉTÈCHE; DE ROMAIN; TRISTAN-MARTIN; DE GHAIN, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis.

Je me serais fait un devoir de passer cette lettre sous silence, si elle n'eût dû servir qu'à faire connaître la conduite que l'on tint à l'égard de M. de la Rochejaquelein. Mais elle offre la justification la plus complète

de mes assertions; elle prouve, avec la dernière évidence, que ni le peuple vendéen, ni M. de la Rochejaquelein, ni ses officiers n'ont voulu la paix; et, sous ce rapport, elle m'a paru digne d'être conservée pour l'histoire. Du reste, quoique souscrite par des hommes à la loyauté et à la valeur desquels je me plais à rendre hommage, et dont plusieurs m'ont inspiré une singulière estime, elle n'en renferme pas moins une véritable calomnie contre M. de la Rochejaquelein. Ce général n'avait point attendu qu'on lui écrivît, pour réprimer les mouvemens dont se plaignent ces messieurs. Il aurait voulu les prévenir. Il n'oublia rien pour les arrêter. De notre côté (1), non seu-

(1) Ce n'est pas la première fois que les Vendéens murmurèrent contre M. d'Autichamp. Après la mort du marquis de la Rochejaquelein, leur mécontentement éclata d'une manière si marquée, que ce général crut devoir leur adresser une proclamation, afin d'en prévenir les suites. (*Voyez* Pièces justificatives, nº XVII). M. d'Autichamp ne sut pas alors, et peut-être ignore-t-il encore aujourd'hui, que M. Auguste de la Rochejaquelein

lement personne n'approuva ces excès, mais chacun de nous mit le plus grand zèle à les faire cesser. Une seule imputation est vraie. Je ne dissimulerai point qu'on avait dit aux soldats que la majorité venait d'accepter une amnistie. Mais ces soldats, qui jusqu'alors avaient si courageusement défendu la cause royale, qui s'étaient distingués par tant de dévoûment et de sacrifices, étaient-là; ils attendaient, avec une juste curiosité, l'issue des conférences. Devait-on leur laisser

---

s'efforça de son côté de ramener la confiance, et que, dans cette vue, il écrivit à M. Turpault, de Lyon, qui se trouvait à Chollet, le billet suivant :

« Il faut de l'union, mon cher M. Turpault, et « à Chollet sur-tout; comme d'Autichamp y com- « mande, il faut tâcher qu'on ait confiance en lui. « Empêchez, autant que dépendra de vous, tous « les propos; je vais aller dans notre pays, et bien- « tôt nous serons assez forts pour ne plus rien « craindre de l'ennemi.

« Recevez l'assurance de tout mon attachement.

« *Signé* Auguste de La Rochejaquelein. »

10 juin 1815.

ignorer un traité qui n'intéressait pas moins leur honneur que celui des chefs ? Le pouvait-on ? Ces braves gens avaient toujours voulu la guerre : ils la demandaient à grands cris. Les murmures qu'on leur reproche, l'indignation dont on leur fait un crime, leur refus de poser les armes en sont la preuve. A moins de les garder sous les drapeaux, et de les mener au combat, comment leur cacher qu'on avait résolu la paix ? Quand aux opinions personnelles émises par tels ou tels chefs, il n'avait pas été nécessaire d'en faire la confidence : on les avait devinées, et rien n'était moins difficile; et ils savaient tous qu'il n'y avait que M. de la Rochejaquelein et ses officiers qui eussent voté contre la paix. Depuis le 1er juin, les rapports de MM. de Malartic, de la Béraudière et Flavigny avec quelques-uns des généraux, étaient connus de l'armée ; et sans parler de l'impatience ou même des défiances qu'avaient manifestées en plusieurs occasions des officiers mêmes du corps d'armée de M. d'Autichamp, ces rapports expliquaient tout.

En quittant la Tessoualle, M. de la Rochejaquelein retourna avec ses officiers à son quartier-général de Châtillon, pour y attendre la réponse du général Lamarque au général de Sapinaud.

La conclusion des négociations pouvait éprouver des obstacles, et il importait de ne pas aggraver notre position par l'imprévoyance. Nous jugeâmes que le parti le plus sûr était de nous tenir prêts, comme si nous devions continuer la guerre; et nous ordonnâmes le rassemblement des divisions.

Le général Lamarque avait assuré qu'il ne ferait pas de mouvement jusqu'au 26 juin. D'un autre côté, nous avions également jusqu'au 26 pour répondre aux propositions du général Delage. M. de la Rochejaquelein se détermina à envoyer auprès de ce dernier M. Lemaignan, pour le prévenir que tout acte d'hostilité devait être suspendu pendant que MM. de Sapinaud et d'Autichamp étaient en pourparler avec le général Lamarque.

Le général Delage promit sans difficulté d'en attendre le résultat. Il eut pour M. le-

Maignan les plus grands égards, et se montra disposé à faire tout ce qui pourrait être agréable aux Vendéens.

Les choses étaient dans cet état, lorsque le 25 au soir, M. de Sapinaud reçut du général Lamarque la réponse suivante :

Clisson, le 24 juin 1815.

Monsieur,

« Votre lettre m'étonne; je ne puis y voir « que le désir d'éloigner le moment de la « pacification. Votre volonté de finir la « guerre ne dépend pas sans doute de la « volonté de messieurs les chefs de la rive « droite : ce sont les conditions plus ou « moins favorables qui seules peuvent vous « arrêter. Eh bien, tout ce que vous avez « demandé est accordé; tout ce que vous « avez désiré est accordé (1).

---

(1) Le lecteur ne peut manquer d'être frappé de ces paroles formelles : *Tout ce que vous avez demandé est accordé; tout ce que vous avez désiré est accordé.* Si l'on se rappelle la conférence que MM. de Suzannet et d'Autichamp eurent le 1er juin

« J'agis en militaire, en vous envoyant « les bases mêmes de la pacification. Vous « n'avez qu'à signer, la paix est faite. Si vous « refusez ce que vous avez demandé, je « mettrai le peuple dans la confidence de « ces articles, et il verra qui veut la « guerre.

« Ne croyez pas, monsieur, que ce soit le « défaut de moyens qui me porte à ces dé- « marches; je veux seulement éviter l'effu- « sion du sang français. Je marche, et j'es- « père que vous m'arrêterez, en me préve- « nant que vous acceptez les conditions « favorables que je rends communes à tous « les chefs de la rive droite. »

J'ai l'honneur d'être, etc.

Le lieutenant-général commandant l'armée,

Signé Lamarque.

(*Ci-joint deux sauve-gardes.*)

---

avec MM. de Malartic et de la Béraudière, dans un grenier de Touvois; si l'on fait attention que les concessions dont parle Lamarque datent du 7 juin, comme il est constant par la lettre des ministres

A la réception de cette lettre, M. de Sapinaud dépêcha un messager à M. de la Rochejaquelein, et le fit prier de se transporter le plutôt possible à Saint-Laurent-sur-Sèvres, où il lui assignait un rendez-vous.

Au moment où cette invitation nous parvint, nous venions d'apprendre la défaite de Buonaparte sur la frontière, et l'heureuse issue de la bataille de Waterloo. Nous partîmes, et nous arrivâmes le 26, de grand matin, à Saint-Laurent. M. de Sapinaud, qui avait reçu les journaux de Nantes, nous les donna à lire. Ils nous confirmèrent ce que nous savions déjà. MM. de Sapinaud et de la Rochejaquelein ne doutèrent pas que les circonstances ne dussent amener de grands changemens dans la marche des négociations entamées avec l'ennemi, et jugèrent qu'il convenait d'adresser à cet égard

---

de l'usurpateur, comment s'empêcher de reconnaître dans le traité une œuvre dès long-temps concertée, du moins quant aux bases entre MM. de Malartic, de la Béraudière et Flavigny, d'une part, et MM. de Suzannet et d'Autichamp, de l'autre?

quelques observations au général Lamarque. M. de Sapinaud lui répondit :

Du 26 juin 1815.

« Monsieur le général,

« Les évènemens qui viennent d'avoir lieu « sur les frontières, et qui nous sont connus « comme à vous, changent notre position « réciproque. Sans rien préjuger sur les « évènemens politiques qu'ils amèneront, « personne ne peut se dissimuler, et vous-« même devez avoir la conviction que « Buonaparte ne régnera plus sur la France. « C'est contre lui que nous faisons la guerre, « et c'est pour lui que vous la faites. Buo-« naparte, dans cette circonstance, devenant « pour vous et pour nous un être chimérique, « la guerre que nous faisons n'a plus de « but, et il est inutile que des Français s'é-« gorgent entr'eux pour des intérêts qui « n'existent plus.

« Supposons que les avis de la nation « soient partagés sur le choix d'un souverain, « ni vous ni nous n'avons le pouvoir ni la « force de donner la couronne. Nous vou-

« lons le Roi; vous en voulez peut-être un
« autre. La lutte engagée par les puissances
« décidera la question; et nous pensons
« que nous devons attendre, dans nos
« positions respectives, ce que le sort des
« armes étrangères aura décidé; car enfin
« à quel gouvernement voudriez-vous que
« notre pays se soumît, puisqu'il y a in-
« certitude dans ce moment sur l'exis-
« tence d'aucun? Restons donc dans nos
« positions respectives, je vous le répète,
« et ne versons pas inutilement du sang.
« Vous ferez connaître, dites-vous, les arti-
« cles des bases du traité à nos paysans.
« Vous abondez en ce sens dans nos inten-
« tions, car notre projet est de le leur faire
« connaître.

« Au reste, monsieur le général, nous
« sommes des hommes d'honneur; nous
« avons accédé aux bases qui nous ont été
« proposées, et nous envoyons près de
« vous le général Dupérat et M. de la
« Voyrie, qui sont chargés, conjointement
« avec M. le comte Duchaffault, de les dis-
« cuter article par article, et d'y ajouter

« ceux qui seraient jugés nécessaires pour
« atteindre le but que nous nous proposions
« tous d'ici là. Nous vous promettons qu'au-
« cune hostilité n'aura lieu de notre part :
« nous attendons de vous la réciprocité. »

Nous avons l'honneur d'être, etc.

Signé DE SAPINAUD.

Contre la parole qu'il avait donnée de ne pas faire de mouvement jusqu'au 26 inclusivement, Lamarque s'était mis en marche pour Chollet, avait été rencontré le 24, à peu de distance de Clisson, par M. Duchaffault, qui lui portait la dépêche écrite de la Tessoualle. Cet officier lui ayant témoigné sa surprise de ce qu'il violait ainsi sa promesse, il répondit que ses troupes étaient trop avancées pour rétrograder; que d'ailleurs, il devait être indifférent aux généraux Vendéens de conclure définitivement le traité à Clisson ou à Chollet; et il continua sa route.

MM. Dupérat et la Voyrie allèrent le trouver à Chollet. Ils avaient pour instruction de faire traîner la discussion en lon-

gueur; de rejeter le premier article, où il était question d'amnistie; de représenter que ce mot supposait un crime commis et pardonné; que, loin de se regarder comme coupables, les Vendéens se faisaient honneur d'avoir pris les armes pour la cause du Roi; et enfin, qu'abstraction faite de la justice de cette cause, il ne convenait pas de parler d'amnistie dans un moment où des évènemens militaires de la plus haute importance laissaient au moins dans le doute laquelle des deux parties contractantes en aurait réellement besoin. Ils devaient encore refuser de remettre les armes et de laisser pénétrer des officiers dans le pays, pour y proclamer les loix. Leurs efforts, quant aux points les plus essentiels, furent absolument inutiles. Ils ne purent pas même obtenir une suspension d'armes. Lamarque leur dit « qu'il ne connaissait « point les victoires dont on lui parlait; « que sa position à notre égard était tou- « jours la même, quels que fussent d'ailleurs « les évènemens; qu'il avait ordre d'agir « ou de traiter, et qu'il ne savait qu'obéir.

« Que quand même Buonaparte eût été « vainqueur, il n'eût point aggravé les con- « ditions qui nous étaient offertes ; qu'il « n'était pas le maître de les changer; que « le traité lui avait été transmis ainsi ré- « digé par les ministres de la police et de « la guerre, sur la demande de nos en- « voyés, MM. de Malartic, de la Béraudière « et Flavigny (1), et que tant qu'il n'aurait « pas reçu d'avis officiel, il ne pourrait re- « connaître d'autre gouvernement que celui « de l'empereur, ni traiter en d'autre nom. « Qu'on l'avait déjà empêché de suivre la « victoire de la Roche-Servière; que, las de « ces retards, il avait donné des ordres « à ses troupes; que si on ne se hâtait « de signer, il allait marcher, et qu'il ren- « dait les généraux royalistes responsables « des suites funestes de l'invasion. »

Cependant, après de longs débats, il consentit à quelques articles additionnels, dont le plus important fut que le pays ne

---

(1) Qui donc de nous avait envoyé MM. de Malartic, de la Béraudière et de Flavigny ?

serait pas désarmé; et le traité fut signé le 26 juin, sauf la ratification du général en chef de l'armée royale.

Le 27 juin, MM. Dupérat, Duchaffault et la Voyrie revinrent au quartier-général de Châtillon, et nous rendirent compte de ce qui s'était passé. Malgré les revers de son parti, Lamarque s'était montré inflexible; il avait opiniâtrement refusé tout ce qu'on lui avait proposé dans son intérêt personnel, laissant entrevoir qu'en cas d'une plus longue résistance, nous devions nous attendre à des scènes non moins horribles que celles de 1793. Déjà ses officiers parlaient hautement d'organiser leurs soldats en partisans, et de se mettre à leur tête, tandis que les fédérés, qui formaient une portion de l'armée, les excitaient à se répandre dans le pays, et s'offraient à leur servir de guides. La fureur que faisaient éclater ces misérables, et la crainte d'attirer sur la Vendée des maux affreux, et désormais sans utilité pour la cause royale, avaient fait impression sur les négociateurs, et les avaient déterminés à céder.

L'abdication de Buonaparte était connue ; le Roi revenait à Paris, les lis triomphaient. Par l'effet de ces heureux évènemens, autant que par l'opposition des paysans et de la majorité, le traité, ratifié ou non, devenait absolument nul. Le général de Sapinaud le garda jusqu'au 29, sans s'en occuper. Lamarque, courroucé, revint à la charge. Plusieurs officiers émirent l'avis de rompre définitivement avec lui. Néanmoins, on jugea que, dans l'état des choses, il valait mieux lui laisser une satisfaction vaine et sans résultat, que d'exposer les campagnes aux derniers excès de sa rage expirante. Le traité fut ratifié par le général de Sapinaud, et porté à Chollet. Depuis l'entrevue de la Tessoualle, on avait tenté inutilement d'avoir des nouvelles de M. d'Autichamp ; il était introuvable. Cependant il écrivit le 28 au général Lamarque, pour lui dire qu'il accédait au traité que le général disait avoir signé avec les autres chefs.

A peine le général Lamarque eut-il reçu le traité, qu'il s'empressa de le publier,

et de s'en faire un mérite auprès de ses partisans. Il se vanta orgueilleusement d'avoir forcé les Vendéens à la paix. Mais il fut bientôt obligé de reconnaître que si une autre paix plus glorieuse n'eût pas dû être le résultat inévitable de la rentrée de Louis XVIII à Paris, l'acte dont il était si fier n'aurait servi qu'à allumer la guerre avec plus d'activité et de violence. En effet, à la nouvelle du traité, l'indignation des habitans de l'Ouest fut générale; les réclamations arrivèrent de toutes parts. Les paysans déclaraient qu'ils aimaient mieux souffrir les maux dont on avait voulu les préserver, que de retomber sous le joug des ennemis du Roi; qu'ils ne déposeraient pas les armes, et qu'ils sauraient bien trouver des chefs pour les conduire au combat. Tous demandaient à marcher. Le plus grand nombre des officiers ne montraient pas une opposition moins énergique. Je n'ai pas besoin de dire que tel était le sentiment unanime du corps d'armée de la Rochejaquelin. On a vu à la Tessoualle combien ses officiers s'opposèrent forte-

« mais, au nom de tous les braves Ven-
« déens, contre tout traité, pacte, accord,
« convention contraires au serment que
« nous avons tous juré tacitement, de ne
« poser les armes qu'après la ruine entière
« du tyran et de ses fauteurs, et la restau-
« ration de notre monarque Louis XVIII
« le Désiré, ou, à défaut, l'héritier légitime.
« Regardant comme traître à Dieu, au Roi
« et à la Vendée, tous ceux qui se per-
« mettraient d'attaquer des bases aussi sa-
« crées. C'est pourquoi nous conjurons
« tous nos braves généraux et officiers su-
« périeurs de l'armée de la Vendée, de
« revenir de l'illusion fatale à sa gloire et
« à son honneur, où la perfidie, les artifi-
« ces des traîtres à leur Roi et à leur ser-
« ment sont sur le point de les jeter, en
« les couvrant de honte et d'ignominie à la
« face de la France et de l'Europe entière.
« Nous ne pouvons mieux leur témoigner
« notre attachement, qu'en leur parlant
« avec cette franchise de l'honneur et de la
« loyauté.

Signé, C. Delabare; le colonel Bacher,

« chevalier de Saint-Louis ; BACHER, *com-*
« *mandant en second la cavalerie* ; L. BA-
« CHER, *premier commissaire des guerres ;*
« BACHER, jeune ; BACHER ; BEAUGRAND ;
« DEMARTEL, *chef de division ;* le vicomte
« SIOCHAM DE KERSABIEC, *général comman-*
« *dant la cavalerie ;* L. DE CORNULIER, du
« troisième corps, *chef de division* ; DURIS,
« *ancien capitaine de voltigeurs ;* A. DE
« LA ROCHE SAINT-ANDRÉ, *aide-de-camp*
« *du général* Suzannet ; A. DE THONARÉ DE
« LA ROUSSIÈRE ; B. DE GOYON, *garde-du-*
« *corps ;* L. A. DE GONÉ ; le colonel DE
« MAUVILAIN, chevalier de Saint-Louis ;
« C. DE CATUELAN ; le chevalier DELAGE ; le
« chevalier DE LA BARRE, *chef de division ;*
« GUÉRIN DU MARTRAIL, aîné ; le chevalier
« DE LA VILLE-GILE, *sous chef d'état-ma-*
« *jor ;* DE CARNÉ, *premier aide-de-camp ;*
« NICOLON DES ABBEYES ; LE MAIGNAN, *chef*
« *de division* de Vieille-Vigne ; D. A. DES
« BARANDIÈRE, *officier supérieur ;* DE KE-
« REMAR, *commissaire des guerres.* »

M. de Saint-Hubert, commandant le

deuxième corps, me fit connaître les dispositions de son armée par la lettre suivante :

A M. Canuel, lieutenant-général des armées du Roi.

« Mon général,

« J'ai l'honneur de vous adresser deux
« déserteurs qui désirent rejoindre M. de
« la Rochejaquelein; veuillez les faire éga-
« lement accompagner, et lui faire tenir
« la lettre dont est porteur celui qui vous
« remettra celle-ci.

« Je vous préviens que l'armée de Su-
« zannet, ou troisième corps, méconnaît
« le prétendu traité de Chollet, conserve
« l'état de guerre, et la continue même
« sans suspension d'armes. M. de Mornac,
« chef d'état-major, me le mande officiel-
« lement de la part de tous les officiers de
« ce corps, qui sont assemblés aujourd'hui
« pour se nommer un général.

« Il serait à désirer, mon général, que

« l'on pût réunir de suite tous les généraux
« et officiers supérieurs des 2, 3 et 4e corps,
« à l'effet de se constituer en état de guerre,
« autrement que par des écrits; les nôtres
« sont à présent publics à Nantes, ce qui
« nous met dans le cas d'être comme avant
« la réunion de la Tessoualle.

« J'écris à M. de la Rochejaquelein dans
« le même sens qu'à vous.

« Je n'entends point parler du général
« en chef; je ne sais où le prendre. MM. du
« 2e corps se plaignent de son silence.

« Les alliés entrés à Paris, la guerre ne
« sera pas finie; voilà mon opinion; les
« lettres que nous recevons de Nantes l'ap-
« puient fortement.

« Veuillez, mon général, vous concerter
« avec M. de la Rochejaquelein, ou avec
« moi, dans cette circonstance si urgente,
« qui m'empêche de m'absenter pour m'oc-
« cuper de prendre une attitude impo-
« sante. »

Signé le chevalier DE SAINT-HUBERT.

Au quartier-général du Boistissandeau, le 3 juillet 1815.

J'étais à la Flocellière quand je reçus cette lettre. M. de la Rochejaquelein se trouvait à Puy-d'Yon, près Cérisay. Je répondis à M. de Saint-Hubert que j'approuvais sa détermination, et que nous nous réunirions tous pour continuer la guerre, si elle devenait nécessaire.

A en juger par l'exaspération des esprits, un éclat paraissait inévitable contre la disposition précise d'un des articles additionnels. Les troupes ennemies qui étaient à Saint-Gilles et à Bourbon-Vendée, eurent ordre de désarmer le Marais. Cette infraction mit le comble au mécontentement. On se disposa à repousser la force par la force; déjà même de petits engagemens avaient eu lieu en quelques endroits, et en présageaient de beaucoup plus sérieux, lorsque M. de Sapinaud, ne voulant pas laisser couler inutilement le sang français pour une cause déjà gagnée, se hâta de représenter au général Lamarque les suites funestes qu'allait entraîner sa conduite.

Par suite de cette démarche, le Marais ne fut point désarmé.

Sur ces entrefaites, le général Delage, qui était à Parthenay, reçut de Lamarque l'ordre d'aller le joindre à Chollet avec sa brigade; il en prévint M. de la Rochejalein, et lui demanda la permission de traverser le pays soumis à son commandement, promettant de ne loger dans aucune ville ou village, et de payer tout ce qui serait fourni aux troupes. M. de la Rochejaquelein, se rappelant les bons procédés du général Delage, le fit prévenir de retarder son départ de vingt-quatre heures, pour avoir le temps d'avertir les paroisses, afin que les paysans ne l'inquiétassent pas dans sa marche, ce qui, sans cette précaution, serait arrivé infailliblement. Le général Delage consentit à tout, et tint exactement la parole qu'il avait donnée.

Néanmoins ce passage ne laissa pas d'exciter des inquiétudes; les murmures recommencèrent avec plus de force; et quoique le jour de la délivrance approchât, les généraux vendéens se trouvèrent fort embarrassés de contenir les paysans. C'était pour eux une tâche d'autant plus pé-

nible, que presque tous partageaint l'impatience générale, et qu'ils étaient obligés de se faire violence à eux-mêmes pour ne pas en suivre l'impulsion. Le général en chef, par une circulaire du 5 juillet, les invita à redoubler d'efforts, et mit sous leurs yeux les suites fâcheuses que pouvaient avoir pour le pays de nouveaux mouvemens désormais inutiles au triomphe de la légitimité. Il leur disait que les heureux évènemens qui venaient de se passer ne lui avaient pas paru, ainsi qu'à M. de la Rochejaquelein, un motif de revenir sur la parole donnée au général Lamarque par suite des décisions prises à la Tessoualle; que le but pour lequel la Vendée avait combattu jusqu'alors était atteint par la victoire décisive du général Wellington; que, dans cet état de choses, ce serait un crime de faire répandre le sang des fidèles sujets du Roi, et d'exposer le pays aux fureurs d'un parti désespéré; que s'il avait envoyé des commissaires auprès de Lamarque, ç'avait été plutôt pour conclure une suspension d'armes que pour faire un traité; que ce général n'ayant

voulu entendre à aucun accommodement, sa conduite serait signalée au Roi ; mais qu'avant toute autre démarche ultérieure, il convenait de prendre les ordres de Sa Majesté. En conséquence, il assignait un rendez-vous à la Plissonnière pour le 12, et y appelait les généraux des quatre grands corps, les chefs de division et les autres officiers supérieurs. Il finissait en les invitant tous à oublier les dissensions passées, et leur demandait l'état nominatif des officiers, pour la formation d'un contrôle général de l'armée qui devait être envoyé au Roi.

Ces représentations produisirent l'effet que M. de Sapinaud s'était promis. Quant à l'invitation qui y était jointe, relativement aux officiers, M. de Saint-Hubert fut le seul qui y obtempéra, en sorte que le contrôle général de l'armée vendéenne n'a jamais été dressé.

Le général Lamarque sortit de Chollet quelques jours après l'arrivée du général Delage, auquel il laissa le commandement de la ville, et se rendit à Nantes avec la plus

grande partie de ses troupes. Travot fut chargé de commander à Bourbon-Vendée et sur la côte.

A mesure que les évènemens se déroulaient, ces trois généraux pressèrent moins l'exécution du traité. Cependant, par intervalles, quelques détachemens se montraient sur les grandes routes ou sur les points les plus accessibles du pays. Des poursuites plus actives étaient particulièrement dirigées contre M. Eugène Dulandrau, qui, à la tête de la cavalerie du corps de Saint-Hubert, continuait les hostilités. L'ordre de l'arrêter fut donné par le général Delage. L'exécution de cette mesure eût amené de nouveaux malheurs. M. de Sapinaud prit le parti d'adresser à chacun des trois généraux une lettre dans laquelle il leur disait :

« Tout est changé : le Roi est rentré dans « sa capitale. La bannière des lis flotte sur « toutes les communes de la France; l'a« dresse du Souverain légitime aux Fran« çais, datée de Cambrai, le 28 du mois

« dernier, présente une garantie à tous; il
« tend les bras à ses enfans égarés, et n'ex-
« cepte du pardon général que les grands
« coupables; encore ne veut-il pas les livrer
« lui-même à la vengeance des lois, puis-
« qu'il laisse ce soin aux deux chambres; il
« n'existe plus d'autre gouvernement que
« le sien. Je pense que vous vous empres-
« serez de le reconnaître, et que vous re-
« tirerez de notre pays les colonnes qui le
« parcourent: il n'y a plus de raison pour
« que vos troupes se mêlent de la police.
« Dans ces contrées, leur présence, au
« contraire, ne peut y exciter que des trou-
« bles, et occasionner des malheurs partiels
« qu'il est facile d'éviter. J'ai trop bonne
« opinion de votre loyauté pour croire que
« vous vouliez persister à tenir à une cause
« que la raison, la justice et la volonté na-
« tionale repoussent. Attendons dans nos
« positions l'ordre du Roi, et ne mettons
« pas notre volonté à la place de la sienne.
« Maintenez l'ordre dans les villes que vous
« occupez, je me charge de le maintenir
« dans les bocages de la Vendée. Rallions-

« nous tous au drapeau sans tache : ne
« formons plus qu'une famille, et proscri-
« vons la cocarde tricolore, signal des trou-
« bles qui agitent la France depuis vingt-
« cinq ans. En agissant ainsi nous acqué-
« rerons des droits à la bienveillance du
« meilleur des Rois. »

Post-scriptum au général Delage.

« Je vous engage à cesser contre M. Du-
« landreau, et autres chefs, vos poursui-
« tes : toute entreprise contre leur liberté
« serait un attentat dont je serais obligé de
« rendre compte au Roi. »

Signé DE SAPINAUD,
Général en chef.

Du 10 juillet 1815.

MM. Dupérat et Duchesne-de-Denan furent chargés de porter ces lettres à Chollet. Ils n'y trouvèrent que le général Delage, auquel ils les remirent, en le priant de faire parvenir à Lamarque et à Travot celles qui leur étaient adressées. Delage dit

à ces messieurs que puisque le Roi était rentré à Paris, l'armée ferait sa soumission, et se rallierait à lui. « Mais, ajouta-t-il, « croyez-bien que les alliés n'ont ramené « Louis XVIII que pour la forme. Nous « avons la certitude qu'ils ne tiendront point « leurs promesses. La France va être dé- « membrée; il veulent se la partager, et, « dans ce cas, l'armée opposera la plus « terrible résistance. Les Français qui la « composent sont décidés à s'ensevelir sous « les ruines de leur patrie, plutôt que de « subir le joug de l'étranger. » — « Pensez- « vous, répliquèrent ces messieurs, que « nous soyons moins bons Français que « vous? Nous n'avons pris les armes que « pour notre légitime Roi; les alliés nous « le ramènent, nous ne doutons pas de « leur loyauté. Mais si, contre notre persua- « sion intime, ils montraient les prétentions « que vous leur supposez, notre conduite « passée répond de celle que nous tiendrons « encore. Nous avons prouvé que nous n'ai- « mions pas les usurpateurs, nous nous réu- « nirions sans balancer à tout ce qu'il y a

« de braves en France pour les repousser;
« et, dans ce cas, vous pourriez compter
« sur la coopération la plus active de notre
« part. » — « M'autorisez-vous, reprit vi-
« vement Delage, à faire part de ces dispo-
« sitions au général Lamarque? » — Sur leur réponse affirmative, Delage écrivit au général Lamarque une lettre qu'il s'empressa de publier.

Mais dans les détails dont il l'accompagna, il mit la plus grande adresse à laisser entrevoir que l'armée royale partageait les injustes préventions des buonapartistes contre les alliés, et, qu'à leur exemple, séparant le Roi de la patrie, ils étaient déterminés à abandonner la cause de Louis XVIII, comme à jamais perdue. Cette manière de présenter les choses fit un grand nombre de dupes; elle donna lieu aux propos les plus absurdes, aux interprétations les plus injurieuses. Ceux qui avaient un intérêt quelconque à rabaisser le glorieux dévoûment des Vendéens, et peut-être à les perdre dans l'esprit du Roi, prirent texte de là pour débiter par-tout les plus

grossiers mensonges. Quoique vingt-cinq ans de fidélité, et des flots de sang versés jusqu'au dernier moment pour les Bourbons, dussent suffire pour confondre la calomnie, et qu'il ne fût pas en son pouvoir d'effacer de pareils titres, MM. de Saint-Hubert et de Mornac, au nom de leurs officiers et de leurs soldats, se hâtèrent de publier la déclaration suivante :

« *Déclaration solennelle et unanime des*
« *chefs, officiers et soldats de l'armée*
« *catholique et royale de la Vendée,*
« *contre les calomnies affichées et insé-*
« *rées dans divers journaux et procla-*
« *mations, sur leurs dispositions à l'é-*
« *gard des puissances alliées.*

« Les chefs vendéens, ne pouvant con-
« tenir leur juste indignation sur les in-
« tentions qui leur sont attribuées de la
« part de leurs perfides ennemis, de vou-
« loir réunir leurs armées sans tache aux
« phalanges rebelles et parjures, déclarent
« unanimement que c'est une calomnie in-

« fâme d'avoir osé dire que tous les chefs « vendéens offraient de marcher de front, « avec les traîtres qui ont voulu renverser « le trône de Saint-Louis, contre les puis- « sances amies et généreuses qui viennent « avec tant de magnanimité prêter leurs « bras pour le rétablir. Si quelques gens « égarés ou séduits avaient pu se laisser « surprendre à ce point inconcevable, nous « ne devrions plus les compter dans nos « rangs, et nous les désavoûrions entière- « ment.

« Nous en renouvelons ici la déclaration « solennelle et authentique; jamais nous « n'avons traité avec ces ennemis du genre « humain, avec ces traîtres envers le meil- « leur des maîtres. Jamais nous n'avons « consenti de mettre bas les armes; nous « avons tous fait serment de défendre et « notre religion et notre Roi jusqu'à notre « dernier soupir, et de ne jamais nous sé- « parer de ses fidèles alliés : nous saurons « le tenir. Nous donnons donc le défi à « ceux qui n'ont pu vaincre la Vendée en « armant contre elle de nombreux batail-

« lons de Français choisis parmi nos frères,
« nos parens, nos amis, de prouver qu'ils
« aient pu la séduire par leurs caresses
« perfides et leurs mensonges étudiés.

« Loin que ce traité de Chollet, sous-
« crit par quelques officiers, trompés sans
« doute par des promesses fallacieuses,
« soit une preuve contre notre assertion,
« les protestations de l'immense majorité
« des armées royales prouvent que les Ven-
« déens sont aujourd'hui sans tache, comme
« ils l'ont toujours été, et comme ils le
« seront toujours du côté de la foi, de
« l'honneur et de la fidélité »

Signé le chevalier DE SAINT-HUBERT,
Général commandant le 2e corps, dit du centre.

Le comte DE MORNAC,
Chef d'état-major-général, commandant provisoirement le 3e corps.

Au quartier-général de Maisdon, ce 19 juillet 1815.

On ne s'était pas borné à répandre au dehors les bruits les plus propres à égarer l'opinion sur les dispositions des Vendéens.

On n'avait rien oublié au-dedans pour les compromettre réellement avec les étrangers ; et le piége était si habilement présenté, qu'avec moins de circonspection et de prudence, il eût été facile de s'y laisser prendre. Une lettre du prince d'Eckmülh avait annoncé aux généraux sous ses ordres que la guerre n'était pas finie, et qu'on allait se porter contre les alliés, afin d'empêcher le démembrement de la France. Le général Delage transmit copie de cette lettre à M. de Sapinaud, et l'engagea à se réunir à l'armée de la Loire, pour résister à l'ennemi commun. Le général vendéen lui répondit :

« On vient de me remettre votre lettre « du 11 de ce mois, datée de Chemillé, « ainsi que la copie de celle de M. le ma- « réchal prince d'Eckmülh.

« Je vous avoue que je ne comprends « pas bien le sens de celle de ce dernier ; « je ne vois pas que nous ayons à com- « battre contre les étrangers, puisqu'il est « vrai qu'ils entrent en France en alliés et

« en amis. Dans tous les cas, M. le général, si les Français étaient forcés de marcher contre ceux qui tenteraient de démembrer leur patrie, la seule bannière qui les rallierait serait la bannière sans tache des lis.

« Je vous l'ai déjà dit, nous ne reconnaîtrons que le Souverain légitime. Joignez-vous à nous dans cette pensée, et vous acquérerez des droits à l'indulgence du Roi que nous servons et servirons jusqu'à la mort.

« Veuillez bien faire part de mes intentions au général Lamarque.

« Je suis informé que les ordonnances du poste que j'ai établi à Mortagne sont insultés toutes les fois qu'ils font la correspondance à Chollet, et je vous prie d'ordonner qu'ils soient respectés à l'avenir. »

Signé DE SAPINAUD,
Général en chef.

Le 12 juillet 1815.

Peu de jours s'étaient écoulés depuis

cette lettre, lorsque M. de Sapinaud se trouva dans le cas de faire connaître plus énergiquement à Lamarque lui-même les sentimens des Vendéens à l'égard du Roi et des alliés. Ce général se disposait à quitter Nantes, d'après l'injonction du prince d'Eckmülh, pour remonter la rive droite de la Loire, et faire sa jonction avec lui. Avant de partir, il écrivit fort longuement à M. de Sapinaud, et lui donna plusieurs ordres (1), comme si nous eussions été sous son commandement, et que les puissances eussent décidément arrêté le partage de la France. Il en reçut la réponse que voici :

Monsieur le Général,

« J'ai reçu votre lettre du 13 de ce mois,
« datée de Nantes, ainsi que celle im-
« primée du prince d'Eckmülh. Je suis
« loin de penser que les alliés du Roi de

(1) Je regrette de ne pouvoir mettre cette lettre sous les yeux du lecteur. Elle n'est plus entre mes mains; je l'ai déposée au ministère de la guerre.

« France aient l'intention que vous leur « supposez : leurs déclarations sont une « garantie du contraire ; ainsi, monsieur, « ne nous créons pas des chimères pour « le plaisir de les combattre. Vous m'an- « noncez que vous marchez sur le point où « le service du Roi vous le commande : « sans doute, général, vous avez reçu des « ordres à ce sujet de ce Prince, ou du mi- « nistre de la guerre avoué par lui ; dans « ce cas, vous faites votre devoir.

« Quand aux ordres que vous semblez « me donner de maintenir la tranquillité « dans les pays qui étaient, dites-vous, « *insurgés*, je dois vous faire observer que « je ne puis reconnaître que ceux de mon « Souverain ; que mon dévoûment à sa per- « sonne, et ma soumission à sa volonté « seront les seules règles de ma conduite ; « j'agirai constamment dans l'intérêt de sa « cause, qui est celle de tous les hommes « d'honneur.

« Je vous avoue franchement, général, « que le paragraphe de votre lettre relatif « au poste que vous laissez à Saint-Gilles,

« et la défense que vous nous faites d'ou-
« trepasser les limites des pays *insurgés*
« soumis à mes ordres, m'étonnent au der-
« nier point. Je me porterai, quand je le
« jugerai convenable, par-tout où le service
« du Roi m'appellera; j'userai à cet égard
« de la même liberté que vous.

« Je dois encore vous faire observer que la
« résistance que vous mettez, relativement
« au débarquement d'hommes et de choses,
« pourrait m'inspirer quelques défiances,
« si j'avais moins de confiance dans votre
« loyauté; car enfin, si le service de notre
« maître commun exigeait que je reçusse
« les armes et les munitions qui sont sur la
« flotte anglaise, le poste de Saint-Gilles
« m'aiderait dans cette expédition, ou s'y
« opposerait; dans le premier cas, il n'y
« aurait rien que de naturel; dans le se-
« cond, j'aurais la mesure de votre pensée
« sur votre attachement au Roi. Je reviens
« sur la première supposition, et je dis que
« le poste de Saint-Gilles est au moins inu-
« tile, et ne peut, par sa présence, que
« faire naître des soupçons, et peut-être

« occasionner de grands malheurs; ainsi,
« général, je vous engage à le retirer.

« J'ignore si l'armée aux ordres du prince
« d'Eckmülh, si celle que vous comman-
« dez, ont fait leur soumission au Roi;
« votre lettre ne me donne pas la solution
« de ce problême. Les nombreux rapports
« des déserteurs de votre armée, s'ils sont
« vrais, sembleraient m'annoncer le con-
« traire. La conduite des troupes qui sont
« passées avant-hier à Montaigu, confirme
« ces rapports; elles ont pillé sur leur
« route, et fait brûler le drapeau blanc;
« vos déserteurs m'ont assuré que vos
« troupes criaient *vive l'empereur!* en sor-
« tant de Nantes, et que les officiers leur
« ont proposé de faire la guerre en parti-
« sans.

« Ainsi, tandis que toute la France va
« se jeter dans les bras de son Souverain,
« et le reconnaît pour son Roi légitime,
« l'armée resterait en état de rébellion, et
« les enfans de la patrie déchireraient le
« sein de leur mère pour les intérêts de
« quelques frénétiques!

« Loin de moi la pensée que vous vous
« rendissiez coupable de pareils excès;
« mais votre lettre, dont le sens présente
« quelques ambiguités, n'est pas faite pour
« rassurer sur ce point.

« J'attends un commissaire du Roi, qui
« m'est annoncé; sans cette circontance,
« j'aurais eu le plaisir de vous voir. M. de
« la Rochejaquelein étant parti pour Paris
« avant l'arrivée de votre lettre, n'a pu la
« recevoir. »

Signé DE SAPINAUD,
Général en chef.

Du 16 juillet 1815.

Ce furent là nos dernières relations avec les généraux ennemis. La capitulation à la suite de laquelle l'armée de Buonaparte s'était retirée derrière la Loire, en décidant du sort de la capitale, laissait encore incertain celui des provinces : il était à craindre que cette armée ne refusât de se soumettre, et ne voulût tenter de nouveaux combats. En conséquence, M. de la Rochejaquelein était parti pour Paris, afin de

prendre les ordre du Roi; et, pendant ce temps, nous avions fait nos dispositions de manière à être prêts à tout évènement. La sagesse des mesures adoptées par le gouvernement de Sa Majesté rendit ces précautions inutiles. La guerre intérieure cessa presque au même moment que la guerre extérieure; l'armée de la Loire se soumit, et les Vendéens, au comble de leurs vœux en voyant le légitime Souverain affermi désormais sur son trône, déposèrent leurs armes, et rentrèrent dans leurs foyers aux cris de *vive le Roi!*

FIN.

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

N° I.

Extraît du Moniteur *du mercredi* 29 *mars* 1815 (n° 88).

Angers, le 26 mars 1815.

On a craint un moment ici pour la tranquillité du pays. Dans un conseil tenu par Mgr. le duc de Bourbon, on avait arrêté une proclamation pour exciter tous les habitans, depuis l'âge de dix-huit jusqu'à cinquante ans, à prendre les armes. Cette proclamation devait être affichée, lorsque M. d'Autichamp arriva à Beaupréau, et remit à Mgr. le duc de Bourbon une lettre du colonel de la gendarmerie, conçue en ces termes :

A S. A. S. Mgr. le duc de Bourbon, à Beaupréau.

Angers, le 23 mars 1815.

MONSEIGNEUR,

Ce ne sera pas en vain, j'en ai l'assurance, que j'invoquerai les effets de votre magnanimité. Vous pouvez d'un mot, Monseigneur, calmer une effervescence dont les premiers résultats peuvent encore une fois ensanglanter la trop malheureuse Vendée. Ce mot, Votre Altesse le prononcera, et tout rentrera dans l'ordre. Vous jugerez aussi, Monseigneur, qu'un plus long séjour dans l'arrondissement de Beaupréau, en compromettant la sûreté intérieure du pays, compromettrait aussi la sûreté particulière de Votre Altesse. Daignez donc, je vous en conjure, Monseigneur, vous rendre aux vœux que je forme pour votre bonheur et celui de mon pays.

Tous les moyens de sûreté que désirera Votre Altesse pour se rendre à la destination qu'elle aura choisie, je les lui garantis.

Je suis, etc.

Signé NOIREAU.

N° II.

Extrait du Moniteur *du mercredi* 29 *mars* 1815 (n° 88).

M. d'Autichamp conjura le prince de renoncer à ses projets; mais les sieurs la Rochejaquelein (Auguste), Seris, Saint-Hubert, Beauvoisier (il aurait fallu écrire Beauvollier), Turpeau, de René (il aurait fallu écrire Renou), Nicolas, etc., outragèrent M. d'Autichamp, qui déclara au prince qu'il abandonnait une cause qu'on ne pouvait servir qu'avec de tels hommes et par de tels moyens.

Le départ de M. d'Autichamp fit une grande impression dans tous les esprits; le prince ne trouva bientôt autour de lui que le petit nombre de séditieux qui formaient son conseil. Il ordonna la suspension de l'exécution de sa proclamation, et dépêcha auprès du colonel de gendarmerie, à Angers, un aide-de-camp porteur du billet ci-après :

« J'autorise M. le chevalier d'Auteuil, mon « aide-de-camp, à expliquer mes intentions à « M. Noireau, au sujet de la lettre qu'il m'a « écrite. »

L. H. J. de Bourbon.

Ce 26 mars 1815.

M. d'Autichamp, parlant au nom du prince, demanda quarante passe-ports en blanc, tant pour lui que pour les personnes qui l'accompagnaient ; il réclama pour elles la permission de passer à l'étranger ou de rentrer dans leurs domiciles. Il demanda pour lui d'être dirigé sur Bordeaux. Le colonel de gendarmerie répondit que le prince serait dirigé sur Nantes, et de là sur l'Angleterre ou l'Espagne, mais qu'il ne pourrait plus rentrer en France ; que les passe-ports en blanc qui avaient été remis par le maire d'Angers, de l'avis du conseil de préfecture, faisant fonction de préfet, seraient remplis par M. le chef d'escadron de gendarmerie Caudet, qui, à cet effet, accompagnerait à Beaupréau l'aide-de-camp de Mgr. le duc de Bourbon ; que ces passe-ports seraient tous signés par cet officier supérieur, qui ne donnerait à chacune des personnes qui accompagnaient le prince, que le temps nécessaire pour se rendre ou dans leurs domiciles ou hors des frontières.

Les choses furent concertées et acceptées ainsi. Il fut convenu en même temps que le prince déclarerait hautement aux partisans des Bourbons, qui se trouvaient en petit nombre, ainsi qu'aux Vendéens que ses conseillers avaient armés, qu'ils eussent tous à rentrer dans leurs

foyers, à mettre bas les armes et à obéir aux lois. C'est ainsi que cette affaire a été terminée. L'espoir d'agiter ces contrées, où la presqu'unanimité des habitans ne demande que la paix, a été complètement déçu; la présence d'un prince de la maison de Bourbon n'a pas réchauffé les cendres éteintes. Le souvenir des bienfaits de l'empereur a rendu vains tous les efforts; la population est restée immobile, toutes les séductions, toutes les grâces prodiguées depuis six mois à d'anciens chefs de chouans, ne leur ont pas donné le moindre crédit; ils sont restés seuls au point de rassemblement, et la campagne de la nouvelle Vendée, préparée à si grands frais, a fini en moins de trois jours, ou, pour parler plus exactement, n'a pas même commencé.

Nº III.

Extrait du Moniteur *du 1er avril* 1815 (nº 91).

La Rochelle, le 24 mars.

Le lieutenant-général baron Rivaud de la Rafinnière annonce que la cocarde et le drapeau tricolores ont été arborés à La Rochelle et dans la 12e division militaire. Le préfet de la Charente-Inférieure et les autres autorités civiles de

La Rochelle, de Rochefort et des îles, ont déployé les couleurs nationales avec le même empressement.

N° IV.

Nous, Louis-Henri-Joseph de Bourbon, duc de Bourbon, prince du sang, pair de France, grand-maître de la Maison du Roi, en survivance, chevalier de ses Ordres et de la Toison-d'Or, gouverneur-général des 12, 13, 20, 21 et 22e divisions militaires;

Ordonnons au lieutenant-général Cannuel, résidant à Loudun, de rassembler un nombre suffisant d'hommes armés, et de marcher immédiatement sur Châtellerault, afin de s'assurer de la quantité de poudre ou toute autre munition de guerre, de les faire garder par des gens sûrs, soit de la ville, soit de la force armée qu'il y mènera, et de m'informer du résultat de son expédition. Ordonnons à toutes les autorités civiles et militaires de prêter la main à l'exécution de cet ordre.

Donné à notre quartier-général de Beaupréau, le 24 mars 1815.

Signé L. H. J. de Bourbon.

Et plus bas :

Par Son Altesse Sérénissime,

Signé le chevalier Jacques.

N° V.

Général,

On m'a fait part de vos bonnes intentions et du désir que vous aviez de vous concerter avec moi ; je le partage bien franchement, et je ne vous cache pas que j'ai écrit à notre maître commun, pour lui demander que vous ayez le commandement du département de la Vienne, d'Indre-et-Loire. Aujourd'hui, je pars pour aller où le devoir m'appelle, d'où je désirerais me procurer une entrevue avec vous. Faites-moi répondre par la personne qui se charge de vous remettre ce petit mot, Monsieur, le lieu où l'on pourrait être sûr de se voir sans inconvénient ; l'on m'en instruira.

Agréez, etc.

Signé C. D.

N° VI.

Copie d'une lettre datée de Chollet, le 20 *mai* 1815, *à midi, par M. Prevost, colonel du* 26e *régiment, à M. le lieutenant-général, conseiller-d'état comte de Laborde, gouverneur, au nom de Buonaparte, des* 12, 13 *et* 22e *divisions militaires.*

Mon général,

J'ai l'honneur de recevoir à l'instant votre

lettre du 19 courant, laquelle me prescrit le mouvement à faire de concert avec le 15ᵉ régiment.

M. le colonel Vavasseur, avec lequel je viens de conférer, pense, ainsi que moi, qu'actuellement notre mouvement sur Napoléon ne peut avoir lieu sans nous exposer aux inconvéniens les plus graves. Mortagne, les Herbiers, les Quatre-Chemins et les Essarts, par où nous devions passer, sont occupés par des bandes très-nombreuses, dit-on, qui ont beaucoup d'avantages par la situation des lieux : sur notre droite, Tiffauges est occupé par une bande; sur notre gauche, Saint-Aubin et les Aubiers ont leur bande; sur nos derrières, Jalais est aussi occupé par la sienne. En général, tout le pays est insurgé; et, pour peu que nous fassions un pas en avant, notre situation devient plus critique, car la position de Chollet, qui n'offre aucun avantage, deviendra *inoccupable faute de pain*, puisque nous sommes obligés d'attendre pour la distribution journalière.

Vous n'ignorez sans doute pas, mon général, que la garnison de Chemillé s'en est retirée hier au soir; ce dont nous sommes certains, puisqu'un détachement du 15ᵉ, qui y est arrivé hier à dix heures du soir, n'y a trouvé personne, et a

dû rétrograder de suite. D'après toutes ces considérations, M. le colonel du 15ᵉ et moi, sommes convenus de rester ici, ainsi que vous nous en donnez la latitude, et nous ajoutons à nos observations, que mon régiment *a peu de cartouches et point de pierres*.

Nous ignorons l'un et l'autre où peut être le général Travot, duquel nous n'avons reçu aucun ordre, toutes les communications étant interceptées avec soin.

Ce n'est qu'hier que j'ai été à même de vous adresser mon rapport sur l'engagement qu'a eu mon régiment le 17 aux Echaubroignes : j'avais cependant adressé le 18 deux billets au colonel du 15ᵉ, qui les a reçus, et qui m'assure vous avoir fait part du contenu.

Un de mes blessés, qui était resté au pouvoir des royalistes, et qui a été ramené ici par un détachement du 15ᵉ, qui, le 18, cherchait à communiquer avec moi, m'assure que la force de l'ennemi était au moins de cinq mille hommes, dont deux mille entraient à Maulevrier à l'instant de ma sortie; le reste, divisé en une forte colonne sur la gauche des Echaubroignes, une colonne sur la droite dudit bourg, et enfin occupait les maisons de ce même bourg. Il me paraît, d'après ces dispositions, que l'ennemi vou-

lait me forcer à rétrograder sur Maulevrier, qui offre une position avantageuse, où j'aurais été assailli par deux mille hommes qui s'en étaient emparés. Je conclus donc que, si je n'avais pas traversé franchement le bourg des Echaubroignes, mon régiment se serait trouvé dans un embarras extrême, et que sa perte eût pu être énorme; tandis qu'un habitant venu ici ce matin du lieu où s'est donné le combat, assure qu'à l'instant où je traversai le bourg, il y eut un mouvement de désordre parmi les royalistes, qui se rallièrent cependant, et qui me suivirent jusqu'à l'instant où, ayant pris position, je les forçai définitivement à la retraite.

On va jusqu'à dire ici que leur perte est de quatre cents hommes, ce que je crois exagéré.

Présumant que mon rapport d'hier vous est parvenu, je ne vous entretiens pas des motifs puissans qui m'ont déterminé à me retirer hier au soir ici.

J'ai l'honneur d'être, etc.

Le colonel du 26e régiment,

Signé M. Prévôst.

P. S. Je ne connais point encore l'ancienneté du colonel du 15e; la mienne date du 17 novembre 1811.

Copie d'une lettre écrite par M. le Vavasseur, colonel du 15e de ligne, à M. le lieutenant-général comte de Laborde.

Chollet, le 20 mai 1815.

Je reçois à l'instant votre lettre du 19 courant, et j'ai remis à M. le colonel Prévôst, qui m'a rejoint hier ici, celle à son adresse : nous n'avions encore reçu ni l'un ni l'autre d'ordre de M. le lieutenant-général Travot.

D'après les rapports que j'ai eu l'honneur de vous adresser le 18 et le 19, et celui de M. le colonel Prévôst, vous auriez cru que nous nous trouvions ici dans une position difficile, et tous les jours à la veille d'être attaqués par des partis que l'on assure être très-nombreux. J'avais envoyé hier à Chemillé un détachement pour correspondre avec l'officier qui commandait, et en même temps porter deux lettres à votre adresse; l'une de M. le colonel Prévôst, et l'autre de moi : on n'y a plus trouvé personne. Les troupes qui y étaient en venaient de partir il y avait environ une heure, et l'on ne savait pas pourquoi : les lettres ont été remises à l'adjoint, qui a promis de vous les faire passer.

Nous nous sommes concertés, M. le colonel Prévôst et moi, sur le mouvement que vous donnez l'ordre d'exécuter, et nous avons pensé qu'il était impossible de l'exécuter dans ce moment, et que l'ordre arrivait trop tard. Nous avons devant nous, tant sur la route de Napoléon que sur celles de Nantes et Beaupréau, des rassemblemens considérables. Le plus nombreux se trouve aux Quatre-Chemins, où il y a beaucoup de royalistes; sur la route de Napoléon, ils occupent de très-belles positions; Mortagne, les Herbiers, les Quatre-Chemins et les Essarts : nous aurions alors quatre affaires à soutenir, et nous pourrions y perdre beaucoup de monde : si nous venions à échouer et à ne pouvoir passer, notre retraite sur Chollet serait sans doute coupée, parce que le parti qui se trouve à Jallais viendrait occuper cette ville, ainsi que celui qui est du côté de Chemillé, qui a été abandonné hier. Puisque vous nous accordez la latitude de faire ce mouvement, ou de ne pas l'exécuter si nous entrevoyons des obstacles, nous avons jugé que nous devions rester ici, d'autant plus que les rapports font présumer qu'il s'est porté des partis sur Saint-Gilles et sur Napoléon, et que nous y arriverions trop tard. Nous ne savons pas comment nous vivrons ici,

si nous y restons davantage : *le pain est presqu'assuré pour demain; mais nous ne sommes pas certains d'en avoir après-demain. Toutes nos communications avec vous sont occupées, depuis sur-tout l'évacuation de Chemillé, et l'on prétend que, de ce côté, M. d'Autichamp a dix-huit mille hommes. Si nous étions attaqués ici par des forces supérieures, et obligés de nous retirer, nous trouverions sans doute notre retraite coupée, soit sur Angers, soit sur Saumur, par les partis qui sont du côté de Chemillé. Si l'on ne nous envoie pas promptement des troupes, il conviendrait peut-être de nous rapprocher d'Angers et de Saumur, pour couvrir ces deux villes.*

M. le colonel Prévôst vous parle d'une chose essentielle dont il a besoin, et que l'on ne peut pas se procurer ici.

Il n'y a plus de correspondance de gendarmerie par Chemillé et par Vihiers; il n'est pas très-sûr d'y envoyer peu de monde; ainsi il sera fort difficile de correspondre avec vous par cette voie; il n'est point aisé de trouver des gens qui veuillent se charger de porter des lettres. Nous sommes fort mal servis par les habitans du pays, et l'on ne peut pas même être instruit par eux des mouvemens de l'ennemi.

J'ai fait partir ce matin un détachement pour

le Mai, où l'on m'a dit qu'il y avait un rassemblement : il n'est point encore revenu.

J'ai l'honneur d'être, mon général, avec la considération la plus distinguée,

Le colonel du 15e de ligne,

Signé F. LE VAVASSEUR.

Nota. Dans son Mémoire au Roi, M. d'Autichamp annonce avoir intercepté les deux lettres qui précèdent, et dont il donne copie à la fin de ce Mémoire : il ne dit pas un mot de l'avantage qu'il aurait pu en tirer pour attaquer l'ennemi à Chollet, ou le harceler dans sa retraite; il se contente de parler de ses marches et contremarchès qui l'ont forcé à évacuer le pays.

No VII.

Proclamation de M. le marquis de la Rochejaquelein, en débarquant sur les côtes de la Vendée.

DE PAR LE ROI.

Vendéens, honneur de la France!

Rappelez-vous la gloire que vous avec acquise pendant la guerre générale que vous avez soutenue pendant plusieurs années. Vous êtes

destinés à renverser pour jamais l'empire du crime et du mensonge, pour mettre la vertu sur le trône légitime. Le Roi vous aime, il n'a pas dépendu de lui de vous mieux traiter; vous le croirez, puisque je vous le dis. Le Roi cherchait à calmer tous les partis; mais il ne vous a jamais oubliés.

Je vous apporte des armes et des munitions en abondance. Les nations de l'Europe, pleines d'admiration pour votre courage, vous donnent tous les moyens nécessaires pour coopérer au rétablissement du trône et de l'autel.

Rappelez-vous combien de fois mon frère vous a conduits à la victoire; essayant de marcher sur ses traces, je ne ferai que vous répéter ses paroles, qui surent si bien enflammer vos cœurs généreux : « Si j'avance, suivez-moi; si « je recule, tuez-moi; si je meurs, vengez-« moi. »

Je ne viens point ici pour allumer le flambeau de la guerre civile, et attirer sur ma noble patrie les malheurs qui l'ont rendue si célèbre. Je viens ici par ordre du Roi pour détruire les factions.

Sachez que Buonaparte affecte de ne pas vous craindre. Le monstre n'ignore pas que votre réveil sera le signal de sa destruction.

Vendéens, rappelez-vous votre antique valeur; ne perdez pas le titre de peuple de géans: l'usurpateur lui-même vous l'a donné. L'Europe a les yeux fixés sur vous : elle marche pour vous soutenir; déjà le crime frissonne, et sa chute est prochaine. Souvenez-vous de ces paroles du Roi : « Je devrai ma couronne aux Vendéens. »

Marchons, et que le cri de l'honneur français nous guide à la victoire.

Vive le Roi!

Signé le marquis DE LA ROCHEJAQUELEIN,
Maréchal-de-camp.

N° VIII.

Lettre du capitaine Kittoë, au marquis de la Rochejaquelein.

Mon cher marquis,

Je ne saurais exprimer le plaisir que me fit éprouver hier soir l'arrivée de votre aide-de-camp, et les détails qu'il me transmit sur vos opérations et sur votre situation actuelle. Ce plaisir a été vivement partagé par tous mes offi-

ciers, et, s'il m'est permis de le dire, par mes matelots mêmes. La plus vive satisfaction éclatait sur tous les visages.

Ainsi que j'avais eu l'honneur de vous l'annoncer, l'amiral sir Henry Hotam est arrivé d'Angleterre et a pris le commandement de cette escadre. C'est un très-aimable homme, et l'un des officiers les plus distingués de la marine anglaise. J'aurai le plus grand plaisir à vous présenter à lui; il désire beaucoup lui-même de vous recevoir à son bord, pour s'entendre avec vous à l'égard des opérations ultérieures; il vous apporte une grande quantité d'armes, de munitions, et quelques pièces de campagne.

Toutes les sommes qui pourraient vous être nécessaires seront également mises à votre disposition.

Le pavillon amiral est arboré sur le *Super*, de 74. Le *Bellérophon*, de la même force, est également sous ses ordres. Tout ira au gré de mes désirs; je suis dans la plus ferme conviction que dès demain les brigands de Saint-Gilles seront entièrement soumis par nous, et que toute communication avec l'intérieur leur sera aussi fermée; j'ai l'ordre de raser la côte aussi près que possible, afin d'entretenir nos communications mutuelles. Comptez que je ne négli-

gerai rien pour surveiller tous les mouvemens de l'ennemi.

Je suis, avec la plus sincère estime, tant pour vous que pour votre cause,

Signé KITTOE.

P. S. Nous attendons de momens en momens de nouveaux secours en munitions et en armes. Mes complimens à toutes les personnes qui vous entourent. *Vive le Roi! vive Louis XVIII! vivent les Bourbons!* tel est le cri continuel de tout mon équipage.

N° IX.

ORDRE DU 2 JUIN 1815.

Le général en chef a vu avec la plus grande indignation que, loin d'exécuter ses ordres, MM. le comte d'Autichamp, commandant l'armée d'Anjou, le comte de Suzannet, commandant l'armée dite *de Charrette*, et de Sapinaud, celle du centre, se sont lâchement retirés au moment où il fallait protéger une expédition d'où dépend le salut de l'armée du Roi. La lecture de la lettre de M. de Suzannet, et celle de l'arrêté qui y était joint, ajoutent, à l'infamie de la désobéissance, celle de la plus noire de toutes

les trahisons. Ces hommes, qui se disent les soutiens du trône, les zélés serviteurs du Roi, ont la bassesse de prêter l'oreille à un accommodement avec le tyran dévastateur de la France et du monde. Cette seule pensée révolte des hommes de bien, qui jurent de ne pas déposer les armes que quand l'homme de malheur contre lequel ils combattent ne sera plus en France, ou sera mort.

En conséquence, il est ordonné aux généraux ci-dessus désignés de quitter le commandement de leurs armées respectives. Ordonnons en outre, à tous les officiers et soldats de la grande armée, de les arrêter et conduire devant nous.

Nous nommons pour les remplacer :

A la place de *M. d'Autichamp,* M. le marquis DE CIVRAC;

A la place de *M. de Suzannet*, M. DUCHAFFAULT;

A celle de *M. de Sapinaud,* M. DUPÉRAT.

Aussitôt que cet ordre sera connu de ces Messieurs, ils entreront en fonctions, et prendront le commandement qui leur sera assigné. Ils sont autorisés à casser tous les officiers supérieurs ou inférieurs qui auraient pris part à la honteuse défection de leurs généraux,

et à les faire remplacer par des hommes dévoués.

Ils ordonneront encore à tous les individus connus dans le pays pour partisans de Buonaparte, de se retirer hors des limites du pays occupé par la grande armée du Roi, sous peine d'être traités comme espions de l'ennemi.

MM. les généraux nommés à la place des traîtres feront de suite leurs rassemblemens, et se porteront :

L'armée de M. Duchaffault, sur Challans et Soulans;

Celle de M. le marquis de Civrac, sur Légé et Vieille-Vigne;

Celle de M. le chevalier Dupérat, sur Landevielle et la Chaise-Girault.

Ils exécuteront chacun le mouvement indiqué dans le plus bref délai possible. Dans le cas où il serait impossible, faute de temps, de prendre les positions indiquées, ils entretiendront libres les communications de Sainte-Croix-de-Vic aux routes de Nantes aux Sables, de Nantes à la Rochelle, et de Nantes à Bourbon; les nétoieront d'ennemis, afin de faciliter au convoi le moyen de passer sans être inquiété.

MM. les généraux donneront avis au général

en chef du moment où ils se mettront en mouvement, et donneront leur itinéraire, afin qu'on puisse leur transmettre des ordres.

Le général en chef s'en rapporte à l'intelligence et au zèle de MM. les généraux, pour tous les mouvemens que des évènemens imprévus pourraient nécessiter.

Signé le marquis DE LA ROCHEJAQUELEIN.

Nota. Cet ordre a été méconnu et n'a pas eu son exécution.

N° X.

Extrait du Mémoire du lieutenant-général Lamarque.

En arrivant à Angers, je crus que tout s'arrangerait sans combattre; j'y trouvai MM. de Flavigny, de Malartic et de la Béraudière, que S. Exc. le duc d'Otrante avait chargés d'une mission près de MM. les généraux vendéens; ils se rendirent chez MM. d'Autichamp et de Suzannet: c'était au moment où M. de la Rochejaquelein, qui s'était porté sur le bord de la mer pour y recevoir des armes, succombait, en emportant l'estime de ceux qu'il avait combattus; il partagea les regrets qu'inspirait à l'armée le maréchal-

de-camp Grosbon, qui tomba sur le même champ de bataille, laissant sans appui une nombreuse famille.

MM. de Flavigny, de Malartic et de la Béraudière revinrent avec les bases de la pacification qui a été adoptée depuis. Je les autorisai à se rendre auprès de M. d'Andigné, qui, plus audacieux et plus entreprenant que les autres, menaçait les environs d'Angers : deux jours après, ils partirent pour Paris; et un aide-de-camp du ministre m'apporta le 9 juin une approbation pure et simple de tous les articles. Je me hâtai de les envoyer à ceux qui les avaient proposés et demandés; mais de nouveaux évènemens avaient amené de nouvelles révolutions; je fus obligé de passer à la hâte la Loire, pour aller rejoindre le général Travot, qui luttait depuis long-temps, et toujours avec succès, contre des forces inégales.

N° XI.

Ordre relatif à l'arrestation de Madame Canuel et de M. Canuel-Claireville (confidentiel).

Poitiers, 17 juin 1815.

Monsieur le maréchal-des-logis, en exécution des ordres de S. Exc. le ministre de la guerre,

à moi transmis par M. le lieutenant-général comte de Lamarque, commandant l'armée de la Loire, vous aurez à arrêter et faire arrêter simultanément, et faire conduire en otage à Poitiers, où ils resteront jusqu'à présentation de M. l'ancien officier-général Canuel, pardevant qui de droit,

1° Mme Canuel, épouse du ci-dessus;

2° M. Canuel-Claireville, frère du ci-dessus.

Je vous recommande instamment d'apporter et de faire apporter, dans l'exécution de cet ordre, tous les égards possibles.

Vous ferez escorter ces deux otages par votre gendarme titulaire de piquet, et par un autre gendarme que vous avez reçu, et ainsi de Mirbeaux jusqu'à Poitiers.

J'ai, mon camarade, l'honneur de vous saluer avec une parfaite considération,

Le lieutenant de gendarmerie, commandant par interim *la compagnie de la Vienne,*

Signé CHAMBON.

Pour copie conforme,

Le maréchal-des-logis commandant la lieutenance de gendarmerie impériale de Loudun,

Signé DUPAS.

N° XII.

ORDRE DU 12 JUIN 1815.

M. le général de Suzannet fera ses rassemblemens, et réunira le plus de monde possible, se mettra en marche de manière qu'il puisse prendre poste le 18 de ce mois à Soulans et Challans; il fera rassembler les deux divisions de Bouin et du Marais; celle du Marais prendra poste le 18 au Perrier, et celle de Bouin le même jour à Saint-Jean-de-Mont.

M. le général d'Autichamp réunira toutes ses forces, et se portera avec elles pour prendre poste à Cœx; il occupera la Chaise-Girault et Apremont; son armée devra occuper ces positions le 18 de ce mois.

Le corps d'armée aux ordres de M. de Saint-Hubert prendra poste aussi le 18 de ce mois à Beaulieu-sous-la-Roche et à Aizenay; il aura soin de réunir le plus de monde possible.

Le corps aux ordres de M. Dupérat se rassemblera au reçu du présent ordre, se portera en avant sur Thouars et Loudun, et même Poitiers, si cela ne présente pas trop de difficultés. Ce mouvement a pour but de présenter à l'ex-

térieur de la Vendée une force qui rassure les royalistes du dehors et en impose aux partisans de Buonaparte.

Le mouvement des armées de MM. d'Autichamp, de Suzannet et de Saint-Hubert, a pour but de retirer du Marais les munitions, l'artillerie et les armes qui y sont, et de les faire filer dans le Bocage.

Il serait nécessaire que cet enlèvement se fasse successivement et par petits convois, qui seront escortés par des détachemens proportionnés aux craintes que l'on pourrait avoir sur les mouvemens de l'ennemi.

Ces convois seront dirigés sur les points les plus centraux, et qui seront les plus à proximité des différentes armées; c'est à l'intelligence de MM. les généraux qu'est abandonnée l'exécution de cette expédition. M. le général d'Autichamp, comme supérieur en grade, aura le commandement en chef. MM. les généraux qui se trouveront instantanément sous ses ordres, se mettront en rapport avec lui, et l'instruiront de tout ce qu'ils connaîtront des mouvemens de l'ennemi. Dans le cas où ce dernier se porterait en force sur l'un des corps de l'armée du Roi, le général commandant en chef ferait faire un mouvement général de concentration, pour lui

opposer toutes ses forces, marcher à lui et le battre.

Au quartier-général de la Gaubertière, le 12 juin 1815.

DE SAPINAUD,
Général en chef.

N° XIII.

ORDRE DU 13 JUIN 1815.

Au quartier-général de la Gaubertière, le 13 juin 1815.

Le général en chef venant d'être informé que les troupes aux ordres du général Travot occupent Challans, Soulans et Saint-Gervais, au nombre de deux mille hommes, et que ce général a sommé le Marais de se rendre sous cinq jours, avec menace, s'il ne le faisait pas, de couper les chaussées de la Cranière; craignant avec raison que si de prompts secours ne sont pas portés sur ce point intéressant, les habitans du Marais ne se rendent, ordonnons à M. le comte de Suzannet de faire, au reçu du présent, son rassemblement, et de se porter sur la Garnache, de là menacer Saint-Gervais et Challans. Il mettra assez de célérité dans son mouvement pour être près de l'ennemi le 16 de ce mois, à quatre heures du soir; il sera bon de

faire avancer vers Saint-Gervais un détachement proportionné aux forces qui se trouvent sur ce point. Les divisions Labastière et Desabayes se porteront vers Soulans, et s'y rendront le 16 au soir, à quatre heures; elles se mettront de suite en communication avec les corps d'armée dont la position est indiquée dans le présent ordre.

Le corps d'armée aux ordres de M. de Suzannet se portera sur Saint-Christophe-de-Ligneron; il s'avancera vers Challans et Saint-Christophe le 16, à quatre heures du soir, et se mettra en communication avec le corps de M. de Suzannet, qui se trouvera posté à la Garnache. La division du Marais se réunira à Saint-Jean-de-Mont, et se portera sur l'ennemi par-tout où il se présentera pour entrer dans le Marais. Le général en chef ordonne à M. Robert, qui commande cette division, de tenir ferme, et de ne pas se laisser intimider par les menaces de Travot.

Le corps d'armée aux ordres de M. d'Autichamp se portera à marches forcées par Vieille-Vigne sur Machecoul, de manière à y être rendu le 16 de ce mois, à quatre heures du soir; il fera sur Château-Neuf un détachement proportionné à la force de l'ennemi sur ce point. Il se mettra en communication avec M. de

Suzannet et les autres corps d'armée. La division de M. Cailleau se lèvera de suite : elle observera Bourbon; et si l'ennemi en sort, elle l'attaquera, si sa force le permet; autrement elle le harcellera en se portant sur ses flancs et sur ses derrières. Enfin M. Cailleau manœuvrera de manière à empêcher ou à retarder la jonction des forces de l'ennemi à celles postées à Challans, Soulans et Saint-Gervais. Il préviendra de suite les corps de l'armée royale, dont il connaît la position, de la force, de la marche et de la direction de l'ennemi. La division de Bouin se réunira au détachement de l'armée de M. le comte d'Autichamp à Château-Neuf, le 16, à quatre heures du soir; elle prendra les ordres de ce général pour qu'il y ait de l'ensemble dans les mouvemens combinés des corps de l'armée du Roi en présence de l'ennemi. M. le comte d'Autichamp, comme le plus élevé en grade, prendra le commandement, et donnera des ordres aux différens corps d'armée dont la position est indiquée : au reste, il agira en raison des mouvemens de l'ennemi; si celui-ci persiste à rester dans la position qu'il a prise, il faut l'attaquer à la fois sur tous les points. Si l'on marche franchement à lui, le général en chef est convaincu que, dans la fausse position où

il se trouve, il sera anéanti. Dans le cas où l'ennemi ferait un mouvement de concentration, tous les corps de l'armée du Roi se mettraient en mouvement, et se porteraient sur lui pour l'attaquer de tous côtés.

Comme il est impossible de tout prévoir, et qu'à la guerre on doit profiter des circonstances, MM. les généraux ont toute la latitude pour agir d'après celles qui se présenteraient.

Le général en chef recommande de lever le plus de monde possible; il faut écraser l'ennemi par des masses : si cet ordre est exécuté, la Vendée est libérée, et l'ennemi ne pourra plus s'y présenter. La réussite en est de la plus haute importance, et elle n'est pas douteuse, si l'on y met de l'ensemble et de la vigueur.

L'armée aux ordres de M. Dupérat étant trop éloignée pour arriver à temps, continuera les mouvemens ordonnés par l'ordre du 12, qui est annulé.

Si l'ennemi se retirait, il faudrait le suivre, ne point le perdre de vue, l'attaquer et le battre; mais, dans ce cas, il faudrait laisser au Marais une force suffisante pour enlever les munitions et les conduire aux points indiqués.

Signé DE SAPINAUD,
Général en chef.

N° XIV.

Lettre de M. le général d'Autichamp à M. le général en chef de Sapinaud.

Chollet, le 13 juin, à 4 heures du matin.

Général,

Je reçois votre lettre, dont le contenu m'afflige d'autant plus, que je me crois dans l'impossibilité de porter des forces sur le point de Challans à temps de parer aux dangers dont les habitans du Marais sont menacés, et nous par conséquent : si vous n'eussiez pas pris le 10, à Montfaucon, la détermination de m'engager à m'occuper de l'organisation de mon armée, et à licencier les trois mille hommes que j'avais rassemblés, et que je laissais à votre disposition, vous ne seriez pas dans l'embarras où vous allez vous trouver; s'il est cependant vrai, comme vous me le mandez, que le général Travot n'ait sur ce point que deux mille hommes environ, quand bien même il en viendrait autant de Nantes se joindre à lui, il est à présumer que toutes les forces de M. de Suzannet, jointes à celles de l'armée commandée par M. de Saint-Hubert, doivent suffire pour inquiéter quatre mille hommes, et les empêcher de venir à leur

but; sans cela, nous ne serions jamais en mesure de résister à l'ennemi, puisque pareil nombre peut nous tomber ici sur les bras d'un moment à l'autre. Nous devons même présumer qu'il ne tardera pas à faire de notre côté une diversion, comme il l'a faite pour nous retenir dans notre pays plusieurs fois. Différens rapports que j'ai reçus hier m'annoncent même que les troupes qui étaient retournées à Nantes, remontent la rive de la Loire pour se porter vers Angers. Quoi qu'il en soit, général, je vais donner des ordres pour tâcher de réunir au plus vite ce que je pourrai de monde pour se porter sur les derrières de ces Messieurs; appuyez leurs opérations et successivement, suivant les circonstances et les nouveaux avis que vous me donnez, comme suivant ce qui se passera sur mon point.

J'avais reçu à minuit votre première lettre, en réponse à celle que je vous avais adressée par un officier.

Recevez, mon général, etc.

Signé le comte Charles d'Autichamp.

Pour copie conforme à l'original,

Signé de Sapinaud,
Général en chef.

N° XV.

J'ai déjà parlé plus d'une fois des efforts qu'ont fait les royalistes du département de la Vienne pour se joindre à nous, et de quelques-uns des obstacles qu'ils eurent à surmonter. Le 27 juin, onze d'entr'eux, parmi lesquels étaient le sous-préfet de Mont-Morillon et sept gardes-du-corps, arrivèrent à notre quartier-général à Châtillon, et nous donnèrent la déclaration suivante des motifs qui les avaient empêchés de se rendre plus tôt dans la Vendée :

« Fidèles aux sermens que nous avions faits au Roi; jaloux de manifester les sentimens d'amour dont nous étions pénétrés pour Sa Majesté, et d'en donner des preuves éclatantes, notre retard à nous réunir à l'armée vendéenne pouvant porter atteinte à notre honneur, et faire douter de notre dévoûment, nous nous voyons forcés, à regret sans doute, de laisser connaître et même de constater les motifs qui ont porté obstacle à notre jonction.

« Du 24 au 30 mai, un grand nombre de jeunes gens, brûlant du désir de prendre les armes pour leur Prince, se rendirent de toutes parts à Poitiers; plusieurs d'entr'eux portèrent les

yeux sur M. de Vaussel, maréchal-de-camp, inspecteur des gardes nationales du département de la Vienne, se présentèrent chez lui, si non pour l'engager à se mettre à leur tête, au moins pour prendre connaissance des ordres qu'il eût pu recevoir de M. le général d'Autichamp, avec lequel il était en relation. Il leur fit à tous une seule et même réponse :

« Je viens à l'instant, dit-il, de recevoir des « proclamations de M. d'Autichamp qui appelle « tous les Vendéens aux armes; quant à vous, « Messieurs, on croit suivre les intentions de « Mgr. le duc de Bourbon, non seulement en « vous engageant, mais même en vous ordon- « nant de rester dans votre département, où « votre présence semble d'un plus grand avan- « tage à la cause royale que dans la Vendée. »

« Tous les courriers envoyés en cette province ont rapporté les mêmes instructions; las enfin du rôle odieux que l'on nous faisait jouer, sans ordre, sans point de direction, nous nous sommes rendus dans la Vendée pour nous réunir au corps d'armée de M. Auguste de la Rochejaquelein. »

Châtillon, ce 27 juin 1815.

Signé Henri de Clisson, de Lafaire, François

de Lanet, Duvigier aîné, de Savatte, Duvigier cadet, et Montoit, gardes-du-corps du Roi; Venault-de-Champ cadet, Giraudet et de Lantivy, sous-préfet de Mont-Morillon.

N° XVI.

ORDRE DU JOUR DU 22 JUIN 1815.

Le général en chef voulant défendre le pays contre toutes les attaques de l'ennemi, et ne pas fatiguer les paysans par de trop fréquens rassemblemens, ordonnons ce qui suit :

1° Les chefs de division feront monter la garde jour et nuit dans toutes les paroisses de leur division;

2° Tous les jours ils feront marcher de petits détachemens sur des points différens, pour surveiller les routes par lesquelles l'ennemi pourrait pénétrer dans le pays; cette surveillance doit être principalement active sur les grandes routes; ces détachemens ne doivent jamais se montrer à découvert, ni combattre de pied ferme. Ils se borneront à tirailler derrière les haies et à faire la guerre d'embuscade;

3° On établira des cavaliers dans chaque commune, et des courriers, les uns à pied, les autres

à cheval. Les cavaliers feront tous les jours des reconnaissances sur les points occupés par l'ennemi; les courriers à cheval porteront journellement la correspondance de MM. les chefs de division à leur général. Les courriers à pied seront envoyés de proche en proche et de commune en commune, pour prévenir de la marche de l'ennemi et faire sonner le tocsin;

4° Au son du tocsin, les habitans de chaque paroisse se rassembleront au bourg, et se porteront, sans perdre de temps, sur la route que parcourera l'ennemi, le recevront à coups de fusil derrière les haies, lorsqu'il se présentera pour passer. Ces mouvemens doivent avoir lieu de proche en proche, c'est-à-dire que chaque commune agira dans sa localité, de manière à ce que les bleux trouvent des coups de fusil partout où ils passeront, parcourussent-ils une route de vingt lieues. Cette guerre est sans danger pour les royalistes, et ne peut qu'être extrêmement meurtrière et dangereuse pour l'ennemi;

5° MM. les chefs de division s'occuperont de suite du soin de faire couper toutes les grandes routes par des tranchées de quinze ou vingt pieds de largeur, et d'une profondeur proportionnée à la largeur. Ils feront répandre au loin

les terres de déblaiement, afin qu'il soit plus difficile de combler les tranchées, qui doivent être multipliées de distance en distance. Ils feront également des tranchées sur les chemins principaux qui aboutissent aux grandes routes; ils feront des abatis d'arbres en avant et en arrière de ces dernières tranchées. On coupera tous les ponts sur les grandes routes et sur les chemins principaux; enfin, ils emploieront tous les moyens pour multiplier les obstacles. Des officiers sont envoyés près MM. les chefs de division pour les aider dans ce travail. Ces officiers seront chargés par eux de surveiller l'exécution du présent ordre; en même temps, ils travailleront à l'organisation de l'armée, d'après l'ordre qui a été envoyé : cette organisation doit être terminée dans le plus court délai.

6° MM. les chefs de division feront des rapports journaliers à leurs généraux respectifs, et ceux-ci au général en chef. On recommande la plus grande activité : il faut veiller nuit et jour; ce n'est que par une surveillance active et continuelle que nous pourrons déjouer les projets de l'ennemi et déconcerter les mesures qu'il pourra prendre.

Signé Auguste de la Rochejaquelein,
Major-général de la grande armée du Roi.

Cet ordre, qui n'eût été que difficilement exécuté par une armée régulière, pouvait l'être très-aisément par une masse considérable de paysans répandus en tous lieux, présens partout, et d'une activité supérieure à celle qu'eût jamais montrée les troupes de ligne. En 1793, le gouvernement ordonna d'incendier les bois, d'abattre les édifices, de raser, de détruire tout; on ne put en venir à bout. Les Vendéens eussent exécuté cette mesure en vingt-quatre heures, si elle fût entrée dans leurs moyens de défense.

N° XVII.

Nous, comte Charles d'Autichamp, lieutenant-général des armées du Roi, commandeur de l'Ordre royal et militaire de Saint-Louis,

A ses frères d'armes et aux braves royalistes de toutes les classes qui ont eu la générosité de se rallier à lui pour concourir au renversement du tyran.

Nous sommes tous amis; je suis le vôtre, comme vous êtes les miens, puisque nous sommes royalistes; je dois vous tenir à tous le même langage, et vous faire une ouverture franche de la position où nous nous trouvons.

A qui dois-je, dans le fait, ouvrir mon cœur, si ce n'est à vous tous, qui, depuis un mois, n'avez pas cessez de me donner des preuves de la plus grande confiance, comme celles d'un dévoûment sans bornes à la plus juste des causes?

Je suis accablé, mes amis, et pénétré de la plus vive douleur, du bruit qui circule de la mort du marquis de la Rochejaquelein, de ce brave frère d'honneur, dont le souvenir réveille en nous les sentimens des devoirs; cette mort provient peut-être d'un excès de témérité, qui, à tant d'époques et à tant d'occasion, a servi la cause des Rois; mais, dans la position où s'est trouvé notre pays, occupé par l'ennemi au moment où nous nous sommes levés, menacés de voir arriver contre nous des forces supérieures, comme il en est arrivé, et comme nous avons supposé qu'il en arriverait jusqu'à ce que les hostilités fussent commencées sur la frontière, n'était-il pas de notre devoir et de l'intérêt commun de calculer notre marche à raison de nos moyens de défense?

L'espérance de recevoir des armes et des munitions a été notre principal objet; le marquis de la Rochejaquelein, plus à portée que nous de connaître l'arrivée d'une flotte, nous a donné plusieurs fois l'avis d'un débarquement pro-

chain, en nous engageant à nous rapprocher de lui, ce que nous avons fait deux fois avec beaucoup d'empressement, non seulement pour recevoir des munitions, mais encore par le désir de confondre entr'eux les rangs des soldats de toutes nos armées, qui ne doivent faire qu'une, si nous voulons servir le Roi efficacement.

C'est donc avec une abnégation entière de tout intérêt personnel que nous devons tous agir; c'est le sentiment que moi et tous les officiers de l'armée apportons, et qui est le même, n'en doutons pas un moment, parmi tous les Poitevins. L'ennemi, toujours actif, toujours prêt à employer contre nous toutes sortes d'armes, veut joindre à ses baïonnettes une arme plus dangereuse, celle de la division; il cherche à la semer parmi nous; il circule à cet égard des bruits faux et perfides. Il ne réussira pas : nous nous rallierons tous au nom du Roi. Conservons donc notre bon esprit, mes amis. Je vais m'entendre avec les généraux des autres armées, dont j'ai été un moment obligé de m'éloigner pour venir au secours de votre pays, sur lequel l'ennemi s'est porté avec de nouvelles forces : il l'a quitté à notre approche ; votre levée prompte et votre ardeur m'a convaincu que nous l'eussions détruit s'il nous eût attendu. Le sang de

nos braves n'a pas coulé; je m'en réjouis, en songeant que vous êtes prêts à l'offrir de nouveau si l'occasion s'en présente. Comptez tous sur moi, mes amis, comme je compte sur vous, et croyez que je n'ai d'autres pensées que celle du rétablissement de Louis XVIII sur son trône.

VIVE LE ROI! VIVE L'HONNEUR!

De mon quartier-général de Gété, le 9 juin 1815.

Signé le comte CHARLES D'AUTICHAMP.

FIN DES PIÈCES JUSTIFICATIVES.

APPENDICE.

M. LE LIEUTENANT-GÉNÉRAL COMTE D'AUTICHAMP, Pair de France, etc., etc., vient de publier une brochure ayant pour titre : *Mémoires pour servir à l'histoire de la campagne de* 1815 *dans la Vendée*.

Mon ouvrage sur la campagne de la Vendée en 1815 était écrit, lorsque le sien a paru. Après l'avoir lu avec beaucoup d'attention, je n'y ai rien trouvé qui ne fût à l'appui de ce que j'avais dit, et je n'ai pas changé un seul mot.

Cependant, comme M. d'Autichamp nous prévient, dans son avertissement, qu'il n'écrit pas l'histoire de la campagne de 1815 dans la Vendée, mais qu'il se borne particulièrement à présenter les faits qui ont plus de rapport à l'armée d'Anjou, qu'il commandait (1), je dois

(1) *Voyez* page xv, dernier paragraphe de l'Avertissement des Mémoires de M. d'Autichamp.

donner quelques éclaircissemens sur les points capitaux rapportés, par ce général, comme moyens justificatifs. Ces faits, placés dans un ouvrage qui ne traite que de la partie de l'histoire générale de la campagne de 1815, en ce qui a rapport à M. d'Autichamp, acquéreraient, par leur isolement des antécédens, plus de crédit, justifieraient les fausses conséquences qu'il a pu en tirer, et égareraient le jugement du public, en l'entretenant dans cette erreur, déjà si propagée, que la Vendée n'a pas fait son devoir, qu'elle s'est montrée irrésolue, dans un moment où on devait tout attendre de son dévoûment et de ses efforts.

Pour l'honneur des fidèles Vendéens, si peu ménagés par celui qui avoue leur devoir, toutes les faveurs dont il a été comblé, je suis forcé de montrer la vérité toute nue : la France jugera si les Vendéens ou quelques-uns de leurs chefs ont démérité de leur réputation acquise dans les guerres qu'ils ont eu à soutenir pendant la tourmente révolutionnaire.

J'aborde les Mémoires de M. d'Autichamp; il divise son sujet en trois parties. Je le suivrai dans la marche qu'il s'est tracée.

Dans la première partie, il se justifie de n'avoir pas soulevé la Vendée. En cela, dit-il, il

n'a fait que suivre les instructions du ministre de la guerre, qui défendaient, au nom du Roi, ce soulèvement; et il donne l'analyse de la lettre qui lui a été écrite à ce sujet (1).

Je conçois que, dans le premier moment, rassuré par les promesses du maréchal Ney, et par les mesures qu'on avait prises, on ait jugé inutile de mettre les Vendéens sur pied; je conçois que, désirant éviter le désordre d'une insurrection; que, craignant peut-être une réaction de la part des royalistes, et *ne voulant pas offrir aux spéculations politiques le moindre prétexte d'une dissension intestine* (2), on n'ait voulu opposer à l'usurpateur qu'une résistance combinée et régulière, et qu'on ait négligé le moyen proposé par M. d'Autichamp.

Lorsque l'Etat est menacé par une crise violente, et qu'il s'agit de le sauver, il est tout simple qu'un Roi encore sur son trône, et revêtu de la plénitude du pouvoir, coordonne tous les mouvemens, et ne permette pas que chacun agisse à son gré. Dans cette conjoncture, chacun de ses serviteurs doit attendre ses ordres en silence, et ne pas les outre-passer. Ainsi,

---

(1) *Voyez* pages 4 et 5 des Mémoires précités.
(2) *Voyez* page 9, *idem.*

M. d'Autichamp a eu raison de ne pas soulever les Vendéens jusqu'au 22 mars.

Mais à cette dernière époque, lorsqu'il apprit que le Roi était parti, que les troupes l'avaient abandonné, que le gouvernement était passé dans les mains de l'usurpateur, qu'il ne restait plus d'espoir que dans la fidèle Vendée, il aurait dû sentir que les raisons qui avaient dicté les mesures prescrites n'existaient plus; que, dans le malheur extrême qui nous accablait, il était du devoir de tout chevalier français, de tout sujet fidèle, de recourir à son épée.

Dans cette circonstance, dis-je, ne prenant conseil que de son dévoûment et de son courage, oubliant les limites tracées par le ministre de la guerre (1), imitant le noble exemple de Mgr. le duc d'Angoulême dans le Midi, et secondant les généreux efforts de Mgr. le duc de Bourbon (2), n'était-il pas du devoir de M. d'Autichamp d'user de toute l'influence qu'il avait sur la Vendée, pour l'appeler aux armes? Mais les Vendéens, nous dit-on, ne voulaient pas faire la guerre. Comment se fait-il que ces

---

(1) *Voyez* page 9 des Mémoires précités.

(2) *Voyez* Pièces justificatives de l'appendice, n° I, la proclamation de S. A. S. Mgr. le duc de Bourbon.

braves, qu'on accuse, n'aient pas voulu à cette époque, ce qu'ils ont voulu deux mois plus tard?

Serait-il vrai, intrépides habitans de la Vendée, que vous ayez refusé de marcher sous les ordres du noble fils du Grand-Condé, vous qui avez suivi les bannières de M. d'Autichamp?

Je l'ai dit dans mes Mémoires, on a reproché à M. d'Autichamp d'avoir été l'intermédiaire du colonel Noireau près Mgr. le duc de Bourbon, pour décider ce prince à renoncer au projet de soulever les Vendéens, et à quitter la France. Ce général donne, pour motif de sa conduite, les dangers de la position de Son Altesse Sérénissime (1). Mais de quel danger était-elle donc menacée? Craignait-on que quelques gendarmes vinssent l'enlever ou l'assassiner au milieu d'un peuple fidèle et dévoué? Ce peuple refusait-il de le défendre? M. d'Autichamp répond à ces questions, pages 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19 et 20 de ses Mémoires.

Je ne sais si ce qu'il dit satisfera le lecteur; mais quant à moi, j'avoue que les raisonnemens de ce général ne peuvent me convaincre que d'une seule chose, c'est qu'il a mis une opposi-

---

(1) *Voyez* page 27 des Mémoires précités.

tion opiniâtre au vœu bien prononcé de tous les officiers qui entouraient le prince, et au vœu du prince lui-même.

Il convient, page 20 de ses Mémoires, qu'il vit *les plus honnêtes gens du monde séduits, entraînés par l'illusion de quelques projets élevés sur un sable mouvant;* et il termine par l'aveu bien naïf qu'il *resta inébranlable dans les sentimens qu'il avait précédemment exprimés*, c'est-à-dire de ne rien faire pour sauver la France.

Rien n'était préparé, dit M. d'Autichamp; l'*insurrection était intempestive;* on *n'avait pas froidement combiné d'avance les moyens qui préparent les succès.*

Si je demandais à M. d'Autichamp, si les moyens avaient été mieux calculés et préparés d'avance pour l'insurrection du 15 mai suivant, sa réponse, je le présume, serait négative, et il ajouterait de bonne foi, qu'à cette dernière époque, la Vendée était plus difficile à soulever, parce qu'elle était plus comprimée, et que les ressources du parti étaient moins grandes, puisqu'elles étaient passées toutes entières des mains du Roi dans celles de l'usurpateur. Je lui demanderai encore, pourquoi lui, qui calcule si froidement les choses, et veut, avant d'agir, s'assurer de tous les moyens qui procurent les

succès, je lui demanderai, dis-je, pourquoi il est venu se mettre à la tête des Vendéens dans un moment qui présentait des chances d'autant plus incertaines, que rien n'était préparé?

Je conclûrai que, dans cette circonstance, M. d'Autichamp a agi en sens inverse de ses raisonnemens et des règles que sa prudence lui avait prescrites à Beaupréau ; car, ce qui, selon lui, était vrai dans la première hypothèse, devait l'être également dans cette dernière : et, pour me servir de la même citation que lui, je lui dirai : « *Que la valeur n'est qu'une force aveugle et impétueuse qui se trouble et se précipite, si elle n'est éclairée et conduite par la probité et la prudence* (1) ».

Terminant ici l'examen de la première partie de l'ouvrage de M. d'Autichamp, je passe à la seconde.

Ce général nous dit, pages 29 et 30, que, de sa terre près Parthenay, où il s'était retiré après les évènemens d'Angers, il préparait le soulèvement de la Vendée. Il nous dit, qu'*il se rendit*

---

(1) *Voyez* page 19 des Mémoires précités.

Ce serait blesser la modestie de M. le lieutenant-général d'Autichamp, que d'oser lui appliquer ce que Fléchier disait si justement du Grand-Turenne dans son oraison funèbre.

près des Vendéens pour profiter de leurs bonnes dispositions; il parle du conseil de guerre qui fut tenu le 11 mai à la Chapelle-Basse-Mer, entre lui, MM. de Suzannet et Auguste de la Rochejaquelein ; il ajoute, que M. Auguste de la Rochejaquelein donna connaissance des lettres qu'il venait de recevoir de son frère ; lettres qui annonçaient des secours en armes et en munitions : il dit encore, que l'insurrection fut résolue à l'unanimité (1). Mais ce qu'il ne dit pas, c'est qu'il fut convenu, entre ces Messieurs, que chacun, dans l'étendue de son commandement, s'occuperait, dès les premiers jours, d'en chasser les ennemis qui pouvaient y être cantonnés, et qu'ensuite on s'occuperait de la nomination d'un général en chef ; il laisse encore ignorer que M. Auguste de la Rochejaquelein proposa dans ce conseil, d'attendre pour éclater, que les hostilités fussent commencées sur les frontières : il va jusqu'à nier ce que dit M. Alphonse de Beauchamp à cet égard (2), dans son *Histoire des évènemens de* 1815.

Ces derniers faits, qui d'ailleurs ne sont pas d'une grande importance, m'ont été attestés par

(1) *Voyez* page 31 des Mémoires précités.

(2) *Idem*, page 31, note (1).

M. Auguste de la Rochejaquelein lui-même; et j'ose dire que les assertions de ce brave officier méritent autant de croyance que celles de M. d'Autichamp. Mais par quelle raison ce général a-t-il craint d'en faire l'aveu? Il prévoyait sans doute que cette fois encore on le trouverait en contradiction *avec ses principes, qui lui ont toujours commandé de combiner froidement, avant d'agir, les moyens qui préparent les succès.*

Voyons donc si c'est la seule circonstance de cette guerre dans laquelle M. d'Autichamp se sera montré infidèle au système de n'agir qu'après avoir tout calculé et combiné.

N'a-t-il pas dit que, de sa terre près Parthenay, il préparait le soulèvement de la Vendée? D'après sa prudence reconnue, on devrait croire que non seulement il disposait les esprits à l'insurrection, mais encore qu'il n'irait se mettre à la tête des Vendéens qu'après leur avoir fourni les moyens physiques de la soutenir. Malheureusement sa prévoyance n'a pas été jusque-là, et il nous en fournit la preuve, page 36 de ses Mémoires, puisqu'il dit que ses soldats étaient mal armés et dénués de munitions : de là je conclus qu'il n'avait pas tout calculé, tout prévu, tout combiné; qu'il a commis une grande

imprudence en prenant le commandement d'une armée dépourvue des premiers élémens nécessaires pour se tirer glorieusement de la lutte qui allait s'engager, et *en exposant inutilement des pères de famille et de bons laboureurs dans une révolte qu'on ne pouvait pas soutenir à main armée.*

M. d'Autichamp repousse vivement le reproche qu'on lui a fait de n'avoir pas attaqué la garnison de Chollet; il se justifie en disant qu'il croyait essentiel, à l'ouverture de la campagne, de ne pas débuter par une entreprise dont le succès fût douteux, etc. Il en appelle à tout militaire qui aura quelques notions du pays, de l'esprit des Vendéens et de la manière dont ils font la guerre (1).

Le militaire qui, comme M. d'Autichamp, aurait su que le pays offre tous les avantages possibles aux Vendéens, et présente les plus grandes difficultés au mouvement des troupes régulières; que, lorsque les premiers prennent les armes, ils veulent qu'on les mène au combat, et non pas à la promenade; ce militaire étant à la tête de plus de dix mille hommes, dont les deux tiers, armés de fusils, tant de chasse

---

(1) *Voyez* page 39 des Mémoires précités.

que de guerre, ayant, comme ce général, promis de chasser l'ennemi de son territoire, ayant intercepté des lettres qui annonçaient la détresse de cet ennemi, non seulement en vivres, mais encore en cartouches et pierres à feu (1) : ce militaire, dis-je, n'ayant à combattre que quinze à dix-huit cents hommes, après avoir su que la plus forte partie (le 26e régiment de ligne) avait été battue le 17 mai par M. Auguste de la Rochejaquelein, qui comptait à peine le quart des soldats de M. d'Autichamp, et dont les hommes n'étaient ni mieux armés ni mieux pourvus; ce militaire, enfin, aurait-il balancé à engager une action dont le résultat, dans l'état où étaient les choses, devait procurer d'immenses avantages à l'armée royale...?

Oui, il fallait enlever Chollet de vive-force. Tout en admirant les motifs qui vous ont retenu, motifs fondés sur le désir d'épargner le sang de vos soldats, je pense, moi, qui n'en suis pas plus prodigue que vous, que c'était le moment de n'en être pas avare; *que cette dernière extrémité*, *cette impérieuse nécessité*, dont

---

(1) *Voyez* Pièces justificatives de mes Mémoires, n° VI, p. 335; je donne en entier les lettres des colonels du 15e et 26e régiment, que M. d'Autichamp a eu de bonnes raisons de tronquer dans ses Mémoires.

vous parlez pages 44 et 45 de vos Mémoires, l'exigeaient, et vous en faisait une loi dans la circonstance (1).

N'en déplaise à M. d'Autichamp, nous affirmons que la victoire aurait été facile, et que, sur ce point, nous sommes parfaitement d'accord avec M. l'abbé Jagault (2).

Nous savons très-bien que, malgré la fâcheuse position de l'ennemi, il n'aurait pas refusé le combat; mais nous savons aussi que sa résistance n'aurait pu être qu'en proportion des moyens qui lui restaient après l'affaire des Echaubroignes; affaire dans laquelle un des régimens le plus nombreux de la garnison de Chollet avait épuisé presque toutes ses cartouches. M. d'Autichamp, en prenant les armes, n'aurait-il voulu tenter le sort d'une bataille qu'autant qu'il aurait présumé ne rencontrer aucune résistance? Je rends trop de justice à la bravoure de ce général pour lui prêter une pareille intention : quoiqu'il la laisse supposer, en nous disant des ennemis, page 45, *que plus leur position était désespérée, plus la défense devait*

---

(1) Je développe dans mes Mémoires, p. 45 et suivantes, les avantages qui seraient résultés d'une victoire à Chollet.

(2) *Voyez* page 45 des Mémoires précités.

être opiniâtre, je ne croirai jamais qu'il ait été arrêté par cette considération, et je me contenterai de dire qu'il s'est trompé.

Je ne suivrai pas l'auteur dans ce qu'il dit sur l'affaire d'Aizenay, ni dans tout ce qu'il raconte sur ce qui s'est passé dans l'intervalle écoulé entre cette affaire et le conseil de guerre tenu à Chollet le 24 mai.

Les points les plus importans dont on s'occupa dans ce conseil de guerre, que j'appellerai tout simplement *une entrevue*, furent : 1° celui du commandement en chef; et 2° celui des opérations futures de l'armée. Je vais examiner le premier.

M. d'Autichamp, en disant qu'il ne fit aucune difficulté de se ranger sous les ordres de M. le marquis de la Rochejaquelein, sur l'assurance que celui-ci lui avait donnée, qu'il venait commander la Vendée par les ordres du Roi, laisse adroitement beaucoup à penser sur la réalité de la mission de M. de la Rochejaquelein; et, pour jeter de l'incertitude dans l'esprit du lecteur, il met en note, à la page 58 de ses Mémoires, l'extrait d'une lettre du duc de Feltre.

Pour être éclairé sur ce point délicat, qu'on se donne la peine de lire, avec quelque attention, la partie de mes Mémoires où je le discute,

p. 71, 152 et suiv.; je crois qu'on y trouvera la solution du problême posé par M. d'Autichamp.

Ce qu'on croira sans doute, et ce que je vais démontrer péremptoirement, c'est que M. d'Autichamp avait moins de droit que plusieurs autres au commandement général. En écrivant mes Mémoires, cette question ne s'était pas présentée à mon esprit : c'est ici le lieu de la discuter, puisque M. d'Autichamp semble dire au public, pages 54, 55, 56 et 57 de son ouvrage, que le commandement lui revenait de droit, si le Roi n'en avait pas disposé autrement.

En admettant que le Roi ait donné des ordres, ils n'avaient pas été donnés à M. d'Autichamp. Il est reconnu qu'une armée, quels que soient les élémens qui la composent, ne peut obtenir de succès qu'autant que ses mouvemens sont dirigés par une seule tête; et, s'il est vrai que le Roi n'eût pas nommé de général en chef, voyons qui, dans son absence, pouvait le nommer, et quel droit chacun des officiers avait pour prétendre à ce titre.

Il est prouvé que Mgr. le duc de Bourbon, lieutenant de Sa Majesté, s'était retiré de la Vendée sans avoir nommé de général en chef et sans avoir donné de pouvoirs à M. d'Auti-

champ. Dans la Vendée militaire, les seuls pouvoirs à ma connaissance, que Son Altesse Sérénissime eût laissés, sont ceux qui m'ont été expédiés et ceux donnés à M. Auguste de la Rochejaquelein (1).

Dans les armées régulières, c'est la supériorité de grade et l'ancienneté qui donnent droit au commandement, lorsque le pouvoir suprême n'y a pas pourvu : dans ce cas, j'excluais M. d'Autichamp par plus de vingt années d'ancienneté de grade.

M. d'Autichamp ne voudrait sans doute pas arguer de son droit d'ancienneté comme chef vendéen, puisque M. de Sapinaud était déjà officier-général dans la Vendée, lorsqu'il n'était encore que simple volontaire : le voilà donc encore exclu du droit au commandement par M. de Sapinaud.

Mais, dans la Vendée, la confiance seule donne des droits, et depuis que ce pays est constitué en armée royale, les généraux ont été nommés par tous les chefs réunis : c'est ainsi que furent élus les Cathelineau, les Delbée, les Bonchamp, les la Rochejaquelein, etc., etc.

---

(1) *Voyez* Pièces justificatives de l'appendice, nº II, III, IV et V.

En 1815, les chefs vendéens nommèrent Louis de la Rochejaquelein.

Après la mort de celui-ci, Auguste, son frère, fut proclamé par les officiers et les soldats des 2, 3 et 4e corps, et M. d'Autichamp, encore exclu, eût été obligé de le reconnaître, si Auguste n'avait pas eu la modestie de refuser.

Et enfin, les chefs réunis à Montfaucon le 10 juin, nommèrent M. de Sapinaud.

Voilà des faits qui prouvent que M. d'Autichamp n'occupait tout au plus que la quatrième place dans le cœur des Vendéens.

Avant de passer au second point, relatif aux opérations futures de l'armée, je dois prier le lecteur de lire, page 56 des Mémoires de M. d'Autichamp, ce qu'il dit des qualités personnelles du marquis de la Rochejaquelein : il est d'autant plus essentiel qu'on se pénètre bien de ce que contient ce passage, que ce général prend texte de l'opinion qu'il émet, pour s'élever en critique des opérations de M. de la Rochejaquelein et des ordres qu'il reçoit de lui.

Il fut convenu, dans le conseil de guerre ou l'entrevue de Chollet, que la plus importante et la première opération devait être celle du débarquement des secours fournis par l'Angleterre : en conséquence, on décida que tous les corps

de l'armée royale y concourreraient, et celui de M. d'Autichamp ne fut pas excepté. Ce général se trompe dans ce qu'il raconte à ce sujet (1); suivant lui, il semblerait que son corps d'armée ne devait pas se porter sur la côte, et qu'il se bornerait seulement à faire un mouvement sur Pont-Barré. Il affirme, en outre, que ce furent M. de la Rochejaquelein et moi qui proposâmes ce mouvement, qui, dans son opinion, *était sans objet réel.*

J'en demande pardon à M. d'Autichamp, et j'affirme, moi, que sa mémoire est infidèle : ce fut lui qui nous apprit que les troupes qui avaient occupé précédemment Chemillé, s'étaient retirées à Pont-Barré; que ces troupes pouvaient être au nombre de quatre à cinq cents hommes; que, si elles recevaient des renforts d'Angers dans cette position, elles pourraient gêner nos mouvemens, et qu'il pensait qu'on devait les en chasser. M. de la Rochejaquelein et moi, uniquement occupés de l'objet principal, qui était le débarquement, nous rejetâmes ce que proposait M. d'Autichamp : enfin, vaincus par la résistance qu'il nous opposa, nous consentîmes à ce qu'il se portât sur Pont-Barré avec quelques

(1) *Voyez* pages 57 et 58 des Mémoires précités.

divisions de son corps d'armée, et il fut convenu que le reste se rapprocherait de la côte.

Le général en chef et moi nous avions tort de mépriser les troupes ennemies qui étaient à Pont-Barré; M. d'Autichamp avait raison de les en chasser, et en cela il agissait militairement. Je ne sais pourquoi il nous donne le mérite d'une chose à laquelle non seulement nous n'avions pas pensé, mais que nous avions constamment repoussée. Il est de mon devoir de lui restituer ce qui lui appartient, et de rendre publiquement justice à sa sagacité dans cette circonstance.

En effet, qu'on jette un coup-d'œil sur la carte; on verra que de Pont-Barré, pour se porter sur Chollet, Mortagne et Châtillon, il n'y a qu'une journée et demie de marche; que l'ennemi n'étant pas contenu sur la rive droite du Layon, pouvait couper la Vendée en deux, en s'emparant de ses points principaux; de là, marcher sur nos derrières et nous inquiéter, soit pendant le débarquement, soit à notre retour : en cela, M. d'Autichamp avait beaucoup mieux jugé que nous; et je suis étonné de lui voir critiquer une opération qui ne peut que lui faire honneur.

M. d'Autichamp nous dit, page 58, qu'au

moment où il allait exécuter son projet, il reçut une lettre de M. de la Rochejaquelein (1); et, du contenu de cette lettre, il tire la conséquence que le général en chef sentit l'inutilité du mouvement sur Pont-Barré (2) : sans doute, le général en chef, conséquent avec l'opinion qu'il avait émise la veille, devait toujours croire cette opération inutile; mais M. d'Autichamp, qui en sentait toute l'importance, nous dit, page 60, *qu'il chargea M. Cady de pousser une forte reconnaissance sur Pont-Barré pour occuper l'ennemi, et masquer ainsi le mouvement qu'il allait faire sur la côte.* Cette précaution était sage et conforme aux règles de l'art militaire : nous en abandonnons tout le mérite à celui qui l'a prise, car j'avoue bien sincèrement, et je me plais à le répéter, que ni M. de la Rochejaquelein ni moi n'y avions songé.

Laissons donc là Pont-Barré, et suivons M. d'Autichamp dans l'exécution des ordres qui lui sont donnés par le général en chef : ces ordres sont contenus dans trois lettres et un petit billet (3).

---

(1) *Voyez* cette lettre, pages 58 et 59 des Mémoires précités.

(2) *Voyez* page 59, *idem.*

(3) *Voyez* pages 58, 59, 60, 61, 62 et 63, *idem.*

Le premier porte l'ordre de se réunir, aux Essarts, aux autres corps d'armée.

Le deuxième de se porter sur Belleville.

Le troisième sur Légé, où il devait attendre un officier qui lui indiquerait les mouvemens ultérieurs.

Le quatrième ordre, enfin, était de se rendre à Saint-Christophe.

Ces ordres semblent avoir beaucoup embarrassé M. d'Autichamp; mais de deux choses l'une : ses rassemblemens étaient faits, ou ils ne l'étaient pas : dans le premier cas, les difficultés s'aplanissent, car il était en situation de se porter par-tout où le besoin l'exigerait. On sait qu'à la guerre les mouvemens d'une armée sont subordonnés à ceux de l'ennemi, et que les ordres donnés peuvent être changés à chaque instant.

Dans le second cas, l'embarras de M. d'Autichamp proviendrait de la faute qu'il aurait faite de ne pas se mettre en mesure d'agir, en ne rassemblant pas ses soldats, et on pourrait avec raison blâmer sa lenteur dans une circonstance où il n'y avait pas un moment à perdre.

Quoique retardé par ses rassemblemens, par les variations dans les ordres de l'état-major-général, le mauvais état des chemins, et les pré-

cautions qu'il avait dû prendre, ce général arriva cependant à Légé le 31 mai, au lieu du 30, comme le portait son ordre (1); mais il ne fut pas plus loin, et ne se rendit pas à Saint-Christophe.

Pour nous préparer à son retour dans le pays dont la défense était confiée à ses soins, M. d'Autichamp nous donne une longue explication des motifs qui le déterminèrent à prendre ce parti. Examinons si ces motifs étaient de nature à le faire renoncer à l'opération la plus importante, celle d'un débarquement qui armait toute la Vendée.

Les renforts que l'ennemi avait envoyés à Pont-Barré, sa présence même à Chemillé (2), pouvaient-ils tant inquiéter M. d'Autichamp, lui qui avait laissé la majeure partie de son armée dans son pays? N'ayant amené que trois mille hommes (3), il en restait trois fois autant à ses chefs de division pour tenir les troupes ennemies en échec à Pont-Barré, garder la rive gauche de la Loire et observer la droite (4). Ce

---

(1) *Voyez* page 63 des Mémoires précités.

(2) *Idem*, page 65.

(3) *Idem*, page 62.

(4) *Idem*, page 65.

général nous dit cependant, page 65, que ces mesures étaient insuffisantes, et n'avaient pu arrêter l'ennemi dans ses projets : j'aurais bien voulu qu'il nous eût dit aussi quels étaient les projets de l'ennemi, ou ceux qu'on pouvait raisonnablement lui supposer. Avec deux mille hommes, il n'était pas présumable que cet ennemi pût entreprendre d'envahir l'Anjou. Son apparition à Chemillé ne pouvait être qu'une démonstration par laquelle il espérait effrayer les chefs vendéens, les forcer à rétrograder et à abandonner la côte. Ceci me paraît plus présumable; ce qui semblerait le démontrer, c'est que le général Brayer se retira, sans coup-férir, dès qu'il apprit que les armées royales revenaient sur leurs pas; ce n'était donc qu'un piége dans lequel on peut tomber toutes les fois qu'on ne connaît pas ou qu'on ne saurait présumer les projets de son ennemi.

Mais une chose sur laquelle on ne pouvait pas se tromper, c'était la mission de MM. de Malartic, de Flavigny et de la Béraudière, envoyés par Fouché, ministre de Buonaparte. Nous examinerons bientôt si l'arrivée de ces négociateurs n'a pas contribué plus puissamment à la retraite des corps d'armée de MM. d'Autichamp, de Suzannet et de Sapinaud, que les

mouvemens du général Brayer, le manque de vivres, et la prétendue lettre du capitaine Kittoë, du 26 mai (1).

Je crois avoir suffisamment répondu aux craintes qu'on avait sur les progrès que l'ennemi pouvait faire en Anjou; je vais maintenant examiner la question sous le rapport du manque de vivres.

M. d'Autichamp reproche à l'état-major-général de n'y avoir pas pourvu (2). Ce reproche pourrait être fondé, s'il était en usage dans les armées vendéennes, de former des magasins avant d'entreprendre la guerre; mais il faut que le public sache ce que tous ceux qui connaissent un peu la Vendée savent aussi bien que M. le général d'Autichamp lui-même, quoi qu'il en dise, que ces armées vivent sur le pays, que chaque corps s'approvisionne au jour le jour sur les lieux qu'il parcourt, et que jamais les troupes ne manquent que par l'imprévoyance de leurs chefs respectifs. Ce que dit ce général, à cet égard, est inconcevable; pour se convaincre de ce que je viens d'avancer, qu'on lise, page 66 des Mémoires de M. d'Autichamp, la lettre

---

(1) *Voyez* cette lettre, page 69 des Mémoires précités.
(2) *Idem*, page 66.

que lui écrivit, le 30 mai, le général de Sapinaud.

Je passe maintenant à la lettre du capitaine anglais Kittoë. (M. Auguste de la Rochejaquelein ni moi n'avons jamais eu connaissance de cet écrit, mais je veux l'admettre pour vrai.)

Je conçois que la lecture de cette lettre ait pu inquiéter beaucoup M. de Suzannet, et qu'il dut croire, d'après son contenu, *que M. le marquis de la Rochejaquelein renoncerait à se rendre sur le bord de la mer; c'est ce qui n'arriva pas*, nous dit-on; *le général en chef persista, et le comte de Suzannet le suivit sur la côte* (1).

Ne dirait-on pas, à la manière dont s'exprime M. d'Autichamp, que M. de la Rochejaquelein était un insensé qui courait après une chimère? Les faits démontreront bientôt, même au plus incrédule, de quel côté était la raison et la loyauté.

J'admets que la lettre du capitaine Kittoë ait tenu les esprits en suspens pendant quelques jours; j'admets tout ce qu'on aura voulu penser et dire sur cette lettre; mais le 31 mai, après avoir acquis la certitude que la flotte était en vue, que nous avions des officiers à bord (2),

(1) *Voyez* pages 70 et 71 des Mémoires précités.

(2) *Idem*, page 67.

peut-on chercher à justifier sa retraite par cette lettre? C'est ce que les gens doués d'un peu de bon sens n'admettront jamais. On ne la justifierait pas davantage, cette retraite, en s'appuyant sur la lettre de M. le général de Suzannet, car ce général annonçait *à M. d'Autichamp que la flotte était là;* mais il ajoutait, dira-t-on : *Nous nous éloignons, car nous ne pouvons vivre tant de monde ensemble; et puis aussi pour nous réunir, ce qui est fort essentiel.* Quoi! la flotte est là et on s'éloigne? *Puis il faut se réunir, parce qu'on ne peut vivre tant de monde ensemble.* Comment M. d'Autichamp, qui proclame si hautement l'amitié qui l'unissait à M. de Suzannet, a-t-il pu citer ce galimatias?

M. d'Autichamp nous raconte ensuite que M. de Suzannet ayant fait ses rassemblemens, était venu rejoindre le général en chef; il dit encore par quelles raisons le mouvement rétrograde sur Saint-Christophe-du-Ligneron fut décidé; ce fut, dit-il, sur les avis qu'on avait reçus des mouvemens du général Travot, sur le manque de vivres, etc.

J'ai rendu compte, dans mes Mémoires, pag. 113 à 115, de ce mouvement rétrograde, et j'y renvoie le lecteur. Je ferai remarquer seulement que le général en chef, en revenant à

Saint-Christophe, n'avait point abandonné le projet de se porter vers la côte, et que le reproche qu'on trouve dans les Mémoires de M. d'Autichamp, page 73, d'avoir changé tout à coup de manière de voir, n'est pas plus fondé que le reste.

Il est faux de dire que les officiers et les soldats ne voulaient point aller au Marais : c'est les accuser bien gratuitement d'une lâcheté dont ils sont incapables.

Comment ose-t-on dire que, *quoique M. le marquis de la Rochejaquelein avouât qu'il n'avait aucun avis positif de l'escadre anglaise, il partit pour la côte avec quinze cents hommes* (1)? lorsque, plus haut, on cite une lettre de M. de Suzannet, datée du 31 mai, lettre par laquelle ce général annonçait à M. d'Autichamp : *Nous avons des officiers à la flotte.* Il est vrai que la même lettre ajoute : *Mais nous n'avons aucune donnée certaine* (2). Quoi! on affirme qu'il y a des officiers vendéens sur la flotte, et on n'a aucune donnée certaine? Il me semble que ces officiers sur la flotte ne pouvaient laisser aucune incertitude sur sa présence : d'un autre côté,

---

(1) *Voyez* page 75 des Mémoires précités.

(2) *Idem*, page 67.

M. de Suzannet ne pouvait pas douter qu'elle ne fût là, puisque M. de la Rochejaquelein et moi avions communiqué avec elle le 29, et que nous lui en avions parlé.

Ce fut en effet dans la soirée du 30 mai que le général en chef et M. de Sapinaud furent trouver M. de Suzannet (1), qui tenait la position de la Motte-Foucrand, et ce fut dans cette même soirée que M. de la Rochejaquelein lui dit que la flotte qu'il venait de voir, nous attendait. Ce fut aussi dans cette fatale journée du 30 que les propositions d'un traité avec Buonaparte parvinrent à M. de Suzannet : ce furent ces funestes propositions, bien plus que les mouvemens de Travot, qui jetèrent de l'incertitude dans son esprit, et occasionnèrent le mouvement rétrograde sur Saint-Christophe. Tout cela est expliqué dans mes Mémoires, pag. 102 et suivantes. Suivons M. d'Autichamp.

Dans la persuasion où l'on était que Travot ne pouvait être éloigné, il n'était pas prudent de s'enfoncer dans le Marais, etc., etc. (2).

Qui avait dit à M. d'Autichamp qu'on voulait agglomérer toute l'armée dans le Marais? Si ce

---

(1) *Voyez* pages 71 et 72 des Mémoires précités.
(2) *Idem*, page 72.

général, au lieu de rester à Légé, se fût rapproché de nous, ou qu'il fût venu, soit à la Motte-Foucrand, soit à Saint-Christophe, il aurait appris que ce n'était point là l'intention du général en chef; il aurait reçu verbalement, le 30 ou le 31 mai, l'ordre qui lui fut adressé le 1er juin par écrit, ordre qui indiquait les positions que devaient occuper les divers corps de l'armée pendant le débarquement; il aurait vu que ces positions n'étaient pas dans le Marais, mais bien sur les points par lesquels pouvait arriver l'ennemi, soit qu'il vînt de Nantes, de Bourbon ou des Sables (1); il aurait su que M. de la Rochejaquelein ne prit le parti de se porter vers la côte le 31 mai, qu'après que M. de Suzannet lui eut promis qu'il retournerait prendre sa position à la Motte-Foncrand, dans la matinée du 1er juin; il aurait entendu murmurer les soldats, non pas de ce qu'on les retenait, mais bien de ce qu'on ne les faisait pas agir; il aurait acquis la certitude que la plus grande partie des officiers était dans la même situation d'esprit que les paysans, et que si quelques-uns étaient indécis, c'est qu'on leur cachait le véritable état des choses, et qu'on faisait courir les

(1) *Voyez* mes Mémoires, pages 110 et suivantes.

bruits les plus alarmans : c'est ainsi que M. Duchaffault, dans un premier mouvement, refusa de se joindre à M. de la Rochejaquelein.

Sans doute, *les officiers vendéens ne tiennent leur autorité que de la confiance qu'ils inspirent* (1). Si je tirais la conséquence rigoureuse de ce principe posé par M. d'Autichamp lui-même, je dirais : Vous ne jouissiez donc pas de la confiance de vos officiers et de vos soldats, puisqu'il est vrai que, malgré vos ordres, vos prières, vos menaces et vos instances, ils ne voulurent point aller au Marais (2)? Ainsi, de deux choses l'une : ce sont eux qui, de leur propre mouvement, ont refusé de protéger le débarquement, ou c'est vous qui ne l'avez pas voulu. Dans le premier cas, vous n'aviez pas leur confiance; dans le second, vous avez fait une faute très-grave en désobéissant; et cette faute est incalculable par ses tristes résultats.

Où M. d'Autichamp a-t-il pris que M. de la Rochejaquelein avait manqué de déférence envers MM. de Sapinaud et de Suzannet (3)? Il me semble qu'il a donné une assez grande preuve

---

(1) *Voyez* page 74 des Mémoires précités.
(2) *Idem*, page 73.
(3) *Idem*, page 76.

du contraire, en consentant au mouvement rétrograde de la Motte-Foucrand sur Saint-Christophe, mouvement qui faisait perdre inutilement vingt-quatre heures. Pour montrer cette déférence, fallait-il renoncer aux secours envoyés par l'Angleterre? Fallait-il écouter les propositions des envoyés de Buonaparte et traiter avec eux? Tout le monde conviendra que c'eût été pousser la déférence trop loin; et, quelque confiance qu'inspirait la vieille expérience de ces généraux, on nous pardonnera de ne pas nous y être abandonnés aveuglément; car cela aurait bien pu nous conduire à participer aux premiers arrangemens qui ont ruiné les espérances de la Vendée et du parti royaliste. Blâmera-t-on encore M. de la Rochejaquelein d'avoir, dans la situation où se trouvaient les choses, soutenu dignement son caractère de général en chef en donnant des ordres; et osera-t-on aujourd'hui justifier et applaudir ceux qui ont refusé d'y obéir?

M. d'Autichamp s'arrête souvent avec complaisance sur toutes les circonstances qui lui présentent les moyens d'exercer sa critique sur le général en chef et ses opérations; mais il passe légèrement sur la mission de MM. de Malartic, Flavigny et de la Béraudière. Il se

contente de dire, page 63, *qu'il ne voulut point entendre parler des propositions dont ils étaient porteurs;* il ajoute, page 72, en parlant de M. de Suzannet, *il leur donna (à MM. de la Rochejaquelein et de Sapinaud) aussi connaissance de lettres qu'il avait reçues de trois officiers royalistes venant de Paris, qui annonçaient qu'on voulait traiter avec les Vendéens d'une suspension d'armes, sous condition que le pays serait évacué par les troupes de Buonaparte; il ne fut donné aucune suite à cette communication.*

Sans doute, il ne fut donné dans le moment aucune suite à cette communication. M. de la Rochejaquelein la repoussa avec indignation; et plût au ciel que chacun eût suivi son noble exemple! Mais malheureusement les propositions des envoyés de Fouché firent naître des incertitudes dans l'esprit de M. de Suzannet; elles changèrent toutes les résolutions de ce général, l'entraînèrent au mouvement rétrograde sur Saint-Christophe-du-Ligneron, et lui firent écrire les lettres suivantes :

Le comte de Suzannet à M. de Malartic.

« Je viens de recevoir ta lettre, mon cher « Malartic; *pour traiter d'un objet aussi majeur,*

« *il faudrait qu'on eût mis par écrit les proposi-*
« *tions qu'on nous fait;* si c'est d'évacuer le « pays, de nous y laisser tranquilles, cela con- « vient beaucoup au caractère des habitans et « aussi aux circonstances actuelles; car ce re- « tard des hostilités a exclusivement nui à nos « opérations. On nous a envoyé de si faibles « secours, que nous sommes très à court d'ar- « mes; nous devions en avoir aujourd'hui, mais « les opérations et mouvemens des troupes ré- « publicaines, nous obligent, à raison de notre « mauvaise position et le mauvais temps qu'il « fait, à raison du vent contraire, à nous réunir « à d'Autichamp, et nous a éloignés de la côte, « *où neuf bâtimens* sont arrivés, nous apportant « des secours de toute espèce.

« Adieu, mon cher. Je t'envoie la Ville-Gille (1), « qui t'expliquera notre situation. Si les évène- « mens politiques ne sont pas encore prononcés, « il faudra voir ce que nous ferons. *Je désire te* « *voir; je vais me réunir avec d'Autichamp.* La « Rochejaquelein et de Sapinaud sont ici. Je « désirerais te voir : la Ville-Gille te dira notre « marche.

« *Signé* le comte DE SUZANNET. »

Ce 31 mai 1815.

---

(1) Beau-frère de M. de Suzannet.

Seconde lettre de M. le comte de Suzannet, à MM. de Malartic, Victor de la Bèraudière et de Flavigny.

Au quartier-général, le 1er juin 1815.

« Messieurs,

« Il est impossible de répondre positivement « à ce que vous avez été chargé de nous pro- « poser par le ministre de la police.

« *Nous avons pris les armes, parce que M. de « la Rochejaquelein est venu nous donner l'ordre « de les prendre de la part du Roi, et nous ap- « porter des secours en munitions et en armes.*

« La Vendée s'est aussi soulevée en masse, à « raison des mesures de proscription qu'on « avait prises; aussi par les demandes des an- « ciens soldats, qui voulaient rester chez eux, « et aussi pour ne pas former ces cohortes de « garde nationale, dont on demandait plus de « quatre-vingt mille hommes pour aller aux « frontières; tous préfèrent se défendre chez « eux, que d'aller périr misérablement à la fron- « tière. Nous sommes tous décidés à ne pas nous « séparer les uns des autres. Nous n'avons pu, « vu les mouvemens des armées, avoir des rap- « ports entre nous. La mission dont on vous a

« chargés m'a paru si ambiguë, qu'il me semble « que, pour arriver à un but utile à tous, il « aurait fallu que le général en chef de l'armée « ennemie fît proposer une suspension d'armes, « comme cela a toujours été fait dans les autres « guerres, et ensuite un point de réunion où le « Gouvernement eût un agent officiel avec qui « on pût avoir des relations.

« Nous devons d'abord déclarer que, dans « aucun cas, pour la présente guerre, nous ne « fournirons point d'hommes pour l'armée ac- « tive ni pour la garde nationale. Nous n'avons « point d'argent, à raison du défaut de com- « merce. Nous avons donné des bons sur le tré- « sor royal. Beaucoup d'anciens officiers roya- « listes ont été arrêtés avant les hostilités. *Plu- « sieurs autres points demandent une discussion.*

« *J'ai vu MM. de Sapinaud et d'Autichamp; « ils pensent comme moi. M. de la Rochejaque- « lein est éloigné de nous.*

« Nous n'avons eu aucun rapport depuis quel- « ques jours avec les chefs de la rive droite de « la Loire; dès-lors nous ne pouvons prendre « aucun parti, parce que nous nous sommes « tous promis de ne jamais nous abandonner ni « de traiter les uns sans les autres; quelles que « soient les chances de la guerre, nous saurons

« vaincre ou périr ensemble. Deux petits échecs « insignifians n'ont rien diminué de nos forces « et de notre courage.

« Si les évènemens politiques changent la « situation de l'Europe, nous ne chercherons « pas à sacrifier notre pays inutilement; quant « à nous particulièrement, contre qui sont di- « rigées toutes les mesures de proscription, le « sacrifice de notre vie, de notre fortune, est « fait; en prenant les armes, nous avons bien « senti que nous ne devions espérer aucun mé- « nagement : nous nous attendons à tout; mais « nous préférons l'honneur à tout. Après, nous « sacrifierons notre opinion à l'intérêt de notre « pays et à celui de la France.

« Voilà, Messieurs, *ce que je puis vous ré- « pondre à la mission verbale dont on vous a « chargés. Vous avez donné une preuve de dé- « voûment pour vos camarades, et aussi pour « l'intérêt de nos pays.* Nous avons renvoyé, et « nous renverrons les prisonniers que nous « prendrons : nous ne voulons qu'une guerre « honorable. Nous savons très-bien que, si on « prenait un de nous, il serait sacrifié : cela ne « nous fera point prendre de mesures pareilles. « Nous prendrons tous les moyens pour ne pas « nous laisser asservir à des lois tyranniques.

« Si, comme on le répète tous les jours, les « Français ont le droit d'émettre leur opinion, « pourquoi ne laisse-t-on pas cette liberté à la « Vendée, et veut-on la traiter comme un pays « sauvage? Ne sommes-nous pas Français tout « comme les autres? Nous avons nos mœurs, « notre opinion; avec notre courage, nous sau- « rons nous faire respecter ou périr avec hon- « neur.

« Communiquez, je vous prie, ma lettre à « MM. les chefs de la rive droite de la Loire; ils « verront que nous ne ferons jamais qu'un avec « eux, et que jamais nous ne nous séparerons.

« J'ai l'honneur d'être, Messieurs, votre très- « humble et très-obéissant serviteur,

« *Signé* le comte DE SUZANNET. »

Qu'on nous dise maintenant qu'on n'a donné aucune suite aux ouvertures faites par les envoyés du ministre de la police : les deux lettres qu'on vient de lire n'en fournissent-t-elles pas une preuve complète? N'y trouve-t-on pas presque toutes les bases du fameux traité? Je vais rétablir ici ce traité, afin qu'on puisse le comparer :

Art. 1er. Amnistie pleine et entière et sans réserve pour le passé.

2. Il sera libre à M. de la Rochejaquelein d'habiter la France ou de passer en Angleterre, et de vendre ses propriétés.

3. Les décrets rendus contre M. Dandigné sont rapportés. Il lui est accordé la même latitude qu'à M. de la Rochejaquelin.

4. MM. d'Autichamp, Suzannet, Sapinaud, et les autres chefs, pourront habiter telle commune qu'ils voudront dans l'étendue de l'empire, en donnant leur parole d'honneur d'y être tranquilles, et de n'employer leur influence que pour le maintien de la paix.

En traitant avec des Français qui, dans leurs erreurs mêmes, ont montré une loyauté constante, toute défiance serait injuste.

5. Tous les individus arrêtés par suite de l'insurrection, seront mis en liberté, notamment M. de Boisguy.

6. Il n'y aura aucune levée, aucun appel aux anciens militaires, dans le courant de cette année 1815.

On ne pourra employer les habitans qu'à la garde de leur propre département.

7. L'empereur s'engage à demander et à obtenir des chambres un dégrèvement pour les impositions de 1815.

8. Les individus qui ont des talens, et le désir

de servir la patrie et l'empereur, seront admis aux places, aux mêmes conditions que tous les citoyens français.

9. (1) L'empereur voulant reconnaître les services de ceux qui, dans cette circonstance, contribuent à la pacification d'une contrée livrée à tous les malheurs d'une guerre civile, a autorisé ses ministres de la guerre et de la police à lui présenter un rapport sur les récompenses et pensions à accorder.

10. Immédiatement après la signature de la pacification, il sera envoyé des officiers pour la faire connaître, et y proclamer les lois et actes du gouvernement.

11. L'empereur s'en rapporte à la loyauté des signataires de la présente pacification, pour la remise des armes et des munitions qui ont été débarquées sur nos côtes.

Signé le maréchal prince D'ECKMULH.

Si les deux lettres et le traité qu'on vient de

---

(1) Il est écrit en marge de cet article, *croisé sur l'original* (envoyé au général Lamarque, et qu'il reçut le 9 juin, comme il l'annonce dans son Mémoire adressé au Roi) :

« *A supprimer de la demande de MM. de Malartic,* « *Flavigny et la Béraudière.* »

Signé le duc D'OTRANTE.

lire ne prouvaient pas suffisamment que ces articles ont été arrêtés et rédigés dans la Vendée par les négociateurs, d'accord avec quelques généraux, la note de Fouché, duc d'Otrante, qui rejette l'art. 9, détruirait tous les doutes (1). Et ces lettres et ce traité ne sont-ils pas des faits qui expliquent les causes de l'arrêté de Falleron, du 31 mai?

Que M. d'Autichamp dise tant qu'il voudra *que la couleur qu'on a donnée à la résolution prise par cet arrêté est si extraordinaire, qu'on est forcé de convenir qu'il entre un peu d'extravagance dans sa composition* (2), je ne m'y oppose pas; je consens même à ce qu'il me range au nombre des extravagans, et que, pour preuve de ma folie, il présente *le billet que j'ai tracé à la hâte pour annoncer qu'une infâme défection est accomplie* (3). Mais ce que je ne puis avouer, *c'est*

---

(1) Si cependant on voulait en savoir d'avantage, on pourra consulter l'ouvrage intitulé : *Mémoire relatif à l'armée royale du Maine ou de la Sarthe, et pays adjacens*, par le général comte d'Ambrugeac. (Chez Lenormant, rue de Seine, 1816). Cet ouvrage donne, page 20, des observations très-curieuses sur la relation que M. de Malartic a donnée lui-même, sur la mission dont il a été chargé dans l'Ouest, en 1815.

(2) *Voyez* pages 80 et 81 des Mémoires précités.

(3) *Idem*, page 81.

qu'aveuglé par une injuste prévention, j'ai rejeté les justes causes de cet évènement. Ces causes m'étaient connues ; je les publie, et je laisse au lecteur le soin de prononcer entre M. d'Autichamp et moi.

Je n'entreprendrai point de réfuter les nombreuses critiques auxquelles il se livre sur les opérations de M. de la Rochejaquelein ; les dispositions faites par ce général et l'ordre du 1er juin, envoyé à M. d'Autichamp, détruisent tout ce qu'il dit (1).

Dans la 3e partie de ses Mémoires, M. d'Autichamp nous donne, en débutant, les extraits de la correspondance de M. de Suzannet (2) ; et du contenu de cette correspondance, il en tire sa conclusion favorite, *que M. le marquis de la Rochejaquelein, entraîné par une impatience irréfléchie, agissait sans mesure, comme sans discernement, poussé par un état-major qui donnait des ordres sans penser à notre situation.*

Je n'entreprendrai pas non plus de réfuter M. d'Autichamp sur tout ce qu'il dit relativement à la destitution prononcée par le général en chef contre trois généraux de l'armée (3).

---

(1) *Voyez* mes Mémoires, pages 110 et suivantes.

(2) *Voyez* pages 88, 89, 90 et 91 des Mémoires précités.

(3) *Idem*, page 92.

Cet acte est pleinement justifié par les motifs qui l'ont dicté (1). Personne, dans la Vendée comme ailleurs, ne croira qu'il est permis de ne pas obéir quand on a reçu des ordres, et que celui qui avait le pouvoir de les donner, n'a pas le droit de punir les contrevenans, lors même que leur désobéissance peut entraîner la perte de tout un pays. On ne se serait certainement pas douté, si M. d'Autichamp ne nous l'apprenait, que le Code militaire de la Vendée autorise la désobéissance.

Ce général nous raconte comment il chassa le général Brayer de Chemillé et de Pont-Barré, et comment il apprit la mort du général en chef. Il nous donne l'ordre du jour qu'il publia sur cet évènement (2). Il nous dit ensuite qu'il envoya quinze cents hommes, sous les ordres du marquis de la Bretesche, pour renforcer M. de Suzannet; comment M. de la Bretesche ramena ses troupes en Anjou, et que ce retour eut pour motif le licenciement des corps de Sapinaud, Suzannet et de Duchaffault, etc., etc. Tout cela étant d'un mince intérêt, je ne m'y arrêterai pas.

---

(1) *Voyez* Pièces justificatives de mes Mémoires, n° IX.

(2) *Voyez* mes Mémoires, page 287, où je dis pourquoi M. d'Autichamp fit cet ordre du jour, que je donne, Pièces justificatives, n° XVII.

Je passe aux ordres qui furent donnés par M. de Sapinaud, auquel le commandement général avait été confié dans le conseil de guerre qui fut tenu à Montfaucon, le 10 mai.

Le premier de ces ordres est du 12 (1). Le but que se proposait le général en chef, en le donnant, est expliqué dans l'ordre même.

Le second est du 13, et change les dispositions du premier; celui-ci avait été donné dans l'ignorance où l'on était des mouvemens de l'ennemi, et sur des avis qu'on avait eus qu'il ne se mettrait en campagne que quand il aurait reçu des renforts. Comme on supposait que ces renforts n'arriveraient que vers la fin du mois, on avait calculé qu'on aurait le temps de retirer les armes et les munitions qui étaient déposées dans le Marais, dans l'intervalle qui s'écoulait du 18 au 24. Mais lorsqu'on apprit positivement que le général Travot s'était porté sur le Marais, qu'il avait disséminé ses forces sur les points qui l'entourent, et l'avait sommé de rendre les armes et les munitions dans cinq jours, sous peine d'être inondé, il fallut prendre d'autres mesures.

C'est ce qui provoqua l'ordre du 13. Je laisse

---

(1) *Voyez* page 103 des Mémoires précités.

M. d'Autichamp discuter ces deux ordres, et en tirer toutes les conséquences qu'il voudra. Pour toute réponse, je renvoie le lecteur à la partie de mes Mémoires où je rends compte de tout cela. Je ne le suivrai pas davantage dans le reste de sa narration ; tous les faits sont présentés et discutés à fond dans mon ouvrage, et je ne ferais que répéter ce que j'ai déjà dit.

Le lecteur aura remarqué d'abord, en lisant les Mémoires de M. d'Autichamp, que ce général s'est occupé exclusivement de se justifier des reproches que les ouvrages de MM. d'Ambrugeac, Duchaffault, de Beauchamp et Jagault, mettaient en droit de lui faire, au lieu d'écrire, comme son livre l'annonce, l'histoire de la campagne de 1815.

Les trois premiers ont fait imprimer (1) ce qu'ils ont vu ou ce qu'ils ont su de cette campagne ; et on peut juger si ce général réfute victorieusement leurs assertions.

---

(1) *Mémoire relatif à l'armée royale du Maine ou de la Sarthe*, *et pays adjacens*, etc.

Deux relations de M. le comte Gabriel Duchaffault ; la première, à Paris, chez J. G. Dentu, 1816 ; la seconde, à Bourbon-Vendée, chez Ferré, 1816. *Histoire des campagnes de* 1814 *et* 1815, seconde partie, par Alphonse de Beauchamp. Paris, Lenormant, 1817.

Qu'un homme accusé ostensiblement par un ou plusieurs ouvrages imprimés, repousse l'agression par le même moyen, c'est une chose toute naturelle ; mais que cet homme, dans sa défense publique, réponde à des attaques qui ne sont *connues que dans les salons de la capitale et dans quelques provinces*, il me semble qu'il commet une maladresse ; car toutes bonnes que puissent paraître ses raisons contre des assertions inconnues, on ne peut les juger. Il aurait donc été à désirer que M. d'Autichamp ne se fût pas borné à extraire quelques passages isolés, du rapport adressé au Roi par M. l'abbé Jagault, et qu'il l'eût fait imprimer en entier ; chacun alors aurait pu apprécier le mérite de ses réfutations.

Une autre remarque, que je ne puis me dispenser de faire avant de conclure, et que feront tous ceux qui liront attentivement les Mémoires de M. d'Autichamp, c'est que ce général, tout en faisant l'éloge de M. de Suzannet, tout en disant qu'il était son ancien et intime ami, tout en se déclarant le défenseur de sa mémoire, n'en publie pas moins, pour servir à sa propre justification, les fragmens de la correspondance de son ancien compagnon d'armes, sans s'inquiéter si ce qu'ils contiennent peut nuire à cet ami. Il est

certain qu'un ennemi de M. de Suzannet n'aurait pu user d'un plus sûr moyen pour le diffamer.

Si, dans mes Mémoires, j'ai été obligé de signaler les fautes de M. de Suzannet, c'est que je n'ai pu faire autrement sans nuire à la vérité, et parce qu'elles tenaient essentiellement aux faits dont j'avais à rendre compte. J'aime à croire que ces fautes, quelque graves qu'en aient été les conséquences, ont pris leur source moins dans les dispositions de son cœur que dans la situation dans laquelle il s'est trouvé. En effet, il voyait, d'un côté, M. d'Autichamp qui n'agissait pas, et qui semblait s'isoler du reste de l'armée vendéenne; de l'autre, M. de la Rochejaquelein, qui ne voulait pas perdre un seul moment, et dans l'expérience duquel il n'avait peut-être pas une entière confiance. Enfin, d'un autre côté, des négociateurs qui pressaient un accommodement; tout cela devait jeter beaucoup d'irrésolution dans une tête qui n'était pas assez forte. Pour se tirer d'embarras, il suivit les négociations, sans prévoir les malheurs qu'elles devaient entraîner. Si la mort glorieuse de l'infortuné Suzannet n'efface pas tous ses torts, elle doit les faire oublier, et, plus que personne, M. d'Autichamp n'aurait pas dû les rappeler, par toutes ses citations.

J'ai suivi M. d'Autichamp dans les trois parties de son livre, en me bornant à répondre à ce qui m'a paru le plus essentiel. Je terminerai en renfermant les évènemens de la Vendée en 1815, dans les trois époques suivantes :

La première est celle où Mgr. le duc de Bourbon voulait opposer la Vendée à Buonaparte. Si le lecteur a suivi avec attention les développemens que je donne dans mes Mémoires, et ceux que M. d'Autichamp donne lui-même dans les siens, sur les faits de cette époque, il sera bien convaincu, sans doute, qu'avec plus de tête et de caractère, le général d'Autichamp, en secondant un prince du sang, pouvait rendre les plus grands services, et qu'il aurait peut-être contribué puissamment à sauver la France :

La seconde comprend les évènemens qui ont eu lieu depuis le 15 mai, jour de l'insurrection générale, jusqu'à la défection de Falleron. Le plus important et le plus funeste de tous ceux de cette seconde époque, est l'arrivée des négociateurs envoyés par Fouché près des chefs vendéens. Il est impossible de ne pas voir clairement que l'arrêté de Falleron, le mouvement rétrograde des 1er, 2e et 3e corps d'armée qui en fut la conséquence immédiate, la mort du brave marquis de la Rochejaquelein et la ruine

du parti royaliste dans la Vendée, ont été les tristes conséquences de ces négociations (1) :

La troisième et dernière époque se rattache à la seconde, dont elle est la suite naturelle; car, s'il n'y avait pas eu de négociations, il n'y aurait pas eu de traité.

---

(1) MM. de Malartic, de la Béraudière et de Flavigny, accusés, même par M. d'Autichamp, ont-ils pu seuls paralyser la Vendée en 1815? Les faits prouvent que non. Il est évident, au contraire, que si les généraux auxquels ils se sont adressés comme négociateurs, les avaient repoussés, ils se seraient retirés. On dit même qu'après les premières ouvertures sur l'objet de leur mission, ces messieurs avaient déclaré qu'ils ne s'en étaient chargés que dans l'intérêt de la cause royale, et que si cet intérêt, qui devait l'emporter sur tous les autres, pouvait être compromis par l'effet de leurs négociations, ils y renonceraient pour rentrer dans les rangs des royalistes. Si ce fait est vrai, MM. de Malartic, de la Béraudière et de Flavigny seraient excusables, et on pourrait les plaindre d'avoir été trompés par le rusé ministre de la police, et d'avoir trouvé des généraux qui ont justifié leur erreur, en la partageant.

Pour leur propre intérêt, comme pour celui de la justice, MM. de Malartic, de la Béraudière et de Flavigny ne sauraient garder plus long-temps le silence. C'est en vain que l'on cache la vérité : l'histoire impartiale et sévère, qui juge les évènemens et les hommes, la retrouve toujours.

FIN DE L'APPENDICE.

PIÈCES JUSTIFICATIVES

DE L'APPENDICE.

N° I.

Proclamation de Mgr. le duc de Bourbon (1).

Nous, Louis-Henri-Joseph de Bourbon, duc de Bourbon, prince du sang, pair de France, grand-maître de la Maison du Roi, en survi-

(1) Ce n'est que depuis quelques jours que je me suis procuré l'original de cette proclamation, signé de la main du prince; si je l'avais eu plus tôt, je l'aurais joint aux Pièces justificatives de mes Mémoires; mais elle trouve également ici sa place.

Qu'on nous dise maintenant que Mgr. le duc de Bourbon ne prenait aucunes mesures pour le soulèvement de la Vendée? Cette pièce, et celles sous les nos 2, 3, 4 et 5, donnent un démenti formel à de pareilles assertions.

On nous expliquera, sans doute, pourquoi ces ordres n'ont pas reçu leur exécution.

vance, chevalier de ses Ordres et de la Toison-d'Or, gouverneur-général des 12, 13, 20, 21 et 22e divisions militaires.

La trahison de quelques chefs de l'armée et un vertige passager des soldats ont forcé votre Roi de quitter Paris. Cette capitale et la France avaient cependant joui de plus de bonheur, depuis une année, que dans les vingt-cinq précédentes : nos dangers demandent du courage et de l'énergie. La guerre la plus cruelle est un état plus supportable que le gouvernement sous lequel l'usurpateur vient de nouveau vous subjuguer. Armez-vous donc! Du moins vous le faites pour la cause de votre Dieu, de votre Roi, de vos lois, et de tous les hommes honnêtes de votre malheureuse patrie.

A ces causes ordonnons :

Art. 1er. Tous les hommes de dix-huit à cinquante ans en état de porter les armes, s'enrôleront dans leurs compagnies respectives, et se tiendront prêts à marcher au premier ordre de ceux que nous aurons chargés de nos pouvoirs.

Art. 2. Les ordonnances du Roi, relativement aux embaucheurs, seront rigoureusement exécutées. Tout individu parlementaire, tant officier civil que militaire, qui se chargera d'ordre quel-

conque de Buonaparte ou qui y obéira, sera jugé sur l'heure par un conseil de guerre.

Invitons tous les maréchaux de France, lieutenans-généraux et en général tout militaire, de quelque grade qu'il soit, à rejoindre nos drapeaux, conformément à leurs sermens.

A notre quartier-général à Beaupréau, 24 mars 1815.

Signé L. H. J. DE BOURBON.

N° II.

Nous, Louis-Henri-Joseph de Bourbon, duc de Bourbon, prince du sang, pair de France, grand-maître de la Maison du Roi, en survivance, chevalier de ses Ordres et de la Toison-d'Or, gouverneur-général des 12, 13, 20, 21 et 22e divisions militaires;

Ordonnons à M. le colonel de la Rochejaquelein de rassembler un nombre suffisant d'hommes armés, et de marcher sur Saumur, afin de s'assurer de l'état des munitions de guerre qui y sont.

MM. les sous-préfets et maires mettront à la disposition du colonel de la Rochejaquelein, et sur sa réquisition, tous les moyens de transport

qu'il leur demandera. Ils lui fourniront les vivres et logemens qui lui seront nécessaires.

MM. les officiers-généraux et autres employés feront connaître au colonel de la Rochejaquelein l'état des munitions, tant de la ville que du château de Saumur, et mettront les munitions à sa disposition, pour qu'il en use ainsi qu'il le jugera convenable.

Le colonel de la Rochejaquelein nommera un commandant de place à Saumur, à qui sera remis le château.

Donné à notre quartier-général à Beaupréau, le 24 mars 1815, signé de nous, et contresigné par le secrétairede nos commandemens,

Signé L. H. J. DE BOURBON.

Par Son Altesse Sérénissime :

Signé le chevalier JACQUES.

N° III.

Nous, Louis-Henri-Joseph de Bourbon, duc de Bourbon, prince du sang, pair de France, grand-maître de la Maison du Roi, en survivance, chevalier de ses Ordres et de la Toison-

d'Or, gouverneur-général des 12, 13, 20, 21 et 22e divisions militaires ;

En vertu des pouvoirs qui nous sont confiés par le Roi, et conformément aux ordonnances de Sa Majesté, nous ordonnons à M. le colonel Auguste de la Rochejaquelein, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, chevalier de Malte, lieutenant aux grenadiers à cheval de la garde du corps du Roi,

1° De se rendre dans le département des Deux-Sèvres, afin d'y faire connaître aux habitans les mesures et les moyens de défense que nous avons pris contre l'entreprise de Buonaparte ;

2° D'appeler aux armes tous les fidèles sujets du Roi, de réunir spécialement sous ses ordres les habitans des arrondissemens de Bressuire et de Parthenay, et d'organiser provisoirement et sous le plus bref délai, les habitans de ces arrondissemens, et de nous en présenter le travail ;

3° D'agir à main armée contre tout individu ou troupe qui se prononcerait en faveur de Buonaparte ;

4° Il prendra toutes les mesures qu'il jugera nécessaires pour assurer la tranquillité du pays et empêcher les entreprises que pourraient faire les partisans de Buonaparte ;

5° Il pourra suspendre, en nous en rendant

compte, toutes autorités civiles ou militaires dont la conduite serait en opposition avec le bien du service de Sa Majesté ; et ce pouvoir lui est confié jusqu'à ce qu'il nous plaise de nommer d'autres administrateurs pour cette partie du territoire.

Nous ordonnons à tous les officiers, de quelque grade que ce soit, et à toutes les autorités, de prêter aide et secours à M. de la Rochejaquelein en tout ce qu'il leur demandera pour le bien du service de Sa Majesté.

Donné en notre quartier-général à Beaupréau, sous notre seing, contresigné par le secrétaire de nos commandemens, et auquel nous avons fait apposer le cachet de nos armes, le 24 mars 1815.

Signé L. H. J. DE BOURBON.

Par Son Altesse Sérénissime :

Signé le chevalier JACQUES.

N° IV.

Nous, Louis-Henri-Joseph de Bourbon, duc de Bourbon, prince du sang, pair de France, grand-maître de la Maison du Roi, en survivance, chevalier de ses Ordres et de la Toison-

d'Or, gouverneur-général des 12, 13, 20, 21 et 22e divisons militaires;

Ordonnons à M. le comte de la Rochejaquelein d'assurer des subsistances et la solde nécessaire aux hommes et officiers qu'il jugera convenable de laisser à Saumur.

Fait à notre quartier-général de Beaupréau, le 24 mars 1815, sous notre seing, et contresigné par le secrétaire de nos commandemens, et fait apposer le cachet de nos armes.

Signé L. H. J. de Bourbon.

Par Son Altesse Sérénissime :

Le chevalier Jacques.

N° V.

Nous, Louis-Henri-Joseph de Bourbon, duc de Bourbon, prince du sang, pair de France, grand-maître de la Maison du Roi, en survivance, chevalier de ses Ordres et de la Toison-d'Or, gouverneur-général des 12, 13, 20, 21 et 22e divisions militaires;

Ordonnons à M. le sous-préfet de Saumur d'assurer les subsistances et la solde, tant des officiers que des soldats que M. de la Rocheja-

quelein a l'ordre de laisser dans le château de Saumur.

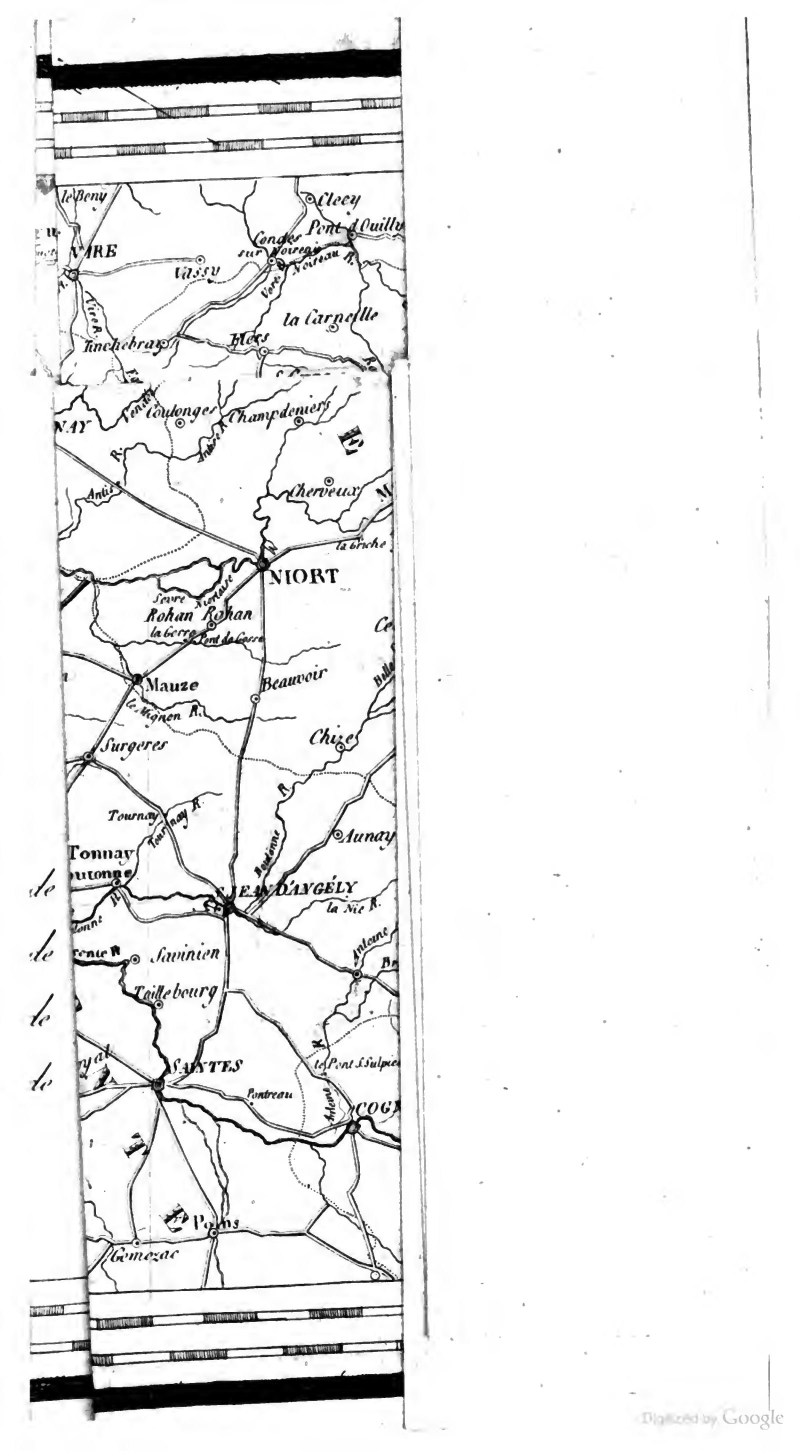
Donné à notre quartier-général de Beaupréau, ce 24 mars 1815, signé par nous, contresigné par le secrétaire de nos commandemens, et fait apposer le sceau ordinaire.

Signé L. H. J. DE BOURBON.

Par Son Altesse Sérénissime,

Signé le Chevalier JACQUES.

FIN DES PIÈCES JUSTIFICATIVES DE L'APPENDICE.



le Beny
Cleey
Pont d'Ouilly
VIRE
Condes sur Noireau
Noireau R.
Vassy
Vire R.
la Carnelle
Tinchebray
Flers
Coulonges
Champdeniers
NAY
Cherveux
la Briche
NIORT
Sevre Niortaise
Rohan Rohan
la Gerre
Pont de Gosse
Mauze
Beauvoir
le Mignon R.
Chize
Surgeres
Tournay
Tournay R.
Aunay
Tonnay
Boutonne
St. JEAN D'ANGÉLY
la Nie R.
Savinien
Taillebourg
SAINTES
le Pont S. Sulpice
Pontreau
COG
Pons
Gemozac

